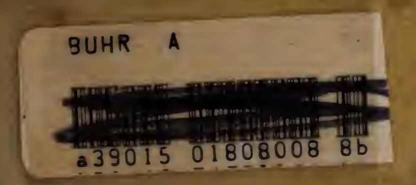
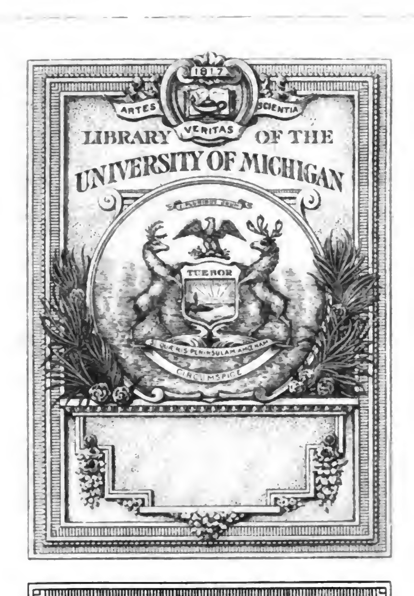

BUHR A
a39015 01808008 8b


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



W: de Yongh

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

Fantin des Odoards, Antoine Étienne Nicolas

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables, jusqu'à la paix de 1801;

PAR ANT. FANTIN-DÉSODOARDS,
Citoyen français.

QUATRIÈME ÉDITION

Seule conforme au manuscrit original.

O passi graviora dabit Deus his quoque finem !
VIRG. ÆNEID. I.

TOME HUITIEME.



DE L'IMPRIMERIE DES C.ens MAME, PÈRE ET FILS, A ANGERS.

A PARIS,

CHEZ { BELIN, Imprimeur Libraire, rue St. Jacques, n.° 22.
CALIXTE VOLLAND, Libraire, Quai des Augustins, n.° 25.

AN IX. — 1801.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Causes qui devaient ramener la paix en Europe.

LA révolution française est une de ces grandes commotions morales qui, ne se liant pas au passé, ne sauraient être présentées aux siècles futurs que par les contemporains. D'autres écrivains, placés loin de ce tableau rembruni, pourront donner à l'histoire que j'ai écrite, plus de couleur, grouper les faits avec plus de saillie, les faire sortir les uns des autres avec plus d'art, répandre sur leur travail, par la magie des expressions ou par la beauté des images, ce charmre inex-

1797.
An VI.

1797. primable qui attache les lecteurs aux productions du génie. Ils pourront même développer des faits sur lesquels les circonstances extraordinaires, dans lesquelles j'écrivais, me forçaient de glisser avec un art qui ne saurait échapper aux yeux du lecteur attentif; mais leur narration ne sera puisée que dans les mémoires contemporains. Sans ces mémoires, la postérité ne connaîtrait la révolution que par ses résultats. Je fus témoin des faits dont je rassemble le tableau; je vécus dans une intime familiarité avec les Mirabeau, les Silleri, les Danton, les Robespierre, et presque tous les chefs des différens partis qui déchirèrent la France. J'eus occasion de comparer leur conduite publique avec leurs vues particulières, et l'affreuse combinaison de leur politique infernale, remplissant de l'horreur la plus invincible mon ame épouvantée, amoncelait dans ma pensée une série d'idées que la plume seule d'un Tacite aurait pu classer avec la force et la clarté convenables. Je ne mourrai pas tout entier; mon ouvrage, malgré ses imperfections, parviendra aux races futures (1).

Jamais, dans la succession des siècles, des

---

(1) *Non omnis moriar magnaque pars meî vitabit libitinam.*

actions aussi étonnantes ne remplirent un si court intervalle de tems. Les romanciers ont épuisé leur imagination à renfermer dans un livre les événemens les plus disparates et les moins prévus ; souvent même, pour ménager la surprise de leurs lecteurs, les bornes de la probabilité ont à peine été respectées. Cependant ils n'ont rien imaginé de plus incroyable, que les choses dont nous avons été témoins. La vérité toute nue l'emporte, par la variété et l'étendue de ses accidens, sur les combinaisons presque inépuisables des fictions romanesques.

An vi.

Rien ne saurait anéantir l'impulsion donnée par le choc le plus prodigieux qui jamais ait ébranlé le monde politique. Son influence agira long-tems sur le sort des peuples et sur la conduite des rois. Puisse, du sein des volcans qui nous environnent, ne pas couler une lave dévorante dont les effets désastreux ramènent l'Europe à l'état de barbarie dont elle est sortie avec tant de peine ! Quand les gouvernans sauront-ils que la politique intérieure n'est pas l'art de tromper, mais de détromper ; qu'elle ne doit connaître la finesse, que pour connaître et pour faire connaître la vérité ; que le grand secret d'un gouvernement est de demander à ses amis et à ses ennemis, non ce qu'il veut qu'ils fassent, mais ce qu'il est de leur intérêt de faire.

Le mécontentement amène les révolutions ;
1797. la sagesse les consolide, en rendant au ressort social l'élasticité dont il a besoin pour comprimer les passions exaltées, et plier les hommes sous le joug des lois. Lorsqu'une révolution est terminée, le passé appartient à la curiosité ou à la philosophie ; mais le présent doit préparer le bonheur de l'avenir.

Il est inutile d'examiner aujourd'hui si le gouvernement que la France a renversé, était bon ; si celui qu'elle adopte, est meilleur. La démocratie est la plus parfaite administration sociale, mais la démocratie corrompue est un gouvernement excessivement mauvais : *corruptio optimi pessima.* Toutes les pages de l'histoire prouvent cette vérité. En vain de grands hommes ont posé en principe que la république ne convient qu'à de petits états. Leurs réflexions ne tombent que sur les nations qui ne connurent pas le gouvernement représentatif. Cette forme d'administration rapproche et concentre toutes les provinces d'un vaste empire. Dans ce systême, le pouvoir législatif est la pensée du peuple ; le pouvoir exécutif en est la force. La perfection démocratique, chez une grande nation, consiste dans l'art de combiner le systême représentatif, de manière que le renouvellement des magistratures n'excite aucune commotion, et qu'une

classe de citoyens ne puisse jamais s'emparer de l'autorité publique, en se mettant à la place du peuple. An VI.

Il fallait un ébranlement aussi colossal, pour démontrer combien la France est redoutable, et qu'il est aussi difficile de la démembrer, que de l'asservir. La France ne connaissait pas elle-même l'étendue des ressources que lui prodigua la nature. Ces ressources immenses ne sont cependant pas inépuisables; quelques-unes d'elles, paralysées par la guerre, ne vivifieront qu'à la paix; mais ce besoin de la paix qui pressait la France, se faisait sentir également dans l'Europe entière. Les suites de la guerre plus longuement prolongée pouvaient être la subversion générale de tous les gouvernemens de cette partie du monde.

Le fanatisme religieux n'est ni plus brûlant ni plus dévastateur que celui qui embrâse la multitude, par le développement d'une série de maximes, dont quelques-unes sont aussi vraies dans la théorie que dangereuses dans la pratique; par une perspective qui montre aux audacieux le pouvoir, aux pauvres la richesse, aux intrigans les emplois, aux parleurs l'influence, aux hommes avides, l'argent des hommes crédules. Ce fanatisme, que la révolution de France a fait naître, devait se propager durant la guerre qui

1797. dévorait l'Europe, par des canaux qu'il était presque impossible de boucher. Les monarques, pour en arrêter les progrès, se seraient vu forcés d'écraser de tout le poids du gouvernement militaire, les sujets sur lesquels ils régnaient. Ces moyens, conseillés par la nécessité, et devenus presque indispensables après de violentes secousses, pouvaient donner momentanément quelque force à leur puissance, mais ils devaient la détruire infailliblement. Le gouvernement militaire, après avoir tout dévoré autour de lui, finit par se dévorer lui-même. Celui-là n'aurait pas étudié l'histoire avec fruit, qui contesterait cette vérité.

CHAPITRE II.

L'Angleterre et l'Autriche allumèrent la guerre qui dévora l'Europe pendant la révolution de France.

Les révolutions qui surviennent dans un empire, servent, dit-on, à mettre les hommes à leur place. Sans examiner jusqu'à quel point cette assertion peut être exacte pour les individus, elle s'applique parfaitement aux états qui éprouvent une révolution, relativement aux états qui l'environnent;

c'est-à-dire, qu'une révolution, en développant l'énergie d'un peuple, opère, dans son système politique, un changement dont l'effet nécessaire est de le rétablir dans la place qu'il doit naturellement occuper dans l'ordre des puissances environnantes. Ce résultat aurait lieu, soit que par des causes accidentelles l'état révolutionné fût parvenu à une grandeur démesurée, ou qu'il fût tombé dans une faiblesse excessive. Dans le premier cas, l'effet inévitable d'une révolution serait d'anéantir une gigantesque grandeur qui n'était pas naturellement dans l'état révolutionné; et dans le second, de briser un régime vicieux, qui produisait une faiblesse accidentelle.

D'après ce principe, il est certain que si l'Angleterre ou la Prusse éprouvaient une révolution semblable à celle de France, on verrait à l'instant disparaître leur grandeur colossale avec les causes qui l'ont produite, tandis que le même événement conduirait l'Espagne ou l'Italie au degré le plus brillant de prospérité.

L'état de faiblesse où se trouvait la France avant la révolution, fut le produit combiné de son impolitique alliance avec la maison d'Autriche, et des vices amoncelés de son organisation intérieure. Cette faiblesse ne pouvait être considérée que comme négative; elle de-

1797. vait disparaître par un simple changement de régime, qui lui permettrait l'utile emploi des ressources qui se trouvaient dans son sein.

La France présentait à l'univers un spectacle aussi imposant que terrible, lorsqu'ayant à lutter contre les préjugés et les intérêts; contre les erreurs de l'éducation et les prestiges de la vanité; contre l'opposition d'une noblesse qui fondait ses droits, élagués par l'habitude, sur une succession de dix siècles d'existence, avec plus ou moins de gloire; elle marchait d'un pas ferme et hardi vers sa régénération politique. L'assemblée constituante, au milieu des troubles inséparables d'un nouvel ordre de choses, était trop exclusivement occupée des réformes intérieures, pour ne pas redouter qu'une guerre étrangère ne ralentît les grands travaux qui demandaient tout son tems! Mais lorsque la révolution imprimait aux événemens une direction nouvelle, chacun des monarques de l'Europe, en calculait les effets avec des projets et des intérêts divers.

La cour de Londres, de concert avec celle de Vienne, employa tous les ressorts de sa politique, à former cette coalition de tant d'états, étonnés de combattre sous une même bannière, au mépris de leurs intérêts respectifs. Déjà ils faisaient le partage de la

France, effacée de la liste des puissances, et laissant, sur la carte de l'Europe, une lacune que rien ne pouvait remplir. An VI.

Cependant, lorsque l'Europe entière fut embrâsée par les feux de la guerre, les ardens et nombreux ennemis de la France l'accusaient d'avoir occasionné cette affreuse et générale conflagration, comme s'il n'était pas évident qu'en morale, comme en politique, le véritable agresseur n'est pas celui qui, forcé de se mettre en garde contre des démonstrations hostiles qui n'ont que lui pour but, déclare franchement la guerre ; mais celui qui, non-seulement forme des ligues et des traités menaçans, mais fait une guerre positive et cruelle sans l'avoir déclarée.

Les conférences de Pilnitz, le traité de Milan et le congrès de Luxembourg instruisaient l'univers du partage déjà fait entre les membres de la coalition, et attestaient que la destruction était le but réel d'une guerre dont la révolution ne fournissait que le prétexte. Dans le tems où la France assurait tous les rois qu'elle voulait conserver la paix avec eux, cette promesse de sa part acquérait un nouveau caractère de loyauté, par une déclaration de renoncer à tout esprit de conquête, qui formait une des bases du nouveau contrat social qu'elle s'était donné.



qu'il lui importait extrêmement de la maintenir dans cet état de faiblesse. Elle sentait que si la France, sous un gouvernement dirigé par de meilleurs principes, reprenait l'attitude qui lui convenait, il lui serait difficile de consommer, à l'avenir, les usurpations nouvelles qu'elle méditait contre l'empire du Croissant; elle encourageait la coalition en la fomentant par tous les moyens d'influence, sans la secourir de ses armées, ni de ses vaisseaux qui ne se présentèrent une seule fois dans les ports anglais, que d'une manière passive, ne paraissant avoir d'autre but que d'exercer ses marins à l'école des marins anglais : on eût dit que, des glaces du nord souriant à la guerre qui dévorait l'Europe, elle attendait l'issue de cette sanglante lutte pour la faire tourner au profit de ses projets d'agrandissement. Son fils suivit le même système jusqu'au moment où des circonstances imprévues conduisirent ses armées sur le bord du Pô et dans les neiges du Mont-St.-Gothard.

La principale faute des puissances européennes qui formèrent la coalition, fut de regarder la faiblesse dans laquelle la France était tombée, depuis son alliance avec l'Autriche, comme un état habituel : elles durent être bientôt détrompées. Il fallait à la France un prodige pour se sauver; ce prodige se

1797. fit. Les coalisés, qui n'y comptaient pas; assemblaient un congrès dans la forteresse de Luxembourg; c'est là que devaient se consommer les plans des conférences de Pilniltz et de Milan; c'est là que l'Allemagne devait recevoir des fers; c'est là que la France et la Pologne devaient être anéanties. Déjà les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse s'y étaient rendus, en attendant ceux d'Angleterre et de Hollande. La défaite et la retraite de l'armée prussienne entraînèrent la dissolution de cette assemblée diplomatique.

CHAPITRE III.

La France, obligée de repousser une injuste agression, étend son territoire.

On ne saurait accuser la France d'avoir introduit le funeste système des convenances, en vertu duquel les plus forts dépouillent impunément les plus faibles. Avant l'époque du premier partage de la Pologne, la garantie et la sureté des états reposaient sur le principe sacré, que la convenance ne pouvait tenir lieu de titre, ni la force remplacer le droit. Un autre droit des gens s'est établi de nos jours. La France s'est vue sur le point d'en

devenir la victime : ses provinces étaient entamées, l'aigle impériale s'élevait sur les remparts de Condé et de Valenciennes, les colonies françaises étaient envahies par les Anglais, les drapeaux britanniques flottaient en même tems sur les murs de Toulon et sur ceux de Bastia, et Georges III ajoutait à ses titres celui de roi de Corse. Dès-lors, le gouvernement français ne se crut *plus lié par* l'engagement qu'il avait pris *de renoncer à tout* esprit de conquête ; il usa de justes représailles envers ceux qui voulaient opérer son anéantissement. Si la république eût suivi le système qu'elle avait adopté d'abord, toutes les chances de la guerre se fussent tournées contre elle; sans espoir de dédommagement contre d'iniques agresseurs, le plus heureux résultat de ses succès eût été de ne rien perdre, tandis que la chance la plus funeste de revers pour ses ennemis se bornait à ne rien gagner.

La France relativement affaiblie, en proportion de l'augmentation de puissance acquise en Pologne par les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, obéit à l'impérieuse nécessité, en rétablissant en sa faveur l'équilibre que l'incurie de Louis XV et de Louis XVI lui avait enlevé. D'après les principes qui dirigent les nations, c'est un droit qu'elle tenait de la justice autant que

1797. de la victoire; car l'injuste agresseur, succombant sous la ruine de ses projets, doit payer les dommages qu'il voulut faire.

Les lois de la guerre autorisaient donc les armées françaises à étendre jusqu'aux bords du Rhin leurs conquêtes contre des ennemis qui ne mettaient aucun terme à leur ambition; mais, ayant atteint les barrières que la nature elle-même posa pour séparer l'Allemagne de la France, la république compromettrait sa sureté intérieure, si elle tentait de franchir ces limites naturelles.

La Prusse, l'Espagne, l'Italie et la Hollande, rendues à leurs intérêts respectifs, abandonnèrent successivement la coalition, malgré les intrigues de l'Angleterre et de l'Autriche. L'empereur et le corps germanique restaient seuls en guerre contre la France sur le continent, tandis que l'Angleterre dominait sur les mers. De nouvelles conquêtes dans le cœur de l'Allemagne, et les murs de Vienne menacés par une armée victorieuse, obligèrent enfin le successeur de l'ambitieux Joseph à calculer les chances d'une lutte désormais trop inégale. Il demanda la paix, et la paix lui fut accordée à des conditions, non-seulement très-honorables, mais très-avantageuses.

An VI.

CHAPITRE IV.

Etat politique de l'Europe. Maison d'Autriche.

Depuis Charles-Quint, le systême de la maison d'Autriche avait été constamment d'*affaiblir* la France et de se fortifier en Italie. Qui ne connaît les sanglantes guerres des successeurs de François I.er avec les successeurs de Charles-Quint? La maison d'Autriche avait pris un tel ascendant sur tous les états de l'Europe, que nul prince ne se croyait en sureté sur son trône, s'il n'était en paix avec elle; la France seule lui paraissait redoutable. Les descendans de Rodolphe de Hapsbourg, toujours heureux dans leurs négociations, presque toujours malheureux dans leurs guerres, ne revenaient jamais sur leurs pas que par impuissance, lorsqu'ils avaient formé une prétention. Constans dans leurs maximes, ils ajournaient quelquefois leurs projets ambitieux, mais ils n'y renonçaient pas. On sait que les princes de cette maison avaient fait consacrer comme principe, par les publicistes allemands, la suzeraineté du chef de l'empire sur l'Allemagne et sur l'Italie. On sait que Joseph II, en parlant de tous les princes ita-

1797. liens, n'admettait de leur part d'autre dénomination que celle de vassal. Ses prétentions, toujours existantes, ne demandaient, pour se développer, qu'une occasion favorable. Maître du Milanais et de la Toscane, le mariage de l'archiduc Ferdinand, gouverneur de Milan, avec l'héritière de la maison d'Est, lui assurait les duchés de Modène et de Reggio, et la principauté de Massa-Carrara. Il revendiquait le duché de Ferrare, en qualité d'héritier de Maximilien I.er, et les états de Commachio et de la Polésine vénitienne, comme une dépendance du duché de Ferrare. Le Bressan, le Bergamasque et les bailliages italiens cédés aux Suisses, avaient fait partie du Milanais, et, à ce titre, il en réclamait la propriété.

La cour de Vienne se créait des droits en Italie, les uns de son chef, les autres par ses alliances, et les derniers, comme réunissant la puissance de Charlemagne. D'après cette prétention, l'autenthicité du titre, celle de la possession, la garantie des traités et du droit des gens, tout cédait à l'universalité de la puissance impériale. Comme suzerain de la Ligurie entière, on ressuscitait les anciennes prétentions des Génois sur Parme, sur Plaisance, et même sur l'isle de Corse. On voulait rentrer dans les cessions faites par des traités à la maison de Savoie, dans le Tortonnèse, le

le Navarrais, l'Alexandrin. On alléguait des titres sur l'universalité de l'état de l'église, et même sur le royaume de Naples. An VI.

La maison d'Autriche ne pouvait oublier que la France était le garant de la constitution d'Allemagne, et la protectrice de l'indépendance de l'Italie; qu'elle ferait les derniers efforts pour maintenir les libertés du corps germanique, et la sureté des états d'Italie, presque toujours cause et très-souvent théâtre des plus sanglantes querelles.

Le traité de Versailles de 1756, d'après lequel cette cour avait paru changer de plan comme d'alliés, n'avait été pour elle qu'un nouveau moyen d'arriver au même but par une marche différente. Marie-Thérèse gouvernait le conseil de Versailles presque aussi arbitrairement que celui de Vienne. Profitant de nos trésors, de nos armes, du crédit que notre alliance lui donnait, et sur-tout des fautes dans lesquelles elle avait conduit notre gouvernement, sa puissance s'augmentait avec la plus étonnante rapidité.

Deux fois la Pologne est démembrée; Joseph II en obtient sa double part. A la première époque, il fait frapper une médaille représentant l'hommage de la Pologne, et portant pour exergue: *Galliciâ et Ludomiriâ in fidem receptis*. Il invoquait la foi des sermens, à l'instant même où, sans autre droit

1797. que sa force, il s'emparait d'un pays qu'il avait juré de protéger contre toute agression. Il créait un titre sur de prétendus royaumes dont les noms même n'existaient ni sur la carte géographique, ni dans la mémoire des hommes. Le second partage de la Pologne est consommé en 1794, et cette puissance est anéantie. Ainsi, tandis que l'empereur feignait de faire la guerre, sur les rives du Rhin, pour rétablir le roi de France sur son trône, il chassait le roi de Pologne et s'emparait de ses dépouilles.

En 1772, l'Empereur s'empare sur la Turquie de la Buchovine, comme d'une dépendance de la Transilvanie, et peu après, les Turcs sont forcés à consacrer cette spoliation par la convention de 1777. Bientôt il forme des projets sur la Bosnie; à ceux-là succèdent ses vues sur la Valachie et sur la Moldavie, en faveur desquelles il ose demander l'assentiment de la cour de France, qui le refuse; mais ses desseins ne sont qu'ajournés.

En 1778, après la mort de l'électeur Palatin Maximilien, la Bavière est envahie. La cour de Vienne veut forcer le nouvel électeur à faire l'échange des anciens domaines de sa maison, contre les Pays-Bas, qui devaient être érigés en sa faveur en royaume, sous le titre d'Austrasie. L'opposition du roi de Prusse, en donnant nais-

sance à la ligue germanique, arrêta cette spoliation. Cependant, à la suite de cette guerre, Joseph second arrache, par la paix de Teschen, le cercle de Burghausen, à la complaisante médiation de la France, et à l'impuissance de l'électeur. AN VI.

La cour de Vienne craignant que les Pays-Bas ne tombassent un jour au pouvoir de la France, les avait offerts à l'infant dom *Philippe*, *en échange* de l'établissement qui devait *lui être fait en Italie*. Joseph II, n'ayant pu forcer l'électeur de Bavière à quitter Munich pour établir sa cour dans Bruxelles, détruisit toutes les forteresses de la Flandre et du Brabant, à l'exception de celle de Luxembourg. Il ne prévoyait pas sans doute que le desir d'acquérir ces belles provinces engagerait un jour la France à les payer par des compensations qu'il desirait, mais qu'il n'espérait pas d'obtenir.

Joseph *II offrait*, en 1786, aux Vénitiens, le duché de Mantoue en échange de l'Istrie vénitienne et de quelques portions de la Dalmatie. Les rivages de l'Adriatique sont une possession infiniment précieuse pour une puissance qui veut devenir commerçante. Assurée de la stupide condescendance de la cour de Versailles, elle pouvait se flatter de l'envahir bientôt, sous des prétextes qui ne manquent jamais aux ambitieux, lorsque la

—— révolution en brisant les honteux liens qui
1797. attachaient la France au char de l'Autriche, lui rendaient en Europe la prépondérance dont elle était déchue.

Un des précieux résultats du nouveau système social en France, sera de ne plus recevoir dans son sein des princesses étrangères, qui, presque toujours, favorisaient de tout leur pouvoir leur famille, aux dépens de la nouvelle patrie qui les adoptait. Avec quelle adresse la cour de Vienne ne sut-elle pas se prévaloir des alliances de ses archiduchesses pour pénétrer les secrets des états, pour contrarier les intérêts des cabinets, pour gouverner et même pour assujettir les cours, et souvent pour acquérir des droits sur les états auxquels elle faisait ces dangereux présens ! La France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Portugal offrent des exemples si multipliés de cette politique ordinaire, qu'on est fondé à penser que l'Autriche acquit plus d'influence et de possessions par l'adresse de ses alliances que par la force des armes.

Cependant le nouveau régime français, en anéantissant par le fait les traités qui subsistaient entre les cours de Versailles et de Vienne, parut d'abord servir utilement les projets éventuels de la maison d'Autriche sur les états d'Italie. Mais les succès de

Bonaparte firent bientôt évanouir ces espérances. L'empereur devait craindre d'être relegué pour long-tems au nord des Alpes, lorsque les événemens amenèrent le traité de Campo-Formio. L'avantage qu'il trouvait dans ce traité était si immense, qu'il semblait que, sans renoncer à toutes les règles de la politique, il ne devait jamais reprendre des hostilités qui lui présentaient peu d'*agrandissement* en perspective, et qui pouvaient le dépouiller d'un superbe territoire, dont la possession fortifiait en même tems ses domaines d'Allemagne, et le mettait en mesure de dominer un jour en Italie. AN VI.

CHAPITRE V.

Corps germanique. Russie.

Depuis que la couronne impériale est devenue le patrimoine de la maison d'Autriche, ce vaste corps fédératif, composé d'un grand nombre d'états de forces inégales, eut constamment besoin d'être appuyé par quelque grande puissance qui l'aidât à repousser les fréquentes tentatives du chef pour opprimer les membres, ou du moins pour les entraîner dans toutes les guerres autrichiennes, que

l'Empereur faisait envisager comme guerres
1797. impériales.

La France montra long-tems le plus grand zèle à maintenir la constitution germanique ; mais lorsque l'alliance de 1756 eut enchaîné la cour de Paris et celle de Vienne, les prétentions de l'empereur au despotisme n'eurent plus de frein. Le roi de Prusse fut le seul prince qui osa se présenter pour en arrêter les efforts ; il se trouva naturellement chef et protecteur de la confédération des princes allemands ; il devint le seul contre-poids de la puissance autrichienne dans l'empire.

La cour de Berlin, méconnaissant un moment ses véritables intérêts, était entrée dans la coalition de Pilnitz. Cette disposition fut le principe du *conclusum* de la diète de Ratisbonne, du 25 mars 1793, qui déclarait la guerre à la France, événement dont la diète aurait facilement prévu les fatales conséquences, si les liaisons des divers états avec l'empereur ou avec le roi de Prusse, n'eussent entraîné leurs suffrages. Obéissant à la nécessité, ils prenaient les armes en faveur de l'empereur, quoique la plupart d'entre eux le redoutassent comme leur principal ennemi.

Le résultat de cette combinaison fut la perte de toute la partie des états germaniques, situés sur la rive gauche du Rhin, annexés à la république française par les droits de

la victoire. Au surplus, les vraies limites de l'Allemagne sont la mer du nord, le Rhin à l'ouest, les Alpes au sud, la Vistule à l'est. Les Germains, en se restreignant dans ces bornes naturelles, non-seulement n'auraient jamais rien à démêler avec la France, mais ils seraient plus en état de réunir leurs efforts pour arrêter les projets de la cour de Russie qui, après avoir détruit la Pologne, pourrait ne mettre aucune borne à son ambition. An vi.

L'empire immense de Russie, dont la surface est de quatorze cents lieues en longueur et de six cents lieues en largeur, nourrit trente-six millions d'habitans dispersés dans les plus vastes forêts de l'univers. Cet empire, tributaire des empereurs tartares de la maison de Gengiskan, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, n'avait alors presque aucun rapport avec l'Europe. Le génie de Pierre I.er le porta au rang des grandes puissances. Ce prince avait conçu une avantageuse opinion de la nation française; ses premières liaisons commerciales furent formées avec elle par un traité signé à la Haye le 15 août 1717. Pétersbourg sortait de ses fondemens; les ports de Riga et de Revel n'appartenaient pas encore aux Russes; Archangel était l'entrepôt unique du commerce de Russie. Les marins français, arrêtés par les difficultés de doubler le cap Nord, et de s'enfoncer sur la mer gla-

ciale, tiraient peu d'utilité de la nouvelle
1797. branche de commerce qui leur était offerte.
L'Angleterre, accoutumée à fréquenter presque exclusivement ces plages, employa tous les ressorts de l'intrigue pour obtenir une préférence qui fut pour elle une source intarissable de richesses, en procurant à sa marine les matériaux nécessaires à la construction. Les soins, les complaisances, les sacrifices ne lui coûtèrent rien pour conserver ce commerce malgré l'intérêt réel qu'avaient les Russes de négocier directement avec la France, pour se procurer des objets précieux que l Angleterre ne leur fournissait que de la seconde main et à des prix plus élevés.

Depuis la mort de Pierre I.er, des intrigues de cour plutôt que des révolutions, renversèrent du trône et ses enfans et ceux qui les avaient remplacés. Cependant l'empire fut constamment gouverné suivant les vues du législateur; l'empire russe, successivement agrandi aux dépens des Suédois, des Polonais, des Ottomans, menace à-la-fois l'empire de Germanie et celui de Constantinople.

Catherine II conclut, en 1787, un nouveau traité de commerce avec la France. Les Français ne sûrent pas en profiter, et bientôt la révolution donna ouverture à des combinaisons nouvelles. Les liaisons de Catherine II,

avec la cour de Vienne, l'entraînèrent dans la coalition de Pilnitz ; mais comme je l'ai observé dans les chapitres précédens, elle promit plutôt des secours qu'elle n'en donna. Son fils, Paul I.er, conduit par des événemens auxquels on ne devait pas s'attendre, a fait marcher ses armées en Italie, en Helvétie et vers les bouches du Rhin. Mais son projet n'était pas de concourir à l'agrandissement de la maison d'Autriche. D'ailleurs, il lui importait peu que la France fût république ou monarchie. La France et la Russie, possédant le plus d'objets d'échange, sont les deux seuls états de l'Europe qui peuvent trouver l'un chez l'autre de quoi remplir leurs besoins mutuels sans le secours des puissances intermédiaires qui gagnent sur chacun d'eux. An VI.

L'Angleterre importe en Russie les marchandises du sol et des fabriques de France que ses vaisseaux viennent chercher jusques dans nos ports, et importe en France les objets d'échange soit directement, soit par la voie de la Hollande ; il est encore constant que le commerce anglais est tout actif, au lieu que celui de Russie est presque uniquement passif. Il en résulte qu'un commerce direct de la Russie avec la France, serait beaucoup plus avantageux en ce que les Russes, achetant directement des Français, soit que

1797. les vaisseaux français ou les leurs exportassent des ports de France les objets que la France leur fournit, verraient diminuer le prix d'achat de la somme des bénéfices que fait sur eux le négociant étranger. D'ailleurs, les Anglais n'étant plus acheteurs exclusifs dans les ports de Russie, au lieu d'y donner la loi, la recevraient par la concurrence des vaisseaux français avec les leurs.

Il est bien étrange sans doute que les Français et les Russes aient souffert jusqu'à présent que les Anglais fussent les entremetteurs d'un commerce immense que les deux nations pouvaient faire elles-mêmes avec une réciprocité d'avantages. Ce motif avait déterminé le traité de 1787, devenu inutile par la répugnance que montraient les marins français pour les mers glaciales. Pendant la courte durée de ce traité, à peine vingt vaisseaux par an furent expédiés des ports de France pour ceux de Russie, tandis que les expéditions anglaises se comptaient par centaines de navires. Cependant, Calonne avait accordé une prime de quatre francs par tonneau pour tous les vaisseaux destinés au commerce de Russie.

On doit donc présumer que, malgré l'immense intérêt qu'ont les Anglais de mettre des entraves aux rapports commerciaux entre la France et la Russie, ces rapports s'éta-

bliront à la paix. Le port d'Anvers se trouve admirablement placé pour enlever à la Grande-Bretagne les profits qu'ils font sur la Russie et la France dont ils remplissent les besoins en s'enrichissant à leurs dépens. Le seul avantage qui restera aux négocians anglais, sera celui des capitaux, et par conséquent du crédit qu'ils peuvent accorder aux Russes. Cet avantage sera de courte durée, si le gouvernement français donne des encouragemens convenables. Les capitaux afflueront dans Anvers, et la république trouvera, dans le commerce de Russie, indépendamment d'un moyen aisé de se procurer à moindres frais des objets très-essentiels, l'avantage précieux d'acquérir un grand nombre de marins formés dans la pénible navigation du Nord.

Les besoins réciproques des Russes et des Français rendent ces deux peuples essentiellement amis. Le pouvoir de l'intérêt direct doit l'emporter à la longue sur les préventions de l'habitude ; mais il ne faut pas se dissimuler que ces préventions seront fomentées avec avantage par l'adroite Angleterre. Toutes les vues de la cour de Pétersbourg se portent vers l'empire d'Orient ; les Anglais caresseront les projets de Paul I.er de faire couronner son fils Constantin, ou de se faire couronner lui-même dans les

murs de Bysance. Ce n'est sans doute pas
1797. sans motif que le jeune prince Constantin est venu faire son apprentissage militaire dans les montagnes de l'Helvétie. Ce prince se battait dans les Alpes pour François II, dans l'espoir que François II se battrait un jour pour lui sur le Bosphore et dans la Grèce. Au surplus, la destruction de l'empire ottoman serait trop préjudiciable aux intérêts de la Grande-Bretagne, pour que sérieusement elle contribuât à cette catastrophe. Les Russes éleveront-ils, sur les débris de la puissance ottomane, un nouvel empire grec? C'est un problême que le tems résoudra; mais ils ne perdront jamais le desir d'avoir une grande influence en Allemagne, pour contenir le roi de Prusse, redoutable par le poids de sa puissance, et par les difficultés qui peuvent naître des possessions polonaises partagées entre les cours de Pétersbourg et de Berlin.

CHAPITRE VI.

De la Prusse.

La Prusse, jusques au siècle dernier, était un duché relevant de la Pologne. Frédéric-Guillaume, surnommé le grand, électeur,

s'affranchit de cette vassalité par le traité de Welhau en 1657 ; la faiblesse de l'empereur Léopold en fit un royaume en 1701. Le génie de Frédéric II réunit au domaine de cette monarchie la plus grande partie de la Silésie et une portion intéressante de la Pologne. AN VI.

Lorsque presque tout le cours de l'Oder et de la Vistule, la côte méridionale de la mer Baltique, le territoire et le port de Dantzick obéirent aux lois de la Prusse, cette monarchie devint une puissance redoutable. Le roi Frédéric-Guillaume trouva, en montant sur le trône, des trésors immenses et la plus belle armée de l'Europe. Mais ces trésors furent bientôt dissipés. Frédéric-Guillaume, protecteur de l'insurrection des Liégeois qu'il se chargea ensuite de réprimer, allié secret des Belges auxquels il envoya des généraux, et qu'il abandonna ; servant avec un zèle qui allait jusqu'à l'imprudence, les projets de l'empereur contre la France, et se détachant bientôt de la coalition ; se proclamant le protecteur d'une partie de l'Allemagne en même tems qu'il s'emparait dans l'autre de ce qui était à sa bienséance, n'eut de liaisons politiques que celles du moment.

L'instant approche où l'on verra si son jeune successeur remplacera ce système de circonstances par des vues plus étendues. La population de ses états n'est pas assez nom-

1797. breuse pour lui donner des recrues nationales ; son armée, que le grand Frédéric regardait comme l'atlas de la monarchie prussienne, n'est plus celle qui soutenait ce brillant fardeau avec le monarque, dont le génie a cessé de l'animer ; ses finances ne lui permettaient pas d'exécuter de vastes projets, son commerce est encore précaire, ses conquêtes en Pologne mal affermies.

L'Angleterre eût fourni à la Prusse les subsides les plus abondans, si elle s'était déclarée en faveur de la coalition ; mais une saine politique l'éloigna d'un piège qui lui eût été bientôt funeste. La position topographique de la Prusse, environnée par deux voisins également ambitieux et formidables, l'oblige à les observer sans cesse, à craindre leur réunion, à balancer leur alliance trop intime par l'amitié de quelque puissance assez prépondérante pour établir un contrepoids en sa faveur : ces deux voisins sont les empereurs d'Allemagne et de Russie. Contre de si puissans ennemis, la nature lui donne la France pour alliée. Quant à l'Angleterre, si depuis que le partage de la Pologne donna aux Prussiens une grande étendue de côtes à garantir, ils ont des ménagemens à garder avec le cabinet de St.-James, celui-ci en a de plus grands à observer avec la cour de Berlin, pour con-

server l'électorat de Hanovre, que des démarches imprudentes pourraient lui coûter. An VI.

L'intérêt de la Prusse fut toujours de regarder la France comme son alliée la plus importante, et tant que cette alliance subsista, la cour de Berlin balança dans l'empire la puissance autrichienne, soutint la liberté, le repos et l'équilibre du corps germanique, conserva son influence prépondérante dans le Nord, et jouit constamment, dans l'ordre politique, de la prééminence qui était la suite de ces précieux avantages. Le changement de ce système, l'alliance exclusive de 1756, entre la France et la maison d'Autriche; la réunion de la France avec la Russie et l'Autriche, pour écraser le roi de Prusse, qui fut la suite du traité de 1756, durent nécessairement semer, entre les cours de Berlin et de Versailles, une inimitié qui, dégénérant en froideur, se perpétua jusqu'à la révolution.

Si, dans cette circonstance, le roi de Prusse entra dans la coalition, ce fut uniquement pour protéger la prérogative royale, et non par le desir de démembrer la France, dont la conservation est nécessaire à celle de la Prusse : la preuve en est dans l'empressement avec lequel la cour de Berlin a fait sa paix particulière, quand elle a vu que la prétendue cause des rois n'était, pour

l'Autriche, qu'un prétexte pour cacher ses
1797. projets ambitieux.

La révolution française brisa l'impolitique alliance de 1756 entre les cours de Versailles et de Vienne. Sous ce point de vue, elle est avantageuse à la cour de Berlin. Peu lui importe que la France soit une république ou une monarchie. Les états de France et de Prusse, ne se touchant que sur un seul point, auront peu de motifs de discussions, et ces discussions seront aisément terminées, si des circonstances imprévues les font naître. Mais il importe essentiellement à la Prusse, que la France soit puissante ; et lorsque la république a repris l'attitude militaire que son ancien gouvernement avait perdue, sa prépondérance ne sera qu'un moyen de resserrer plus étroitement l'harmonie qui doit subsister entre deux états nécessairement alliés. Cette alliance sera sincère, parce que les deux états y trouveront une réciprocité d'avantages ; elle sera solide, parce qu'en aucun cas les deux états ne peuvent augmenter leur territoire, leur considération, leur commerce aux dépens l'un de l'autre. Les deux états, sans avoir à se jalouser ou à se craindre, ont tout à espérer de leur étroite union.

Le roi de Prusse, comme la république française, doit desirer d'affranchir les mers

de

de la tyrannie anglaise. Si la France veut relever sa marine et ranimer son commerce, la Prusse aspire à créer une marine, et à donner de la consistance à un commerce naissant. L'Angleterre ne verra que d'un œil jaloux cette double restauration : les deux états doivent donc regarder les Anglais comme leurs ennemis naturels. Les précautions à prendre contre eux doivent être exactes. La France doit favoriser de tous ses moyens le commerce prussien sur l'océan, contre les plans exclusifs de la puissance britannique ; enfin, la France et la Prusse doivent se réunir étroitement à la Suède et au Danemarck, pour garantir le commerce et la tranquillité du Nord. An VI.

CHAPITRE VII.

De la Suède et du Danemarck.

La Suède et le Danemarck, sans pouvoir se flatter d'obtenir jamais une grande prépondérance en Europe, seront cependant respectés dans le Nord, et jouiront d'un commerce assez étendu, en conservant la plus exacte neutralité. Lorsque la guerre s'élève entre les grandes puissances, ces deux cours, en qualité de membres du corps ger-

manique, entretiennent chacune un ministre
1797. à la diète de Ratisbonne, sans prendre aucune part active aux guerres dans lesquelles l'Empire est entraîné. La Russie est la puissance la plus redoutable pour elles. Le Danemarck jouit depuis long-tems d'une profonde paix. Celle de la Suède a été plusieurs fois troublée par l'ambition de Gustave III; et lorsque ce prince fut assassiné, en 1792, il était sur le point d'entraîner sa patrie dans une guerre contre la France, qui aurait contrasté avec les liaisons politiques entretenues jusqu'alors par cette cour.

Le traité de 1756, en imposant à la France des ménagemens envers la Russie, et en brouillant la France avec la Prusse, fermait aux Français tous les passages par lesquels ils auraient pu tendre une main secourable à leurs alliés du Nord. Ils se détachèrent d'une nation qu'une politique mal entendue avait isolée d'eux. Les uns recherchèrent la cour de Vienne; d'autres, celle de Pétersbourg; des troisièmes, celle de Londres. Mais lorsque, des combinaisons nouvelles amenant un changement de système, la France, rendue à ses anciens principes, se rapproche de la Prusse, et renouvelle ses liaisons avec la Basse-Allemagne; la Suède et le Danemarck, ayant sans cesse à se défendre des menaces ou

des prétentions de la cour de Pétersbourg, porteront leurs regards vers la nouvelle république. Il ne faudrait ni de grands moyens ni beaucoup de soins pour rapprocher les deux cours de Stockolm et de Copenhague. Malgré l'esprit antipathique qui anime les deux peuples, l'intérêt, le péril commun, peuvent détruire ces préjugés; les deux états réunis, et secondés par la France et par la Prusse, inclineraient en leur faveur la balance du Nord. AN VI.

CHAPITRE VIII.

De la république Batave et du corps helvétique.

LA France, par de longues et constantes négociations, par des sacrifices et par des bienfaits, était parvenue à détruire chez les Hollandais les funestes impressions que le despotisme de Louis XIV avait laissées dans cette opulente contrée. Les liaisons les plus étroites étaient cimentées entre la France et la Batavie, lorsque des hommes, partisans d'une constitution que le tems avait altérée, provoquèrent une révolution pour soustraire leur patrie aux usurpations Stadhoudériennes. L'intérêt de France était de protéger l'indé-

pendance de la république par des mesures
1797. fermes et vigoureuses. Elle laissa échapper l'occasion d'attacher à jamais les provinces unies à ses intértês par le double lien de la reconnaissance et du besoin. L'Angleterre profita de cette faute pour conclure avec les états généraux son nouveau traité de commerce, dont les dispositions la rendaient maitresse de tous les ports de la domination batave sur l'Océan. Cet état eût été entièrement soumis au pouvoir stadhoudérien, sans l'imprudence du Stadhouder lui-même, qui se jeta dans la coalition contre les intérêts des états généraux.

Les victoires des armées françaises ont rompu tous les nœuds qui unissaient la Hollande à l'Angleterre. La république batave n'aura désormais que des intérêts communs avec la république française. Si l'imprudente adhésion du Stadhouder à la ligue des rois, livra le territoire batave à l'effort des armes françaises; si sa révolution intérieure fut achetée par les plus fâcheux sacrifices, la France seule peut rendre aux Hollandais une partie des avantages que la guerre leur a enlevés; et la même main qui assure leur indépendance, peut seule arrêter l'Angleterre dans ses usurpations.

Les mêmes événemens qui avaient conduits les Français victorieux dans Amsterdam,

les ont rendu arbitres de la liberté helvétique. Les bons Suisses ont vu fondre sur eux des malheurs que la majorité d'entr'eux n'avaient pas provoqués. C'est sur-tout dans ces montagnes que le gouvernement français doit ménager des hommes aigris par le malheur, ulcérés par la persécution. Lorsqu'il voudra les rassurer par la justice de ses principes, il ne rencontrera dans sa marche que des obstacles à vaincre, que des fautes à réparer : mais en profitant des vexations que les Russes et les Autrichiens y ont commises, et qui sont peut-être parvenues à effacer celles des agens français, les nœuds qui attachaient l'Helvétie à la France, se renoueront plus fortement que jamais. Laissons à l'Helvétie le soin de régler ses destins, sans exercer sur elle la moindre influence. Qu'elle soit libre à sa manière, et, sous prétexte d'établir chez les Suisses des principes régénérateurs, ne cherchons pas inutilement à les courber à notre joug. An VI.

CHAPITRE IX.

De l'Espagne et du Portugal.

J'ai parlé de la situation politique et relative de l'Espagne dans plusieurs endroits de

1797. cet ouvrage. Je ne répéterai pas ce qu'on a dit mille fois de la dépopulation de ce beau pays, de la paresse et de l'ignorance de ses habitans et de sa nullité politique.

Le règne de Charles III a prouvé qu'avec une bonne administration, l'Espagne pouvait parvenir rapidement à une grande prospérité. Ce prince qui enleva Minorque aux Anglais, et qui se fit céder la Louisiane par la France, dégagea le commerce d'Amérique d'une multitude d'entraves, ouvrit de nouvelles routes à celui de l'Inde, et créa en faveur des Espagnols celui du Levant qu'ils négligeaient. Les Anglais et les Français virent d'un œil jaloux les vaisseaux espagnols voguer sur les mers de la Grèce. Mais déprisant l'industrie castillane, ils ignoraient peut-être combien il leur importait que les Ottomans ne s'accoutumassent pas aux superbes draps d'Espagne. Il est vrai que la cherté de ces draps s'oppose à ce qu'il en soit fait un grand débit dans le port de Constantinople. Cependant, si les Espagnols parviennent à fabriquer des qualités inférieures et d'un usage plus général, ils porteront un coup funeste au commerce de France et d'Angleterre.

Charles IV, réuni aux coalisés, avait vu ses flottes dans Toulon, et ses armées aux portes de Perpignan. Non-seulement il a fait

la paix avec la France, mais il s'est allié avec elle, poussé à cette mesure autant par les procédés insultans des Anglais, que par l'embarras de ses finances. La conquête du Portugal aurait pu devenir la suite de cette alliance, si, dans l'état de fermentation où se trouve l'Espagne, la cour n'eût craint que le mélange des soldats français avec les soldats espagnols ne produisît une explosion capable de renverser le gouvernement. AN VI.

La nature a destiné le Portugal à n'être qu'une province de l'Espagne. Louis XIV, dans un tems où la France était perpétuellement en guerre avec la branche de la maison d'Autriche qui régnait en Espagne, plaça, en 1640, le duc de Bragance sur le trône de Lisbonne. Il força la cour de Madrid à reconnaître ce monarque. Alors le Portugal était étroitement attaché à la France.

Mais, lorsqu'un petit-fils du monarque français monta sur le trône d'Espagne, le Portugal ne vit dans les cours de Madrid et de Paris que des ennemis redoutables. Ce gouvernement se lia avec les cours de Londres et de Vienne aussi étroitement qu'il avait été lié avec la France. La cour de Londres profita des terreurs des Portugais pour conclure avec eux trois traités de commerce, qui rendirent le Portugal dépendant de l'Angleterre.

Tous les établissemens de commerce de

1797. quelque importance sont dirigés à Lisbonne par des Anglais. Les mines du Bresil sont devenues le domaine de l'industrie anglaise. Le marquis de Pombal avait tenté vainement de soustraire le commerce de sa patrie à la domination britannique. Il ne parvint qu'à obtenir de la cour de Londres quelques adoucissemens au style impérieux dans lequel cette cour dictâit des lois aux Portugais. La dernière guerre contre l'Espagne fit encore mieux sentir aux Portugais le besoin qu'ils avaient des Anglais. Les liens qui attachaient Lisbonne à Londres, se resserrèrent, et se resserrent tous les jours.

D'ailleurs, le Portugal ne fournit au commerce extérieur qu'un petit nombre d'objets d'échange, précisément ceux dont les Anglais ont le plus de besoin. Ce sont des vins, des sels, des fruits. Les Anglais en font une consommation qui balance en partie le prix des objets que le Portugal tire d'Angleterre.

La France pourrait exporter en Portugal les mêmes objets d'échange ; mais comme elle surabonde en vins, en sels et même en fruits, qui sont presque les seules marchandises que les Portugais peuvent exporter, il s'ensuivrait que la balance du commerce pencherait si fort en faveur de la France, qu'en moins de vingt ans, elle absorberait tout l'or du Portugal et du Bresil. Ces considérations, jointes

à quelques autres qui tiennent à la position topographique du Portugal, prouvent de quelle importance il serait pour la république française de rendre à l'Espagne un pays, sans la possession duquel elle ne parviendra jamais au degré de splendeur que lui destine la nature. AN VI.

CHAPITRE X.

De l'Italie.

L'ITALIE divisée, dans le moyen âge, en petites républiques, fut long-tems le plus malheureux pays de l'Europe. Livrée aux factions, aux haines, au fanatisme; déchirée par des tyrans qui portaient le nom de magistrats du peuple; dévorée par des assassins qui se disaient soldats, et qui, payés pour combattre, ne savaient qu'égorger, en fuyant, les hommes et les femmes qu'ils trouvaient sans armes; pillée par des étrangers qu'elle appelait à son secours; maîtrisée et non gouvernée, pressurée et non défendue, elle pleurait sur ses superbes cités devenues désertes, sur ses magnifiques chemins infestés de brigands, sur ses fertiles campagnes dans lesquelles quelques cultivateurs épars conduisaient, le sabre à la main, des charrues dont

1797. ils n'étaient pas assurés de ramener les attelages dans leurs chaumières perpétuellement menacées de la dévastation et de l'incendie.

Au milieu de ces horreurs, les tyrans, les bourreaux, les geoliers ne parlaient que de liberté. Ce nom sacré décorait leurs étendards, leurs prisons, leurs échafauds.

Les Italiens se dégoûtèrent d'un ordre de choses dans lequel un petit nombre d'hommes audacieux ou beaux parleurs, promettant au peuple une souveraineté qu'il n'exerçait jamais, le conduisaient au despotisme à travers les décombres de la dévorante anarchie. Ils abandonnèrent les rênes du gouvernement à ceux qui s'en étaient saisis. Bientôt tous les arts de la Grèce vinrent embellir leur patrie. Ils jouirent de l'abondance et de la paix dans le plus beau pays de l'univers.

Cependant les principes de la liberté ne s'éteignirent jamais en Italie; neutralisés par les jouissances du luxe et la passion des arts, ils se sont réveillés avec l'effervescence inséparable des momens de crise. De nouvelles républiques se sont élevées au sein des orages.

Vers le tems du traité de Campo-Formio, on trouvait en Italie des nobles qui murmuraient contre un pouvoir révolutionnaire qui ébranlait le leur, des souverains autour desquels se formait une éruption plus redoutable que toutes celles du Vésuve et de

l'Etna, un trône renversé, sur lequel fut assis un viellard auquel les monarques baisaient les pieds, et qui mourait en exil sans savoir s'il aurait un successeur. Au milieu de ces fermens de discordes, la nouvelle république cisalpine, composée du Milanais, du Mantouan, de l'état de Modène, des provinces vénitiennes de Bergame et de Brescia, des trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, et de la principauté de Massa-Carrara, présentait tous les caractères qui pouvaient en faire une puissance prépondérante en Italie, dont elle occupait toutes les issues depuis les frontières de la république ligurienne jusqu'au golfe Adriatique.

Un guerrier, par dix-huit mois de triomphes, avait enlevé à l'empereur ces magnifiques dépouilles; la victoire avait tout créé; mais bientôt l'intrigue s'empara de la conquête. L'avidité voulut recueillir les fruits de la victoire; les malheureux Cisalpins, vexés et dépouillés par les agens du pouvoir exécutif français, furent réduits à douter s'ils avaient fait la conquête de leur liberté, ou s'ils n'étaient pas devenus eux-mêmes la conquête de quelques intrigans. Il fallait contenir les partisans que l'Autriche conservait dans la Cisalpine; mais, sous ce prétexte, on ordonna des mesures qui s'éten-

dirent sans distinction à tous les habitans qu'on aigrit, lorsqu'il fallait les gagner. La victoire autorisait les Français à lever dans la nouvelle république des contributions pour subvenir aux besoins de l'armée ; mais l'avidité de quelques hommes abusa de ce droit légitime pour établir des taxes arbitraires ; les peuples furent foulés sans aucun avantage pour l'armée.

1797.

Au milieu de ces sujets de mécontentement, les lois que Bonaparte avait données aux Cisalpins, en attendant que, dans le calme de la paix, ils pussent s'en donner eux-mêmes, garantissaient les droits du pays ; elles furent outrageusement violées au gré des caprices des agens directoriaux. Les peuples, tyrannisés par des vexations délirantes, devenus plus esclaves depuis qu'on leur avait rendu la liberté, se lassèrent des Français auxquels ils s'étaient livrés avec enthousiasme, et bientôt les légions autrichiennes furent maitresses de Mantoue et de Milan. La chûte de la république cisalpine fut moins l'ouvrage des armées ennemies, que des imprudens qui en avaient organisé la défense.

An vi.

CHAPITRE XI.

De l'Angleterre.

La paix de 1763 avait porté l'Angleterre au plus haut degré de puissance. Son influence sur le continent dirigeait ou embarrassait tous les cabinets de l'Europe. Son commerce florissant rendait l'univers tributaire de ses manufactures, et fournissait à la marine royale des matelots aussi nombreux qu'exercés, lorsque l'insurrection de ses colonies d'Amérique menaçait de détruire cette grande prospérité.

Cette querelle finit par une paix glorieuse pour les colonies américaines dont l'indépendance fut reconnue. Cependant la perte des Anglais ne fut pas aussi immense qu'ils le pensaient d'abord eux-mêmes avec toute l'Europe. Leurs vaisseaux affluèrent de préférence dans les rades des Etats-Unis qu'ils étaient accoutumés de fréquenter. La métropole, déchargée de l'entretien militaire des colonies, conservant avec elles ses relations commerciales, les vit s'augmenter en raison des besoins d'une nation nouvellement indépendante, où la population et l'industrie faisaient les plus rapides progrès.

Un traité de commerce avec la France assu-

rait aux manufactures britanniques les dé-
1797. bouchés les plus avantageux. La France commençait alors à bouillonner. La révolution s'annonça bientôt.

J'ai parlé ailleurs de la part publique et secrète de la cour de Londres dans les troubles de France. J'ai observé aussi que, quels que fussent les motifs du cabinet de Saint-James, sans les possessions inappréciables que l'invasion de la Hollande par les Français fit passer sous la domination britannique, les chances de la guerre eussent été vraîment désastreuses pour les Anglais.

On assure que cet exemple détourna le gouvernement français d'envahir le Portugal. Il craignit avec raison que, tandis que cette province serait incorporée à la monarchie espagnole, les Anglais n'offrissent leurs dangereux secours au Bresil, et ne gardassent ce riche pays comme ils gardèrent Gibraltar, conquis par eux durant la guerre de la succession d'Espagne.

Au surplus, malgré les avantages que l'Angleterre a tirés de la guerre, et quoique je ne partage pas l'avis des exagérés qui présentent continuellement cette puissance comme sur le point d'éprouver une banqueroute générale et même une révolution totale dans son gouvernement, je pense que, comme tout le reste de l'Europe, les Anglais ont

besoin de la paix. Mais leur jalousie contre la France, et l'intérêt dont il est pour eux que les Pays-Bas ne deviennent pas des provinces françaises, dirigèrent de tout tems leurs traités, leurs alliances, leurs guerres. Les hommes en place ont changé ; les partis opposés se sont succédés dans le gouvernement, mais le ministère ne s'est jamais écarté de ces deux principes, quoi qu'il en coûte au gouvernement. La haine contre les Français est si fortement enracinée dans le cœur des Anglais, qu'ils croient assurer leur grandeur en causant à leurs rivaux le moindre dommage, et qu'ils ne craindraient pas de courir le hasard d'opérer leur propre ruine dans l'espoir d'entraîner celle de la France ; l'impuissance seule pourra donc décider la cour de Londres à faire la paix.

An VI.

A l'égard de la Belgique, ces fertiles contrées furent le véritable ~~bien~~ lien lui attachait l'Angleterre au sort de l'Autriche. Tous les soins du gouvernement de Londres se portaient constamment à détruire les germes du commerce dans les Pays-Bas, et à réduire à la plus humiliante nullité l'importante place d'Anvers, que jalousaient les marchands de Londres. Si une fois dans ce siècle la cour de Londres s'est liée de bonne foi avec la cour de France, ce fut dans

1797. l'unique vue de parvenir à détruire la compagnie des Indes, établie dans Ostende, par l'empereur Charles VI en 1717; et lorsque ce même prince publia la célèbre pragmatique sanction qui assurait l'indivisibilité de la monarchie autrichienne, par ordre de primogéniture, l'Angleterre, violant ses premiers engagemens, abandonna ses alliés et se hâta d'offrir ses bons offices à Charles VI, pourvu qu'il consentît à l'anéantissement de la compagnie d'Ostende. Ce consentement, qui forme une des bases du traité de Vienne de 1731, délivre les marchands anglais des craintes que leur inspirait un établissement qui pouvait nuire à leur commerce et le rivaliser un jour.

Depuis lors, les Anglais ont soutenu plusieurs fois dans la Belgique le choc des armées françaises, et pour conserver ces provinces à l'empereur, ils ont abandonnés plusieurs fois les conquêtes qu'ils avaient faites dans les colonies françaises; abandon auquel ils n'eussent jamais consenti, si la compensation ne s'en était trouvée dans l'état de faiblesse où la cour de Vienne abandonnait ses domaines des Pays-Bas. On ne saurait donc douter que la réunion de la Belgique à la république française ne soit un des coups que l'Angleterre sentira le plus vivement; et qu'elle ne se porte aux dernières extrémités

mités

mités pour en retarder le moment ou en empêcher l'effet.

CHAPITRE XII.

Bonaparte remet au directoire le traité de Campo-Formio, ratifié par l'empereur. Décret qui ordonne le remboursement en papier des deux tiers de la dette publique.

La république française avait atteint le comble de la gloire, lorsque Bonaparte signait le traité de Campo-Formio. Victorieuse de tous les ennemis qui l'avaient attaquée par terre, elle était en paix avec l'Espagne, la Prusse, le Danemarck, la Suède, l'Helvétie, la Hollande et avec tous les princes d'Italie. Son traité avec l'empereur achevait de dissoudre la coalition formée contre elle. L'empire germanique était le seul sur le continent que les Anglais, par des mesures directes, pussent soulever pour fomenter leurs projets hostiles. La France, en usant modérément de ses avantages, était sure de rendre inutiles toutes suggestions insidieuses. Les Allemands, fatigués de la guerre, ne demandaient qu'une paix qui ne fût pas déshonorante pour eux. Il fallait sur-tout, loin d'entreprendre de nouvelles expéditions,

affermir par la conduite la plus pacifique
1797. les liaisons que la république venait de former, et celles qu'elle pouvait former encore; ménager ses anciens et ses nouveaux amis, et les ennemis du gouvernement étaient forcés au plus absolu silence.

Un génie malfaisant écarta ces précieuses espérances; le vaisseau de l'état prêt à jeter l'ancre dans le port après le plus long et le plus périlleux voyage, devait être exposé de nouveau à toutes les fureurs des tempêtes, privé de ses pilotes les plus expérimentés et d'une partie de ses matelots.

Le traité de Campo-Formio fut ratifié en même tems à Paris et à Vienne le 13 brumaire an 6. Les plénipotentiaires des princes de l'Empire se rendirent au château de Rastadt, célèbre par le traité qui y fut signé en 1714 entre la France et l'Autriche. Le directoire y avait envoyé en qualité de ministres plénipotentiaires les ex-conventionnels Treilhard et Bonnier. On y attendait Bonaparte. La renommée qui pendant deux années avait rempli l'univers du bruit des exploits de ce jeune guerrier, le présentait à l'admiration de son siècle comme le pacificateur de l'Europe. Il devait finir à Rastadt, ce qu'il avait si heureusement commencé à Campo-Formio.

Je crois devoir rapporter à ce sujet les

réflexions qui se trouvent dans un excellent ouvrage qui vient de paraître, sous le titre de *Coup-d'œil politique sur l'Europe* : « Il n'est pas dans mes principes de louer les hommes en place, ni ceux que la faveur publique et l'enthousiasme national récompensent des grands services qu'ils ont rendus à leur patrie. Ces éloges ressemblent trop à la flatterie. Mais enfin, quand un homme a fait de grandes choses, quand son exemple peut servir de modèle et sa conduite de leçon, il est sans doute permis de rappeler ce qu'il a fait, pour indiquer ce que d'autres eussent dû faire dans des circonstances pareilles. La justice alors devient un devoir. On peut, on doit parler de lui, sans être un misérable louangeur. C'est même peut-être le trait de franchise le plus hardi que de hasarder la vérité sur un homme, sans craindre que la malignité la confonde avec le mensonge ou l'adulation. Ce ne sera pas ma faute, si dire ce qu'il a fait est son plus bel éloge. »

« L'heureux triomphateur de l'Italie avait donné à Léoben et à Campo-Formio un grand exemple aux plénipotentiaires de Rastadt. Réconciliant la justice avec la victoire, ressuscitant des maximes éteintes, politique plein de franchise et négociateur modéré, il ouvrit une nouvelle carrière dont il est

1797. bien à craindre qu'il n'emporte avec lui le secret, puisque ses admirateurs même ont dédaigné de l'imiter. Non moins habile politique que grand général, sans être arrêté par ces formes étroites sur lesquelles la vanité pointilleuse des cours a créé l'ennuyeux protocole de l'étiquette ; sans accorder plus et sans exiger moins que ce qu'il devait à la dignité de la nation qu'il représentait, eu égard à sa préséance, sa grandeur uniforme trompa la tortueuse prudence de la cour de Vienne par la franchise de ses aveux, et humilia son orgueil sous le double rapport de la reconnaissance de la république et des ôtages qu'elle lui offrit et que sa loyauté refusa. »

» Quant au fond, il réclama comme droit de convenance ce qu'il pouvait exiger en vainqueur ; et méprisant ces formes oiseuses, ces discussions fatigantes qui souvent aigrissent les esprits, il insista avec autant de fermeté que de franchise sur tous les points où l'honneur et l'utilité réelle étaient intéressés. Prêt à obtenir par les armes ce qu'on eût refusé à ses justes demandes, mais dédaignant le frivole honneur de gagner une victoire et quelques pays de plus, il préféra le rôle moins brillant mais non moins glorieux de pacificateur, et parvint à signer une paix qui fit autant d'honneur au ministre autrichien qu'au général français. »

Bonaparte ne fit que se montrer dans le congrès de Rastadt. Il y reçut la ratification du traité qu'il avait conclu à Campo-Formio ; et tandis que la république entière le proclamait président et modérateur de la légation française chargée d'éteindre les feux de la guerre sur les bords du Rhin, il était revenu à Paris. Il remet en cérémonie au directoire le traité ratifié par l'empereur. An VI.

Ce fut une fête que les habitans de Paris s'empressaient de donner à l'homme qui avait mérité le mieux de sa patrie. Les salles du palais du Luxembourg n'étaient pas assez spacieuses pour contenir les nombreux spectateurs. Le directoire fut contraint, malgré la rigueur de la saison, de tenir son audience publique dans une des cours. Un autel de la patrie avait été adossé au vestibule principal ; il était décoré de trophées et d'emblêmes qui rappelaient le souvenir des triomphes qui signalaient l'armée d'Italie.

Aux deux côtés de cet autel s'élevait en demi-cercle un vaste amphithéâtre que devaient occuper les magistrats. L'assemblée brûlait d'entendre Bonaparte : il se fait un profond silence. Le négociateur guerrier remet au président du directoire le traité dont il était porteur, et dit :

» Le peuple français, pour être libre, avait des rois à combattre ; pour obtenir une cons-

titution fondée sur la raison, il avait dix-
1797. huit siècles à vaincre. Ces obstacles sont surmontés. La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement, depuis vingt siècles, gouverné l'Europe. Mais de la paix qui vient d'être conclue, date l'ère des gouvernemens représentatifs. Le directoire est parvenu à organiser la grande nation dont le territoire n'est circonscrit que par des limites que la nature posa elle-même..»

« On a plus fait : les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célèbres par les arts, les sciences et les grands hommes de guerre dont elles furent le berceau, voient avec les transports de l'allégresse, le génie de la liberté sortir des tombeaux de leurs ancêtres. Ce sont des piédestaux sur lesquels les destinées vont placer deux puissantes nations.

» La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la république. Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois, l'Europe entière deviendra libre. »

Tous les yeux se portaient sur le guerrier dont les mains triomphantes, après avoir enchaîné la victoire aux drapeaux français, consolidait la révolution par la paix la plus glorieuse et la mieux combinée avec les intérêts de la France et de l'Autriche. On

ne doutait pas que le négociateur de Campo-Formio, remplissant ses hautes destinées, ne retournât bientôt à Rastadt, pour mettre la dernière main à la paix continentale. An VI.

Chacun jouissait d'avance du doux espoir de l'avenir le plus flatteur. On parcourait, par la pensée, les vastes plaines de la France, fertilisées par les bras généreux des vainqueurs de tant de rois. On voyait l'industrie nationale naissante; le commerce encouragé, sortant de ses ruines, et ouvrant tous les canaux de l'opulence publique. On contemplait une foule d'étrangers attirés en France par la curiosité, par les plaisirs, par les affaires.

La paix devait ramener l'économie dans les finances; les hommes les plus instruits, les plus vertueux, à la tête des affaires. La paix plaçait les individus dans le point de vue de leur utilité respective; elle procurait cet avantage inappréciable d'affermir le gouvernement républicain, et de renvoyer sur l'Angleterre tous les fléaux que depuis dix ans l'Angleterre versait sur la France.

Une confiance générale entourait le gouvernement; le souvenir des maux passés, l'espérance des biens futurs; le besoin du repos, après l'agitation la plus violente; une lassitude universelle; l'habitude de souffrir, qui dispose à regarder comme des bienfaits les choses qui auraient soulevé l'in-

1797. dignation en d'autres circonstances; enfin, cette force irrésistible qui tend sans cesse à ramener l'ordre à la suite des convulsions morales de la nature, comme à la suite de ses convulsions physiques; tout pressait les Français vers la perspective brillante que leur offrait l'avenir.

Les créanciers de l'état, eux-mêmes, si long-tems nourris de promesses et d'illusions, partageaient les sentimens communs. Un décret venait d'ordonner l'extinction des deux tiers de la dette publique; ces deux tiers étaient remboursés aux rentiers en papiers qui perdirent plus de quatre-vingt-huit pour cent. Cette loi trouva peu de censeurs dans le public; la classe nombreuse qui en était victime, la regarda comme un dernier sacrifice qu'elle devait à la patrie. Accoutumés aux plus dures privations, les rentiers, ayant diminué leurs besoins, restreignirent leur espoir de bonheur au paiement exact du tiers qui leur restait.

CHAPITRE XIII.

Etat de la colonie de St. Domingue.

Au milieu de l'allégresse publique, on recevait des nouvelles moins désolantes des colonies françaises dans les Antilles. J'ai

observé précédemment qu'au départ de Sonthonax de S. Domingue, le commandement de cette isle était partagé : le général Lavaux, avec le titre de commandant-général, était spécialement chargé de la partie du Nord ; le général Rigaud commandait le département du Sud, et le colonel Beauvais celui de l'Ouest.

J'ai observé encore que, la communication entre les trois départemens étant interceptée, par mer, par les escadres britanniques, et, par terre, par les districts dont les Anglais étaient les maîtres, chaque commandant, abandonné à lui-même, était forcé d'agir suivant les circonstances, sans pouvoir mettre dans les opérations militaires le concert nécessaire pour expulser les Anglais de l'isle. Les Français avaient à leur disposition plus de forces qu'il ne fallait pour opérer cette expulsion. Mais, d'un côté, la haine atroce, inextinguible, qui subsistait dans la colonie, entre les colons blancs, les mulâtres libres et les nègres appelés à la liberté, s'opposait invinciblement au développement des forces coloniales contre l'ennemi étranger ; de l'autre, les rivalités, excitées par Sonthonax, avaient produit une défiance prononcée entre le commandant du Nord et ceux du Sud et de l'Ouest.

Les Anglais qui, dans tout le cours de la
1797. révolution française, ont employé avec tant d'avantage l'art de diviser leurs ennemis par des manœuvres perfides, augmentaient ces dispositions par mille moyens : ils renouvelaient exactement la fable de l'aigle, de la laie et de la chatte. Les divisions entre les nègres, les blancs et les mulâtres, présentaient tant de caractères d'une guerre civile, que les commandans du Nord et du Sud, obligés souvent de changer leurs dispositions administratives d'après les rapports qui subsistaient entre les trois partis, paraissant quelquefois en opposition de conduite, se regardaient presque comme ennemis.

Malgré ce désavantage, Rigaud et Beauvais avaient chassé les Anglais du Saletrou, en fructidor l'an deux; de Léogane, en vendémiaire an trois; et de Tiburon, en nivose suivant. Ayant réuni en germinal environ deux mille hommes, ils attaquaient la ville du Port-au-Prince, et se voyaient sur le point d'expulser les Anglais de cette importante place, lorsque le commandant général Lavaux, auquel ils demandaient des munitions de guerre, leur ordonna de lever le siège, et de se porter sur Léogane avec leur petite armée.

An VI.

CHAPITRE XIV.

Les Anglais assiègent Léogane. Divisions entre les commandans francais à Saint-Domingue.

Les Anglais, ayant reçu des renforts d'Europe, s'étaient présentés en nivose, devant cette place, avec des forces imposantes. Quatre mille Anglais, sous les ordres du général Bowyer, et deux mille émigrés commandés par Montalembert et Dessources, exécutaient leur débarquement, protégés par quatre vaisseaux de ligne, six frégates, et un grand nombre de plus petits bâtimens commandés par l'amiral Parker. L'escadre fut s'embosser sous le fort Ça-Ira, bâti au bord de la mer, près de Léogane, et le canonna vivement durant vingt-quatre heures. La défense fut si vigoureuse, que les Anglais se virent contraints à couper leurs cables, et de s'éloigner du fort dont ils n'osèrent plus s'approcher.

Les troupes de terre pressaient leurs travaux avec activité. L'arrivée de Rigaud et de Beauvais les obligea de se rembarquer, après avoir été complétement défaits. Ils aban-

donnèrent des provisions de toute espèce et
1797. quelques pièces d'artillerie.

Mais le département du Nord n'était pas aussi florissant. Le général Lavaux résidait au port de la Paix ; il avait sous ses ordres le général nègre Toussaint Louverture dont le quartier était aux Gonaïves, et le général Villate qui commandait au Cap français. Ce dernier avait su contenir des hommes égarés par la licence, et cependant s'en faire aimer. Jouissant en même tems de la confiance des troupes et de celle de ses concitoyens de toutes les couleurs, il parvenait, en donnant lui-même l'exemple du travail, à maintenir la paix entre les blancs, les noirs et les jaunes. Dans le reste du département, tout était en proie à la terreur, au brigandage, à l'anarchie.

Dans ces circonstances, arriva la corvette la Vénus ; elle portait sans doute au général Lavaux des instructions qui lui indiquaient une marche nouvelle à suivre. Il part sur-le-champ du port de la Paix, pour se rendre au Cap, improuve et annulle toutes les opérations administratives de Villate, et veut introduire un papier-monnaie de sa création.

A cette époque, la montagne du port de la Paix, qui jusqu'alors avait été tranquille, éprouvait les plus horribles commotions. Soixante propriétaires blancs ou mulâtres fu-

rent massacrés, au milieu de leurs habitations, par les nègres révoltés, sous prétexte qu'on assurait que Sonthonax avait été ou devait être guillotiné à Paris. Les nègres parcouraient les campagnes le fer et la flamme à la main, publiant que, si Sonthonax ne leur était pas rendu, ils détruiraient toutes les propriétés de la colonie. L'insurrection était conduite par un nègre nommé Etienne, qui fut fusillé après le retour de Sonthonax dans Saint-Domingue. On disait assez hautement que cette rigueur n'avait été exercée que pour étouffer la connaissance de ceux qui avaient engagé ce nègre à conduire les révoltés. AN VI.

CHAPITRE XV.

Le général Lavaux est arrêté au Cap. Arrivée dans la colonie des commissaires du gouvernement francais.

Le despotisme de la conduite du général Lavaux, le secret qu'il gardait sur les ordres apportés de France par la frégate la Vénus, dans un pays avide de la jouissance de ses droits politiques, et où la seule constitution de 1793 était connue, échauffèrent tellement les esprits qu'un soulévement se manifesta

dans la ville du Cap. Le commandant gé-
1797. néral Lavaux, et le commissaire-ordonnateur Perroud furent arrêtés le trente nivose an quatre. On accusa le général Villate d'avoir ménagé cette insurrection.

A la nouvelle de la captivité de Lavaux, le général Toussaint Louverture s'était mis en marche avec un corps nombreux de troupes; mais déjà le commandant général et le commissaire-ordonnateur étaient rendus à la liberté par les soins de la municipalité du Cap. Ils se retirèrent au camp de la Martellière avec un grand nombre de citoyens de toutes les couleurs effrayés par l'approche de Toussaint Louverture.

Dans cette situation des choses, parut à San-Domingo, dans le courant de floréal, Roume, commissaire du gouvernement français dans la partie espagnole de l'isle. Témoin de l'extrême préjudice que portait aux intérêts de la république la mésintelligence qui subsistait entre les chefs de la colonie, il invita les généraux Lavaux, Villate, Rigaud et Beauvais, d'envoyer à San-Domingo des personnages sages et éclairés, pour le mettre au fait des causes qui avaient amené l'insurrection du trente nivose et les événemens qui l'avaient suivie.

A la suite de cette discussion, le commissaire Roume écrivait aux généraux de tous

les départemens de la partie française de Saint-Domingue (1), qu'après avoir examiné les accusations portées de tous les côtés, il s'était convaincu que chacun d'eux avait été le jouet des Anglais, ennemis éternels de la France; qu'il était tems que la confiance et la paix reprissent, chez les républicains des trois couleurs, la place trop long-tems usurpée par le soupçon et le trouble; et qu'étant certain que les accusations réciproques étaient chimériques, il déporterait de la colonie tous les chefs qui renouveleraient des dissentions, que l'esprit de justice, comme le bien de la colonie, condamnaient également à un éternel oubli.

(1) La fausseté et l'absurdité de toutes les accusations portées des deux côtés, furent toujours repoussées de la manière la plus victorieuse, si ce n'est relativement à quelques faits dont il convient de bonne foi qu'ils ne sont que les conséquences d'une défiance réciproque. Il devient impossible de nier plus long-tems que vous ne fussiez dupe de vos implacables ennemis. Vos commissaires en ont rougi de honte pour eux et pour vous; ils ont juré d'effacer de leurs cœurs jusqu'aux souvenirs de votre apparente inimitié. Nous avons tous promis que la confiance reprendrait la place du soupçon, et que celui qui s'y refuserait, serait considéré par vous et par nous comme un homme qu'il faudrait chasser de la colonie. etc. *Lettre de Roume, du 22 floréal an 4, aux généraux Lavaux, Villate, Toussaint Louverture et autres chefs républicains.*

1797. Le caractère modéré du commissaire Roume, et les sermens qu'avaient prononcés les envoyés de tous les généraux, d'oublier entièrement le passé, et de combiner de bonne foi tous leurs efforts contre les Anglais, présageaient le retour d'une tranquillité après laquelle les colons laborieux soupiraient en vain. Cet espoir fut bientôt banni par les événemens qui suivirent l'arrivée des nouveaux commissaires du pouvoir exécutif, qu'on attendait impatiemment.

CHAPITRE XVI.

Conduite des commissaires du pouvoir exécutif, dans la colonie.

Ces commissaires étaient au nombre de cinq, Sonthonax, Giraud, Leblanc, Lemulâtre, Raimond, un des premiers auteurs des troubles de Saint-Domingue, et Roume, chargé particulièrement de la partie espagnole réunie à la France par le traité de Basle. Ces commissaires avaient ordre de concilier les esprits, et de cicatriser les plaies que l'esprit révolutionnaire avait faites à S.t-Domingue.

On devait s'attendre que Sonthonax jouirait, sur la commission dont il était membre, d'une influence principale, fondée sur la

connaissance

connaissance des localités et des caractères, acquise dans sa précédente mission. An VI.

Arbitre de tous les partis, il lui était facile de les diriger vers un but commun; mais circonvenu par Lavaux, qui avait eu une longue et secrète conférence avec lui sur le vaisseau le Watigni, avant son débarquement dans la colonie, ses actes portèrent le caractère de la partialité, de la récrimination, de la vengeance. J'ai déjà observé que les envoyés de Lavaux et de Villate avaient promis avec serment d'oublier le passé, et spécialement les événemens du 30 nivose; mais ce serment était un faux serment.

Que ne peut la soif de la vengeance? Sonthonax envoie à Villate l'ordre de venir dans la ville du Cap, rendre compte de sa conduite devant la commission. Villate obéit sur-le-champ. A son entrée dans cette ville qu'il avait su conserver à la liberté par son courage et son désintéressement, une multitude de citoyens de toutes les couleurs, hommes, femmes, enfans se pressent sur son passage; ils l'accompagnent jusqu'au gouvernement avec des branches de palmier, aux cris mille fois répétés : *Vive la république, vivent les commissaires du gouvernement français, vive Villate, le sauveur du Cap!* A ces cris, Lavaux et des hommes qui lui étaient attachés, se jettent le sabre à la main sur cette

multitude et la dispersent, non sans avoir tué
1797. ou blessé un grand nombre de personnes des deux sexes.

La commission, après avoir entendu Villate, le renvoya à son camp, pour y attendre les ordres qui lui seraient adressés; et quelques jours après, une proclamation fut publiée, qui le mettait hors la loi, et ordonnait de le conduire au Cap français, mort ou vif. Villate fut obligé de se bannir de la colonie.

Le parti nègre accusait ce général de favoriser les blancs et les mulâtres ; le parti des blancs et des mulâtres assurait au contraire que Villate avait tenu une juste balance; tandis que le but de Lavaux et de Sonthonax, en protégeant spécialement les nègres, était de propager leur soulévement dans les districts qui étaient encore tranquilles, de chasser de la colonie tous les anciens propriétaires, et de régner, au milieu des débris, sur une peuplade barbare et ignorante, dont ils avaient capté la confiance.

On assure que, pour parvenir à ce résultat, Sonthonax, auquel le gouvernement avait confié trente mille fusils, en fit distribuer secrètement plus de la moitié aux nègres révoltés dans les montagnes de l'est; qu'il créa un grand nombre de généraux, mais qu'il déporta ou laissa sans activité les généraux blancs envoyés d'Europe; enfin, qu'ayant

rencontré dans un grand nombre de propriétaires mulâtres une énergie qui ne s'accommodait pas avec ses desseins sur les noirs, il avait formé le projet d'exterminer tous les hommes de couleur, qu'il avait flagornés lorsqu'il avait eu besoin d'eux pour opprimer les blancs, et qui, fatigués de ses procédés insidieux, l'avaient dénoncé à son collègue Polverel, comme on l'a vu dans les livres précédens. An VI.

Sonthonax répondait à ces allégations en représentant ses proclamations dans lesquelles il ne cessait de prêcher aux cultivateurs l'amour de l'ordre, du travail, et à toutes les classes des citoyens une confiance réciproque sans laquelle la colonie entière était menacée d'un anéantissement prochain.

Mais on prétendait que ces actes publics étaient démentis par des instructions verbales et secrètes données par lui à ses agens, qu'ils ne cessaient de répéter à tous les noirs qu'ils rencontraient et qui se plaignaient d'être contraints de cultiver la terre : *Travaillez, si vous le voulez, vous êtes libres, personne n'a droit de vous forcer à disposer de votre tems contre votre gré ; les mulâtres ne sont plus vos maîtres.* Dès ce moment, plus de culture, plus de revenus territoriaux, plus de subordination, plus de sureté.

Depuis la réunion des provinces espagnoles

de Saint-Domingue aux provinces françaises ;
1797. l'isle entière se trouvait partagée en cinq départemens. J'ai parlé des trois premiers appelés départemens du Nord, du Sud et de l'Ouest. Le premier, dont l'administration centrale résidait au Cap-Français, se composait de trente cantons, Monte-Christo, Loxavon, Port-Liberté, ci-devant Port-Dauphin ; Ouanaminthe, Terrier-Rouge, Trou, Valline, Limonade, Grande-Rivière, S.te Suzanne, Dondon, la Marmelade, Incha, San-Raphaël, San-Miguel, l'Allelagna, le quartier Morin, la Petite-Anse, le Cap, la plaine du Nord, l'Acul, le Limbé, le port Margot, le Borgne, le Port de Paix, le Gros-Morne, le Jean-Rabel, le mole St. Nicolas, Bombarde, le Port-à-Piment.

L'administration centrale du second était aux Cayes et son tribunal civil à Léogane ; il se divisait en vingt-cinq cantons : Léogane, Grand-Goave, Petit-Goave, Fond-des-Nègres, l'Anse-à-Veau, l'isle-de-Cajemite, Petit-Trou, Jérémie, Plimouth, Cap Dame-Marie, Tiburon, les Côteaux, Port-Salut, l'Isle-à-Vaches, Torbech, Caye-du-Fond, Cavailhon, St. Louis, Aquin, Bagnel, Jacmet, Cayes-de-Jacmet, Sale-Trou, Negbe, isle-la-Béate.

Le Port Républicain (Port-au-Prince) était le siège de l'administration centrale et du

tribunal civil du troisième département. On y comptait treize cantons : Le Port-au-Prince, les Gonaïves, St. Marc, Petite-Rivière, les Verretes, Mirebalais, Banica, Arcahaye, Croix-des-Bouquets, isle de la Gonave, San-Juan, San-Thomé, Asna.

An VI.

Les deux nouveaux départemens formés dans la partie espagnole, portaient le nom de Samana et del Inganno. Le premier comprenait cinq cantons : San-Yago, Levega, Porto-Plata, Corni et Samana ; le second en avait dix : San-Domingo, Monte-Plata, Zeibo, Chigney, Bayaguana, Baya, San-Lorenzo, isle S.te Catherine, Illeonos, isle Savone.

Le commissaire Roume, se trouvant excédé de travail dans San-Domingo, pour amalgamer dans les départemens espagnols les institutions françaises, ne prenait presque aucune part à l'administration des trois anciens départemens français. Les commissaires Giraud et Leblanc, rebutés par les difficultés qu'ils trouvaient de concilier des partis acharnés à leur destruction réciproque, revinrent en France ; Leblanc mourut dans la traversée, non sans soupçon d'avoir été empoisonné.

Sonthonax et le mulâtre Raimond restèrent seuls investis de tous les pouvoirs du gouvernement français. Raimond montrait pour son collègue une entière déférence ;

Sonthonax jouissait dans la colonie d'une
1797. autorité dictatoriale.

Un des premiers actes de son administration fut d'envoyer, dans les départemens du Sud et de l'Ouest, les délégués de Ray, le Borgne et Keverseau, Desfourneaux, en qualité d'inspecteurs de la force armée, Arnaud-Preti, pour commandant de la gendarmerie, et Didlinger, commissaire-ordonnateur. Plusieurs de ces individus furent nommés membres du corps législatif, par le parti qu'ils protégeaient et dont ils étaient protégés à leur tour. Mais le parti contraire, c'est-à-dire les propriétaires blancs et mulâtres, leur donnaient les qualifications les plus odieuses. On assurait que l'un d'eux, le Borgne, se proclamait lui-même le Marat des Antilles. Il paraît que les nègres, devenus libres, voulaient traiter les propriétaires blancs comme on traitait en France les nobles et les prêtres. On trouvait bien quelque ressemblance entre les uns et les autres, mais la différence était encore plus frappante.

En France, quoique les nobles et les prêtres possédassent une grande partie des immeubles, cependant une quantité encore plus considérable de biens territoriaux se trouvait dans les mains des populaires. Les premiers pouvaient être expoliés non-seulement sans causer un bouleversement général dans la masse

de l'état, mais les capitaux, fruit de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et d'autres moyens de prospérité, mettaient les populaires en état d'acheter les biens de la noblesse et du clergé, qui tournaient ainsi au profit de la révolution.

Cette balance n'existait pas à Saint-Domingue. Les blancs et les mulâtres libres possédaient presque toutes les propriétés; les nègres étaient regardés comme meubles attachés aux fonds de terre. Ces nègres, devenus libres par l'effet de la révolution, n'avaient d'autres biens que la jouissance de leur industrie personnelle. Il devait résulter de cette combinaison, que, les propriétaires blancs et mulâtres étant expropriés, leurs héritages restaient invendus. Ils étaient même invendables, parce que, dans toutes les Antilles, les terres ne se vendent pas en raison de leur étendue, mais en raison des nègres qui les cultivent. Les nègres ayant déserté les ateliers, les habitations qu'ils fécondaient par leurs travaux, avaient perdu presque toute leur valeur.

Les variations produites par le mouvement révolutionnaire avaient fait la fortune d'un grand nombre d'individus; ces nouveaux riches se montraient, dans toutes les occasions, les amis des noirs et les ennemis des blancs et des jaunes. Mais la culture se trouvant abandonnée presque par-tout, la colonie

1797. se voyait sans revenu public; tout tendait à la dissolution du corps social.

Ces observations étaient faites avec énergie par les blancs et par les mulâtres; on leur répondait qu'ils étaient des aristocrates et des royalistes, qui, sous le voile du bien colonial, cachaient leur volonté de conserver la domination et d'immenses richesses, incompatibles avec l'égalité qui devait subsister parmi des républicains. Je serais trop long, si je voulais entrer dans les détails de la conduite tenue, dans les départemens de l'Ouest et du Sud, par les délégués de la commission séante au Cap. Leurs fausses démarches et leurs abus d'autorité produisirent un soulévement général. Les délégués, pour en arrêter les effets, investirent, par un arrêté du 14 fructidor an 4, le général Rigaud des pouvoirs nécessaires pour rétablir le bon ordre et sauver la chose publique.

Ce général, voulant soustraire les délégués à la fureur des mécontens qui demandaient hautement leurs têtes, crut devoir les faire arrêter; il rendit compte en même tems à Sonthonax et à Raimond des motifs qui avaient rendu cette mesure nécessaire.

On jouit alors de quelque tranquillité dans les départemens de l'Ouest et du Sud. Rigaud, ne pouvant suffire aux fonctions administratives et militaires, invita les commissaires du

pouvoir législatif à choisir de nouveaux délégués qui, réunissant une moralité irréprochable à l'amour pour le régime républicain, maintinssent la bonne harmonie entre les hommes de toutes les couleurs. Les généraux de brigade Chanlatte et Martial Besse furent chargés de cette mission importante. On rappela au Cap tous les officiers civils et militaires qui avaient accompagné les précédens délégués. An VI.

Martial Besse et Chanlatte, de concert avec les généraux Rigaud et Beauvais, témoins de la disposition des esprits, avaient disposé Sonthonax et Raimond à prendre les moyens conciliatoires qui pouvaient rendre les noirs aux travaux de la culture. Une proclamation conforme à ces vues allait être publiée, lorsqu'une corvette arriva de France avec des instructions qui changeaient entièrement ces dispositions pacifiques. Sonthonax et Raimond suspendirent leurs relations avec les contrées où commandaient Rigaud et Beauvais; ils publièrent, le 28 frimaire an 5, une proclamation qui pouvait rallumer la guerre civile.

Les propriétaires du Sud et de l'Ouest, effrayés des suites de cette incendiaire proclamation, se rassemblent dans les chefs-lieux de leurs cantons, et prennent des arrêtés qui mettent le pays sous la sauve-garde immédiate

du général Rigaud ; ils le requièrent non-
1797. seulement de rester à la tête des affaires jusqu'à la décision du corps législatif et du gouvernement français, mais ils le rendent personnellement responsable des malheurs qui pourraient arriver en cas de refus de sa part. Enfin, ils le chargent de faire parvenir en France, aux pouvoirs législatif et exécutif, les pièces relatives aux événemens qui avaient donné lieu à la fatale proclamation du 28 frimaire.

Depuis cet instant, Rigaud et Beauvais ont gouverné les départemens du Sud et de l'Ouest, sans avoir presque aucune communication avec celui du Nord ; mais il paraît qu'ils n'ont cessé de correspondre avec ceux de Samana et del Inganno.

CHAPITRE XVII.

Le général Toussaint Louverture force Sonthonax à quitter l'Amérique, pour revenir en France.

Le département du Nord était gouverné immédiatement par Sonthonax et Raimond ; les noirs le dévastaient presqu'entièrement. On y rencontrait à peine quelques sucreries affermées à des prix si modiques, que leur

revenu ne suffisait pas aux dépenses du gouvernement. Des nègres révoltés en occupaient les montagnes depuis 1792 ; ils ne vivaient que de pillage. Le général Lavaux qui commandait toutes les troupes depuis l'évasion du général Villate, ayant été nommé membre du corps législatif, s'était embarqué pour l'Europe.

L'autorité militaire resta dans les mains du général Toussaint Louverture, dont j'ai déjà parlé. Cet homme, faisant mouvoir à son gré tous les nègres, jouissait d'une autorité personnelle très-supérieure à celle des commissaires du pouvoir exécutif. Son armée ordinaire n'était que de sept à huit mille hommes; mais au moindre signe de sa part, tous les noirs se réunissaient sous ses drapeaux.

Il n'existait d'autre force publique, dans la partie du Nord et dans quelques cantons de l'Ouest attenant au Nord, que celle des noirs. Les blancs et les mulâtres, qui n'avaient pas trouvé l'occasion de s'expatrier, s'attendaient chaque jour à être égorgés. Dans cet état de choses, Sonthonax, s'il faut en croire les procès-verbaux envoyés au gouvernement français par Toussaint Louverture et le commissaire Raimond, croyant l'instant arrivé de fonder sa domination dans Saint-Domingue, proposa à Toussaint Louverture d'égorger généralement tous les blancs et tous les

1797. mulâtres libres ; de déclarer que les noirs formaient seuls le peuple de Saint-Domingue, et de prononcer l'indépendance absolue de la colonie.

A cette proposition, soit que Toussaint Louverture fût indigné de la scélératesse de Sonthonax, ou qu'il ne voulût partager avec personne le fruit des manœuvres qui s'étaient succédées depuis 1792 pour bouleverser l'isle, il signifia à Sonthonax et à quelques individus qui lui étaient dévoués, l'ordre de sortir sur-le-champ du Cap-Français et de Saint-Domingue. Cet administrateur, après de vains efforts pour soulever quelques chefs, fut contraint de s'embarquer sans recevoir la moindre marque d'intérêt de la part des hommes des trois couleurs qu'il avait trompés tour-à-tour. Il prit terre au Férol en brumaire an 6, et vint bientôt à Paris pour siéger au conseil des cinq cents, où l'avait porté l'assemblée coloniale du Cap tenue l'an quatre.

Depuis cette époque, la colonie de Saint-Domingue prit une face nouvelle. Un grand nombre de sucreries détruites ont été rétablies. Les noirs, réunis sur les habitations respectives, y travaillaient avec assez d'activité, sans y être contraints par d'autres motifs, que par le bénéfice qu'ils tirent de leurs travaux. Les Anglais ont été chassés de l'isle. Le bonheur et la paix auraient enfin souri à

cette terre depuis si long-tems désolée, si de nouvelles dissentions, fomentées entre Toussaint Louverture, commandant du Nord, et Rigaud, commandant du Sud, et dont les causes ne me sont pas connues, n'avaient rallumé un incendie qui s'éteignait. An VI.

CHAPITRE XVIII.

Ouverture du Congrès de Rastadt. Préparatifs des Français pour tenter une invasion en Angleterre.

Le congrès de Rastadt s'était ouvert le dix-neuf frimaire. On s'attendait à Paris que Bonaparte, après avoir conféré avec le directoire sur les grands intérêts qui lui étaient confiés depuis plusieurs années, se rendrait dans cette assemblée, pour achever une négociation dont les traités de Léoben et de Campo-Formio ne devaient être regardés que comme l'introduction.

La paix continentale, en permettant au gouvernement de France d'employer ses ressources au déploiement des forces maritimes, pouvait seule lui assurer les flottes nombreuses et puissantes capables de forcer la cour de Londres à songer sérieusement à une réconciliation, dont jusqu'alors elle n'avait fait de

1797. feintes ouvertures, que pour tromper le peuple anglais sur ses véritables intérêts, et pour se procurer les sommes immenses qu'elle employait à soulever le globe entier contre la France.

Jamais depuis la première époque des longues et sanglantes rivalités entre la France et l'Angleterre, des préparatifs si formidables ne s'étaient multipliés dans les ports qui entourent la France. Tous les genres de bâtimens inventés par les hommes pour assurer la réussite d'une invasion maritime, remplissaient les rades françaises et bataves, depuis Rochefort jusqu'au Texel. Des apprêts non moins menaçans se faisaient dans le port de Toulon. Une armée très-nombreuse se formait sur les côtes de la Manche. Les Anglais, fiers de la supériorité de leur marine, parurent d'abord regarder ce développement de forces maritimes, comme de vaines menaces d'une exécution impossible.

Mais l'imperturbable persévérance avec laquelle le gouvernement français réunissait, combinait, agglomérait, pour ainsi dire, ses efforts sur les rives de l'Océan, donnait un tel poids à l'expédition projetée, que les Anglais, malgré la multitude de leurs citadelles ailées qui couvraient la mer, considérant le peu de cas que faisaient les Français de leur sang et de leurs trésors lorsqu'il s'agissait

de se venger de leurs ennemis ; considérant encore que leurs tentatives étaient presque toujours hors de toutes les probabilités ; qu'ils enveloppaient leurs manœuvres militaires des ténèbres de la nuit ; qu'ils ne craignaient pas même de se mettre sous la protection des tempêtes, et que rien ne semblait impossible à Bonaparte qui devait conduire l'expédition, sentaient diminuer leur confiance.

An vi.

Non-seulement toutes les forces que pouvait déployer l'Angleterre se réunissaient dans les provinces voisines de la France, mais le ministère de Londres, joignant aux efforts militaires les ressources ténébreuses de l'intrigue, tentait d'atténuer les préparatifs français, soit en retardant les opérations de Rastadt, soit en jetant ailleurs les semences d'une nouvelle guerre pour forcer les Français à partager leurs forces.

La cour de Vienne, épuisée d'hommes et découragée par une suite de défaites, redoutait de rompre une paix qui lui procurait les plus brillans avantages, et qui lui en promettait de nouveaux ; mais les dispositions du directoire français n'étaient déjà plus les mêmes. Dans l'intervalle des traités de Léoben et de Campo-Formio, un grand changement s'était opéré en France. Le directoire, par l'effet même de ce changement

1797. que son despotisme fit sanctionner, avait obtenu d'un sénat mutilé et asservi, une augmentation de pouvoir effrayante dont il abusa bientôt.

« La guerre (1) est un état de crise qui, par la nature même des précautions qu'il exige, tend toujours à augmenter les attributions et le pouvoir du gouvernement, en multipliant ses moyens pour lui donner plus de ressort, et en écartant la surveillance pour mieux concentrer son action. Les gouvernans le savaient; ils cherchèrent à se rendre nécessaires pour devenir tout puissans. Redoutant d'ailleurs l'influence que pouvaient avoir des armées victorieuses contre un despotisme intolérant, car la liberté s'était alors réfugiée dans les camps comme dans son dernier asyle ! peu rassurés sur le présent, épouvantés de l'avenir, ils se dirent: retenons les soldats sous leurs drapeaux, prévenons leur turbulente inquiétude, tournons leur courage contre nos voisins pour les empêcher de le diriger contre nous. C'est ainsi que les intérêts de la république, mis en opposition avec les passions privées de quelques hommes, ne tardèrent pas à leur être sacrifiés.

(1) Coup-d'œil politique sur l'Europe, à la fin du dix-huitième siècle. Tome I.er, pag. 177.

sacrifiés. La continuation de la guerre fut déterminée par ceux qu'elle faisait régner. » An VI.

« Bientôt l'imprévoyance des légistes gouvernans les entraîna sans guide et sans frein dans des expéditions hasardeuses, dont l'une, chevaleresque et importante si l'on veut, était au moins imprudente et impolitique dans les circonstances; et dont l'autre offrit à l'Europe indignée l'exemple d'une agression sans motif et d'une violence odieuse. L'effet de toutes deux fut de compromettre le sort de la république par le sacrifice de quelques-uns de ses meilleurs généraux, et de l'élite de ses armées, qui faisaient sa gloire et sa force. Eblouis et offusqués de l'éclat d'un triomphe qui n'était pas leur ouvrage, redoutant peut-être en secret l'ascendant que pouvait donner la victoire à un guerrier pacificateur, ils se flattaient de vaincre encore, parce que d'autres avaient vaincu avant eux; de conquérir l'univers, parce que les fondateurs de la république avaient conquis et fait respecter leur indépendance; et d'augmenter leur ascendant militaire, en se privant des élémens qui pouvaient l'assurer. »

« Telles étaient leurs espérances que ne pouvait remplir la faiblesse de leurs moyens. C'est ainsi qu'une vanité pusillanime égare les hommes sans talens; étonnés de leur grandeur nouvelle, c'est ainsi que l'impéritie,

1798. inhabile à juger les effets par leurs causes; prépare des désastres au sein même de la victoire ! »

La cour de Londres, profitant de cette disposition, se flattait, non sans raison, de former contre la France une coalition nouvelle. Elle était puissamment secondée par quelques membres du conseil de Vienne, et sur-tout par un ministre qui suivait aveuglément les traces du prince de Kaunitz. Cependant l'empereur, craignant d'offenser le roi de Prusse, n'osait rompre un traité à peine signé.

Les agens de l'Angleterre, disséminés dans toutes les cours, accusaient la France d'une ambition démesurée, tandis qu'elle ne faisait la guerre que pour assurer son indépendance; au lieu que les Anglais seuls gagnaient au milieu des pertes communes, s'enrichissaient seuls des malheurs de la guerre, voyaient seuls leur commerce fleurir et aspirer, dans les deux mondes, l'or qu'ils répandaient avec art, pour tromper les rois et les empêcher de mettre obstacle à leur plan de régner exclusivement sur les mers.

Les Anglais, sachant que la république française s'opposerait constamment à l'exécution de ce plan, prêchaient contre elle une croisade politique, promettant des subsides et des vaisseaux, flattant les uns, me-

naçant les autres, et n'agissant que pour les intérêts de la Grande-Bretagne. An VI.

Les cours de Berlin, de Madrid, de Stockolm, de Copenhague, éclairées sur leurs intérêts, résistèrent à la contagion de l'or; mais celles de Pétersbourg, de Naples, de Lisbonne et de quelques princes d'Allemagne écoutèrent les propositions du cabinet de St-James : alors il fut plus aisé de séduire l'empereur, qui devait être le pivot de la nouvelle coalition.

Cependant, une armée de quatre-vingt mille combattans bordait l'océan. Les soldats, immobiles sur le rivage, mesuraient de l'œil la distance liquide qui les séparait de la Grande-Bretagne. Quelques-uns d'entr'eux, montés sur les tours de Calais, découvrant les rochers de Craye, qui bordent les côtes britanniques dans les environs de Douvres, voulaient braver les vents et les ennemis dans la saison la plus rigoureuse, et profiter des longues nuits d'hiver, et des brumes qui rendaient l'obscurité encore plus épaisse, pour aborder sur les côtes des comtés de Kent et de Sussex. Les uns assuraient que l'expédition serait tentée, dès que la direction des vents la rendrait possible; les autres pensaient que Bonaparte serait chargé d'accélérer les décisions de Rastadt, et qu'il ne ferait voile vers l'antique Albion, que

lorsque la paix continentale ne laisserait à la république française d'autres ennemis que les Anglais.

CHAPITRE XIX.

Premières séances du congrès de Rastadt. Cession aux Français des pays d'Allemagne situés à la gauche du Rhin.

1798. DANS les premières séances du congrès de Rastadt, il ne fut question que de l'intensité des pouvoirs dont les plénipotentiaires allemands étaient investis, et que les plénipotentiaires français ne regardaient pas comme suffisans, pour conclure la paix sur les bases qui devaient être proposées.

Pendant que la diète de Ratisbonne délibérait sur cet incident, la députation de l'empire demanda aux ministres impériaux la communication du traité de Campo-Formio, et sur-tout des articles secrets qui se rapportaient à l'empire : ce traité fut communiqué, mais on garda le silence sur les articles secrets. Cependant il passait pour constant, à Rastadt, que, par ces articles secrets, l'empereur avait consenti à l'abandon de toutes les provinces que l'empire possédait sur la rive gauche du Rhin. Ceux qui

niaient l'existence de ces articles secrets, observaient que l'empereur n'avait pas le droit de céder ce qui ne lui appartenait pas; mais les Français ne lui avaient-ils pas donné presque toutes les provinces qui composaient la république de Venise, quoique ces provinces n'appartinssent pas à la France? An VI.

En conséquence d'une résolution prise dans les trois collèges de la diète de Ratisbonne, un *conclusum* du 8 janvier 1798 (19 nivose), accordant des pouvoirs illimités à la députation de l'empire, fut adressé aux ministres impériaux à Rastadt.

Cette députation était composée de dix commissaires : Mayence et Saxe pour le collège des électeurs; Autriche, Bavière et Wirsbourg pour les princes catholiques; Bremen, Hesse-Darmstad et Baden pour les princes protestans; Ausbourg et Francfort pour les villes impériales.

Il fut alors proposé par les commissaires français d'adopter, pour base préliminaire de la paix, la cession à la république de toutes les provinces allemandes situées à la gauche du Rhin. Cette demande, discutée dans la séance de la députation de l'empire, du 9 pluviose, ne fut admise qu'après de très-longues contestations. En effet, cette cession semblait changer la constitu-

tion de l'Allemagne, en détruisant les trois
1798. électorats ecclésiastiques. Il est vrai que les titres de ces trois électorats pouvaient être transportés sur d'autres églises princières de la Germanie ; mais cette disposition économique était contrariée par le projet présenté par la légation française, de séculariser la plupart des bénéfices princiers, pour procurer des indemnités en faveur des princes laïques dont quelques portions des états se trouvaient à la gauche du fleuve.

Cependant, tels étaient les ravages affreux de la guerre dans les provinces occidentales de l'Allemagne, que, malgré les offres d'argent que faisait l'Angleterre, et les manœuvres secrètes de tous les princes que cet arrangement ruinait, la députation consentit non-seulement à faire cet immense sacrifice au besoin de la paix, mais elle accéda au système des sécularisations avec une facilité qui ouvrait un vaste champ aux conjectures.

On prétendait que, par les articles secrets du traité de Campo-Formio, la cour de Vienne n'avait consenti que la ligne du Rhin fût la limite entre la France et la Germanie, qu'à condition que l'archevêché de Saltzbourg, les évêchés de Passaw et de Trente seraient sécularisés en sa faveur, et qu'elle serait encore mise en possession

de quelques cantons de la Bavière. L'électeur de Bavière devait recevoir, en dédommagement, le Brisgaw et quelques évêchés en Franconie. A l'égard du roi de Prusse, on sécularisait en sa faveur les évêchés de Munster, de Padersborn, d'Osnabruck; on lui abandonnait la partie de la Westphalie appartenant à l'électorat de Cologne: ce prince trouvait ainsi dans le nord-ouest de l'Allemagne une ample compensation des cantons qu'il cédait aux Français sur les bords du Rhin. An VI.

Le cabinet de Vienne commençait à multiplier les obstacles, et à mettre dans les délibérations du congrès une lenteur combinée. Prêtant l'oreille aux insinuations de l'Angleterre, et oubliant les avantages de la paix qu'il venait de signer, il entrevoyait, dans l'avenir, des avantages encore plus grands, en recommençant la guerre contre un état épuisé par ses triomphes même. L'espoir, non chimérique peut-être, de reconquérir ses anciens domaines, et sur-tout la fertile Lombardie, sans perdre les nouvelles provinces qu'il devait à la paix, s'offrait à l'empereur comme une brillante perspective. Dans cette vue, mettant à profit la longueur du congrès et les sommes que lui prodiguait l'Angleterre, il formait des magasins, rassemblait des hommes et rétablissait ses ar-

1798. mées, tandis que le directoire français dissipait les trésors de la France. Souriant à cette imprévoyance, il employait ce tems précieux à se fortifier de nouvelles alliances, à combiner de nouveaux plans, à resaisir les avantages que l'énergie française lui avait enlevés.

CHAPITRE XX.

Nouvelles prétentions des plénipotentiaires français.

Cependant, malgré ces dispositions insidieuses, la paix eût été signée dans Rastadt, si le directoire français, dont les sentimens étaient aussi peu pacifiques que ceux de la cour de Vienne, n'eût ordonné à ses plénipotentiaires d'adresser à la députation de l'empire une note contenant de nouvelles prétentions. Je crois devoir l'insérer ici à cause de son importance.

« La cession de la rive gauche du Rhin, et l'adoption du principe des sécularisations pour assurer les indemnités légitimes, ne laissent actuellement à discuter qu'un mode d'exécution de ces deux bases formellement reconnues. La députation de l'empire a observé avec justesse que, pour connaître la

masse de l'indemnité, il fallait d'abord constater une masse de pertes. Elle desire, en conséquence, qu'on s'explique sur ce point, et sur toutes les autres prétentions qui pourraient être formées. » An vi.

» Les demandes de la république française seront simples et fondées sur l'avantage commun des deux peuples. Il suffit, en quelque manière, de les énoncer pour en faire sentir la convenance. La députation de l'empire trouvera au surplus dans la présente note, une réponse suffisante à presque toutes les questions contenues dans les précédentes communications. »

» La navigation du Rhin sera commune aux deux nations; les autres peuples ne pourront y participer sans le consentement respectif, et aux conditions agréées par l'une et l'autre. Les chemins de hallage seront entretenus par les riverains de chaque côté, sans qu'on puisse faire, sur l'une des deux rives, des travaux capables d'endommager la rive opposée. Le transit sur l'un et l'autre chemin de hallage sera libre, et tous les droits de péage seront supprimés. Les marchandises resteront sujettes seulement aux droits de douane, établis dans le pays; ces droits seront perceptibles lors du débarquement, sans néanmoins que sur une rive ils

puissent excéder ceux qui sont établis sur
1798. l'autre. »

» Toutes les isles du Rhin resteront à la république française. L'avantage immense qui doit résulter d'une navigation libre, fait justement espérer que la députation ne trouvera pas moins convenable de rendre aussi libre, pour les deux nations, la navigation des rivières qui tombent dans le Rhin, et celle des grands fleuves d'Allemagne, notamment le Danube. »

» Au moyen de ces arrangemens, la république ne conservera à la droite du Rhin, que le fort de Kell et son territoire. On doit sentir que ce n'est pas par un desir de l'agrandir, que le gouvernement français fait une réserve de cet objet, mais pour sa sureté, et pour prévenir par la suite tout sujet de rupture. Un motif, non moins impérieux, exige la démolition de la forteresse d'Ehrenbreistein, dont l'existence est en quelque sorte incompatible avec celle de la ville de Coblentz. On ne parle pas du fort de Cassel et de ses dépendances; ce poste ne peut être considéré que comme une partie des fortifications de Mayence: il ne peut donc pas en être séparé. Enfin la république demande que le pont commercial, entre les deux Brisach, soit rétabli, et qu'il soit cédé à la France un terrain de cinquante arpens, en face de

l'ancien pont d'Huningue, avec le chemin nécessaire pour y arriver. » An VI.

» Tous les pays occupés sur la droite du Rhin, par les troupes françaises, seront évacués immédiatement après la conclusion et la ratification du traité. »

» Il ne reste plus qu'à indiquer celles des possessions de la rive gauche qui doivent être remplacées sur la rive droite. Les ministres de la république française ne pensaient pas qu'il dût être nécessaire de s'expliquer expressément sur ce point. La députation n'ayant jamais pu se dissimuler que tout ce qui appartient aux princes-états de l'empire et aux nobles immédiats, doit être transféré sur la rive droite : par une conséquence nécessaire et conforme aux principes reçus universellement, les dettes dont ces pays sont grevés, seront transportées sur les objets donnés en compensation. »

» Il est entendu que l'empire renonce à toutes prétentions, de quelque nature que ce soit, même à la faculté de prendre les titres qui ont pu être assis sur les objets cédés. Les mêmes renonciations auront lieu pour le terrein et en faveur des républiques alliées à la république française. Il n'échappera pas encore à la députation, que les articles proposés sont les seuls qui puissent opérer un ordre de

choses stable et une paix solide, telle que les
1798. deux nations doivent la desirer. »

» On n'a pas besoin, sans doute, de faire une réserve à raison des répétitions particulières des sommes d'argent, des mobiliers, et autres prestations dont quelques états pourraient être tenus envers la république française ; il ne s'agit ici que de ce qui peut concerner l'empire germanique, et nullement d'obligations particulièrement contractées, et qui, de leur nature, sont étrangères à l'empire. Les ministres plénipotentiaires de la république française ne sauraient prévoir d'objections fondées contre des demandes également modérées et convenables. Ils attendent donc une prompte réponse; le tems des temporisations est passé. »

CHAPITRE XXI.

Réponse de la députation de l'empire aux nouvelles demandes des Français.

A cette note inattendue, la députation de l'empire répondit, au mois de floréal, que les nouvelles demandes faites par les plénipotentiaires français surprenaient d'autant plus, que quelques-unes contrariaient les principes déjà adoptés.

Comme dès le commencement, ajoutait-on,

le Rhin a éte reconnu pour limite entre les deux nations allemande et française, il résulte que le cours de ce fleuve appartient aux deux nations, et que la ligne du milieu de son cours doit former la démarcation. Les Français ne sauraient donc élever aucune prétention sur toutes les isles du Rhin, qui, dans leur ensemble, forment un objet d'une grande valeur, appartenant à divers particuliers, et dont l'usage est indispensable pour en tirer les bois nécessaires aux réparations des rivages. Chaque état doit posséder les isles qui sont situées sur la moitié du fleuve qui est de son côté; et celles qui sont au milieu, doivent être l'objet d'un arrangement particulier.

La demande des Français, concernant Kell, Cassel, Brisach, Ehrenbreistein et Huningue, est aussi peu fondée. L'observation faite par les plénipotentiaires, que ces postes sont nécessaires à la sureté de la France n'est point admissible. La concession qui en serait faite, menacerait au contraire l'indépendance de l'Allemagne. Cette prétention est diamétralement opposée aux articles convenus, que le cours du Rhin servirait de limite aux deux états, et que les Français renonçaient formellement à tout droit ultérieur qui ne serait pas à l'avantage commun des deux nations.

1798. Pour ce qui regarde la communication entre les deux Brisach, l'état actuel des choses repose sur d'anciens traités subsistans. Quant à la démolition d'Ehrenbreistein, comme les plénipotentiaires français n'ont rien offert d'équivalent, il faut s'en tenir absolument à ce principe admis de la limite du Rhin, et chercher d'autres moyens d'établir la sureté réciproque.

On ne voit pas autant de difficultés sur les autres articles qui sont purement relatifs au Rhin, considéré comme limite. Ainsi on ne parlera du hallage qu'autant qu'il sera possible et nécessaire, qu'il ne portera aucune atteinte à la supériorité et à la propriété territoriale, qu'il n'empêchera pas les réparations nécessaires sur les rives du Rhin, et qu'il laissera la liberté de construire des digues pour la conservation des propriétés particulières, et à la conduite des matériaux nécessaires à cet usage. Il en est de même de la libre navigation qu'il ne suffirait pas d'établir entre les deux nations contractantes, mais qui devrait être concertée avec la Hollande, la Suisse, la Belgique, comme on l'a pratiqué jusqu'à présent.

A l'égard de l'abolition des péages, quoiqu'ils soient nécessaires pour se procurer les fonds destinés à l'entretien du cours des

eaux, et comme gages de plusieurs créanciers, la députation observe que, dans le cas où elle aurait lieu, cette abolition doit s'étendre aux péages de Hollande et au droit de tribut des bateliers jusqu'aux embouchures du Rhin. Quant à l'égalité des douanes sur les deux rives, son établissement est bien moins possible à cause de la grande diversité des états grands et petits qui bordent le Rhin, où ces droits sont employés à l'encouragement de l'industrie, et où le taux en varie suivant la différence des poids et mesures, la nécessité, l'avantage, la quantité ou le plus et le moins de facilité d'avoir des marchandises. Cet article et le précédent exigent donc un examen approfondi qui ne doit pas retarder l'ouvrage de la paix, et qui peut donner lieu à un traité de commerce, jusqu'à la conclusion duquel les choses doivent demeurer sur le pied actuel.

An VI.

La députation de l'empire déclare qu'elle n'a pas le droit d'agiter la question relative à la libre navigation sur tous les fleuves d'Allemagne. Elle ne peut de même consentir à l'indemnisation de la noblesse de l'empire de la rive gauche du Rhin, sur les domaines de la rive droite, parce que cette noblesse ne fait pas partie des états d'empire auxquels seuls, d'après ce qui a été convenu,

il est dû des indemnités. Cette noblesse est 1798. composée de simples propriétaires de biens particuliers. Les ministres français ont donné à ces propriétés, dans leurs notes précédentes, le titre de sacrées ; cette assurance doit suffire à la noblesse.

Sur l'article des dettes, la députation observe que l'usage constant est que la puissance qui acquiert un pays, se charge de ses dettes ; que la France peut s'y engager d'autant plus facilement, que les districts des pays les plus étendus n'en ont point ; au lieu que ceux situés sur la rive droite en ont contracté de si énormes par les malheurs de la guerre, que des siècles ne suffiront pas pour les voir acquitter.

Si on admettait l'injustice de transporter les dettes de la rive gauche sur la rive droite, déjà accablée de dettes et d'autres redevances, ce serait mettre les créanciers en danger de tout perdre.

La députation déclare qu'elle est prête de renoncer à tous droits sur la rive gauche, pourvu que la France renonce de son côté à toute prétention sur la rive droite. Elle demande que la république n'en forme plus aucune à la charge d'états particuliers, pour des objets provenant de la guerre ; ces prétentions ne sauraient être admissibles dans un traité de paix. Cette paix coûte assez cher

cher à l'empire, en général, pour que chacun de ses états y trouve quelque avantage en particulier. An vi.

CHAPITRE XXII.

Conduite des Anglais pour rallumer la guerre.

La nature des nouvelles demandes, faites par la légation française, avait aigri les ministres allemands; le congrès devenait le théâtre des plus basses intrigues; de demandes en réclamations, de concessions en refus, de notes en contre-notes; les plénipotentiaires ne semblaient s'accorder que dans le but unique de se tromper les uns les autres. Des haines personnelles se joignirent à l'opposition des intérêts; on prévoyait que, si les négociations ne se rompaient pas, elles seraient du moins longuement prolongées. Le ministère de Londres comptait d'autant plus sur cette temporisation, que le roi d'Angleterre, se trouvant lui-même au nombre des dix commissaires pacificateurs en qualité de duc de Bremen, pouvait se procurer une influence majeure sur la députation de l'empire.

En faisant de grands sacrifices pécuniaires, les Anglais étaient parvenus à fournir, sans

concurrence, à tous les peuples de l'Europe
1798. plusieurs espèces de marchandises très-précieuses, sur-tout les denrées coloniales, le sucre, le café et presque tous les objets que l'Europe tire des Indes. Les sommes immenses que ce commerce, d'un profit incalculable, versait dans la Grande-Bretagne, augmentant prodigieusement la masse du numéraire, procuraient au gouvernement des moyens successifs d'éteindre ou du moins de diminuer la dette publique. La cour de Saint-James, pour parvenir à ce but, aurait bouleversé le globe entier.

Cependant, les pacifiques dispositions que montraient la plus grande partie des états d'Allemagne, les efforts prodigieux que faisaient les Français sur les côtes de l'Océan, et d'autres circonstances particulières annonçaient au ministre Pitt, qu'il n'était point hors de vraisemblance que l'issue de cette guerre ne pût porter autant de préjudice à la Grande-Bretagne, que ses accidens divers lui avaient procuré d'avantages jusqu'alors. Ces considérations coïncidant avec la haine invétérée des Anglais envers les Français, donnaient une nouvelle activité au systême machiaveliste que déployaient les émissaires de la cour de Londres, pour replonger l'Europe dans le chaos dont elle était sur la point de sortir.

Tous les papiers publics avaient retenti de la duplicité avec laquelle le lord Malmesbury avait traité de la paix à Paris et à Lille. Paraître desirer la paix, lorsqu'on brûlait de continuer la guerre, c'est le problême que Pitt avait voulu résoudre sous les yeux de l'Angleterre. Pitt était alors sans ressources pour continuer les hostilités. Il ne consentit à un simulacre de conférences que pour faire passer dans le parlement la taxe sur le revenu, *tax on income*, et les rompit dès que cet impôt fut obtenu. La mauvaise foi de ce gouvernement, enveloppée des mystères diplomatiques, devint évidente, lorsqu'au mois de frimaire an 7, le ministre d'Angleterre à Hambourg fit arrêter un général au service de France, sous prétexte que ce général était né en Irlande, et que, violant un territoire neutre, il fit embarquer ce prisonnier pour le conduire sur la Tamise. Il était impossible de ne pas sentir que cette insulte n'avait d'autre but que d'armer la France contre la ville de Hambourg; d'engager les armées françaises à franchir la ligne de neutralité convenue avec le roi de Prusse, et d'engager, par cette expédition, le roi de Prusse à prendre une part active à la guerre qui s'éteignait en Allemagne.

An VI.

On ne saurait attribuer qu'à cette conduite astucieuse les mouvemens qui se manifestèrent

à Rome et en Suisse, qui attirèrent sur ces
1798. deux états les armes françaises, et qui servirent de conducteurs pour allumer un incendie qui devait embrâser de nouveau l'Europe. Bientôt les Anglais précipitèrent les rois de Naples et de Sardaigne dans l'abyme qui devait les engloutir. Mais le triomphe de leur politique fut d'entraîner le directoire français dans l'expédition d'Egypte, dont la conséquence devait être non-seulement de ranger la Porte parmi les ennemis de la France, mais de donner à la Russie l'occasion d'envoyer sur les frontières de France ses armées qui n'étaient plus retenues par les inquiétudes qu'avaient données jusqu'alors les Ottomans à la cour de Pétersbourg.

CHAPITRE XXIII.

Révolution de Rome.

L'INTÉRÊT de la cour romaine ni les principes qui avaient constamment dirigé sa conduite dans les circonstances les plus épineuses, ne permettent pas de supposer que ce faible gouvernement voulut rompre la paix qu'il devait à Bonaparte.

Le frère de ce général, Joseph Bonaparte,

remplissait dans Rome la dignité d'ambassadeur de France ; l'accueil distingué qu'il avait reçu du vieux Pie VI, des cardinaux et des riches particuliers, achevait de convaincre l'observateur impartial qu'on ne peut attribuer qu'à une impulsion étrangère, aussi perfide qu'atroce, la sanglante insurrection dont les suites brisèrent la monarchie ecclésiastique, et pouvaient faire sortir la république romaine des ruines sous lesquelles dix-huit siècles la tenaient ensevelie, si quelques mesures de prudence avaient été prises par le gouvernement français.

Déjà s'annonçait ce vaste plan de trahison, qui imprima sur le front de Rewbel, de Larévelliere - Lépaux, de Merlin et de Treilhard le sceau de l'indignation publique. Ce plan ne fut connu que lorsque leurs machinations, conduites avec un art infernal, avaient réduit la république à un tel état de faiblesse, que, loin de pouvoir défendre ses alliés, elle se voyait elle-même à la veille d'être envahie.

Le 6 nivose, l'ambassadeur de France fut instruit qu'une conspiration se tramait, dans laquelle on voulait compromettre les Français qui résidaient dans Rome. Il en fit part au cardinal secrétaire d'état. La conspiration éclata le 8. Une multitude armée rem-

1798. plissait les rues voisines du palais occupé par Joseph Bonaparte. Elle criait : Vive la république française ! vive le peuple romain ! Quelques faibles patrouilles, qui circulaient de loin en loin, laissaient douter si le gouvernement voulait protéger les attroupés ou les dissiper. Un assez grand nombre d'entr'eux avait pénétré dans le palais de l'ambassadeur de France, soit pour se soustraire à la poursuite des troupes papales, ou pour annoncer qu'ils étaient d'intelligence avec la légation française.

L'ambassadeur avait auprès de lui quelques militaires français, à la tête desquels on voyait le général Duphot et l'adjudant-général Sterloch. Ils lui demandent l'ordre de dissiper l'attroupement par la force. Cette proposition n'attestait que leur dévoûment trop généreux. Joseph Bonaparte, qui veut partager leurs périls, s'avance pour haranguer les attroupés. Au même instant une fusillade prolongée interrompt l'orateur. Les balles criblent les fenêtres du palais. Duphot tombe percé de coups ; plusieurs officiers de l'ambassadeur sont tués ou blessés à ses côtés. Il parvient avec peine à rentrer dans son palais ; les pavés des vestibules, les marches des escaliers se teignent de sang ; des moribonds se traînent, des blessés se lamentent ; on ne parvient qu'avec

beaucoup d'efforts à fermer les portes extérieures. An VI.

Après une pareille insulte, l'ambassadeur de France ne pouvait ni ne devait rester dans Rome. Il en sortit le lendemain sans écouter les propositions qui lui furent faites de rechercher les auteurs et les complices de l'insurrection. Après avoir passé quelques jours à Florence, il revint à Paris.

Quelque part que les ministres du pape eussent prise dans cet étrange événement, la tournure de cette affaire les jetait dans une extrême perplexité. On ne doutait pas à Rome que les Français ne tirassent de cet attentat une vengeance aussi prompte qu'éclatante. Cependant l'influence qu'une nouvelle guerre en Italie devait avoir sur les négociations de Rastadt, laissait espérer aux amis de la paix qu'un grand jour jeté sur cette affaire et sur ses auteurs, et la punition exemplaire des coupables, quel que fut leur état ou leur patrie, pourraient arrêter les funestes effets de l'indignation du gouvernement français. Mais ceux qui dans l'ombre avaient ourdi cette trame, ne voulaient pas perdre le fruit de leurs tragiques combinaisons.

Le jour sous lequel cette insurrection fut présentée à Paris, avait tellement exaspéré les esprits, que, quoique le pape eût envoyé un nonce extraordinaire pour offrir

au directoire les satisfactions qu'il pouvait
1798. desirer, l'ordre fut donné à l'armée d'Italie de marcher sur Rome. Le général Berthier qui la commandait depuis le départ de Bonaparte, avait occupé le château S.-Ange, et campait sous les murs de Rome le 22 pluviose.

Il fut résolu dans un consistoire, auquel assistèrent tous les cardinaux, d'implorer l'assistance du roi des Deux-Siciles : on invitait ce monarque de se porter sur Rome avec son armée, au nom de l'empereur.

Ferdinand IV, qui régnait à Naples, avait reçu du prince San-Nicandro une éducation si négligée, que la reine, son épouse, Marie Caroline d'Autriche lui avait appris elle-même à lire et à écrire; en reconnaissance de ce bienfait il avait pour ses conseils, ou plutôt pour ses ordres, la plus entière déférence. Deux Anglais jouissaient du principal crédit dans cette cour : le premier ministre, Acton, était le favori de la reine; et le chevalier Hamilton, ambassadeur d'Angleterre, le favori du roi. La cour de Naples se fût portée volontiers aux sollicitations de la cour papale, si ses forces avaient été rassemblées, ou plutôt si les Anglais lui avaient envoyé sur-le-champ les sommes avec lesquelles ce gouvernement leva soixante et dix mille hommes l'année sui-

vante. Mais, pendant les délais que nécessitait une semblable négociation, les troupes françaises s'emparèrent de tous les postes aux environs de Rome ; le pape restait sans défense. An VI.

Jusqu'au 25 pluviose (15 février), le général Berthier s'était abstenu d'entrer dans la ville ; ce jour était l'anniversaire de la vingt-troisième année du régne de Pie VI, élu pape le 15 février 1775 : un très-nombreux rassemblement s'étant formé dans l'ancien *Forum romanum*, aujourd'hui *Campo Vaccino*, rédige une proclamation intitulée : *Atto del Popolo Sovrano*. Elle contenait en substance que le peuple romain, opprimé depuis long-tems par le gouvernement sacerdotal, avait tenté plusieurs fois d'en secouer le joug, qu'une combinaison artificieuse de superstition, d'intérêt et de force rendit jusqu'alors ses efforts inutiles; mais que, ce gouvernement venant de s'écrouler sur lui-même, le peuple, pour se soustraire aux effets anarchiques de cette dissolution, déclarait à l'Europe et à l'univers qu'il n'avait participé d'aucune manière aux attentats commis envers la nation française.

On ajoutait qu'en abolissant les autorités politiques, économiques, civiles et militaires du gouvernement pontifical, les Romains se déclaraient peuple libre et indé-

pendant ; que le pouvoir temporel, exercé à
1798. Rome au nom du pape, le serait désormais par des magistrats nommés par le peuple, et à la tête desquels cinq consuls seraient investis des fonctions attribuées auparavant à la congrégation d'état. Le même acte contenait la nomination des préfets, des édiles et des autres officiers du gouvernement provisoire, et chargeait huit députés de réclamer en faveur de la nouvelle république, la protection de l'armée française.

En conséquence de cette proclamation, le général Berthier, pour répondre au vœu du peuple romain et sur-tout du gouvernement français, se rendit en pompe au Capitole, et déclara que la république française reconnaissait, pour libre et indépendante, la république romaine, formée du territoire qui restait à l'église romaine, après le traité de paix conclu entre le pape et Bonaparte, dans Tolentino.

On employa, dans cette circonstance, les ménagemens que le culte catholique et les préjugés locaux exigeaient. Les églises de Rome retentirent, le 18 février, des actions de graces adressées à l'Etre-Suprême ; quatorze cardinaux chantèrent eux-mêmes le *Te Deum* dans la superbe Basilique de Saint-Pierre.

Rome se souvenait de tems en tems qu'elle

avait été la reine du monde. Ses habitans avaient profité, dans plusieurs circonstances, des moyens que leur offrait la fortune, pour rétablir, dans leur patrie, le gouvernement municipal. Les avantages prodigieux que leur procurait le séjour de la cour papale du Vatican, les avaient seuls déterminés à se soumettre aux papes, lorsqu'à la fin du quatorzième siècle, ils quittèrent les rives du *Rhône* pour rétablir leur siège dans la ville aux sept montagnes. Depuis lors, le gouvernement pontifical s'était amalgamé avec le systême général de l'Europe : plusieurs émeutes, arrivées dans Rome, n'avaient eu aucunes suites.

Chaque peuple a sans doute le droit de choisir le gouvernement qui lui convient; mais, par la réunion de plusieurs circonstances, les Romains étaient le peuple qui réunissait le moins de moyens pour mettre ce droit à exécution. D'un côté, le roi des Deux-Siciles, vassal du pape, était intéressé à maintenir dans Rome un mode de gouvernement qui ne pouvait jamais lui donner aucun ombrage; de l'autre, les empereurs de la maison d'Autriche, auquel l'usage donnait le titre d'empereurs romains, et qui se flattaient d'établir tôt ou tard leur domination sur les bords du Tibre, ne regardaient le pouvoir du pape dans Rome,

1798. que comme un dépôt qui devait leur être remis.

En conséquence, ceux qui étaient parvenus à soulever les Romains contre le pape, et à mêler les Français dans cette querelle, savaient bien qu'une innovation aussi majeure, en contrariant tous les projets de la cour de Vienne, acheverait de changer ses dispositions envers la France, et romprait les négociations de Rastadt. Ces rapprochemens, qui frappaient les esprits accoutumés aux grandes affaires, échappaient aux yeux fascinés de la multitude.

Cependant, le pontife enfermé au fond du Vatican, tremblait pour sa liberté et même pour sa vie. En vain une députation solemnelle lui avait déclaré que non-seulement il ne serait donné aucune atteinte à son autorité spirituelle, mais que le nouveau gouvernement lui assurerait un traitement convenable à sa dignité, et même une garde d'honneur de cent vingt hommes; l'émigration dont il était témoin, laissait autour de lui une solitude alarmante; les cardinaux, les grands de Rome, et les citoyens les plus aisés de cette capitale, prenaient successivement la fuite, emportant leurs effets les plus précieux.

La ressemblance entre les symptômes de la révolution de France, et ceux de la ré-

volution de Rome, lui laissait redouter les mêmes résultats. Perpétuellement frappé du sort tragique de Louis XVI, il résolut de quitter furtivement un empire qui n'était plus le sien. Berthier, que ses ministres avaient consulté sur ce projet, chargea plusieurs militaires de lui servir d'escorte. Il sortit de Rome pour n'y plus rentrer, le 20 février, se retira avec une suite peu nombreuse en Toscane, et fixa sa résidence dans la Chartreuse de Pise, qu'il ne quitta que l'année suivante, lorsque le gouvernement de France, ayant déclaré la guerre au Grand-Duc, fit prisonnier le pontife et le conduisit en France.

An VI.

On établit bientôt dans Rome un nouveau gouvernement sur le modèle de ceux de Paris, de la Haye, de Milan et de Gênes. Cependant, pour conserver le nom des anciennes magistratures romaines, cinq magistrats suprêmes, investis du pouvoir exécutif, eurent le nom de consuls, tandis que le corps législatif se formait de deux collèges de sénateurs et de tribuns; l'un composé de soixante-douze, et l'autre de trente-six membres.

1798.

CHAPITRE XXIV.

Révolution de Suisse.

Cette révolution, qui jetait en Italie de nouveaux brandons de discorde, étonnait d'autant plus l'Europe, que les plénipotentiaires français continuaient d'assurer dans Rastadt que le but auquel tendait le gouvernement de Paris, était de cimenter solidement une paix générale. La surprise augmenta, lorsqu'on apprit qu'une nouvelle combinaison de circonstances conduisait les armées françaises dans les montagnes de l'Helvétie.

On a observé, dans les premiers livres de cette histoire, avec quel art affreux les ennemis de la France avaient réuni leurs intrigues en 1792 et en 1793, pour entraîner les Helvétiens, et le zèle qu'avait déployé le colonel de Weiss pour écarter de sa patrie le redoutable fléau de la guerre. Jamais la bonne harmonie entre le gouvernement français et celui des suisses n'eût été troublée, si les Suisses avaient été régis par une constitution uniforme.

Personne n'ignore que l'Helvétie formait moins une république, que l'association fé-

dérale de plusieurs états indépendans les uns des autres. La forme du gouvernement différait essentiellement dans les treize cantons. Six étaient purement démocratiques ; l'aristocratie dominait dans les sept autres. La différence de ce régime, chez des hommes idolâtres de leur liberté, fut le résultat de la situation politique dans laquelle chacune de ces républiques se trouvait avant son association à la ligue helvétique. An VI.

Celles dont le gouvernement fut aristocratique, ne consistèrent d'abord que dans une ville principale dont quelques bourgs et quelques villages dépendaient. Le gouvernement se resserra insensiblement parmi les bourgeois de la ville plus à portée de suivre les assemblées générales, tandis que ceux des bourgs et des villages négligeaient de s'y trouver, pour éviter la dépense du déplacement. Le tems ayant à la longue consolidé ce mode de gouvernement, il subsista malgré les accroissemens successifs du territoire de ces cités. L'usage tient lieu de droit public. C'était par l'effet de ce même usage, que les sénateurs de Venise, d'abord représentans amovibles du peuple, en étaient devenus peu-à-peu les souverains.

Mais les cantons démocratiques n'ayant au contraire, dans leurs arrondissemens, aucune ville assez considérable pour pré-

tendre à quelque prééminence sur les autres ;
1798. chaque pays fut divisé en communautés qui conservèrent un droit égal à la souveraineté, et chez lesquels les assemblées générales se tenaient alternativement. La pure démocratie s'y conserva. La république des Grisons est démocratique ; le pays est partagé en trois cantons qu'on nomme ligues, la ligue haute ou grise, la ligue de la Cadée, et la ligue des dix communautés. Le conseil souverain est composé des députés de toutes les communes. Il s'assemble régulièrement chaque année à la fin d'août, alternativement, dans le chef-lieu de chacune des ligues. Le premier magistrat du lieu, où se tient l'assemblée, la préside.

Cette disparité, dans l'organisation politique, devait influer sur la manière dont la révolution française était envisagée par les Suisses des divers cantons. Depuis long-tems celui de Berne n'avait d'autres intérêts que ceux d'Angleterre. Les dépenses de ce canton étant ordinairement moindres que ses revenus, les richesses de l'état et celles des magnifiques n'avaient pour débouchés que les fonds anglais, où elles s'engloutissaient. Le sénat de Berne tenait au cabinet de Saint-James sous le double rapport de son intérêt qui l'attachait à la prospérité de la banque de Londres, et sous celui de la religion dont les

les liens avec la politique sont plus étroits qu'on ne le pense généralement en France depuis la révolution. Qui ne connaît la conduite de l'envoyé britannique Fitz-Gerard, employant son influence auprès des cantons aristocratiques, pour les engager dans la première coalition ? Il leur disait, qu'être neutres avec les usurpations de la France, c'était reconnaître leur autorité, et presque insulter à l'Europe. AN VI.

C'est par ce langage audacieux, c'est par des manœuvres plus ténébreuses et plus perfides, c'est par des suggestions pratiques couronnées du succès auprès du sénat de Berne, que le ministère anglais est parvenu à pousser vers des partis extrêmes des hommes qui n'y étaient que trop disposés; et l'on ne saurait disconvenir que, si le gouvernement de France avait borné ses actes hostiles contre le seul sénat de Berne, il n'eût fait que punir la défection d'un corps dont les dispositions et la conduite le forçaient à se défier.

Le gouvernement tracassier d'Angleterre avait mis en œuvre tous les genres de séductions et d'intrigues pour forcer les Suisses à rompre la neutralité. Il n'en était pas venu à bout; mais ces manœuvres produisirent des dissentions intérieures; elles augmentèrent un ferment de haines que de fâcheux rapprochemens alimentaient. Les

1798. habitans de Palinza, de Riviera, de Bellinzona, de Lugano, de Locarno, de Mendris, de Val-Maggio, de Chiavenna, de la Valteline et de Bormio, qui avaient appartenu autrefois à la Lombardie, paraissaient desirer de se réunir à la république cisalpine.

CHAPITRE XXV.

Les habitans du pays de Vaud veulent s'ériger en canton indépendant des sénats de Berne et de Fribourg.

Le pays de Vaud, situé entre le mont Jura, le lac de Neuchâtel et celui de Genêve, se plaignait des vexations qu'il éprouvait de la part des gouvernemens de Berne et de Fribourg. Ce canton, le seul de l'Helvétie où le peuple parle français, après avoir fait long-tems partie de la Bourgogne trans-jurane, avait passé aux ducs de Zeringen, et ensuite aux ducs de Savoie qui le faisaient gouverner par un grand bailli avec lequel les états du pays partageaient l'administration, sur-tout le droit de régler les impôts et de les répartir entre les contribuables. Les ducs de Savoie ayant voulu inquiéter les Genevois au sujet de la religion, ils eurent recours aux cantons de Berne et de Fribourg,

qui s'emparèrent du pays de Vaud en 1536 et en 1564. La ville de Lausanne appartenait à son évêque. Ils l'en chassèrent, et établirent à la place du culte catholique, la religion protestante. La cour de Chambery fut obligée d'abandonner cette conquête aux Suisses, sous la condition expresse que le pays conserverait son ancienne constitution. La cour de France se rendit garante de ce traité.

An vi.

Les habitans du pays de Vaud avaient vainement sollicité le droit de se gouverner par eux-mêmes, et de former un quatorzième canton helvétique. Les sénats de Fribourg et de Berne, les considérant comme des sujets qui leur appartenaient par le droit des armes, traitaient d'attentat contre l'autorité légitime ces réclamations d'un peuple qui prétendait s'être donné et n'avoir pas été conquis. La révolution française donnait une autre physionomie à ces prétentions réciproques. Les Bernois et les Fribourgeois continuaient à maintenir leur suprématie par la force des armes, lorsque, dans les premiers jours de l'an six, le pays de Vaud eut recours à la république française, comme subrogée aux droits civils du duc de Savoie, depuis la réunion de cette province à la France du consentement de la cour de Turin.

A peine le bruit s'était répandu en Suisse

—— que les bailliages du pays de Vaud deman-
1798. daient au gouvernement de France les secours dont ils avaient besoin pour s'ériger en canton indépendant des sénats de Fribourg et de Berne, que, pour effrayer quelques habitans de la contrée sur les suites de cette démarche, des émissaires insinuaient dans les villes et dans les campagnes que le sort de Genêve était destiné aux habitans de Moudon, de Lausanne, de Morat; que ces pays seraient détachés de l'Helvétie pour être incorporés à la France. Le gouvernement français fit démentir ces bruits par une proclamation.

Cependant, en conséquence des réclamations adressées par le pays de Vaud au gouvernement français, le ministre de la république près les louables cantons helvétiques, avait reçu ordre de notifier aux sénats de Berne et de Fribourg, que les membres de ces régences répondraient personnellement de la sureté individuelle et des propriétés des habitans du pays de Vaud qui s'étaient adressés ou qui pourraient s'adresser dans la suite à la république française, pour obtenir, par sa médiation, le redressement des griefs qu'ils alléguaient.

Cette détermination était d'autant plus instante, que déjà le sénat de Berne avait ordonné des levées considérables de milices; qu'il enrôlait des émigrés, des réquisition-

naires, des déserteurs français, non-seulement pour comprimer par la force l'énergie des habitans du pays de Vaud, mais pour marcher contre les troupes françaises rassemblées dans quelques districts du Mont-Terrible. AN VI.

CHAPITRE XXVI.

Une armée française pénètre en Suisse: Prise de Berne.

UNE division de l'armée d'Italie qui rentrait en France par Carrouge, eut ordre de se porter dans les départemens de l'Ain, du Jura et du Doubs, pour observer les mouvemens des troupes bernoises et fribourgeoises. Le commandant de Carrouge fut prévenu, le 28 nivose, qu'une armée assez nombreuse, munie d'un train d'artillerie, était partie de Berne, et se dirigeait sur Lausanne. Ces troupes étaient commandées par le colonel de Weiss, connu par ses lumières, ses sentimens philosophiques, et qui, durant la guerre de 1793, avait éloigné des montagnes de l'Helvétie le fléau de la guerre. Le colonel de Weiss avait établi son quartier-général à Yverdun.

D'après les ordres du gouvernement français, le général Menard charge un de ses

1798. aides-de-camp de sommer le général de Weiss dans Yverdun, de laisser aux habitans de tous les bailliages du pays de Vaud, la liberté d'organiser leur gouvernement intérieur, suivant les principes qui leur conviendraient, en lui déclarant que, s'il se permettait quelque violence, la force serait repoussée par la force.

A deux lieues d'Yverdun, à l'entrée du village de Thierens, l'envoyé du général Menard est attaqué par une patrouille bernoise. Plusieurs des individus qui lui servaient d'escorte, sont tués à ses côtés : l'aide-de-camp blessé lui-même se retira à Moudon. La nouvelle de ce lâche assassinat avait précédé dans cette ville l'arrivée des Français. La milice de Moudon prenait les armes, et jurait, le fer et le feu à la main, d'incendier le village qui avait été le théâtre de cet attentat. Les Français arrêtèrent, non sans peine, les effets d'une vengeance inutile et immorale; la milice de Moudon et de Lausanne se contenta de chasser la patrouille assassine du village de Thierens.

Le général français pouvait, sans encourir aucun reproche, user de représailles, en attaquant immédiatement les troupes bernoises; il se contenta d'accorder une éclatante protection aux habitans du pays de

Vaud, et d'occuper les positions militaires que demandait la sureté de son armée. An vi.

Tous les liens qui unissaient les habitans du pays de Vaud aux sénats de Berne et de Fribourg, étaient rompus. Les députés de toutes les communes de ce canton, assemblés dans Lausanne, après avoir déclaré solemnellement qu'ils choisissaient le gouvernement démocratique, et qu'ils prenaient le *nom* de république Lémanique, s'occupaient des détails intérieurs et des relations extérieures du nouvel état. Les milices du pays, favorisées par les Français, non-seulement avaient mis en fuite les troupes bernoises, mais elles se préparaient à se venger de leurs ennemis, en portant la guerre sous les murs de Berne.

Ce changement qui en annonçait d'autres, ouvrait un vaste champ aux conjectures. En général, les ennemis de la révolution française le regardaient comme une pomme de discorde, dont la fatale présence devait attacher le plus grand nombre des Suisses au char de la coalition, et peut-être briser en éclats le faisceau de l'union helvétique.

D'autres observateurs envisageaient cet événement sous un autre point de vue. Les cantons démocratiques devaient trouver, dans l'établissement de la nouvelle république, les moyens d'obtenir une prépondérance

dans les diètes générales ; et quoique, dans
1798. les cantons aristocratiques, le peuple parût attaché au gouvernement existant, il ne pouvait cependant envisager qu'avec plaisir le soulévement du pays de Vaud, parce qu'au fond, les insurgés soutenaient à leurs risques et périls la cause de tous les Suisses plébéiens. Il n'était donc pas improbable que cette révolution, influant sur l'opinion publique, ne ramenât un jour les Suisses aux institutions qu'ils avaient adoptées lorsqu'ils secouèrent le joug de la maison d'Autriche, et qu'elle n'unît plus étroitement le corps helvétique à la république française.

L'intérêt que prenaient les Suisses, même dans les cantons aristocratiques, à l'insurrection de la république lémanique, se manifestait si publiquement, que les sénats de Bâle, de Zurich et de Lucerne avaient cru devoir céder à la nécessité, et partager le pouvoir avec les populaires. Mais les sénats de Berne, de Fribourg, de Soleure, se croyant en mesure de maintenir l'ancien gouvernement, ne montraient pas la même condescendance.

On sait que le canton de Berne, qui comprend seul le tiers de l'Helvétie, peut mettre sur pied soixante mille hommes d'excellentes troupes, et que, pour les équiper et les nourrir, il conservait dans les caves de la maison

commune, un trésor de quinze millions, auquel on ne touchait que dans cette occasion. Le conseil des deux cents, qui disposait de ce trésor, avait besoin de beaucoup de finesse pour lever cette armée au sein de la fermentation générale des esprits. Ses émissaires, répandus dans les bailliages et les préfectures, cherchaient à diriger l'opinion publique, à gagner les uns, à intimider les autres. On prêtait aux Français l'intention d'attenter à la souveraineté du pays ; on faisait valoir l'avantage d'une administration paternelle, sous laquelle l'Helvétie avait été long-tems heureuse et florissante. Des proclamations étaient publiées, et leurs dispositions, souvent contradictoires, augmentaient l'inquiétude publique.

Dans les unes, le conseil souverain de Berne admettait le droit originaire qu'avaient les Suisses de choisir le gouvernement qui leur convenait. Il offrait en conséquence d'acquiescer aux demandes du pays de Vaud, dès qu'on serait certain, à Berne, que ces demandes étaient le véritable vœu de la majorité des bailliages qui composaient le pays. Le sénat demandait un an pour faire cette expérience politique.

Dans les autres, les mêmes magistrats menaçaient un peuple, traité de séditieux, d'une punition aussi prompte qu'éclatante

et sévère. Un grand nombre d'habitans de
1798. Soleure et d'Araw avaient été plongés dans les fers, soupçonnés de favoriser les opinions politiques des Français ; les partisans de la révolution de France étaient par-tout maltraités ; des mesures inquisitoriales menaçaient les familles, les individus.

Par des mesures à-peu-près semblables ; le sénat de Berne avait arrêté, en 1749, une insurrection qui menaçait de changer le gouvernement : on se flattait de réussir de nouveau. Enfin, lorsque le sénat de Berne se crut en état d'agir hostilement, il osa, le 25 février, faire attaquer les troupes françaises ; et la guerre fut déclarée. La direction en fut confiée, par le gouvernement français, au général Brune, un des élèves de Bonaparte. La conduite qu'il tint, donna un nouvel éclat aux armes françaises.

Brune, en entrant sur le territoire de Berne, publia une proclamation pour rassurer les paisibles habitans de l'Helvétie, sur les suites de son expédition. « Citoyens, leur disait-il, les soldats français, qui pénètrent dans les vallons que vous habitez, sont vos amis, vos frères ; leurs mains ne portent les armes que pour écraser la tyrannie ; leur seul but est de vous rendre à la liberté que vous chérissez. »

» Depuis les premiers jours de la révolu-

tion française, la plupart des patriciens qui gouvernent les cantons aristocratiques de la Suisse, ont secondé sourdement les puissances liguées contre la France ; ils ne manqueront pas de publier que les Français veulent subjuguer l'Helvétie. Braves Suisses, repoussez loin de vous ces perfides suggestions. L'ambition ni la cupidité ne déshonoreront jamais les démarches que je fais *aujourd'hui*, au nom de la république française. » An VI.

» Amis des généreux descendans de Guillaume Tell, ce n'est que pour punir les coupables usurpations faites sur votre autorité, que je me trouve en armes au milieu de vous. Loin de vos esprits toute inquiétude sur votre indépendance politique et sur l'intégrité de votre territoire ! Le gouvernement français, dont je suis l'organe, vous les garantit : ses intentions seront religieusement remplies par mes compagnons d'armes. Soyez libres, la France vous y invite ; la nature vous l'ordonne ; et, pour jouir de ce précieux avantage, vous n'avez qu'à le vouloir. »

Soleure ouvre ses portes aux Français, Fribourg est pris d'assaut, mais aucun excès n'est commis. Les patriciens, étonnés de la générosité française, abandonnent le timon du gouvernement ; le peuple nomme des

1798. magistrats provisoires, et bénit le gouvernement français, qui rétablit la liberté en Suisse.

Après la prise de Fribourg, les troupes bernoises avaient abandonné Morat, ville célèbre par la victoire remportée par les Suises, en 1476, sur l'armée du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire; et par l'appareil avec lequel on y conservait les ossemens des vaincus, élevés en pyramide. Ce trophée, insultant pour les Français, fut détruit le jour même de l'anniversaire de la bataille de Morat. Le général Brune avait fait marcher, le 4 mars, au soir, sous les ordres du général Rampon, une colonne vers les défilés de Gumine, que les Bernois avaient hérissés de batteries. Dans le même tems, une autre colonne, commandée par le général Pigeon, attaquait, sur la Sauzen, le passage de Neveneck : le passage fut forcé, le 5, à quatre heures du matin, après un combat de cinq heures, signalé des deux côtés par des prodiges de valeur.

Cet événement laissait la ville de Berne à découvert. L'embarras du conseil souverain était d'autant plus grand, que le général Schawembourg, ayant pénétré dans le cœur de la Suisse par le département du Mont-Terrible, à la tête de dix-sept mille Français, venait de passer l'Aar, et

s'avançait rapidement pour opérer sa jonction avec le général Brune. Une partie de l'armée bernoise, qui défendait les défilés de Gumine, abandonna ce poste important, pour se replier dans les environs de Berne. Rampon, profitant de cet affaiblissement, emporte, à la bayonnette, les premières batteries; les autres furent abandonnées à la nouvelle que la division de Schawembourg avait défait une seconde fois les troupes bernoises sur les hauteurs d'Altmerchingen. La ville de Berne avait capitulé. L'avant-garde de Brune arriva dans cette métropole quelques heures après cet événement; l'état-major s'y rendit le 6 mars.

CHAPITRE XXVII.

Suite de la guerre de Suisse. Nouvelle constitution de l'Helvétie. Les Français attaquent les Petits-Cantons.

Dès ce moment la guerre de Suisse pouvait être regardée comme terminée. Les Français occupaient les cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure. Les habitans déposaient avec plaisir les armes que le gouvernement les avait forcés de prendre. Les troupes bernoises s'étaient retirées sous le

1798. canon de la forteresse d'Arbourg, au confluent de la Wiger et de l'Aar ; elles y furent battues de nouveau.

On assure que, pour tromper toutes les vues de l'Angleterre, les Français devaient alors se borner à remplacer dans Berne les administrateurs vendus au cabinet de S. James, par des magistrats amis de la nation française, ou du moins que, si la conduite de l'olygarchie de Berne exigeait une punition exemplaire, elle ne devait pas s'étendre sur les autres cantons. Ceux qui font cette réflexion, ne connaissent pas la marche d'une révolution, qu'il est bien difficile de diriger lorsqu'une fois elle a pris de la consistance. Dans tous les cantons aristocratiques, l'ancien gouvernement supprimé était remplacé par un gouvernement provisoire. Bientôt une assemblée nationale fut convoquée dans Bâle, pour rédiger une nouvelle constitution helvétique.

Ce n'était pas chose aisée. La révolution qui s'opérait en Suisse, était l'ouvrage de l'opinion publique autant que celui des troupes françaises. Tous les cantons gouvernés jusqu'alors par les patriciens, sentaient qu'ils avaient besoin d'une protection étrangère pour maintenir une nouvelle forme de gouvernement contre les atteintes de ceux qui se trouvaient intéressés à ramener l'an-

cien régime. Ils admettaient, en conséquence, un acte constitutionnel envoyé de Paris, qui réunissait tous les cantons en une seule république. Le balancement des pouvoirs, calculé d'après les bases de la constitution française de l'an 3, était à-peu-près le même qu'avaient adopté les républiques d'Italie et celle de Hollande. Mais les cantons démocratiques d'Helvétie, satisfaits de leur mode d'administration, redoutaient toute innovation politique. An VI.

Ces cantons présentèrent au général Brune un mémoire dans lequel, après avoir exprimé leurs appréhensions, ils ajoutaient : Il n'est qu'un seul objet sur lequel la France pourrait, d'après ses principes, desirer un changement dans les cantons démocratiques, c'est le régime de quelques districts, regardés par ces cantons comme leurs sujets. Les vœux de la république française ont été prévenus. Nous ne reconnaissons plus de sujets. Dès-lors les constitutions auxquelles nous sommes accoutumés, s'accordent avec les principes professés par les Français. Un peuple qui, dans le sein de ses montagnes, ne possède d'autre bien que sa religion et sa liberté, promet à la république française toutes les preuves de dévoûment compatibles avec son indépendance. Nous prenons l'engagement solemnel de ne jamais porter les armes contre la France.

1798. — Nous demandons en échange le maintien d'une constitution qui reconnaît pour base la souveraineté du peuple, et qui nous a rendu heureux depuis plusieurs siècles.

Il était possible de former une république de tous les cantons qui avaient été jusqu'alors gouvernés par les patriciens, en laissant dans les autres cantons le gouvernement fédératif auquel ces cantons étaient accoutumés; mais on craignait de laisser ensuite les germes d'une division fâcheuse.

On sait que la révocation de l'édit de Nantes avait engagé les cantons protestans d'Helvétie à former, avec l'Angleterre, des liaisons qui ne pouvaient être fomentées qu'aux dépens de la France. Le traité de 1715, en renouvelant l'alliance de la France avec les cantons catholiques, les avait brouillés avec les cantons protestans; quelques-uns revinrent, mais Berne et Zurich ne purent être ramenés. Le résultat de cette mésintelligence donna à l'Angleterre et à la Prusse une influence si marquée dans ces deux états, que le renouvelement de la grande alliance, fait par Louis XVI en 1777, ne l'a pas balancée.

La suite de ce système fut la perte de l'utile commerce d'exportation des sels de France, qui furent remplacés par les sels du Tyrol, que l'empereur se hâta d'offrir; commerce

commerce auquel, au renouvellement de la grande alliance, on a tâché de rendre quelque activité, mais qui n'est jamais redevenu ce qu'il était autrefois. On ne voulait pas que la division, qui subsistait en Suisse entre les cantons catholiques et les cantons protestans, fût remplacée par une division nouvelle. An vi.

L'attachement aux anciens usages, qui forme le caractère distinctif des Suisses, se manifestait jusques dans l'assemblée nationale de Bâle, malgré la présence des commissaires du gouvernement français. Un grand nombre de députés voulaient maintenir dans plusieurs points essentiels l'ancien système fédératif.

Cependant, la constitution envoyée de France fut enfin acceptée par la majorité des cantons. La ville d'Araw avait été choisie par le général Brune, pour le siège de la première législature helvétique. Les premières opérations de cette assemblée furent la nomination du directoire exécutif; il prit sur-le champ les rênes de l'administration, qui s'étendit sur toute l'Helvétie, à l'exception du pays des Grisons, qui refusait d'adopter le nouveau mode de gouvernement.

L'armée française s'enfonça dans ces montagnes. Des hommes, coupables de vouloir être libres à leur manière, furent poussés aux dernières extrémités. Le directoire français voulait-il donc, à l'exemple des jacobins,

1798. fonder sa puissance moins sur la grandeur réelle de la république, que sur l'affaissement des peuples voisins ? On doit conjecturer l'existence de ce projet sinistre, d'après ses procédés envers les petits cantons. Ce n'était plus l'olygarchie bernoise qu'on poursuivait au milieu des neiges aussi anciennes que le monde, c'étaient des démocrates pauvres et presque sans liaisons avec leurs voisins. On semblait ne vouloir que les révolutionner; la liberté qui leur souriait depuis cinq cents ans, n'était pas celle qu'on avait résolu de leur laisser.

On leur apportait une nouvelle constitution ou la mort. Des hommes barbares poursuivent les Grisons dans les glaces qui leur servaient d'asyle. Leur sang rougit les rochers qui semblaient les cacher à tous les peuples. Les chaumières sont incendiées; on semble vouloir bâtir au milieu des tombeaux, et niveler des ruines. Les horreurs exercées dans ces agrestes contrées, forcèrent les plus pacifiques de tous les hommes de se jeter dans les bras des Autrichiens, leurs éternels ennemis.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

An vi.

CHAPITRE PREMIER.

Elections de l'an six.

L'ÉPOQUE du renouvellement annuel des principales magistratures françaises était arrivée ; Joseph François, plus connu sous le nom de Neuchâteau, lieu de sa naissance, sorti par le sort du directoire, fut bientôt après chargé du ministère de l'intérieur. Treilhard, ministre plénipotentiaire de la république au congrès de Rastadt, lui succéda au directoire. Jean Debry qui sortait du corps législatif, fut envoyé à Rastadt pour remplacer Treilhard.

Dans plusieurs départemens les assemblées primaires avaient été orageuses. L'esprit de dissidence se répandant dans les assemblées électorales, il en résulta un grand nombre de scissions et d'élections doubles ; ce fut le sujet d'un insidieux message adressé par le directoire au conseil des cinq cents, le treize floréal. Ce message fut renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, et d'après le rapport de cette commission, dicté sans aucun

1798. mystère par le directoire lui-même, non-seulement le corps législatif admit parmi les représentans du peuple, les individus nommés par les assemblées nationales scissionnaires, suivant que le choix leur paraissait le plus conforme au vœu présumé du peuple, sans avoir égard à la majorité ou à la minorité des votans ; mais il déclara nulles les élections des députés aux deux conseils, faites par un grand nombre de corps électoraux dans lesquels aucune scission ne s'était formée, et où toutes les formes voulues par la constitution avaient été observées.

Ce décret, qui renversait la constitution, n'avait pas été rendu sans réclamation. Jourdan (de la Haute-Vienne) assura que la commission avait reçu, sur les opérations de ce département, des renseignemens inexacts. « On nous propose, ajoutait-il, de prononcer contre des hommes que nous ne connaissons pas, ou même contre des hommes que je connais irréprochables ; je veux savoir quels faits précis on leur impute, quels sont leurs dénonciateurs, et sur-tout je veux entendre leurs moyens de défense. Je croirais manquer à ma conscience, si je votais sans avoir obtenu ces renseignemens indispensables. »

D'autres députés parlèrent d'après les mêmes principes. Ils observèrent que, si la nature et les circonstances de la conspiration

dénoncée par le directoire en fructidor de l'année précédente avaient pu décider le corps législatif à condamner un grand nombre de députés sans les entendre, cette rigueur, motivée sur un danger extrême et imminent de la chose publique, n'existait plus; que les nouveaux députés inculpés par le directoire avaient le droit le plus sacré, le plus incontestable de répondre aux accusations intentées contre eux, et qui pouvaient être l'effet de la méchanceté ou de l'injustice; enfin, que l'habitude d'un pareil déni de justice rendait la constitution illusoire, et menaçait le corps social d'une prompte et entière dissolution.

L'opinion de Cuchan (des Hautes-Pyrénées) se fit sur-tout remarquer par son caractère de philosophie. « J'aurais combattu la résolution, disait ce député, si elle ne m'avait exclu du corps législatif; mais je crois devoir à la justice de dire que le directoire a été trompé dans les renseignemens qu'on lui a fournis. »

Mon frère Florimond Fantin-Desodoards, nommé par le département des Hautes-Alpes, dans lequel aucune scission ne s'était manifestée, se trouvant aussi dans le nombre des exclus, la décence et l'amour de mon pays m'obligent à tenir le même langage que Cuchan.

1798. Au surplus, cette constitution de l'an 3, deux fois ouvertement violée, ne paraissait dans les mains des factions qui dévoraient la fortune publique avec un cynisme inconcevable, qu'un talisman dont ils se servaient pour repousser toutes les attaques. Le corps législatif fut publiquement accusé, après la révolution du trente prairial an 7, par l'ex-directeur Merlin, d'avoir voulu proroger jusqu'à sept ans (1) les pouvoirs de ses mem-

---

(1) On sait qu'après le 18 fructidor, il se forma dans le corps législatif un parti très-puissant pour proroger jusqu'à sept ans le pouvoir de ses membres actuels, et jusqu'à dix ceux des hommes qui composaient le directoire. Si mes ex-collègues et moi avions eu l'ambition qu'on nous impute aujourd'hui, l'occasion était belle, et nous n'avions pas besoin de grands efforts pour la satisfaire, il ne s'agissait que de ne pas nous y refuser.

Cependant nous annonçâmes, chacun en particulier, à tous ceux qui nous en firent la proposition, que jamais nous ne nous prêterions à cet attentat contre la souveraineté du peuple. On insista, nous fumes inébranlables. Enfin la réunion du pavillon de Flore (c'est ainsi qu'on appelait le nombreux congrès des amis de la prorogation) prit le parti de nous députer ceux des membres qui avaient le plus approfondi et médité ce projet; et le représentant du peuple Regnier, qui les avait constamment combattus, fut chargé de les accompagner comme témoin.

Une longue conférence s'établit entre la députation et le directoire; la députation s'épuisa en discours et en raisonnemens pour prouver au directoire qu'il avait le

bres, et jusqu'à dix ceux des hommes qui composaient le directoire. Cette inculpation de la nature la plus grave fut insérée dans une lettre imprimée, adressée par Merlin au conseil des cinq cents lui-même. On n'y fit aucune réponse. An vi.

Les deux conseils ayant montré une entière soumission aux volontés du directoire exécutif, en n'admettant dans leur sein, malgré le vœu du peuple, que ceux des nouveaux députés qui lui étaient agréables, se donnèrent bientôt à eux-mêmes le prix de leur lâche condescendance. C'était le tems où la dissipation des deniers publics était devenue si générale, qu'on eût dit qu'il existait un projet formé de dissoudre le corps social par l'anéantissement absolu des finances. Les deux conseils, bravant l'opinion publique, la voix de l'honneur, et même celle de leur intérêt bien entendu, ne craignirent pas d'augmenter de plus d'un tiers le traitement que la constitution leur accordait. Cette loi, proposée au conseil des cinq

plus grand tort de ne pas donner les mains à un arrangement qui lui était à lui-même si avantageux. Le directoire persista, et finit par déclarer que, si une loi venait à adopter cet arrangement, il en appellerait au peuple, et ne la ferait ni sceller ni publier. (*Ph. Ant. Merlin, membre de l'institut national, au conseil des Cinq-cents*).

cents, fut adoptée le même jour au conseil
1798. des anciens, qui donnèrent, dans cette occasion, la mesure de leur patriotisme.

Dans toute autre circonstance, l'entreprise du corps législatif qui faisait envisager comme insuffisante l'indemnité dont s'étaient contentés les constituans et les conventionnels, couverte du mépris public, n'eût été regardée que comme un de ces traits d'avarice, sur lesquels la prudence ferme les yeux; mais cette entreprise empruntait, de l'instant dans lequel elle était exécutée, un caractère particulier de dérision amère, dont chacun paraissait profondément blessé.

Les impôts, multipliés à l'excès, écrasaient l'agriculture et l'industrie; cependant les rentiers et les fonctionnaires publics n'étaient pas payés; on ne venait que difficilement à bout de pourvoir à la solde des défenseurs de la patrie; ils manquaient souvent d'habits, et quelquefois de nourriture. Les magasins de la république étaient vides, ses arsenaux dégarnis. La misère montrait sa face hideuse dans les villes et dans les campagnes; au milieu des efforts immenses que faisaient toutes les classes de citoyens pour assurer le triomphe de la république, les représentans du peuple, témoins de la détresse du trésor national et de la désolation générale, augmentant leur traitement, lorsque chacun se

privait exactement du nécessaire pour subvenir aux besoins de l'état, annonçaient sans ménagement, qu'étrangers au bien public, leur avantage particulier etait le seul objet de leur sollicitude. An VI.

Mais, dès ce moment, ils avaient perdu sans retour la confiance de leurs concitoyens; on ne voyait en eux que des hommes avilis, vendus à ceux qui les paièraient plus chérement, ne connaissant d'autre véhicule que l'intérêt, que les richesses; et quel que fût l'attachement des Français à la constitution de l'an 3, chacun rappelait par ses vœux une nouvelle révolution qui mît un terme au système de pillage auquel la France était abandonnée.

CHAPITRE II.

Expédition maritime.

J'AI déjà observé que les expéditions en Italie et en Suisse contrastaient de la manière la plus frappante avec l'assurance que les trois ministres plénipotentiaires français Jean Debry, Roberjot et Bonnier, ne cessaient de donner à Rastadt que la nation française, respectant les droits et les usages de chaque peuple, n'avait d'autre but que

1798. de conclure une paix qui assurât le bonheur de toute l'Europe. Les négociations languissaient : bientôt un armement d'une formidable importance, donnant une nouvelle direction à la politique européenne, opéra la dissolution du congrès, après dix-huit mois d'une vaine représentation.

Les préparatifs militaires continuaient en France avec la même ardeur sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Bonaparte, chargé d'une mission secrète, était parti de Paris vers le 15 floréal. Les uns le croyaient destiné à rendre quelqu'activité au congrès de Rastadt, et à terminer enfin une paix si avidement attendue et si vainement desirée. D'autres assuraient que, marchant sur les traces de Guillaume le conquérant, il allait tenter d'envahir la Grande-Bretagne. Les papiers publics ne parlaient que des circonstances morales qui favorisaient cette entreprise, et sans compter les obstacles, on ne voyait que les avantages incalculables qui devaient en résulter pour la France.

Un grand nombre de savans, de littérateurs et d'artistes qui faisaient leurs préparatifs pour accompagner le vainqueur d'Italie, épaississaient le voile mystérieux qui couvrait ce voyage. On sut bientôt, qu'accompagné d'une partie des généraux qui avaient renvoyé les Autrichiens au nord des Alpes noriques,

Bonaparte s'était embarqué à Toulon, sur le vaisseau l'Orient, de cent vingt canons; qu'il conduisait une flotte de plus de quatre cents voiles, parmi lesquelles on comptait treize vaisseaux de ligne; la flotte portait quarante mille combattans qui avaient remporté les victoires de Lodi et d'Arcole. An VI.

Le secret de cette expédition maritime avait été si bien gardé à Paris, qu'un mois après le départ de la flotte, on ignorait entièrement sa destination. Mais il paraît que ce secret n'en était pas un pour la cour de Londres. Le contre-amiral Nelson était entré dans la Méditerranée avec une escadre supérieure à celle que montait Bonaparte.

Dès qu'on fut instruit à Paris que la flotte française faisait voile à l'est, on assurait que sa destination était pour les Dardanelles; qu'elle devait traverser le détroit et le port de Constantinople, pénétrer dans la mer Noire, ruiner l'établissement de Kerson, détruire la marine russe qui y était rassemblée, reprendre la Crimée sur les Russes, restituer cette péninsule aux Ottomans, et recevoir l'Egypte, en tout ou en partie, en échange de ce signalé service.

Dans cette supposition, à laquelle l'ancienne alliance entre les Français et les Ottomans donnait un grand poids, et dont le succès était aussi certain qu'avantageux pour

1798. la nation française, les savans, les littérateurs et les artistes débarqués du consentement du divan de Stamboul, dans un pays qui fut le berceau des arts et des sciences, auraient trouvé, sur les bords du Nil, les sources les plus fécondes de recherches brillantes, de travaux précieux.

Les armémens formidables qui se faisaient avec rapidité dans tous les ports de la Grèce, paraissaient destinés à favoriser cette expédition, dont la réussite aurait réparé les brèches faites à l'empire du Croissant par les traités de Chiuvé-Cainargi et d'Ainaly-Cavak. Les escadres ottomanes, réunies à celles de France et d'Espagne, auraient bravé, sur la Méditerranée, la marine anglaise. Les Anglais perdaient le commerce du Levant, et Bonaparte se trouvait en mesure, d'un côté, de fonder solidement une colonie entre Alexandrie et Suès; de l'autre, de surveiller les mouvemens du roi des Deux-Siciles, qui précipitait des préparatifs de guerre, depuis que l'état romain s'était érigé en république.

CHAPITRE III.

Conquête de l'isle de Malte.

Tandis que ces vaines combinaisons amusaient les oisifs, la flotte française voguait

vers les plages orientales de la Méditerranée; et, laissant à sa gauche les côtes de la Sicile, elle s'avançait vers le rocher de Malte. AN VI.

L'amiral Brueix, qui commandait l'armée navale, avait paru devant l'isle de Malte au mois de ventose, venant de Corfou avec une escadre de vaisseaux enlevés aux Vénitiens. Il envoya dans le port un vaisseau qui avait besoin de quelques réparations. L'escadre reconnut tous les points sur lesquels pouvait s'exécuter un débarquement. On assure que le consul de France prévint l'amiral Brueix, que les Maltais, mécontens du gouvernement de l'ordre, n'attendaient que des secours pour se soulever. Les dispositions malveillantes que le grand-maître avait développées envers la république française, et un manifeste injurieux qu'il venait de publier, servaient de prétexte au gouvernement français pour le regarder comme ennemi, et pour le traiter comme tel.

Le 18 prairial, parut devant Malte une partie de la flotte française, composée de soixante-dix transports et de quelques frégates. Le reste de l'armée navale n'était pas éloigné; aucun préparatif de defense n'existait dans l'isle. Cependant, à la vue du péril, le prince Camille de Rohan, grand sénéchal de l'ordre, eut ordre de prendre les mesures

convenables et de rassembler sur-le-champ
1798. les milices.

Le 21, à quatre heures après midi, Bonaparte requit verbalement, par l'organe du consul de France, le conseil du grand-maître de recevoir dans le port de Malte toute l'armée navale française, composée de treize vaisseaux de ligne, de quatre-vingt-dix autres bâtimens de guerre, frégates, cutters, chaloupes canonnières ou galiotes à bombes, et plus de trois cents bâtimens de transport. Cette immense flotte s'étendait depuis Goze jusqu'à Marsa-Scirocco, et menaçait en même tems toutes les côtes attaquables.

Le grand-maître assembla son conseil, qui répondit par une lettre dans laquelle le général français était prié de présenter par écrit les demandes qu'il faisait, lui laissant observer que les lois de l'ordre ne permettaient pas d'admettre dans le port des forces aussi redoutables. Cette lettre fut confiée au consul français, qui la remit à Bonaparte, à bord du vaisseau l'Orient. On prétend que le consul était chargé en même tems, par les barons maltais, d'avertir le général français que quatre mille Maltais offraient d'égorger le grand-maître et son conseil, à la première bombe que la flotte française jetterait sur la ville, et qu'un grand nombre de chevaliers étaient complices de cette conjuration.

On attendait avec inquiétude, dans le conseil de l'ordre, les négociateurs envoyés à Bonaparte. Ils n'étaient pas de retour à sept heures du soir. On fut alors convaincu que l'isle serait attaquée. Le lendemain, au lever du soleil, les ordres furent vainement donnés de se préparer à la défense.

La petite isle de Goze était sous le commandement du bailli de Megrigny-de-Villebertin; celle de Çumin, sous celui du chevaliet de Valin; le chevalier de S.t-Simon commandait la Tour-Ronde, il passa sous les drapeaux des Français, aussitôt qu'ils furent débarqués. La Meleha obéissait au commandeur de Bisien; le chevalier de la Noue commandait le poste de Saint-Paul; le chevalier de Préville, celui de S.t-Julien; le chevalier de la Guérivière, celui de Saint-Thomas et de Marsa-Scirocco. Le bailli de Loras, maréchal de l'ordre, avait son poste à la Cité-Valette. La Floriane était défendue par le bailli de Belmont; les forts de Marcel et de Tignié, par le bailli de la Tour-Saint-Quentin; le fort Ricasoli, par le bailli du Tillet; le château Saint-Ange, par le commandeur de Gondrecour; l'isle de la Sangle, par le bailli de Saint-Tropez; Bourmela, par le capitaine du vaisseau le Sobiéras; l'enceinte de la Cotonnère, par le bailli de Latour-Dupin. Le bailli de Thomasi voulait défendre les retranchemens de Dasciar;

1798. mais ils manquaient de munitions ; il fallut les abandonner.

Pour protéger environ huit lieues de côtes accessibles, l'ordre de Malte disposait de sept mille hommes ; le régiment de Malte, trois cents hommes; deux cents gardes du grand-maître ; le régiment des vaisseaux, quatre cents hommes; le bataillon des galères, trois cents hommes ; à-peu-près deux cents canonniers ; un corps de douze cents chasseurs, douze cents matelots qui servaient de canonniers, et trois mille hommes de milices.

A quatre heures du matin, le vingt-deux prairial, l'armée française prit terre sur huit points différens, à Goze, à Cumin, à la Meleha, au Salmon, à Saint-Georges, à Saint-Julien et à la Tombarella. On n'éprouva aucune résistance. Le plus entier découragement se montrait par-tout ; on disait publiquement que l'isle était vendue aux Français par le grand-maître ; que les ridicules apprêts de défense n'étaient qu'un voile pour couvrir aux yeux du peuple la trahison qui existait, et que ceux qui prendraient les armes pour défendre les remparts, seraient les victimes de leur vain dévoûment. Ces propos augmentaient l'insouciance avec laquelle on voyait les Français s'avancer

Ferdinand Hompesch, grand-maître de l'ordre, enfermé dans son palais, augmentait la

la confusion générale par les ordres contradictoires qui parvenaient de sa part aux différens postes. Les Maltais prenaient la fuite sans combattre. Cent Français, débarqués à Saint-Georges et à Saint-Julien, firent poser les armes à un régiment de milices, composé de mille hommes. Le bailli de Thomasi fut tourné par un corps français peu nombreux; abandonné par les milices qu'il commandait, il eut bien de la peine à rentrer dans la ville. An VI.

Le général Vaubois, à la tête d'une colonne, marchait rapidement sur la cité vieille; elle n'était pourvue ni de canons, ni de munitions, ni même de garnisons de troupes régulières. Les habitans ouvrirent leurs portes à la première sommation. Les succès des assaillans se multipliaient avec tant de rapidité, qu'à dix heures du matin toute la campagne et tous les forts isolés, à l'exception de la tour de Marsa-Sirrocco, étaient au pouvoir de Bonaparte. La plupart des chevaliers qui se trouvaient dans les différens postes, furent faits prisonniers.

A midi, il ne restait au service de l'ordre que quatre mille hommes qui montraient peu de bonne volonté. Il fallait défendre la ville neuve, la Coroner, l'isle de la Sangle et les ports Manzel, Tignié, Ricasoli et Saint-Ange. On aurait dû abandonner les forts éloi-

gnés les uns des autres, pour rassembler
1798. toute la garnison dans la ville, après en avoir fait sortir les individus suspects. Par ce moyen, on pouvait se maintenir durant quelques mois, et attendre les secours qui seraient venus du dehors.

Une terreur panique saisit le bailli de St.-Tropès; il abandonna l'isle de la Sangle à neuf heures du soir, pour se réfugier dans la ville. Les principaux habitans, craignant que leurs maisons ne fussent écrasées par les bombes, s'assemblent tumultueusement vers minuit; une nombreuse députation se rend de leur part au palais du grand-maître, elle lui propose de capituler. On assemble le conseil de l'ordre; il est décidé d'envoyer vers le général français le bailli de Saousa et le consul de Hollande, pour traiter de la capitulation.

A cinq heures du matin, le 23, tous les forts avaient reçu ordre de cesser leur feu; il fut convenu que Bonaparte serait reçu dans la ville, et sa flotte dans le port, dans le cours de la journée du 24, et que, sous la médiation de l'envoyé d'Espagne, on réglerait la manière dont l'ordre serait traité.

Ainsi l'isle de Malte, célèbre par la bonté de ses fortifications qui avaient résisté à toutes les forces ottomanes sous la régence

du grand-maître Jean de la Valette, fut enlevée par un coup de main. Les Français y trouvèrent deux vaisseaux de ligne, une frégate, trois galères, trente mille fusils, douze mille barils de poudre, une superbe artillerie, des vivres en abondance, et environ trois millions de francs dans le trésor de l'ordre ou dans la sacristie de St.-Jean. Le grand-maître obtint un traitement avantageux, six cent mille francs comptant, et cent mille écus de pension, jusqu'à l'époque où la France lui aurait procuré une autre souveraineté qui servît de chef-lieu à l'ordre de Malte. Il ne fut rien statué en faveur de l'ordre en général, et presque rien en faveur des chevaliers en particulier. Les Français reçus avant 1792 obtenaient la liberté de rentrer dans leur patrie. On leur promettait sept cents livres de pension, et mille livres aux sexagénaires. AN VI.

Bonaparte, maître de Malte, enjoignit à tous les chevaliers russes, et au ministre de cette nation, de sortir de l'isle dans trois jours. Le grand-maître s'embarqua le 29, laissant les archives de l'ordre au pouvoir du général français, qui, ayant rassemblé sa flotte, et laissé, dans l'isle conquise, une garnison suffisante, aux ordres du général Vaubois, fit voile le 1.er messidor pour les bouches du Nil. Cette expédition, une des

plus brillantes qu'ait célébré l'histoire, fut
1798. terminée en neuf jours.

CHAPITRE IV.

Caractère des Maltais.

La force presque inexpugnable de l'isle de Malte, la bonté de son port et sa situation au centre de la méditerranée, la rendent un point très-essentiel à occuper. Elle n'est éloignée que de 15 lieues de la Sicile, d'où elle tire presque toutes ses productions. Elle peut avoir 6 ou 7 lieues de longueur sur 3 de largeur et environ 20 de circuit. On y compte environ cinquante mille habitans. La terre y est cultivée autant que la qualité du terrein peut le permettre; on y recueille du miel, du coton, du cumin, beaucoup d'oranges, des raisins et un peu de bled.

De tous les peuples d'Italie, celui de Malte a le caractère le plus prononcé. On se tromperait beaucoup, si on le confondait avec le rusé Génois, le grave Vénitien, ou l'efféminé Toscan. On n'y parle pas même italien. La langue maltaise, très-difficile à entendre, est un mélange d'arabe et d'italien corrompus, et l'ancienne langue afri-

caine ou carthaginoise. Le Maltais, dans son isle, sait vivre heureux et pauvre, quoique l'avidité du gain lui soit commune avec toutes les nations maritimes. Né sous un ciel brûlant, son sang et ses inclinations se ressentent de l'influence du climat; robuste, frugal et sobre, mais ardent et vindicatif; marin déterminé, entreprenant jusqu'à l'audace, brave jusqu'à la témérité, mais superstitieux et dévot jusqu'au fanatisme. Le Maltais est idolâtre de la pompe et de la richesse de ses temples; on ne peut tenter les plus légers changemens dans les objets qui tiennent à son culte, sans l'aliéner sans retour. Il est sans doute de ces ressources forcées, contre lesquelles une trop grande sévérité de principes voudrait en vain réclamer. Les lois de la guerre les autorisent, l'exemple de tous les tems les justifie; mais on doit les employer avec réserve : il est sur-tout des droits sacrés qu'il faut toujours respecter chez les peuples vaincus. Le sénat romain, que sa politique adroite rendit aussi célèbre que l'étendue de ses vues ambitieuses, admettait dans Rome les divinités de tous les peuples conquis : ce moyen les attachait à leur nouvelle patrie.

AN VI.

Le vainqueur de l'Italie ne s'était pas conduit avec moins d'habileté : modèle des guerriers et des législateurs, dans un âge

où les autres hommes entrent à peine dans
1798. la carrière politique, et connaissant l'irrésistible influence qu'exercent sur les peuples la force de l'habitude et l'empire des préjugés, il respecta les uns, et ne fronda point les autres chez les Italiens. S'il écrivait à un évêque, honorant en lui la gravité de son état, il lui rappelait cette morale universelle, cet instinct sublime de la nature, qui unit tous les hommes, tandis que les dogmes et les opinions tendent à les diviser. S'il s'occupait des prêtres, considérant que, s'ils sont quelquefois dangereux, ils peuvent rendre les plus grands services, il les protégeait contre une intolérance nouvelle qui tendait à démoraliser les peuples. S'il s'adressait au pontife de Rome, c'était avec les déférences dues à un souverain, et au chef de la religion de la moitié de l'Europe.

Cette conduite que Bonaparte tint constamment en Italie, qui lui mérita la confiance générale, et que malheureusement il ne légua pas à ses successeurs, dirigea ses actions jusqu'en Egypte. S'il traite avec les imans et les mollaks, il ne fronde point leur superstition ignorante; il parle de Mahomet avec une considération politique que mérite un grand homme, et qui doit lui concilier les Musulmans. Il parle à des

hommes grossiers, comme s'il partageait leur croyance; et, employant avec art le dogme principal de l'islamisme, il le fait servir à ses vues. Cette conduite, la seule convenable, la seule utile, était aussi la seule propre à gagner les peuples qu'il voulait captiver, après les avoir vaincus. C'est ainsi qu'il ne se trompa sur aucun des effets de sa politique; et ce succès, qu'il obtint sur des peuples barbares, est la plus noble réponse à ses détracteurs passionnés. An VI.

Il eût été à desirer que la marche des événemens eût permis à Bonaparte de faire quelque séjour dans Malte. Le peuple, fatigué des exactions et des insultes journalières qu'il éprouvait de la part des chevaliers, appelait les Français par ses vœux; et cette disposition générale ne contribua pas médiocrement à la rapidité avec laquelle l'isle fut soumise. Loin de ne voir en lui qu'une peuplade vaincue qu'on pouvait maîtriser sans risque, il fallait la gagner par des bienfaits, et sur-tout respecter avec scrupule ses usages religieux. Avec un peu de ménagement, les Maltais, aussi avides d'argent qu'entreprenans et courageux, se fussent hâtés de remplir les cadres des équipages français; on eût obtenu sans peine la levée de sept ou huit mille matelots. Leur hardiesse et leur habileté ne seront pas

suspectes, si l'on se rappèle que le bailli de
1798. Suffrens, partant pour l'Inde, voulut avoir une partie de ses équipages composés des Maltais, et en obtint trois cents pour son bord seulement ; et que les Espagnols, mais sur-tout les Anglais, dans le dernier siège de Toulon, y firent recruter deux mille matelots qui furent employés, dans la suite, dans les mers des Indes.

Mais lorsque les Français traitèrent les églises de Malte, comme sous la convention les jacobins avaient traité celles de France, les Maltais voyaient avec autant de surprise que d'indignation des irrévérences qu'ils regardaient comme des profanations sacrilèges : ils cherchèrent avec autant d'empressement les occasions de nuire à leurs nouveaux hôtes, qu'ils avaient cherché jusqu'alors celles de les seconder. Cette combinaison détruisit tous les avantages que les Français pouvaient attendre du peuple maltais, et les força de s'enfermer dans la ville, lorsque les flottes combinées se montrèrent devant ce roc inexpugnable.

An vi.

CHAPITRE V.

Les Français débarquent en Egypte. Prise d'Alexandrie.

Il n'appartient qu'au génie des républiques d'enfanter ces vastes conceptions auxquelles des hommes superficiels donnent le nom de sublimes ou de téméraires, suivant que la fortune les contrarie ou les couronne. Quel que soit le résultat de l'expédition d'Egypte, cette entreprise, la plus mémorable du dix-huitième siècle, ne ressemble à aucune autre. Si les Mamlouks, les Arabes et les Turcs domptés, et l'Egypte paisible, permettent aux successeurs de Bonaparte d'achever l'ouvrage de cet homme extraordinaire, le commerce prend une direction nouvelle ; Alexandrie, ruinée sous la tyrannie des Mamlouks, redevient l'entrepôt des riches productions de l'Inde, et il ne reste plus aux Français qu'à rendre grace au génie qui conçut ce magnifique plan, et aux nouveaux argonautes qui ouvrirent la source des trésors de cette nouvelle Colchide.

La traversée de Malte en Egypte est d'environ trois cents lieues marines de vingt au degré. La flotte française, favorisée par les vents, parcourut cet espace en douze jours.

1798. Elle se trouvait le 13 messidor à la vue d'Alexandrie. Le débarquement s'exécuta aussitôt, à huit milles de la ville. Bonaparte, pour profiter de la surprise qu'il inspirait, ordonna de marcher en avant durant la nuit. La division du général Lebon formait la droite ; celle de Menou, la gauche ; Kleber était au centre.

A la pointe du jour, les Français apperçurent la colonne de Pompée [1], et bientôt l'attaque d'Alexandrie commença. Cette ville n'est entourée que d'une simple muraille à l'antique. Sa principale défense consiste en deux châteaux, appelés, l'un le fort Triangulaire et l'autre le Farillon. Les Français, avant la fin du jour, étaient maîtres de la ville, des deux châteaux et des ports d'Alexandrie.

Alexandrie s'élève sur une pointe de terre entre la mer et le bras le plus occidental du Nil, devant la petite isle de Pharos, que Ptolomée-Lagus joignit au continent par une chaussée très-solide. Sur cette isle fut élevé, par Sostrate le Lydien, le Phare, qui passait pour une des merveilles du monde. Cet ouvrage n'existe plus depuis long-tems. Les Turcs ont bâti sur ses débris le fort Farillon, qui sert encore à éclairer les vaisseaux.

Dans cette situation, Alexandrie possède deux ports, l'un appelé le nouveau, l'autre

le vieux. Le premier est moins important, mais la flotte la plus nombreuse peut mouiller dans le second. Bonaparte voulait que l'escadre française y entrât; l'amiral Brueix, qui peut-être avait des ordres contraires, s'opposa à cette mesure, en assurant que les bas, dont l'entrée du port est semée, n'en permettaient l'entrée qu'aux vaisseaux de ligne du troisième rang. An VI.

fonds

Cependant, pour ne pas heurter de front l'opinion du général, Brueix fit sonder la profondeur du vieux port. Ceux qui furent chargés de ce travail, rapportèrent que la passe du port, dans sa partie la plus étroite, était d'un demi-cable; qu'il y avait cinq brasses et demie d'eau (vingt-huit pieds), et que le vaisseau l'Orient, en s'allégeant d'une partie de son artillerie, pouvait être mis à vingt-trois pieds de son tirant d'eau, ce qui suffisait. Sur ce rapport, l'amiral convoqua tous les capitaines pour décider s'il était possible que l'escadre entrât dans le vieux port d'Alexandrie. Comme il avait insinué d'avance la négative, elle prévalut, quoiqu'un officier se chargeât sur sa tête de conduire tous les vaisseaux dans le port. L'escadre qui pouvait se mettre à l'abri de toute attaque de la part des Anglais, mouilla dans la rade ouverte d'Aboukir, à l'exception de deux vaisseaux de construction vénitienne qui

1798. entrèrent dans le port avec les transports et quelques frégates.

Bonaparte, s'étant rendu maître des principales bouches du Nil, et ayant mis Alexandrie en état de défense, se porta rapidement sur le Caire, tant pour prévenir les dispositions hostiles des beys, que pour ne pas leur donner le tems d'évacuer les magasins de cette capitale. Deux routes se présentaient, celle de Demenhur et celle de Rosette. Elles offraient d'égales difficultés. La première était plus courte, mais il fallait traverser près de quatorze lieues de déserts arides avant de se trouver dans les pays fertilisés par les eaux du Nil; il fut résolu de prendre en même tems l'un et l'autre chemin.

CHAPITRE VI.

Défaite des beys. Prise du Caire.

On partit d'Alexandrie, le 16 messidor. Le général Desaix conduisait la division qui marchait sur Demenhur. Le général Dugua eut ordre de côtoyer le rivage de la mer jusqu'à Rosette, de remonter le Nil avec une flotille armée, et de se réunir auprès de Rachmanié, à la division de Desaix. Les généraux Kleber et Menou avaient été bles-

sés à l'attaque d'Alexandrie. Le premier fut chargé du commandement d'Alexandrie, et le second, de celui de Rosette. L'état-major de l'armée arriva à Demenhur, le 20 au soir; l'armée y séjourna le 21. An VI.

Elle se mit en marche pour Rachmanié, le 22. La flotille, composée de chaloupes canonnières et de tous les bâtimens légers, aux ordres du général Pérée et du général Andréossi, chef de l'équipage de pont, accompagnait alors l'armée. Elle lui fournissait les munitions et les rafraîchissemens dont elle avait besoin; en suivant les bords fertiles d'un superbe canal du Nil. Les généraux furent instruits, à Miniet-Salamé, qu'une partie de l'armée des beys campait auprès du village de Chebreisse, et qu'une flotte armée par eux descendait le Nil, marchant à la rencontre des Français. Pérée et Andréossi eurent ordre de suivre le mouvement des ennemis, et d'agir suivant les circonstances.

Bonaparte leva son camp de Miniet-Salamé, le 25 à deux heures du matin. On apperçut le Mamlouks un peu avant le lever du soleil. Le combat était déjà engagé entre les deux flottes. L'ordre de bataille de l'armée française formait, par divisions, des parallélogrames dans lesquels furent enfermés les bagages des bataillons, et le peu de cavalerie qu'on avait amené de France. Les divisions

étaient rangées par ordre d'échelons, de
1798. manière que l'une flanquait l'autre.

La disposition de l'artillerie lui permettait de foudroyer les ennemis, de quelque part qu'ils se présentassent. La cavalerie des beys s'avança à une demi-portée du canon de la ligne française. Ecrasée par la mitraille, elle prit brusquement la fuite. La flotte des Mamlouks n'avait pas été plus heureuse; elle abandonna le champ de bataille, après avoir perdu une chaloupe canonnière qui sauta en l'air.

On poursuivit les ennemis. L'armée se trouvait, le premier thermidor à Ouardan, appelée Létopolis par les anciens; et le 2, arrivée auprès d'Oumeidmar, on apperçut les pyramides de Giseh et les ruines de l'ancienne Memphis. L'armée des beys s'était retranchée à la hauteur du Caire, et paraissait disposée à disputer aux Français le passage du fleuve. Les Français se mirent en marche le 3, à deux heures du matin. La division Desaix formait l'avant-garde. On arriva, à quatre heures après midi, aux villages d'Everoch et de Boatès, en face du camp retranché des Mamlouks. Leur cavalerie, rangée en bataille dans la plaine, formait un corps d'environ six mille hommes.

L'ordre de bataille des Français était à-peu-près le même que celui de la journée de

Chebreisse. Les divisions commandées par Desaix et Regnier occupaient la droite; celle de Kleber, commandée par Dugua, et celle de Menou, commandée par le général Vial, formaient le centre; la division du général Lebon était à la gauche, appuyée au Nil. AN VI.

A peine les Français étaient en bataille, que les beys attaquaient avec impétuosité. La moitié de leur cavalerie se porta sur les divisions de Desaix et de Regnier. Ces divisions attendaient les ennemis de pied ferme. Elles ne firent usage de leur feu, qu'à la demi-portée; et les Mamlouks, surpris du rempart impénétrable de bayonnettes qui se présentait à eux, se retirèrent en désordre, laissant trois cents hommes sur le champ de bataille. Le général français, profitant de ce désordre, ordonne aux divisions de Lebon et de Menou d'attaquer les retranchemens qui couvraient le reste de l'armée arabe. Ils furent forcés après une assez vive résistance. Environ quinze cents cavaliers qui n'avaient pas eu le tems de fuir, furent massacrés ou noyés dans le Nil. Les Français prirent quarante pièces de canon, dont les Mamlouks n'avaient pas su faire usage.

On poursuivit les ennemis jusqu'au-delà des pyramides. L'armée campa au milieu de ces masses imposantes, qui attestent moins l'industrie que la patience des anciens Egyp-

1798. tiens. L'issue des combats livrés aux Mamlouks avait imprimé tant de terreur, que toutes les villes, tant de la Basse-Egypte que de l'Heptatonide, envoyaient leurs clefs aux vainqueurs et des vivres en abondance. Le Caire, malgré son immense population, se soumit le 4 thermidor. Les Français assistèrent, le premier fructidor, à l'ouverture solemnelle du canal qui porte la fertilité dans les environs de cette vaste cité.

Les beys vaincus se retiraient, les uns dans la Syrie, et les autres dans la Haute-Egypte, pour rassembler de nouvelles forces. Bonaparte fit élever sur les confins du vaste désert qui sépare l'Egypte de la Syrie, une forteresse munie d'artillerie. On choisit, pour cette importante construction, le village de Salchich, le dernier endroit de l'Egypte vers l'isthme de Suez, où l'on trouve de l'eau douce. Le général Regnier en eut le commandement.

CHAPITRE VII.

Différentes classes d'individus qui habitent l'Egypte.

BONAPARTE, maître de la Basse-Egypte en moins d'un mois, marchant sur les traces d'Alexandre, attachait les Egyptiens à la domination

domination des vainqueurs, en respectant leurs lois, leurs usages et leurs cérémonies religieuses, pour lesquelles ce peuple avait montré de tout tems l'attachement le plus minutieux. Pour persuader aux habitans du pays que ce n'était pas à eux ni même à la Porte Ottomane qu'il faisait la guerre, mais aux cohortes arabes qui formaient la milice des beys, et dont le joug s'appesantissait sur leurs têtes; il les appelait au gouvernement, les consultait sur le mode et sur l'assiète de l'impôt, et veillait avec sollicitude à la police générale et au bon état des canaux, dont dépendait la récolte de l'Egypte; il fondait même dans le Caire un lycée, avec l'espoir de faire germer sur les bords du Nil les sciences et les arts de l'Europe.

An VI.

L'Egypte était habitée par trois différentes classes d'individus; la première se composait des Turcs et des Mamlouks; elle était la moins nombreuse, quoique dominante. Les Copthes formaient la seconde. Professant la religion chrétienne, quoique défigurée par les superstitions les plus absurdes, ils détestaient la domination écrasante des beys. Dans la troisième, se trouvaient les Juifs et les chrétiens, Grecs, Syriens et Armeniens, que le commerce appelait, et qui se fixaient sur les bords du Nil. Les individus de la seconde et de la troisième classe, traités par les Mam-

louks et par les Turcs à-peu-près comme
1798. les serfs étaient traités en Europe par les nobles dans les siècles d'ignorance, étaient étonnés de la considération que leur témoignait Bonaparte. Leurs ames, affaissées par une longue habitude d'exactions et d'outrages, se retrempaient peu-à-peu. Leurs enfans se présentaient pour entrer dans l'armée française.

Les bâtimens armés qui avaient pu remonter le Nil, étaient stationnés auprès du vieux canal du Caire. Les vaisseaux de transport et quelques autres frégates, et les vaisseaux de ligne de construction vénitienne, mouillaient, comme je l'ai déjà dit, dans le vieux port d'Alexandrie; mais l'escadre continuait de rester dans la rade d'Aboukir entre Alexandrie et Rosette, dans une plage absolument ouverte. Elle pouvait être jetée à la côte par une tempête, ou détruite par une escadre anglaise supérieure.

Pour éviter l'un ou l'autre de ces malheurs, Bonaparte avait ordonné à l'amiral Brueix de mettre à la voile et de se rendre à Corfou ou dans quelqu'autre port de l'Adriatique ou de la Méditerranée. Les mêmes raisons qui avaient empêché Brueix d'entrer dans le port d'Alexandrie, le déterminèrent à mépriser les ordres du général. Il semblait qu'une force irrésistible qui avait privé la

France de quarante mille de ses plus intrépides défenseurs, pour les envoyer en Egypte, voulait impérieusement rendre le retour de ces guerriers impossible, en opérant la destruction des vaisseaux qui les avaient portés aux rives de Canope, et sur lesquels reposaient les destinées de la plus étonnante expédition que les Occidentaux eussent entreprise depuis les croisades. An VI.

CHAPITRE VIII.

Navigation de l'amiral Nelson. Il arrive aux bouches du Nil avant les Français.

On avait appris à Paris avec une extrême surprise, que la flotte de Toulon faisait voile à l'Est. La demi-publicité avec laquelle Bonaparte avait engagé un assez grand nombre de savans et d'artistes à l'accompagner, n'était considérée que comme une ruse pour cacher aux Anglais, dont les émissaires étaient par-tout, le véritable objet d'une expédition qu'on supposait devoir coïncider avec les préparatifs d'une descente projetée sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Dans cette supposition, l'armée navale aurait fait voile vers l'Espagne. Les troupes de débarquement ayant pris terre à Carthagène

ou à Malaga, pouvaient traverser les plaines
1798. délicieuses de l'Andalousie, et ayant passé la Guadiana entre Mertola et Moura, elles pénétraient dans le cœur du Portugal, par la province d'Alentejo. Les Anglais étaient entièrement les arbitres du commerce portugais. Les mines du Brésil pouvaient être considérées comme le domaine de l'industrie anglaise. Il était probable que la cour de Londres, redoutant cette diversion, multiplierait ses efforts pour en rendre le succès plus difficile. Il devait en résulter que, d'un côté, les côtes de la Grande-Bretagne, privées de défense, pouvaient être plus aisément attaquées, et de l'autre, que l'amiral Gervis, qui, avec une des plus redoutables armées navales qui fût sortie de la Manche, bloquait presque toutes les forces espagnoles dans le port de Cadix, forcé d'abandonner sa croisière pour porter du secours à Lisbonne, laisserait aux escadres castillanes la liberté de se réunir aux escadres françaises.

Pour arrêter cette combinaison, le contre-amiral Nelson s'était détaché de la flotte de Gervis pour entrer dans le détroit de Gibraltar. Dans le même tems, plusieurs escadres anglaises menaçaient les côtes de France depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'aux isles d'Ouessant. Une flotte nombreuse, paraissant devant Ostende le 30 floréal, mit à

terre environ quatorze mille hommes, qui détruisirent une partie des écluses du Sas de Stikens ; mais, attaqués bientôt par une colonne républicaine, ils se hâtèrent de se rembarquer, après avoir perdu deux mille hommes tués et faits prisonniers. An VI.

Dès que les Anglais furent instruits que la conquête de l'Egypte était l'objet de l'expédition de Bonaparte, ils n'eurent garde de troubler sa navigation.

Depuis 1793, la cour de Pétersbourg promettait à la coalition d'envoyer une armée de cent mille hommes sur les frontières de France. Le czar Paul I.er était abandonné, moins par goût que par faiblesse, aux plans d'un ministère composé des créatures de l'Angleterre, qui lui représentaient la république française comme un monstre prêt à dévorer tous les rois ; mais il ne pouvait éloigner de ses états des forces considérables, sans s'exposer à être attaqué à l'improviste par les Ottomans, qui avaient à venger les plus sanglantes injures. L'expédition des Français annulait cette inquiétude. Il devait infailliblement arriver que l'empire ottoman, attaqué par une nation à laquelle le divan n'avait jamais donné aucun sujet de plainte, contracterait une alliance offensive et défensive avec les Anglais, les Autrichiens et les Russes, ce qui forcerait la cour de Pétersbourg de fournir à l'empereur

1798. les secours qu'elle promettait toujours, et qu'elle n'envoyait jamais, quoiqu'elle eût donné un asyle dans la Courlande au prince qui prenait le titre de roi de France et à sa petite cour.

Nelson avançait donc lentement. Cette lenteur donna le tems à l'expéditif Bonaparte d'enlever l'isle de Malte; événement auquel sans doute les Anglais ne s'attendaient pas. L'escadre britannique, battue par un coup de vent, était entrée dans les ports de la Sicile, où lui furent prodigués tous les secours dont elle avait besoin. Nelson fut alors instruit de la prise de Malte. Il ne tenait qu'à lui d'attaquer la flotte française, lorsqu'elle paraîtrait sous voiles. Feignant d'avoir cette intention, il prend en Sicile des pilotes côtiers, se présente entre Sylla et Carybde, franchit le détroit de Messine; ce qu'avant lui aucune escadre, où se trouvaient des vaisseaux du premier rang, n'avait osé faire.

Mais lorsqu'il fut parvenu au cap de Sparvimento, au lieu de naviguer au sud pour rencontrer la flotte française qui tenait, dit-on, quinze lieues en mer, il porta sur l'isle de Candie, et arriva à la vue d'Alexandrie avant les Français.

Il s'éloigne aussitôt pour ne pas troubler un débarquement qu'il lui était si intéressant de laisser exécuter. On a vu précédemment

que les deux vaisseaux de construction vénitienne, le Causse et le Dubois, étaient entrés dans le vieux port d'Alexandrie, ce qui réduisait l'escadre à treize vaisseaux. AN VI.

CHAPITRE IX.

Combat naval d'Aboukir.

NELSON se présente de nouveau sur les côtes d'Egypte le 13 (1) thermidor. L'amiral Brueix avait embossé ses treize vaisseaux sur une

(1) *Détail du combat d'Aboukir; publié par Achard, lieutenant de vaisseau.*

La vérité est une; un républicain ne peut ni ne doit la taire. Je la dirai, malgré l'intérêt qu'auraient certains hommes d'envelopper d'un voile épais le combat d'Aboukir, dont les résultats désastreux sont l'ouvrage de la lâcheté, de l'impéritie, ou de la trahison des chefs.

La flotte française, aux ordres des amiraux Brueix, Blanquet du Chaila, Villeneuve et de Crots, partit de Toulon le 30 floréal, et arriva le 13 thermidor devant Alexandrie. Sur l'avis qui fut donné que l'escadre anglaise s'y était présentée deux jours auparavant, et qu'on avait insinué aux Turcs que les Français venaient dans l'intention de s'emparer de l'Egypte, l'amiral Brueix fit signal de se préparer au combat, et faisant embossure N. E. et S. O.; première sottise, puisque la flotte française qui, d'après l'apparition des anglais, devait rester à la voile, mouilla sans ordre, contre toutes les

ligne, à deux tiers de cable les uns des autres.
1798. Il couvrait l'embouchure du Nil auprès de

---

règles de la tactique, de la prudence, en pleine mer, sur des rochers inconnus, aux risques de perdre ancres et cables.

Cependant la descente s'effectua, sans obstacles, à l'ouest d'Alexandrie, le 14 messidor. Le 15, tous les bâtimens du convoi entrèrent dans le vieux port. Bonaparte témoigna à Brueix son desir que toute l'escadre y entrât. Ce dernier, qui cherchait l'occasion de se soustraire aux ordres de Bonaparte, ne voulant pas néanmoins heurter son opinion, fit mesurer l'entrée du port, et en fit sonder la profondeur. Ceux qui furent chargés de cette opération, rapportèrent que la passe du port, dans sa partie la plus étroite, était d'un demi-cable, qu'il y avait cinq brasses et demie d'eau de profondeur, et que le vaisseau l'Orient pouvait être mis à vingt-trois pieds de son tirant d'eau. Sur ce rapport, l'amiral convoqua les officiers commandans, pour décider s'il y avait possibilité de faire entrer l'escadre dans le vieux port. Comme le chef avait insinué la négative, elle prévalut. Les généraux, en provoquant cette décision, promettaient un grade supérieur à celui qui se chargerait de conduire l'escadre dans le vieux port, et Brueix rebuta ensuite celui qui voulut se charger de cette commission.

On ne peut attribuer l'obstination des généraux de la marine, à ne pas entrer dans le port, qu'à l'humiliation qu'ils prétendaient éprouver en recevant les ordres de Bonaparte; mais du moment qu'il fut décidé que l'escadre resterait en mer, pourquoi ne pas retourner à Corfou ou à Toulon? La vérité est qu'on pouvait faire entrer l'escadre dans le vieux port, et qu'en supposant qu'on craignit de toucher, on pouvait user des

Rosette. Ses flancs étaient garnis de chaloupes canonnières. Une petite isle sur le côté gauche An VI.

---

moyens connus, établir des balises avec des bâtimens démâtés et mouillés sur chaque côté de la passe. Avec ces précautions, le vaisseau gouvernant mal serait, par son choc contre les balises, rentré d'autant plus sûrement dans sa véritable route, que le vent était constamment favorable à cette opération. D'ailleurs, pourquoi cette offre d'un grade supérieur à l'officier qui se chargerait de l'entrée de l'escadre dans le port d'Alexandrie? Ou elle était praticable, ou elle ne l'était pas. Dans le premier cas, les chefs devaient l'exécuter; dans le second, pourquoi confier le sort d'une escadre à l'ambition d'un homme?

On ne peut se défendre des soupçons, lorsqu'on considère que les amiraux, après s'être obliquement opposés à l'entrée dans le vieux port, n'ont pris aucune mesure indiquée par l'art pour s'embosser dans la rade d'Aboukir. Ces mesures étaient, 1.o de mouiller le vaisseau de tête sur les bancs, une ancre avant et une arrière, l'escadre formant l'angle obtus, la pointe de l'angle ouest, les vaisseaux beaupré sur poupe. 2.o D'établir une batterie de douze pièces de trente-six sur l'isle, qui aurait défendu la tête de notre ligne. 3.o Pour serrer tout-à-fait la ligne, il fallait placer le vaisseau le Causse et le Dubois, qui étaient à Alexandrie, en tête de la ligne, avec deux des navires devenus inutiles qui étaient dans le port.

Ces précautions eussent empêché une partie des malheurs causés par la sottise d'attendre les ennemis au mouillage. Car, pour attaquer, il eût dû renoncer au précieux avantage du vent qui souffle du même côté depuis prairial jusqu'en vendémiaire. A toutes ces mesures on pou-

de l'armée, portait une batterie de canons et
1798. de mortiers qui enfilait toute la ligne; mais

---

vait ajouter celle de placer des frégates de quarante-quatre canons, pour empêcher d'être doublés par la tête ou par la queue, et d'être mis entre deux feux.

Au lieu de tout cela, la ligne fut formée nord-ouest et sud-ouest, décrivant une ligne courbe, la pointe au nord, ayant une ancre de poste stribord au nord-ouest, avec un croupia et une ancre babord à l'ouest sud-ouest, distant d'un vaisseau à l'autre d'un tiers de cable, et de douze cables de l'isle et des bancs, sur la pointe desquels l'escadre aurait dû être mouillée à quatre cables.

L'escadre étant mouillée à Aboukir, sans ordre, l'amiral ordonna que le vaisseau le Guerrier formât la tête de la ligne. A cet effet, ce vaisseau, qui se trouvait à l'arrière-garde, appareilla et fut mouiller à la tête des bancs, par cinq brasses et demie d'eau, distant trois cables du Conquérant, qui était devenu son matelot par la nouvelle disposition du général. Ensuite, il fut ordonné que le Guerrier se repliât sur le Conquérant.

Le capitaine du premier voyant bien que près de terre il avait encore de l'évitage, en fit avertir l'amiral par un officier, et sur ce qu'on ne donnait pas l'ordre de culer, il alla lui-même représenter à Brueix l'importance du poste qu'il occupait; mais l'ordre fut irrévocable. Le vaisseau le Guerrier fut obligé de se replier de deux encablures et demie. Telle était la malheureuse position des vaisseaux français, au nombre de treize de ligne, quatre frégates, deux bombardes et deux corvettes, l'armée ayant en tout 1216 pièces de canon.

Le quatorze thermidor, à deux heures après midi, on apperçut la flôtte anglaise, forte de quatorze vaisseaux

l'amiral avait négligé de s'assurer si les Anglais pouvaient passer entre la tête de la ligne et la terre. An VI.

---

et une corvette, et ayant 1032 pièces de canon. A deux heures et demie, l'amiral fit signal d'envoyer haut les perroquets, et celui de se préparer au combat. A trois heures, nouveau signal que son intention était de combattre à l'ancre. A trois heures et un quart, signal aux briks l'Alerte et le Railleur d'appareiller, et à l'un d'eux de passer à poupe, ce qu'ils exécutèrent. Ils mirent sous voiles, et poussèrent plusieurs bordées pour aller à la découverte. A quatre heures, un de ces briks était à la portée du canon des Anglais et d'une germe, bâtiment du pays, qui paraissait attendre les Anglais. Le brik français lui tira quelques coups de canon pour la faire arriver. Elle tint le vent, et lorsque la tête de l'armée ennemie fut près d'elle, elle dirigea la route que l'escadre devait tenir pour arriver aux bancs qu'elle voulait doubler pour attaquer la ligne française. L'amiral Brueix fit d'abord dire à la voix d'amener tous les pavillons ; l'ennemi était nord et sud avec notre tête, et faisait route sur nous.

Après qu'il eut doublé les bancs qui nous restaient au nord-est, lesquels lui furent indiqués par la germe qui lui servait de pilote, il vira lof pour lof, et dirigea pour doubler notre tête. Le premier vaisseau anglais la chargea stribord, à la portée du fusil. Un second vaisseau fit la même évolution, et lorsqu'ils furent l'un par la hanche stribord d'avant du vaisseau de tête, à la portée du pistolet, le général fit le signal de faire feu, ce qui fut exécuté. Ces deux vaisseaux se portèrent l'un par la hanche babord derrière, l'autre babord d'avant du vaisseau de tête, ayant mouillé une grosse ancre par

1798. Une flotte embossée a tous ses vaisseaux arrêtés par deux ancres, une sur l'avant,

---

le sabord de la Sainte-Barbe, et un croupia d'écubier du même bord, présentant leur travers aux hanches du Guerrier.

Un troisième vaisseau ennemi, destiné à attaquer la tête, échoua sur les bancs qui étaient au nord; un quatrième vaisseau ennemi, le dernier de la ligne, vint prendre poste, par la même évolution, entre le Guerrier et le Conquérant, présentant son côté babord à l'arrière du Guerrier, et stribord à l'avant du Conquérant.

Les autres vaisseaux ennemis se portèrent de la même manière jusqu'au Tonnant, qui était le huitième de notre ligne. Engagés de cette manière, le vaisseau le Conquérant se battit jusqu'à huit heures et demie. L'Aquilon, le Spartiate, le Guerrier et le Peuple souverain, jusqu'à neuf heures et un quart; le Franklin jusqu'à neuf heures et demie. A neuf heures trois quarts le vaisseau l'Orient prit feu, au moment qu'il faisait amener le vaisseau anglais le Bellerophon. Les flammes gagnèrent sur-le-champ les batteries; il sauta avec un fracas épouvantable.

Pendant ce combat, les amiraux Villeneuve et Decrots restaient spectateurs passifs de l'action, avec cinq vaisseaux, deux frégates de quarante-quatre canons et une dé trente-six. Ces vaisseaux coupèrent leurs cables lorsque le vaisseau l'Orient sauta en l'air. Ils se tirèrent, par méprise, quelques bordées entr'eux, et les vaisseaux l'Heureux et le Mercure, au lieu d'abattre au large, s'échouèrent à la côte.

Au jour, le 15, cinq de nos vaisseaux, l'Heureux, le Mercure, le Généreux, le Timoléon et le Guillaume-

l'autre sur l'arrière. Fixée dans la place qu'elle occupe, elle ne peut plus manœuvrer. Il lui An. vi.

Tell, avaient encore toute leur mâture, et le pavillon tricolor, ainsi que le Tonnant, quoique dépourvu de tous ses mâts; les vaisseaux le Guerrier, le Conquérant, l'Aquilon et le Peuple souverain étaient absolument dématés; il restait le mât de misaine au Spartiate, et au Franklin les mâts de misaine, de beaupré, et bas mât d'artimont; ils s'étaient rendus à l'ennemi; la frégate la Sérieuse avait été coulée bas. Le vaisseau anglais le Bellerophon était absolument dématé; six autres avaient quelques pièces de leurs mâtures et de leurs gréemens intéressés, les six derniers n'avaient presque pas de mal.

A huit heures, les vaisseaux français le Guillaume-Tell, le Timoléon, les frégates la Diane et la Justice, appareillèrent; les deux premiers et les frégates prirent leurs bordées au large; le Timoléon mit le cap au sud-est et s'échoua. Le vaisseau anglais le Zélé, qui était resté à la tête de notre ligne, appareilla pour suivre le Généreux et le Guillaume-Tell : il revint à midi, les vaisseaux français étaient hors de vue. Les Anglais sommèrent le capitaine du Timoléon de se rendre; il y consentit, à condition qu'on lui fournirait un parlementaire pour conduire lui et son équipage en France.

L'Heureux et le Mercure, qui s'étaient échoués durant la nuit, se rendirent aux Anglais sans condition; les Anglais les brûlèrent après en avoir retiré les équipages. Ainsi, de treize vaisseaux, quatre frégates et deux bombardes, six vaisseaux furent pris, deux furent brûlés par l'événement du combat, un par son capitaine, et deux par les Anglais.

Les généraux ont pu faire entrer l'escadre au port

faut beaucoup de tems pour mettre à la voile.
1798. Une escadre ennemie plus nombreuse, n'ayant

---

vieux, et ils ne l'ont pas voulu. L'amiral pouvait revenir à Toulon ou à Corfou, sans crainte de rencontrer les Anglais, en ce que, par les brises qui règnent depuis prairial jusqu'en vendémiaire, eux auraient eu vent arrière, tandis que nous aurions été obligés de louvoyer. Ce qui vient à l'appui de ce que j'avance, c'est que les Anglais ayant eu deux jours devant nous, n'ont pu nous voir avec un convoi immense, et si mal mené, qu'il tenait la moitié de la mer. Au reste, le pis eût été de les rencontrer, et si on eût fait son devoir, jamais il ne pouvait résulter rien de semblable à la défaite d'Aboukir.

L'amiral s'était opposé à ce que le Guerrier gardât son premier poste. L'expérience a démontré que s'il l'eût gardé, les Anglais, pour attaquer la tête, auraient eu trois vaisseaux d'échoués au lieu d'un, et encore, dans aucun cas, n'auraient-ils pu doubler notre armée au vent. Se fussent-ils résolus d'attaquer la queue, la tête n'avait qu'à couper ses cables pour mettre l'ennemi entre deux feux.

L'amiral pouvait, quand l'ennemi fut à demi-portée, faire commencer le feu, comme le demandaient les équipages, avec d'autant plus de raison, qu'on aurait couru la chance de le dégréer, de le forcer d'échouer, ou du moins de lui faire manquer son but d'attaquer la tête. Les capitaines se refusèrent à cet élan des équipages parce que le général n'en donnait pas le signal, et en attendant qu'il s'avisât de le faire, l'ennemi se portait où bon lui sembl it, sans essuyer aucune opposition de notre part, quoiqu'à la portée du pistolet.

Le premier sentiment de nos équipages fut l'indigna-

à craindre d'autres obstacles que ceux qui lui sont d'abord présentés, jouit de l'avantage de pouvoir attaquer chaque vaisseau de la flotte embossée avec des forces supérieures, An vi.

---

tion; la confusion lui succéda bientôt. Les équipages obéirent aussi mal qu'ils étaient commandés. Il en était autrement de l'ennemi : par la bonne position que nous lui avions laissé prendre, la nôtre était devenue si mauvaise, que nos vaisseaux, dans quatre heures et demie de combat, avaient à peine tiré trois cents coups de canon, tandis que l'ennemi nous criblait.

Jusqu'au 14 thermidor à deux heures, que les deux escadres s'apperçurent, l'ennemi ignorait si, maîtres d'entrer dans le port d'Alexandrie ou de revenir en Europe, nous avions préféré de rester dehors. A l'apparition des Anglais, une barque du pays partit pour les informer de tout ce qu'il leur importait de savoir, et ils surent en profiter. Cette barque les conduisait lorsqu'ils occupèrent le vide que nous avions laissé entre la terre et nous. Cette barque était montée par des officiers français; le citoyen Syeyes, consul de la république à Naples, a leurs noms.

Depuis deux heures jusqu'à six, que nous fûmes attaqués, on aurait pu tenir un conseil de guerre. Au lieu de cela, on s'amusait, sur les vaisseaux, à distribuer du riz qu'on venait de recevoir. Les vaisseaux furent attaqués lorsque leurs équipages étaient occupés au palant d'étai pour hisser les riz, etc. dans un temps qu'il fallait se trouver aux batteries et faire feu sur l'ennemi. Enfin, la déroute était complette avant que le combat eût commencé.

C'était sur-tout sur le vaisseau amiral que régnait le plus de désordre et d'insouciance. On était attaqué,

1798. de foudroyer en même tems son front, ses flancs, ses derrières. La ressource de l'embossage, qui peut sauver une flotte inférieure lorsqu'elle est employée avec toutes les précautions de l'art, lui deviendrait funeste, si quelques-unes de ces précautions avaient été négligées. Dans une semblable position, les Russes avaient brûlé la flotte ottomane dans la baie de Tschesmé.

Le combat commença le 14 thermidor à cinq heures et demie du soir. Les Français avaient treize vaisseaux rangés dans cet ordre; le Guerrier, le Conquérant, l'Aquilon, le Spartiate, le Peuple-souverain, le Franklin, l'Orient, le Tonnant, l'Heureux, le Mercure, le Timoléon, le Guillaume-Tell et le Généreux. Les Anglais avaient quatorze vaisseaux. Nelson, parfaitement instruit de la faute qu'avait faite Brueix de laisser un passage entre l'isle et les bancs, et son vaisseau de tête défilant devant la *ligne française*, alla passer *entre l'isle* et le premier vaisseau de l'avant-garde, conduit dans sa

qu'on ne semblait pas même prévoir une action. Il y avait une heure qu'elle était commencée, que son branlebas n'était pas fait. La preuve authentique de cela, c'est que l'incendie de l'amiral ne fut occasionné que par des seaux de peinture et d'huile de lin qu'on avait eu la négligence de laisser sur le pont durant le combat.

marche

marche par une berme du pays qui lui indiquait la route qu'il devait tenir. De cette manière, sept vaisseaux anglais passèrent, sans que les Français leur tirassent un seul coup de canon entre l'escadre française et la terre; l'un d'eux, le Léander, coupant les Français par derrière, s'était placé en travers entre le Tonnant et l'Orient que, par ce moyen, il enfilait dans toute sa longueur.

En vain les équipages demandaient de faire feu sur les Anglais pour troubler leur manœuvre, l'amiral n'en donna le signal, que lorsque toutes les dispositions étaient faites pour assurer la perte de la flotte française. La moitié de l'escadre de Nelson se trouvant entre l'escadre française et la terre, il ne combattit que les sept premiers vaisseaux français; les six autres, restés à l'ancre sous le vent, ne prirent aucune part à cette première action. Sept vaisseaux français, attaqués par quatorze vaisseaux anglais, devaient succomber. Le vaisseau l'Orient, de cent vingt canons, sauta en l'air; les autres, sur le point de couler bas, amenèrent leur pavillon. Alors Nelson attaqua le Tonnant, l'Heureux, le Mercure, le Timoléon, le Guillaume-Tell et le Généreux, qui terminaient la ligne française. Le Timoléon, plutôt que d'amener son pavillon, se brûla à la côte après avoir mis à terre son équipage;

le Tonnant, l'Heureux et le Mercure furent
1798. pris ; le Guillaume-Tell et le Généreux brisèrent leurs cables, échappèrent au désastre commun, et se réfugièrent dans un port d'Europe.

CHAPITRE X.

Observations sur le combat d'Aboukir.

Telle fut l'issue de ce combat où Brueix avait fait toutes les dispositions pour être vaincu. Il n'était point réduit au dangereux expédient de s'embosser. En appelant auprès de lui les deux vaisseaux le Causse et le Dubois qui se trouvaient dans le port d'Alexandrie, son escadre eût été supérieure à celle de Nelson. Il est vrai que ces vaisseaux avaient à peine la moitié des matelots qui leur étaient nécessaires, et ce fut une des causes principales de sa perte ; mais il pouvait compléter ses équipages, au moins momentanément, en employant ceux du convoi devenus inutiles.

Comment expliquer la navigation de cette berme qui indiquait aux Anglais la route qu'ils pouvaient tenir pour prendre les Français entre deux feux ? Brueix n'était-il pas le seul qui connaissait le vice de sa situation ?

En vain observe-t-on pour sa défense qu'il se fit tuer, et que son vaisseau sauta en l'air dans le combat. Ce malheur ne fut pas causé par le feu des Anglais, mais par l'incendie de plusieurs seaux de peinture à l'huile, qu'on avait eu l'ineptie de laisser sur le pont, et par la négligence avec laquelle se faisait le service des poudres. L'embrâsement devint général, et rien ne put sauver ce superbe vaisseau.

AN VI.

Les vaisseaux anglais avaient été presque tous désemparés durant l'action ; mais les secours de tout genre qu'ils trouvèrent dans la Sicile, permirent bientôt à Nelson de profiter de tous les avantages de sa victoire, une des plus complètes qui aient été remportées sur mer depuis la bataille d'Actium. Les communications entre l'Egypte et les ports de France se trouvant interceptées, les Anglais dominaient sans obstacles sur la Méditerranée.

La supériorité habituelle des Anglais sur les Français dans les combats de mer, présente une sorte de problême politique dont la solution est du plus grand intérêt. La supériorité d'une marine sur une autre ne peut consister que dans les meilleurs vaisseaux, dans la connaissance plus approfondie de la tactique navale, ou dans l'usage mieux dirigé de l'artillerie.

Les vaisseaux français doublés en cuivre
1798. sont reconnus aussi bons voiliers que les vaisseaux anglais; et quant aux ouvrages sur la tactique, les Anglais se servent des nôtres. La supériorité britannique ne peut donc consister que dans la différence de la manière dont les Français et les Anglais se servent de leur artillerie dans les combats de mer.

En France, on dirige les boulets vers les mâtures des vaisseaux ennemis, ce qui embrasse tout ce qui est compris au-dessus du corps du vaisseau. Les trois quarts de cet espace forment un vide, de sorte que les trois quarts des boulets tirés dans ce point de mire, se perdent dans les airs. D'après l'élévation vague donnée aux canons, lorsqu'on tire aux mâtures, les boulets qui atteignent les mâts, les frappent nécessairement les uns au-dessus des autres. L'expérience prouve que cinquante coups de canon que reçoit un mât de cette manière, ne le rompent pas; ils l'affaiblissent à la vérité pour l'avenir, mais le vaisseau n'est pas démâté pendant l'action.

Il est évident que, par le résultat de cette manière de diriger les canons, les dommages causés aux vergues, aux cordages, aux voiles, ne sont pas d'une grande importance. Mais il est encore plus évident que, tirant dans les mâtures, on ne doit pas couler bas

les vaisseaux, démonter les canons, tuer ou blesser beaucoup de monde à son ennemi. L'équipage des vaisseaux ennemis étant si peu exposé, sa valeur, sa force et par conséquent la vivacité de son feu, ne doivent pas s'affaiblir. Cette manière de combattre ne devrait avoir lieu que lorsqu'une escadre très-supérieure veut forcer une escadre très-inférieure à amener son pavillon. On ménage des vaisseaux qu'on regarde d'avance comme sa propriété.

Les Anglais dirigent ordinairement leurs canons vers le corps du vaisseau ennemi. De cette manière, ils doivent souvent parvenir à donner des coups de boulets à fleur d'eau, à démonter les canons, à tuer ou blesser beaucoup de monde. Les boulets à fleur d'eau mettent les vaisseaux en péril; on est forcé de tirer une partie de l'équipage des batteries pour le service des pompes, et rien ne fatigue autant l'équipage. D'ailleurs on n'est guères disposé à se battre, lorsqu'on craint de couler bas. Les canons démontés deviennent inutiles. Le carnage qui se fait dans l'équipage, non-seulement l'affaiblit, mais répand l'épouvante parmi les survivans. Leur courage, leur force et par conséquent la vivacité de leur feu, doivent se ralentir.

Lorsqu'on dirige les boulets au corps du vaisseau, ceux qui passent par dessus doi-

1798. vent se porter à-peu-près à la même hauteur ; ceux d'entr'eux qui atteignent les mâts, les frappent donc à-peu-près au même endroit ; c'est précisément ce qui doit assez endommager un mât pour qu'il tombe. Il en résulte donc que la manière dont les Anglais dirigent leur artillerie, doit produire un meilleur effet, que celle qu'emploient les Français ; et que la supériorité de la marine anglaise, dans le combat, consiste dans un meilleur usage de son feu. Le gouvernement français peut aisément faire disparaître cette différence.

CHAPITRE XI.

Administration de l'Egypte, lors de l'invasion des Français.

Le padisha des Ottomans est regardé comme le souverain de l'Egypte ; mais depuis les premières années du dix-septième siècle, la faiblesse de l'administration et de la marine, chez les Ottomans, a réduit ses droits presque à un vain titre. La Porte entretient au Caire un pacha ; mais le pouvoir souverain est entre les mains des beys et de leur milice assez semblable à celle des janissaires. Une partie de ces beys résident au Caire ;

ils décident ensemble des grandes affaires, en observant de remettre fidèlement au tefedar, ou grand-trésorier, le tribut levé par le grand-seigneur sur les terres d'Egypte. An vi.

Le pacha se procure une assez grande influence, s'il peut réussir à semer la division entre les beys ; mais il doit agir avec beaucoup d'habileté : car si ses intrigues sont découvertes, on l'oblige presque toujours à quitter l'Egypte. Lorsque les beys ont résolu de le renvoyer, ils détachent du divan un *carracourouk* qui se rend à son palais ; cet officier s'approche de l'endroit où le pacha est assis, lève en silence un coin du tapis qui couvre l'estrade de son sopha, y place, dessous, le papier qui contient son message, laisse paraître l'autre moitié du papier, afin qu'il soit apperçu, et se retire sans attendre aucune réponse.

Le pacha, convaincu que la moindre résistance de sa part lui coûterait la vie, se retire sur-le-champ à Baclako, à quelques milles du Caire, et quelquefois à Rosette ; il profite ensuite du premier vaisseau pour se rendre dans l'isle de Chypre, où il attend les ordres de Constantinople. Le conseil des beys, pour garder les apparences, ne manque jamais d'envoyer un député à la Porte pour se plaindre de la conduite du pacha ; et le divan, pour ne pas compro-

1798. mettre sa dignité, se contente d'envoyer au Caire un autre vice-roi. Les enfans des beys n'héritent pas du rang de leur père. Le conseil des beys dispose de la fortune du défunt; une partie est donnée à sa famille, le reste, avec son titre, passe à son cashif ou lieutenant. Ces cashifs sont presque tous des esclaves georgiens ou circassiens, que les beys ont achetés, et qu'ils font passer par tous les degrés de la milice. Cette loi singulière empêche que l'administration républicaine des beys ne dégénère en aristocratie, et ensuite en monarchie héréditaire.

Par un traité conclu le 7 mai 1775, entre Hasting, gouverneur du Bengale, et les principaux beys d'Egypte, les Anglais, établis dans l'Indostan, étaient autorisés à introduire dans ce pays les marchandises des Indes, moyennant un faible droit d'entrée. Depuis cette époque, les marchands français, établis au Caire, à Alexandrie, à Rosette, étaient journellement exposés aux insultes et aux vexations. Le gouvernement français en avait souvent porté ses plaintes au divan de Constantinople; il avait même projetté une expédition en Egypte, pour punir les beys. La Porte résolut, en 1788, de rétablir en Egypte le gouvernement que le sultan Sélim I.er avait introduit dans ce royaume, après avoir vaincu les Mamlouks.

An VI.

Hassan, pacha, débarqua aux bouches du Nil avec des forces respectables : les beys furent soumis; mais à peine les vaisseaux ottomans avaient quitté les côtes d'Egypte, qu'ils s'emparèrent de nouveau du pouvoir souverain. Leurs vexations devinrent d'autant plus intolérables, que les rivalités, nées entr'eux pendant l'expédition d'Hassan, pacha, dégénérèrent en guerre civile. L'Egypte, dévastée d'un bout à l'autre, gémit sous le plus barbare et le plus absurde despotisme. Cette révolution fut surtout fatale aux marchands français, soit que les beys les accusassent d'avoir attiré sur eux les armes ottomanes, ou que les Anglais inventassent cette inculpation, pour augmenter leurs opérations mercantiles par la ruine de celles de leurs rivaux.

Il ne restait à la république française que la voie des armes pour obtenir justice. Bonaparte, chargé de cette expédition, ayant vaincu et dispersé l'armée des beys, publiait que les Français, loin d'avoir aucun projet de conquête, voulaient rendre à la Porte son autorité légitime, et à l'Egypte son antique splendeur. Il paraît même que cette expédition avait été concertée avec l'ambassadeur de Sélim III, à Paris, et que le directoire avait promis, à Bonaparte, qu'un ambassadeur extraordinaire serait envoyé à

Constantinople, pour prévenir le grand-sei-
1798. gneur sur les motifs de cette expédition.

Ce coup, porté indirectement à la Grande-Bretagne, lui était d'autant plus sensible, qu'on ne se dissimulait pas à Londres, que si, par un concours de travaux que les nouvelles connaissances sur l'hydrolique pouvaient rendre fructueux, l'Egypte devenait le centre du commerce du monde, comme elle l'avait été avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, l'influence des Français, sur cette révolution commerciale, serait funeste à la prospérité britannique, malgré la solidité des établissemens anglais dans l'Inde.

A peine Bonaparte avait pris terre dans les plaines d'Alexandrie, que les agens de la cour de Londres, réunis à ceux de la cour de Pétersbourg, effrayaient le divan de Constantinople, non-seulement sur les projets ambitieux qu'ils prêtaient à la France, mais sur les effets moraux que son système de gouvernement pouvait avoir sur les sujets de l'empire ottoman : à les entendre, les Français menaçaient la maison impériale de la chasser de Bizance pour ressusciter les républiques grecques.

Toutes les notes remises par l'ambassadeur turc au gouvernement français depuis l'occupation des isles vénitiennes, décèlent cette

crainte que la Porte éprouvait, qu'on ne cherchât à susciter une révolution dans la Grèce; on avait un moyen bien simple de la rassurer, en la disposant, par des concessions réelles, à laisser l'Egypte dans les mains de la France. An vi.

Quoique la nonchalance et l'impéritie circonscrivent dans un cercle très-étroit, dans le sérail de Constantinople, la connaissance des intérêts des puissances de l'Europe; quoique la diplomatique du divan, resserrée dans le présent, entrevoie à peine l'ancien, l'expérience des faits récens doit lui avoir ouvert les yeux. Pourrait-il ignorer que la Russie et l'Autriche tendent par tous les moyens à renvoyer les Turcs en Asie? Au mépris des traités, la Russie a fait des établissemens dans la nouvelle Servie; le redoutable établissement de Cherson menace les sept tours. Maitresse de la Krimée, il ne lui reste qu'un pas à faire pour s'emparer de Constantinople. L'Autriche a déjà tenté d'envahir la Valachie et la Moldavie, jusqu'aux bouches du Danube; elle prétend avoir des droits sur la Bosnie et la Servie.

Ces deux éternels ennemis de l'empire ottoman partageront ses dépouilles, comme ils ont partagé la Pologne. L'Angleterre secondera leur invasion, dans l'espoir de profiter du commerce exclusif du Levant et de la mer Noire. Contre des ennemis aussi puis-

sans, il ne reste au grand-seigneur que la
1798. France sur laquelle il puisse essentiellement compter. Ces considérations étaient si évidentes, les liaisons de l'empire français avec l'empire ottoman étaient si anciennes, si étendues, si intimement amalgamées avec la marche du gouvernement turc, que les premiers efforts des ministres anglais et russes furent infructueux. Il fut répondu que la Porte n'avait encore aucun motif pour déclarer la guerre à la France; qu'en effet il était difficile d'expliquer les causes de l'envahissement de l'Egypte, mais que le grand-seigneur se proposait d'envoyer un nouveau ministre à Paris pour sonder ce mystère, et qu'il se déciderait sur son rapport.

Cependant, soit que la promesse faite à Bonaparte, d'instruire le grand-seigneur, par un envoyé extraordinaire, des causes qui avaient nécessité l'expédition qui lui était confiée, ne fût qu'une ruse perfide, employée par le directoire, pour éloigner de ce guerrier célèbre l'idée qu'il était traitreusement sacrifié par la jalousie qu'inspiraient ses exploits, et qu'on sacrifiât avec lui une armée dont on réduisait l'énergie républicaine, soit par une fatalité dont on ne peut soupçonner la cause; l'ambassade extraordinaire ne fut pas envoyée à Constantinople.

On ne devait pas s'attendre que la Porte

consentît à voir les Français occuper l'Egypte sans une réciprocité d'avantages pour elle ; cette réciprocité se trouvait naturellement dans la cession que la France aurait faite à la Porte des isles vénitiennes, qui lui étaient échues en partage par le traité de Campo-Formio, sur-tout si le gouvernement français se fût engagé à payer à la Porte la somme annuelle que les beys remettaient dans le trésor de Stamboul. Cette redevance montait en or ou en marchandises, à seize cent mille aslanis, valant à-peu-près cinq millions argent de France. Ce n'était pas un tribut, c'était le prix que nous aurions payé d'une propriété, et qui aurait été couvert par une partie des impositions locales. An VI.

CHAPITRE XII.

La Porte déclare la guerre à la France.

Cette négociation aurait aisément réussi avant le combat d'Aboukir ; mais la destruction de la flotte française donnait aux sollicitations des agens anglais et russes un nouveau degré d'énergie. La cour de Russie avait rassemblé sur les plages de la mer Noire, les forces les plus redoutables ; les Anglais, de leur côté, nenaçaient d'assiéger les châ-

1798. teaux des Dardanelles, hors d'état de faire une longue défense. Le grand-visir temporisait, soit qu'il eût connaissance du véritable motif de l'expédition française, ou qu'il voulût se donner le tems d'acquérir des renseignemens à ce sujet. Les ministres de Londres et de Pétersbourg déclarèrent alors qu'ils ne donnaient au grand-seigneur que vingt-quatre heures pour se décider à la guerre contre la France, ou à la guerre contre la Grande-Bretagne et la Russie

On apprit bientôt que le sultan Sélim III, après avoir disgracié le grand-visir et quelques autres de ses ministres, accusés d'avoir trahi les intérêts de l'empire, déclarait la guerre à la France.

Ceux qui connaissaient à fond la politique du divan, ses ressources, ses craintes et la nature de ses relations avec les puissances européennes, éprouvèrent une bien plus grande surprise, lorsqu'on sut que ce gouvernement était entraîné si loin de ses mesures, qu'il ouvrait aux flottes russes, construites sur la mer Noire, le port de Constantinople pour pénétrer dans l'Archipel, sans calculer les dangers que courait l'empire ottoman par cette imprudente concession.

Toutes les bouches de la renommée parlaient alors de la nouvelle coalition formée par les Anglais contre la France. On ne con-

naissait à Paris ni les moyens de cette ligue, ni même quels étaient les monarques dont les armées allaient marcher sur le Rhin, ou contre les nouvelles républiques d'Italie. On savait seulement que la cour de Londres, étroitement unie avec celle de Pétersbourg, employait les ressorts de la politique pour briser le congrès de Rastadt, et pour entraîner l'empereur dans une nouvelle guerre, et pour forcer les rois de Suède, de Danemarck, de Naples, de Sardaigne et sur-tout le roi de Prusse d'y prendre une part active.

An VI.

On disait assez publiquement que le ministre du czar Paul I.er, à la cour de Berlin, pressant le roi de Prusse d'employer ses forces à rétablir en France le gouvernement monarchique, Frédéric-Auguste II lui avait répondu avec humeur, que la cour de Pétersbourg poussait toute l'Europe à faire la guerre, et ne la faisait pas elle-même; ce que les diplomates anglais interprétaient comme une assurance que ce prince entrerait dans la coalition, lorsque la cour de Russie aurait fourni les armées qu'elle promettait vainement depuis plusieurs années.

L'impuissance des Ottomans était si bien démontrée, qu'il est difficile de penser que le cabinet de Saint-James comptât sérieusement sur les secours militaires qu'il tirerait de la Romanie. Mais dans la Caramanie, la Natolie

1798. et la Sourie, les Turcs pouvaient trouver des forces capables de troubler Bonaparte dans sa conquête. D'ailleurs, la rupture entre Constantinople et Paris ruinait le commerce des provinces méridionales de France. Le principal avantage que retiraient les Anglais de leur nouvelle alliance, regardait la Russie. Cette puissance ne pouvant plus objecter le prétexte de garder ses frontières, allait se voir forcée de tenir ses engagemens, et d'envoyer ses armées en Allemagne.

CHAPITRE XIII.

Le roi des Deux-Siciles déclare la guerre à la France.

Ces vraisemblances se changèrent en certitude, lorsque les armées napolitaines marchèrent sur Rome.

Depuis que les vaisseaux de l'amiral Nelson couvraient la mer Thyrénienne, la cour de Naples, malgré son traité de paix avec la France, favorisait ouvertement les opérations britanniques. Il était facile aux ministres anglais de faire entendre aux ministres de Ferdinand IV, que, si les Français ne paraissaient pas s'appercevoir de cette partialité, ce

ce ménagement leur était dicté par des circonstances qui tenaient à l'approvisionnement de l'isle de Malte ; mais que le tems de la vengeance arriverait tôt ou tard, et que le seul moyen de s'y soustraire, était de le prévenir. D'ailleurs, on observait au roi des Deux-Siciles qu'ayant conclu une alliance défensive avec l'empereur, qui lui promettait un secours de soixante mille hommes contre toute puissance qui attaquerait ses états, il s'exposerait à peu de dangers, et se ménagerait une ample moisson de gloire, en se déclarant le vengeur du pape, et en se montrant aux Italiens comme l'exterminateur qui devait renvoyer les Français au-delà des Alpes.

AN VI.

On lui offrait tout l'or nécessaire pour son expédition, des munitions de guerre, les étoffes pour habiller ses soldats, et les subsistances pour les nourrir. Cependant, avant de se mettre en campagne, il voulut être assuré du secours des Russes. Ayant appris qu'ils étaient en route, et ayant reçu un général allemand pour commander ses troupes, il se crut en mesure d'attaquer les Français dans le patrimoine de S. Pierre, sans calculer que les obstacles attachés à la marche d'une grande armée qui, dans la rude saison de l'hiver, doit franchir cinq cents lieues par des chemins presque impraticables, pouvaient

tellement la retarder, qu'il fût écrasé avant
1798. qu'elle pût le secourir.

CHAPITRE XIV.

Le roi de Sardaigne abandonne ses états de terre ferme à la France, et se retire à Cagliari.

Les mêmes négociations agitaient les cours de Florence et de Turin. Les dispositions du grand duc Ferdinand à l'égard de la France furent toujours subordonnées à celles du chef de la maison d'Autriche. Livourne était l'entrepôt universel et presque exclusif des marchandises anglaises, qui delà se répandaient sur toutes les côtes de la Méditerranée, depuis Sarzane jusqu'à Constantinople, et la neutralité consentie de cet état mettait le grand duc en position de faire à la France la guerre la plus cruelle, par les secours de tous les genres qu'il pouvait faire passer à l'empereur. On proposa au grand duc d'ouvrir le port de Livourne aux escadres des cours coalisées, tandis qu'il continuerait d'assurer le gouvernement français de son désir inaltérable d'entretenir une exacte neutralité, et qu'il rejetterait l'invasion de Livourne sur

une force majeure, à laquelle il n'avait pu résister.

An VI.

Il était plus difficile de déterminer le roi de Sardaigne à renouer les anciennes liaisons formées par son père avec les ennemis de la république française. Non-seulement ce prince avait toujours montré des intentions pacifiques, mais toutes ses places de guerre, et même la citadelle de Turin, se trouvaient au pouvoir des Français. La moindre tergiversation de sa part, qui aurait été prouvée, le livrait sans défense, avec toute sa famille, à la vengeance du gouvernement français.

Cependant on osait assurer son premier ministre, que, sans armées, sans places fortes, et se trouvant environné de bataillons républicains, le roi sarde pouvait encore aspirer à la gloire d'exterminer les Français. Ses moyens étaient, disait-on, d'armer secrètement les Piémontais, d'exalter leur patriotisme par le moyen des pratiques religieuses jusqu'au plus effervescent enthousiasme, et de les engager d'assassiner partiellement les soldats français qui vivaient sans défiance au milieu d'eux. Il paraissait une lettre imprimée dans laquelle on supposait que le prince Pignatelli écrivait au ministre Prioca : « Les Napolitains, commandés par le général Mack, sonneront les premiers le tocsin de mort sur l'ennemi commun; et du sommet du Capi-

tole, nous anncncerons à l'Italie, nous an-
1798. noncerons à l'Europe que l'heure du réveil est sonnée. Alors, infortunés Piémontais, agitez les chaînes dont vous êtes étreints, pour en frapper vos oppresseurs. »

Les horreurs que les royalistes commirent dans Naples après la retraite des Français, pourraient donner quelque vraisemblance à cette épître incandescente. Mais quel effet pouvait-elle avoir sur des hommes dont la conduite était perpétuellement observée, et sur une cour qui ne jouissait d'aucune puissance, dont la moindre démarche oblique pouvait être suivie du châtiment le plus terrible ? J'ai entendu dire qu'il exista dans le Piémont un projet formé d'exterminer tous les Français dans les villes et dans les campagnes, et que ce projet s'exécutait partiellement. Toutes les histoires sont pleines des atrocités les plus extravagantes. Celui qui lit l'histoire des hommes, croit souvent avoir devant les yeux celle des tigres. Mais heureusement ces vastes conspirations contre l'espèce humaine, sont plus aisées à décrire qu'à exécuter.

On répète tous les jours les crimes affreux des vêpres siciliennes, et celui non moins affreux de la S.t-Barthélemy ; mais ces horribles attentats furent commis de vive force et non par des embûches secrètes. Ces em-

bûches secrètes peuvent-elles être employées à faire périr une armée entière, disséminée dans une vaste province ? Le secret d'une telle entreprise, qui doit se trouver dans une infinité de têtes, ne suffit-il pas pour déconcerter toute l'opération ? Comment supposer qu'une cour, prisonnière dans sa capitale, aurait donné les mains à un complot d'une exécution physiquement impossible, et dont le simple soupçon l'aurait réduite aux dernières extrémités du malheur ?

Au surplus, soit que le gouvernement français fût prévenu des projets hostiles du roi de Sardaigne, ou seulement que l'occupation du Piémont étant une suite de ses nouveaux arrangemens, il ne cherchât qu'un prétexte pour colorer cette expoliation, Charles Emmanuel, craignant d'être conduit prisonnier en France, fut obligé d'abandonner ses états avec sa famille. Il obtint la liberté de se retirer en Sardaigne, après avoir signé, le 20 brumaire, un acte dans lequel il abandonnait à la république française tous ses droits sur le Piémont, et il remettait aux Piémontais le serment d'obéissance qu'ils lui avaient prêté.

Dans le même tems, les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, Jean Debry, Roberjot et Bonnier, après avoir protesté

1798. du ferme desir qu'avait le directoire de terminer la guerre, des efforts qu'il multipliait pour parvenir à ce salutaire but, et rejeté l'éloignement de la paix sur les lenteurs interminables de la députation germanique, déclaraient que leurs dernières notes étaient l'*ultimatum* du gouvernement français, et que si, dans le délai de six jours, à compter du dix-sept frimaire (7 décembre), la députation n'avait pas donné une réponse satisfaisante, leurs pouvoirs cessaient.

La prise d'armes du roi des Deux Siciles était connue dans Rastadt. Toutes les gazettes allemandes retentissaient de la marche de cent mille Russes à travers la Pologne, qui ne pouvaient recommencer la guerre que de concert avec l'empereur. Cependant, toute la Germanie occidentale souffrait si horriblement du fléau de la guerre, les peuples qui habitaient les bords du Rhin soupiraient avec tant d'ardeur après la paix, que, quoique la cour de Vienne n'attendît que l'arrivée des Russes pour recommencer les hostilités, la majorité de la députation germanique, après la séance la plus orageuse, déclara, par un *conclusum* du 19 frimaire (neuf décembre), qu'elle accédait à l'*ultimatum* de la légation française; il n'était plus question que d'appliquer les principes précédemment reconnus des indemnités aux princes Alle-

mands, par la voie de la sécularisation des bénéfices princiers.

CHAPITRE XV.

Expédition du roi des Deux Siciles.

Le peu de distance entre la terre de Labour et la ville de Rome, avait permis au roi des Deux Siciles de s'approcher des bords du Tibre avec tant de rapidité, que la faible garnison française qui se trouvait dans Rome, ne pouvant défendre cette grande ville, ouverte de tous côtés, contre les efforts d'une armée de plus de soixante mille combattans, s'était retirée pour prendre une position militaire dans laquelle l'armée française et romaine eût le tems de se rassembler pour attaquer les ennemis.

Mack s'empara de Rome sans résistance. Le roi des Deux Siciles y fit son entrée le six frimaire. Il prit son logement au Palais-Farnèze qui lui appartenait. Les consuls, les sénateurs, les tribuns, et les autres fonctionnaires publics de la république romaine, avaient suivi les Français. Les Napolitains établirent une nouvelle régence dans l'état romain; ils tentèrent même d'engager le pape, réfugié en Toscane, de reparaître

1798. sur le théâtre du Vatican. Ce vieillard se refusa à toutes les insinuations ; il prévoyait que ce changement ne serait que passager.

Le roi des Deux-Siciles apprit, dans Rome, que la fortune lui préparait un nouveau triomphe ; l'amiral Nelson venait de s'emparer, sans résistance, de la ville et du port de Livourne ; il y envoya une garnison napolitaine. C'était le terme de ses succès. A peine le général Championnet, qui commandait dans ces contrées les forces françaises, avait réuni une petite armée, que sans s'arrêter au nombre des ennemis qu'il avait à combattre, il les attaque le 25 frimaire (15 décembre.) Le général Mack est entièrement défait. Les Français lui font onze mille prisonniers et rentrent vainqueurs dans Rome, où le château Saint-Ange avait toujours été en leur puissance. Le roi des Deux-Siciles et le général Mack, après de vains efforts pour rallier leurs cohortes découragées, fuient en désordre sur les bords du Garigliano et du Volturne.

Au moment qu'on apprit à Vienne la nouvelle inattendue de l'invasion du Piémont par les Français, de la retraite du roi de Sardaigne et de la défaite du roi des Deux-Siciles, il fut tenu un conseil extraordinaire auquel assistèrent les ministres d'Angleterre et de Russie. L'empereur se trouvait dans une

position très-délicate ; d'un côté, le général Mack déclarant qu'il ne pouvait se maintenir long-tems en Italie, si l'Allemagne ne lui envoyait les secours les plus prompts et les plus puissans ; de l'autre, les pacifiques dispositions que montraient la plupart des états de la Germanie faisaient craindre au conseil autrichien de porter seul le poids des hostilités contre les Français, les Suisses et la moitié de l'Italie. An VI.

L'armée russe traversait lentement les plaines de la Pologne. Les longueurs que nécessitait le transport de l'artillerie et des autres objets qui ne peuvent se séparer d'une grande armée qui veut porter la guerre au loin, ne permettaient pas à François Second d'espérer d'en recevoir aucun secours avant plusieurs mois. Ses forces en Italie montaient à peine à soixante mille hommes, et celles des Français étaient de cent mille combattans sous les ordres des généraux Joubert et Championnet.

Ces forces redoutables se trouvaient à la vérité disséminées dans toute la péninsule, pour la facilité de se procurer des subsistances ; mais l'empereur ne pouvait rompre le traité de Campo-Formio, sans s'exposer qu'elles ne se rassemblassent sur-le-champ et qu'elles ne détruisissent les forces autrichiennes dans les pays vénitiens. Les Français

pouvaient se montrer dans les Alpes Noriques ;
1799. avant que les Russes fussent en état de s'opposer à cette marche.

Cette perplexité fut augmentée par la note des ministres français, présentée à la députation germanique le 13 nivose (2 janvier 1799.) On y déclarait formellement que si la diète de Ratisbonne consentait à l'entrée des Russes sur le territoire de l'empire, ou si même elle ne s'y opposait pas efficacement, la marche des Russes dans la Germanie serait considérée par le gouvernement français comme une violation de l'armistice qui subsistait entre la France et l'Allemagne, et que, par ce seul fait, les négociations seraient rompues.

CHAPITRE XVI.

Retraite du roi des Deux Siciles dans Palerme. Les Français entrent dans Naples; ils y introduisent le gouvernement républicain.

Cependant, le général Mack, battu dans plusieurs rencontres, ayant successivement abandonné non-seulement les états de l'église, mais toute l'Abruzze et la plus grande partie de la terre de Labour, attendait vainement

à la gauche du Volturne les secours que lui promettait la cour autrichienne. Son armée intimidée et désorganisée refusait de combattre de nouveau. Un murmure général annonçait que les soldats étaient sur le point d'abandonner leurs drapeaux. Le roi, craignant de tomber dans les mains des Français, s'était retiré avec sa famille dans l'isle de Sicile. AN VII.

A cette nouvelle, la plus violente insurrection se manifeste dans l'armée napolitaine. Le général Mack, menacé d'être mis en pièces, est contraint de se réfugier avec son état-major dans l'armée française ; il fut envoyé à Briançon, et ensuite à Dijon. La ville de Capoue ouvre ses portes à Championnet qui s'avance à la vue de Naples et place son quartier-général au château de Portici.

Une fermentation menaçante régnait dans cette capitale. Les principaux habitans prétendaient que, d'après la constitution de l'état, dès qu'une armée ennemie, maitresse de Capoue, marchait sur Aversa, on devait lui présenter les clefs de Naples, pour préserver cette ville des derniers malheurs. Quelques grands seigneurs, qui considéraient la fuite du roi comme un abandon qu'il avait fait de sa couronne, voyaient dans l'arrivée des Français une occasion offerte par la fortune, d'établir dans leur patrie un gouvernement ré-

publicain dans lequel ils auraient la principale
1799. autorité. Mais environ cinquante mille Lazaronis qui, n'ayant rien à perdre, regardaient la ruine de Naples comme pouvant leur procurer quelque avantage, traitaient de rebelles ceux qui proposaient de se soumettre aux Français.

Se saisissant de toutes les armes qui leur tombaient sous la main, ils se jetent en désespérés sur les Français. La victoire fut longtems douteuse entre la froide valeur et le désespoir farouche. En vain les Lazaronis tombaient par milliers écrasés par la mitraille lancée par les canons français. La mort de leurs compagnons semblait augmenter leur audace. Ils abandonnèrent enfin le champ de carnage, mais ce fut pour porter ailleurs la flamme et le fer. Attribuant leur défaite à à ceux de leurs compatriotes, qui ne les avaient pas accompagnés au combat, une guerre d'extermination éclate dans la ville. On se bat à outrance dans toutes les rues, dans toutes les places; les femmes disputent aux hommes le lamentable avantage de détruire la ville qui les vit naître. Le feu est mis par les Lazaronis à plusieurs quartiers. Les boutiques des marchands sont livrées au pillage.

Championnet, appelé par les magistrats, se présente pour arrêter l'entière destruction d'une des plus belles villes de l'Europe. Les

Lazaronis lui disputent le terrain pied à pied; ils résistent trois jours dans une ville sans fortifications ; enfin ils abandonnent le combat. Tous les forts qui défendaient le port, reçoivent garnison française. L'archevêque de Naples, vieillard respectable, employant les armes de la religion à suspendre l'effusion du sang humain, ordonne des prières solemnelles pour célébrer l'entrée des Français dans Naples. Le général Championnet et son état-major assistent, le 6 pluviose, au *Te Deum* qui fut chanté dans la cathédrale par une musique délicieuse, tandis qu'une éruption du mont Vésuve offrait aux Français un spectacle nouveau pour eux.

Championnet, voulant rassurer les Napolitains sur les suites de l'invasion de leur patrie, fit publier une proclamation, dans laquelle il disait aux habitans du royaume de Naples : « Vous êtes libres ; c'est le seul prix que le gouvernement de France veut obtenir de la conquête qu'il vient de faire. S'il existe parmi vous des hommes qui regrettent leur ancien esclavage, qu'ils fuient loin de vos murs ! Si l'armée française prend aujourd'hui le titre d'armée de Naples, c'est par l'effet de son engagement solemnel de ne servir désormais que votre cause, de ne prendre les armes que pour maintenir et consolider votre indépendance. »

» Que le peuple napolitain ne craigne pas
1799. qu'on attente sur la liberté de son culte public, ni sur les droits de sa propriété ! Les autorités républicaines qui vont être créées, rétabliront le bonheur et la tranquillité sur des bases d'une administration paternelle. Qu'elles dissipent les frayeurs de l'ignorance, et qu'elles calment la fureur du fanatisme avec un zèle égal à celui qu'employait la perfidie pour aigrir et irriter les Napolitains contre les Français ! Bientôt la sévérité de la discipline qu'observent les troupes républicaines, mettra un terme aux vexations que le droit de représailles n'a pas permis de réprimer dans les premiers instans de l'invasion. »

CHAPITRE XVII.

La forteresse d'Ehrenbreistein se rend aux Français. Distribution des armées françaises et autrichiennes.

TANDIS que la ville de Naples s'organisait un gouvernement populaire sous le nom de république Parthenopéenne, la forteresse d'Ehrenbreistein, bâtie sur une montagne en face de Coblentz, ouvrait ses portes aux Français, après un blocus qui durait depuis l'ouverture du congrès de Rastadt. Cet évé-

nement, qui rendait les Français plus redoutables sur la rive droite du Rhin, achevait de décider la cour de Vienne à jeter le voile qui couvrait sa conduite depuis ses nouveaux engagemens avec les cours de Londres, de Pétersbourg et de Naples.

Quoique les négociations de Rastadt ne fussent pas formellement rompues, les dispositions hostiles qui se faisaient sur les deux rives du Rhin, annonçaient que la guerre allait prochainement recommencer. Une nombreuse colonne autrichienne était entrée dans les montagnes des Grisons, appelée par ce peuple simple et agreste qui, satisfait des institutions de ses ancêtres, continuait de rejeter le code législatif envoyé de Paris, et adopté par le reste de l'Helvétie. L'armée autrichienne la plus formidable se rassemblait entre l'Inn et le Lech, sous les ordres de l'archiduc Charles; l'avant-garde de l'armée russe entrait sur les terres de l'Autriche; une seconde colonne, forte de quarante mille hommes, traversait la Gallicie; le corps de Condé, où se trouvait la plus grande partie des émigrés français, avait ordre de se réunir à cette colonne.

Les Français se rassemblaient, de leur côté, sur la rive gauche du Rhin. Les armées que devait commander en chef le général Jourdan, portaient le titre d'armée du Danube,

d'armée d'Observation et d'armée d'Helvétie.
1799. L'armée d'Observation était sous les ordres du général Bernadotte, et celle d'Helvétie sous ceux du général Massena ; elles formaient les deux ailes de l'armée principale.

Dans un compte rendu par le ministre de la guerre Schérer, pendant l'automne précédente, les armées françaises étaient portées à quatre cent trente-sept mille hommes. Jamais la république romaine, pour subjuguer le monde, n'avait employé des forces aussi formidables. Le directoire avait obtenu du corps législatif une nouvelle réquisition de deux cent mille jeunes gens, et cent cinquante millions d'extraordinaire pour les équiper et les payer. En admettant que la moitié seulement de ce nombre de soldats eût joint les drapeaux, la république française semblait en mesure d'écraser tous ses ennemis durant cette campagne.

François II avait soixante mille hommes en Italie, commandés par le général d'artillerie baron de Mélas ; vingt-quatre mille hommes dans le Tyrol, aux ordres du comte de Bellegarde ; trente mille hommes chez les Grisons, conduits par le général Hotze ; enfin le prince Charles commandait, sur les bords du Lech, une armée qu'on portait à cent vingt mille hommes.

Les Autrichiens attendaient un renfort de cent

cent mille russes ; ils ne pouvaient arriver sur le théâtre de la guerre qu'au mois de floréal. Dans cet intervalle, l'infériorité des Autrichiens les jetait dans le péril le plus imminent, si les calculs du ministre Schérer n'avaient pas été prodigieusement enflés, dans l'espoir d'avoir dans ses mains des fonds qu'il destinait à sa fortune et à celle de ses protégés. An VII.

CHAPITRE XVIII.

Destitution des généraux Joubert et Championnet. Dispositions politiques des habitans de la Cisalpine.

Le même génie qui avait exilé Bonaparte en Egypte, vint au secours de l'empereur, en Italie. Les deux généraux qui commandaient les Français, dans cette contrée, furent destitués en même tems. Championnet, qui, en moins d'un mois, avait dissipé une armée de soixante mille hommes, près la ville de Naples, et forcé le roi des Deux-Siciles de se réfugier dans Palerme, sous la protection de l'escadre anglaise, fut accusé d'avoir désobéi au commissaire du gouvernement Faypoul, un des principaux spoliateurs de l'Italie. L'armée de Joubert fut

1799. commandée, provisoirement, par le général Delmas, et celle de Championnet par le général Macdonald, jusqu'à l'arrivée du nouveau général en chef, destiné pour l'Italie.

Les deux généraux étaient extrêmement regrettés, par la connaissance du théâtre de la guerre qu'ils avaient eu le tems d'acquérir. Ce changement devenait sur-tout funeste sous le rapport de la circonstance où l'on se trouvait. Joubert et Championnet, parfaitement unis, et jouissant de la confiance entière des soldats, se préparaient à attaquer les impériaux sur l'Adige, aussitôt que le congrès de Rastadt serait rompu. Leur plan était fait; mais ces deux généraux désapprouvaient hautement la dépendance servile dans laquelle le directoire français tenait la république cisalpine : ils desiraient que, laissant à cette république toute l'indépendance qu'on lui avait promise, le gouvernement ne voulût obtenir sur elle d'autre influence que celle des bienfaits. Le but du directoire était de tenir sous sa tutelle un peuple auquel il n'avait donné un fantôme d'existence politique, que pour en tirer les ressources dont il avait besoin. Cette malheureuse disposition, ayant été une des principales causes de la chûte subite de la république cisalpine, exige quelque développement.

Bonaparte, en léguant de grands exem-



ples à ses successeurs, en Italie, leur légua aussi la soif du pouvoir, dont les circonstances les plus extraordinaires l'avaient revêtu, et dont l'intérêt de l'Italie et de la France avait réglé dans ses mains le noble et difficile usage. Chacun d'eux voulut réunir le glaive du conquérant, le caducée du négociateur et la plume du législateur. La constitution, donnée par Bonaparte aux Cisalpins, rédigée à la hâte dans le tumulte des camps, offrait des imperfections que ce général avait sans doute senties lui-même, mais dont il avait remis le redressement à des tems ultérieurs. On voulut ménager des petits intérêts de territoire, et, pour y parvenir, on avait multiplié excessivement les départemens, les membres du corps législatif; le nombre des départemens montait à vingt-un, celui des représentans du peuple à deux cent vingt-quatre. La raison et l'économie demandaient, de concert, la répression de ces dépenses superflues; mais le peuple cisalpin avait seul le droit de réformer lui-même sa constitution. La politique permettait au gouvernement français d'insinuer la nécessité de cette réforme. Le directoire ne crut pas devoir se borner à ces moyens d'une réserve sage et légitime, il chargea son ambassadeur à Milan, Trouvé, d'exécuter lui-même cette opération.

Le général Brune, qui commandait en
1799. Italie, désapprouvait cette innovation; il fit même un voyage à Paris, pour en exposer les dangers au directoire. Le directoire persistant dans sa volonté, le général fut obligé d'y concourir. Bientôt le mécontentement général se faisait ouvertement sentir. Brune, pour éviter une subversion totale, détruisit la constitution de Trouvé, renouvela le directoire et le corps législatif, et fit accepter ce changement par les assemblées primaires tenues, il est vrai, dans la confusion et le désordre.

L'ambassadeur Fouché arrive à Milan, en brumaire an 7; il se fait présenter au directoire cisalpin, formé par Brune, et lui donne l'assurance de sa conservation. Le général Joubert qui, dans le même tems, prit le commandement de l'armée, approuva de même l'ouvrage de son prédécesseur. Le directoire improuve la conduite de Joubert et de Fouché; il leur ordonne de rétablir l'œuvre de Trouvé. Le général et l'ambassadeur, voyant dans un troisième changement les inconvéniens les plus fâcheux, se refusèrent, de concert, à l'exécution de l'arrêté du directoire, qui envoya, en frimaire an 7, le commissaire Rivaud, à Milan, pour y faire triompher son autorité: Rivaud recomposa en vingt-quatre heures le corps législatif et le directoire.

Ces variations successives que la république cisalpine avait éprouvées, en moins de dix mois, dans son gouvernement, réduisaient son corps législatif et son directoire à une existence précaire peu différente de la nullité. Ces deux corps n'avaient de mouvement que celui qui leur était communiqué par la volonté française, disposition qui pouvait être très-utile comme très-funeste à la France, selon la nature des événemens futurs.

Au surplus, tous ces changemens étaient moins dans les choses que dans les hommes en place qui se succédaient sur ce théâtre mobile, et qui, tour-à-tour rentrés dans la foule des citoyens, n'aspiraient qu'à remonter au poste élevé où leur ambition les avait assis un moment. Le directoire français écartait sur-tout du gouvernement tous les hommes à grand caractère, dont les regards inquiets, se portant vers l'avenir, ne voyaient en Italie le triomphe de la liberté, qu'autant que l'explosion du patriotisme, en devenant électrique, embrâserait tous les peuples italiens, pour former un faisceau de puissance en mesure de se faire respecter par ses voisins, mais que le gouvernement français n'eût plus manié comme un instrument soumis à ses volontés.

Le directoire français, qui redoutait tout

système propre à diminuer sa souveraine
1799. influence sur l'Italie, regardait comme ses ennemis ces ardens républicains. Non-seulement on les écartait des emplois publics, mais on les remplaçait par des hommes dont on ne se croyait sûr, que parce qu'ils étaient nuls. Cette persécution sourde multiplia le nombre des ennemis de la France.

Une ligue secrète s'était formée; elle s'étendait à Gênes, à Rome, à Milan, en Piémont et jusqu'à Naples. Les associés, divisés dans leurs vues ultérieures, étaient d'accord sur l'objet principal. Les uns, avec l'intention de créer une république italienne, une et indivisible; les autres, avec le desir de voir se fédéraliser les diverses républiques, que les divisions territoriales dès long-tems existantes en Italie leur semblaient exiger, se réunissaient dans le point de donner à la liberté italienne une garantie intérieure. On voulait former une république de dix-huit millions d'habitans.

Cette société d'amis de l'*unité italienne* se composait sur-tout d'hommes étrangers à la Cisalpine. La cession du pays vénitien à l'empereur, avait entraîné à l'expatriation les individus qui, dans la révolution momentanée de ce pays, s'étaient signalés par leur haine envers la tyrannie. Bonaparte leur accorda le droit de cité dans la Cisalpine,

et en fit entrer plusieurs dans le corps législatif. An VII.

De toutes les parties de l'Italie on vit en même tems s'élancer dans la Cisalpine quelques hommes estimables, précurseurs de la liberté de leur pays, ou victimes du gouvernement arbitraire; mais il se mêlait parmi eux de ces hommes d'un caractère ambitieux et remuant, qui cherchent dans les orages politiques, leurs intérêts particuliers. Ces fugitifs Toscans, Napolitains, Vénitiens ou Romains, desirant la subversion générale des anciens gouvernemens d'Italie, devenaient dans la Cisalpine les partisans des mesures les plus énergiques; l'agitation était pour eux un élément nécessaire. D'ailleurs, privés de leur fortune dans le pays qu'ils quittaient, ils cherchaient, des emplois dans la patrie qu'ils avaient adoptée. De là les reproches d'intrigue et de turbulence faits à la plupart de ces étrangers naturalisés Cisalpins.

A cette classe de partisans zélés de l'indépendance italienne, se joignit un certain nombre de Français, dont les vues étaient d'établir leur influence en Italie sur des peuples en proie à la fièvre des révolutions. Tous ces hommes, éprouvant une persécution constante, se présentaient aux peuples comme des patriotes opprimés; un décou-

ragement général se montrait par-tout. On
1799. disait que les Français voulaient avoir en Italie des esclaves plutôt que des amis. Toutes les passions fermentaient à Milan et augmentaient l'embarras des circonstances. Il était difficile qu'au milieu de cette confusion, les plans de Joubert et de Championnet fussent suivis par les généraux qui leur succédaient par *interim*. Un esprit d'insubordination et de murmure s'emparait des armées.

Ces tergiversations donnèrent le tems aux Russes de passer les Alpes, et la campagne, que les Français auraient dû commencer en Italie, où leur supériorité sur les Autrichiens présageait les succès les plus éclatans, s'ouvrit en Allemagne, lorsque les Autrichiens étaient très-supérieurs dans cette partie du théâtre de la guerre.

CHAPITRE XIX.

Les hostilités commencent en Allemagne. Batailles de Pfullendorf et de Leibteingen.

Un manifeste fut publié le 11 ventose par le général Jourdan. Il contenait les raisons qui décidaient les Français à reprendre les armes. Les dispositions furent faites sur-le-

champ pour pénétrer sur le territoire autrichien. Le passage du Rhin s'exécuta sans résistance sur trois points. La gauche, commandée par le général S.t-Cyr, passa le fleuve au fort Vauban et à Germersheim. La droite, commandée par Ferino, pénétra par les ponts de Huningue et de Bâle. Le centre, que le général en chef commandait en personne, ayant sous ses ordres les généraux Ernouf, Lefebvre, Vandame et Klein, se servit du pont de Kell, et d'un second pont construit le jour précédent à Arnsheim. An VII.

Dans le même tems, l'armée d'observation s'étant portée à la droite du fleuve, par le pont de Mayence, bloquait la forteresse de Philisbourg, tandis que Massena pénétrait dans le pays des Grisons. La marche des armées françaises ne trouva d'abord aucun obstacle. Les colonnes s'avançaient dans le val de la Kintzig : on pénétra dans la Souabe, entre le Danube et le lac de Constance.

Au milieu de ces opérations hostiles, le congrès de Rastadt restait assemblé. Les Impériaux reculaient devant les Français, soit que le prince Charles voulût les attirer dans la Bavière, en les éloignant des secours qu'ils pouvaient tirer de la Suisse et des bords du Rhin, ou seulement que son projet fût de se donner le tems de rassembler toutes ses

forces, et de reconnaître celles des ennemis
1799. qu'il avait à combattre. Les armées se trouvèrent en présence le 19 ventose; le quartier-général des Autrichiens à Umerdorf près de Biberach, et celui des Français à Pfullendorf. Les Français furent attaqués le premier germinal. Ils occupaient une ligne, la droite à Salmansweiller et Mandorf, près du lac de Constance, le centre aux environs de Stokack, la gauche, sous le général S.t-Cyr, près de Mingen. L'armée autrichienne était supérieure en nombre, sur-tout en cavalerie.

Jamais, depuis la bataille de Rosbach, les ennemis de la France n'avaient employé une artillerie aussi nombreuse. L'archiduc avait couvert sa ligne de trois cents pièces de canon. On se battit de part et d'autre avec le dernier acharnement. Les Français, écrasés par le nombre de leurs ennemis, se faisaient tuer, et ne reculaient pas. La nuit mit fin à l'action. Jourdan profita des ténèbres pour prendre une position si respectable, que les Impériaux n'osèrent l'attaquer le jour suivant.

Des combats partiels remplirent les journées du 2, du 3 et du 4. Les succès en étaient variés. L'archiduc, pendant cet intervalle, rassemblait plusieurs corps répandus dans le Tyrol, sur les frontières des Grisons. Il attaque pour la seconde fois les Français, le 5. On comptait quatre-vingt mille combattans

dans l'armée impériale, tandis que Jourdan en avait à peine cinquante mille sous ses ordres. La bataille se donna dans la plaine de Lieblengen, au milieu des bois. Les deux généraux en chef combattaient à la tête des troupes comme de simples grenadiers. Le plus grand effort des Autrichiens se faisait contre l'aile droite des Français, qui fut contrainte de reculer. Alors Jourdan, craignant d'être enveloppé, ordonna la retraite. Le centre se porta sur la hauteur de Villingen et de Rothvel, pour couvrir le val de la Kintzig. La droite, sous les ordres de Ferino, prit poste à l'entrée du val d'Enfer; et la gauche, commandée par S.t-Cyr, sur les bords du Knubis.

Jourdan avait ordonné à une partie de l'armée d'observation de venir le fortifier; mais, tandis que Bernadotte exécutait ce mouvement, l'archiduc, profitant de ses avantages, attaquait pour la troisième fois les Français, pendant la nuit du 14 au 15 germinal. Les corps qui défendaient tous les postes, déployaient la même énergie; mais les pertes qu'ils avaient faites dans les actions précédentes, les réduisaient à un tel état de faiblesse, que les hommes manquaient pour former la ligne. Quelques postes, dans le val de la Kintzig près de Villingen, furent forcés. Alors l'armée entière se trouvant coupée, précipita sa retraite. La droite ayant passé le

1799. Rhin à Lauffembourg, le général Ferino fit couper le pont sur ce fleuve, et se réunit à l'armée de Massena, pour couvrir l'Helvétie, menacée d'une invasion autrichienne. Les autres divisions de l'armée se portèrent à la gauche du Rhin, en passant sur le pont de Strasbourg. Jourdan, abandonnant le commandement, revint à Paris.

Des clameurs bruyantes s'élevaient de toutes parts contre lui; on demandait qu'il fût mis en jugement, pour rendre compte du sang qu'il avait fait répandre. On ne pouvait cependant lui reprocher d'avoir ménagé sa personne dans le combat; mais il était coupable d'avoir attaqué les Autrichiens avec une armée si inférieure, qu'à peine le succès eût pu servir d'excuse à cette témérité. Il publia dans la suite, pour sa défense, une espèce d'apologie dans laquelle il rejettait sa conduite sur les ordres exprès du directoire. Cette tournure, sans écarter le blâme qui s'attachait à sa personne, jettait quelque jour sur les causes secrètes des pertes qu'éprouvèrent les Français dans cette campagne.

Schérer tint bientôt après, en Italie, la même conduite qu'avait tenue Jourdan en Allemagne. Schérer et Jourdan sacrifièrent les armées qu'ils commandaient. Ce désastre semblait tenir à une vaste série d'intrigues, dont le fil resta inconnu.

CHAPITRE XX.

An VII.

Dissolution du congrès de Rastadt. Assassinat des ministres français.

On était surpris que le congrès de Rastadt ne fût pas séparé. L'archiduc, en s'approchant de l'Iller, avait notifié à la légation française près la diète de Ratisbonne, qu'elle eût à quitter cette ville ; et sur son refus d'obéir, il avait fait conduire militairement les individus qui la composaient aux avant-postes français.

L'archiduc autorisait cette violence, en publiant que les Français, en entrant en Souabe, avaient rompu l'armistice qui subsistait en Allemagne depuis le traité de Léoben ; et qu'attaqué par un gouvernement qui se jouait de la force des traités, il ne voulait pas laisser sur les derrières de son armée, des hommes qui, sous le bouclier de leur inviolabilité diplomatique, pouvaient servir d'espions à ses ennemis.

Les ministres impériaux, craignant des représailles de la part des généraux français, maîtres de Rastadt (1), avaient quitté cette

(1) *Extrait du procès-verbal des Ministres plénipotentiaires à Rastadt, sur les événemens des 9 et 10 floréal an 7, (28 et 29 avril 1789).*

Le plénipotentiaire impérial étant rappelé de Rastadt,

1799. ville après avoir protesté contre ce que les Français avaient fait depuis que leur armée

---

et ayant quitté cette ville le 13 du mois dernier, la députation de l'Empire déclara dans sa séance qu'elle était suspendue, et notifia à la légation française les motifs de cette déclaration. Les Ministres de France déclarèrent le 23, qu'ils partiraient dans trois jours.

Dans la soirée du même jour, le courier de la légation française fut arrêté sur sa route, et conduit au colonel impérial Barbatzy, à Gernsback. Sur la réquisition de la légation française, l'envoyé de Mayence et la légation Prussienne interposèrent leurs bons offices pour que le courier fût relâché avec ses dépêches. Barbatzi répondit qu'il avait rendu compte à ses supérieurs de la saisie du courier français, et qu'il ne pouvait répondre qu'après avoir reçu leurs ordres.

En attendant, les Ministres Français faisaient leurs préparatifs pour partir le 28 à huit heures du matin. Des patrouilles de hussards avaient arrêté plusieurs Ministres Allemands; il paraissait possible que les Ministres français fussent aussi arrêtés, on leur conseilla de suspendre leur départ de quelques heures; la réponse du colonel Barbatzi était attendue incessamment. Cette réponse n'étant pas arrivée à onze heures du matin, le Ministre Mayençais demanda par écrit au colonel Barbatzi si les ministres français n'avaient rien à redouter pendant leur voyage. Un officier de hussards arriva entre sept heures et huit heures du soir, il déclara que les ministres français pouvaient partir en toute sureté, et leur remet une lettre qui contenait ces lignes: Ministres, vous concevrez facilement que dans l'enceinte des postes occupés par les troupes impériales on ne saurait tolérer aucun citoyen français. Vous

se trouvait à la droite du Rhin. L'absence des commissaires impériaux détruisait par le fait

An VII.

m'excuserez si je me vois obligé de vous signifier de quitter Rastadt dans l'espace de 24 heures. Gernsbach, le 29 avril. Signé Barbatzi.

Les ministres français partirent une demi-heure après la réception de cette lettre, avec huit voitures. Avec l'officier hussard étaient venus cinquante hussards de Szeklers, qui se placèrent à toutes les portes de la ville. Lorsque la légation française se présenta, on lui annonça qu'elle ne pouvait pas sortir. Le capitaine des hussards, posté au jardin du château, consulté sur cet incident, déclara que la défense ne regardait pas la légation française.

Les ministres français sortirent de Rastadt entre neuf et dix heures ; la nuit était très-sombre. A peine un quart-d'heure s'était écoulé, qu'on apprit que les voitures de la légation française avaient été arrêtées, et que les ministres avaient été assassinés par les soldats de l'Empereur. La plupart des membres du corps diplomatique se trouvaient rassemblés dans un casino. Ils se rendent près du capitaine des hussards qui répondit que c'était un mal-entendu ; que les patrouilles rôdaient pendant la nuit, et que les ministres n'auraient dû partir que durant le jour. Le major Harrant, accompagné de deux hussards de Bade, se rendit sur-le-champ sur le grand chemin de Plytterdorf. Il trouva les voitures sur la place même où la scène d'horreur s'était passée. Elles étaient entourées d'environ cinquante hommes des hussards de Szeklers, munis de flambeaux, et n'ayant avec eux aucun officier.

Quand M. de Harrant déclara aux hussards que les carrosses devaient être reconduits à la ville, ils ne vou-

l'activité du congrès; quelques ministres alle-
1799. mands s'étaient même retirés. Cependant la

---

laient pas d'abord s'y prêter, soutenant que ces carrosses étaient leur butin. Ce ne fut qu'après que M. de Harrant leur eut déclaré qu'en sa qualité d'officier le commandement lui appartenait.

M. de Harrant trouva les cadavres de Bonnier et de Robergeot par terre, horriblement mutilés; ne trouvant point le corps de Jean Debry, il se donna toutes les peines imaginables pour le découvrir, et ramena les carrosses dans la ville. Les épouses de Jean Debry et de Robergeot, les filles du premier, les secrétaires et les domestiques s'y trouvaient. Aucun d'eux n'était blessé; il n'y avait eu que les trois ministres d'attaqués par les meurtriers.

On apprit les détails de l'assassinat de Robergeot par son valet de chambre. Il déposa que les hussards s'étaient présentés à la portière, en avaient brisé les glaces, et demandé le ministre Robergeot. Sur quoi celui-ci avait répondu oui, en produisant le passeport de l'envoyé de Mayence; que les hussards avaient déchiré ce passeport, qu'ils avaient fait sortir de force le ministre de sa voiture, et l'avaient assassiné.

A sept heures du matin, Jean Debry se rendit dans la maison du ministre prussien de Goërtz. Son apparition causa d'autant plus de joie, que l'état où il se trouvait, inspirait d'intérêt. Il raconta la manière miraculeuse dont il avait été sauvé. Un hussard lui avait demandé en français: es-tu le ministre Jean Debry? à quoi il avait répondu par l'affirmative, en produisant son passeport, qui fut déchiré. Lui, ainsi que sa femme et ses filles, furent arrachés de leurs voitures. On frappa sur lui, et il fut jetté dans un fossé qui bordait le grand

légation

légation française, regardant l'état d'armistice et de négociation toujours subsistant entre la France et l'empire germanique, malgré la rupture avec l'empereur, continuait son séjour dans Rastadt, et montrait la plus entière sécurité. Les choses changèrent lorsque, après les batailles livrées les 1, 5 et 15 germinal, les Français ayant passé à la gauche du Rhin, An VII.

chemin. Il eut la présence d'esprit de contrefaire le mort, et se laissa dépouiller. C'est ce qui le sauva.

Lorsque les hussards furent éloignés, il courut les bois, il grimpa sur un arbre, et y resta jusqu'au jour qu'il s'achemina vers la ville, en se mêlant à la foule qui était sortie pour voir les cadavres.

Deux membres du corps diplomatique allèrent à neuf heures chez le capitaine des hussards, et lui déclarèrent qu'aussitôt que la position de Jean Debry le permettrait, tous les individus sauvés seraient transportés au Rhin, avec leurs effets, sous l'escorte militaire de Bade, s'il voulait répondre de leur sureté sur son honneur, et ajouter à l'escorte un officier et quelques soldats. Le capitaine accorda la demande, mais il exigea qu'elle fût faite par écrit.

A une heure après midi, le cortège se mit en marche pour la troisième fois. Après cinq quarts-d'heure de route, le bac fut appelé par un trompette; tout le monde fut embarqué sur-le-champ. Les soussignés attestent que tous les faits énoncés ci-dessus, sont de la plus exacte vérité.

Carsrouth, le premier mai 1799. Signé le comte de Goërtz, le baron de Jacobi, de Dohm, de Rosenkram, de Richberg, de Reeden, baron de Gatzert, comte de Solm-Laubach, Otto de Gemmingen, baron de Kreusn, comte de Taubé.

non-seulement les Impériaux s'emparèrent de
1799. la ville de Rastadt, mais leurs patrouilles remplirent les routes de cette ville à Kell et à Selts.

Le 4 floréal, la députation de l'empire déclara que ses fonctions étaient suspendues, et notifia cette résolution à la légation française, en lui faisant part des motifs qui la nécessitaient. Chacun quittait Rastadt à la hâte; les ministres français se décidèrent alors à revenir en France. Le même jour, un courier de la légation française, muni d'un passeport, fut arrêté sur la route de Selts par un détachement de hussards, et conduit au quartier du colonel Barbatzy, qui refusa de rendre la liberté au courier, et retint même les dépêches dont il était porteur. Les ministres français faisaient leurs préparatifs pour partir le 9 sur les huit heures du matin, Les courses continuelles des hussards autrichiens sur la route de Rastadt à Selts, et la violence qui avait été faite par eux à plusieurs ministres allemands, déterminèrent la légation française à demander une escorte. Toute la journée fut employée en pourparlers à ce sujet.

A sept heures du soir, un officier de hussards, accompagné de quelques soldats, remet aux plénipotentiaires français ce billet: « Ministres, vous concevez facilement que,

» dans les postes occupés par les troupes im-
» périales, on ne saurait tolérer aucun ci-
» toyen français ; vous m'excuserez si je me
» vois obligé de vous signifier de quitter Ras-
» tadt dans vingt-quatre heures. *Gernsback*,
» *le* 28 *avril*, BARBATZY. »

Les ministres français partirent entre neuf et dix heures du soir. La nuit était très-sombre ; on portait des torches devant leurs voitures. A peine le cortège sortait de la ville, qu'il fut assailli par les hussards de Szeklers. Les trois ministres, Jean Debry, Roberjot et Bonnier, furent jetés hors de leurs voitures, et assassinés à coups de sabres. Les femmes qui se trouvaient dans les voitures, et les domestiques qui les suivaient, n'éprouvèrent aucun mauvais traitement. Les voitures elles-mêmes ne furent pas pillées. Quelques-uns des domestiques, fuyant avec précipitation, portèrent bientôt dans Rastadt cette étrange nouvelle. Tous les ministres, qui se trouvaient encore dans cette ville, s'empressèrent à porter des secours. On ramena les voitures à la ville. Les cadavres de Roberjot et de Bonnier étaient couchés par terre. On chercha vainement Jean Debry durant toute la nuit ; il était regardé comme mort, lorsqu'il parut le lendemain à sept heures du matin chez le comte de Goërtz, ministre de Prusse.

1799. Il était blessé au bras gauche, à l'épaule et au nez. Sa perruque et son chapeau l'avaient garanti des coups de sabre portés sur sa tête. Il raconta lui-même au corps diplomatique la manière dont il avait été attaqué. Un hussard lui avait demandé, en français, s'il était le ministre Jean Debry. Il avait répondu affirmativement, en montrant son passeport qui fut déchiré en morceaux. On l'arracha, lui, sa femme et ses deux filles, de sa voiture. Les premiers coups de sabre qu'il reçut, le jetèrent dans un fossé qui bordait le chemin; il contrefit le mort. Les hussards lui enlevèrent sa montre, sa bourse, et le laissèrent.

Il ne les vit pas plutôt éloignés, qu'oubliant tout ce qui l'environnait, pour ne songer qu'à sa sureté personnelle, oubliant même les secours qu'il pouvait donner à sa femme et à ses filles, dont il n'avait aucune nouvelle, et qui étaient près de lui, il courut le bois jusqu'au jour qu'il s'achemina vers Rastadt; il y entra mêlé avec la foule des curieux qui était sortie à l'ouverture des portes, pour voir les cadavres de ses collègues. Tel est le précis de cet événement inconcevable, consigné dans le procès-verbal fait à Carsrouth, le 12 floréal, signé par les ministres qui se trouvaient à Rastadt, lorsque la légation française sortit de cette ville.

J'ai rapporté l'extrait de ce procès-verbal en note. Il en résulte qu'il ne fut guères pillé, dans les voitures, que les papiers qu'elles contenaient; qu'il ne fut fait aucune violence aux dames, aux officiers de légation, et aux domestiques qui formaient le cortège, composé de huit voitures; enfin, que les voitures étaient encore *sur la place même où la scène d'horreur s'était passée*, lorsque les ministres allemands, informés de l'assassinat, envoyèrent les secours qui ramenèrent dans Rastadt les épouses de Jean Debry et de Roberjot. Les meurtriers ne s'éloignèrent donc pas de Jean Debry; mais, d'un côté, l'obscurité de la nuit; de l'autre, l'étrange nature des événemens qui se passaient, pouvaient troubler tellement la raison de Jean Debry, qu'il eût agi machinalement en cette rencontre.

Le voile qui couvre cet attentat n'est pas levé, il ne le sera peut-être jamais; mais ce ne fût pas un assassinat ordinaire. Le crime fut commis par des gens qui parlaient français; il paraît qu'ils en voulaient expressément aux deux infortunés qui furent leurs victimes.

1799.

CHAPITRE XXI.

Schérer est envoyé en Italie.

LE ministre de la guerre, Schérer, avait été chargé de remplacer, en Italie, les généraux Joubert et Championnet. Ce choix était généralement désapprouvé en France; on semblait prévoir ses suites détrastreuses. Schérer était cependant un brave soldat, il s'était distingué successivement dans les armées du Nord et des Pyrénées, mais dans un tems où, par la déprédation la plus excessive dans les finances, presque tous les membres du gouvernement semblaient vouloir assurer, de concert, la ruine de la république. D'un côté, les prodigieuses dilapidations qu'on reprochait à Schérer pendant son ministère, et ses profusions scandaleuses au sein de la misère générale; de l'autre, l'état de désorganisation complète dans lequel il avait laissé l'armée d'Italie, lorsque Bonaparte fut envoyé dans cette péninsule, le rendaient peu propre à commander dans un pays rempli de mécontens, dont les ressources étaient épuisées, et dans lequel on ne pouvait trouver la nourriture et l'habillement du soldat, qu'avec beaucoup d'économie, de désintéressement, de sollicitude.

Ce choix était encore plus désapprouvé dans la Cisalpine, où l'on regardait Schérer comme celui qui avait entraîné le directoire dans les mesures rigoureuses dont on se plaignait. A peine ce général avait pris le commandement de l'armée, qu'un mécontentement le plus universel se manifestait des Alpes au phare de Messine. Les insurrections les plus étonnantes se multipliaient de toutes parts. Elles étaient occasionnées en partie par les exactions d'une horde insatiable de sang-sues qui dévoraient la substance du pays; mais il est certain que la défaveur qui s'attachait au nouveau général, donnait un grand poids aux murmures du peuple, et une force imposante aux insurrections.

On rapporte que, durant l'audience qui fut donnée par le directoire de la république cisalpine à Schérer, lorsqu'il fit son entrée à Milan le 21 ventôse, il entendit lui-même dire autour de lui, que son arrivée en Italie annonçait que la paix était certaine, et que les militaires de sa suite avaient cet air embarrassé qui présageait la perte des lauriers qu'ils auraient espéré de cueillir sous un autre général. Arrivé à Turin le 19 ventose, il avait exigé du gouvernement provisoire une contribution extraordinaire de six cent mille francs. Cette conduite annonçait le traitement que l'Italie devait attendre de lui. Bien-

1799. tôt sous ses ordres, les exactions de Rivaud dans l'Italie antérieure, et de Faypoul dans le royaume de Naples, comblant le désespoir des habitans du pays, éteignaient les dernières étincelles des sentimens qu'ils avaient voués aux Français, et préludaient au triomphe des ennemis de la France.

Au sein des malheurs publics, des hommes dépouillés du pouvoir, dans la Cisalpine, croyant le tems favorable pour le reconquérir, sortaient de leur obscurité et reparaissaient sur la scène : les insensés se réjouissaient presque de l'approche des Russes qui pouvait favoriser leurs vues, et leur rendre les funestes emplois dont ils étaient si jaloux. Ils achevaient de corrompre, d'anéantir l'esprit public. On ne voyait dans les généraux et dans les agens du gouvernement français, que des tyrans qui avaient levé sur la Cisalpine un bras de fer, qui la tenait abattue à leurs pieds. Ce n'étaient plus ces Français guidés par Bonaparte, accoutumés aux privations et aux fatigues, grands par leurs exploits, par leur discipline, recevant avec reconnaissance le pain offert par l'hospitalité, et faisant chérir la liberté qu'ils apportaient en Italie, par l'exemple des vertus privées réunies aux vertus guerrières ; c'étaient des maîtres insolens endormis dans la molesse et les plaisirs ; saturés de l'or d'un peuple

qu'ils devaient protéger ; buvant à longs traits son sang et ses sueurs ; l'écrasant du poids de leur orgueil, le rassasiant de mépris et d'outrages.

AN VII.

Le soldat et le simple officier voyaient encore dans les Cisalpins, des amis et des frères ; ils inspiraient encore l'estime et l'admiration ; mais la haine et les malédictions publiques poursuivaient sur leurs chars brillans et jusqu'au fond de leurs palais, tous les chefs principaux militaires et civils, fléau tout-à-la-fois de l'Italie et de l'armée française. Une partie des Cisalpins desiraient le retour des Autrichiens, dont le joug leur paraissait moins pénible.

CHAPITRE XXII.

Le Pape est conduit à Briançon.

La première opération de Schérer fut d'envahir le grand duché de Toscane. Il n'éprouva aucune résistance dans cette expédition. Le grand-duc pouvait être fait prisonnier avec sa famille et conduit en France. Il traversa sans obstacle les quartiers de l'armée française, et se rendit à Vienne. Le pape, qui n'avait pas les mêmes moyens d'acheter la bienveillance du général français, fut

arrêté avec environ quarante personnes qui
1799. composaient sa suite.

Ce vieillard, âgé de quatre-vingt-deux ans, représentait en vain qu'il lui était impossible de supporter aucune espèce de voiture; on n'eut aucun égard à ses justes réclamations. Il fut obligé de se mettre en marche. On le conduisit à travers les Apennins et les Alpes dans la forteresse de Briançon, où il arriva le 12 floréal, après un voyage de trente-quatre jours, durant lesquels plusieurs fois on le crut sur le point de succomber à la fatigue. Cette captivité, aussi injuste qu'impolitique, confondait toutes les idées des Italiens, qu'il était si important de ménager; elle fut improuvée de l'Europe entière. On accusait les Français de manquer au droit des gens, ou du moins de manquer de générosité. Ceux qui savaient combien, dans l'ordre moral, des effets importans dérivent des causes les plus minutieuses, attribuaient les malheurs de Pie VI, à la sotte et puérile vanité du directeur Larévellière-Lépaux, qui recherchait la triste jouissance de contempler, dans le pape prisonnier en France, un prétendu triomphe de ses théophilantropes sur les chrétiens.

Si l'invasion de la Toscane fournissait des moyens de nourrir et de payer l'armée française, les garnisons, que nécessitait cette

conquête, affaiblissaient la partie de l'armée destinée à tenir la campagne ; elle montait à peine à cinquante mille hommes. On sentait vivement la privation de quarante mille guerriers transportés sur les bords du Nil ; cependant, non-seulement l'armée autrichienne, aux ordres du général Mélas, s'approchait de Mantoue ; mais le corps, commandé dans le Tyrol par le général de Bellegarde, n'étant plus nécessaire sur les confins des Grisons, depuis que l'archiduc Charles avait défait le général Jourdan, descendait en Italie. An VII.

CHAPITRE XXIII.

Bataille de Castel-Nuovo.

Le quartier-général était dans Mantoue. Le deux germinal on tint conseil de guerre, dans lequel il fut décidé d'attaquer les Autrichiens avant que le général de Bellegarde les eût joints. Les montagnes du Bergamasque et du Bressan étant alors impraticables, le général français n'avait laissé dans Brescia, Bergame et Peschiera que quatre bataillons. Il regardait son flanc gauche comme suffisamment garni par une division que le général Dessoles commandait dans la Valteline,

1799. et par les secours que le général Lecourbe pouvait lui envoyer d'Helvétie.

L'armée d'Italie fut partagée en six divisions ; cinq devaient agir sur le front de l'ennemi ; la sixième, aux ordres du général Serrurier, avait ordre, après le passage de l'Adige, de se réunir auprès de Trente à la division de la Valteline et une de celles de l'armée d'Helvétie, pour se porter conjointement sur le flanc des ennemis dans les montagnes. L'armée s'ébranla, le 5, sur six colonnes, et le 6, à la pointe du jour, l'action commença dans les environs de Castel-Nuovo, entre le lac de Garda et l'Adige.

Mélas avait placé un gros corps de troupes entre l'Adige et le lac de Garda, sur les hauteurs de Pastringo. Cette position, déjà très-forte en elle-même, était garnie de redoutes munies de grosse artillerie. Six bataillons, placés à l'avant-garde, occupaient le village de Bussolengo, et liaient la communication de l'armée impériale avec Veronne. Le général autrichien avait jeté deux ponts de bateaux en arrière de Pastringo, à douze milles de Veronne. Un corps assez nombreux garnissait les hauteurs de la Cyse, celles de Calmasino et d'Affy. Ainsi la droite des Autrichiens touchait au lac de Garda, et la gauche à l'Adige. Vingt mille hommes occupaient Veronne et ses environs; environ

dix à douze mille étaient postés à Porto-Legnago.

La bataille dura depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit, sans qu'on pût dire de quel côté s'était rangée la victoire. Les deux armées avaient repris, le lendemain de la bataille, leurs positions respectives. Le général Moreau, célèbre par sa belle campagne en 1796, après que Jourdan eut perdu la bataille de la Reidnitz, n'ayant point de commandement depuis lors, servait dans ce combat comme volontaire à l'aile droite. Ses camarades lui en déférèrent le commandement. Cette aile avait à combattre vingt-cinq mille Autrichiens sortis de Veronne et de Porto-Legnago. Moreau fit, dans cette occasion quatorze à quinze cents prisonniers; mais l'ennemi, attaqué moins habilement par le corps que commandait Schérer, ayant envoyé sur le soir des renforts considérables à son aile droite, Moreau fut obligé d'abandonner une partie de ses avantages.

CHAPITRE XXIV.

Suite de la bataille de Castel-Nuovo.

SCHÉRER, en chargeant le général Serrurier de balayer les montagnes qui de la Cyse

1799. s'étendent à Rivoli et à la Corona, avait supposé que la division de la Valteline, fortifiée par une partie de l'aile droite de l'armée d'Helvétie, s'avançant sur son flanc gauche, serait arrivée à Trente au moment où se livrait la bataille de Castel-Nuovo. Alors Serrurier, chassant les ennemis qui se trouvaient devant lui, aurait marché sans délai à Trente pour se réunir aux divisions d'Helvétie et de la Valteline. Cette petite armée, menaçant de prendre en flanc et à revers la ligne de l'Adige, pouvait forcer le général Mélas d'abandonner cette ligne de défense, une des meilleures qui existent en Europe; Veronne n'aurait pas fait une longue résistance : les Français auraient rempli, dès le commencement de la campagne, un des objets les plus difficiles.

Mais les événemens qui se succédaient rapidement en Souabe, et avec lesquels ceux d'Italie semblaient coïncider, rendaient ce plan impraticable. L'archiduc Charles, ayant vaincu le général Jourdan le 1.er germinal, envoyait rapidement des secours à l'armée d'Italie par les montagnes du Tyrol. Cette disposition avait été en partie cause qu'il n'avait pas poursuivi sa victoire le 2, le 3 et le 4.

L'armée d'Helvétie, après avoir forcé les passages du Luciansteig, et s'être emparée

d'une partie du pays des Grisons, était obligée de se porter sur la gauche pour faire face aux nouveaux corps autrichiens qui venaient lui disputer sa conquête. Dessoles, livré à ses seules forces, s'empara des gorges de Sainte-Marie; il se trouva en présence des ennemis auprès de Glurens, à l'entrée du vallon qui conduit de cette ville à Meran et à Trente. La retraite eût été pour lui plus dangereuse que l'attaque. Il ne balança pas à se mesurer avec un ennemi supérieur et avantageusement posté. Le combat eut lieu le cinq germinal. Les Autrichiens perdirent cinq mille hommes et tous leurs canons. Mais, la division du général Lecourbe ne s'étant pas réunie à la sienne, il se trouva trop affaibli pour percer le Tyrol par son centre; il se fortifia sur les monts Rhétiques.

On apprit bientôt, dans le camp français, qu'une partie de la division Bellegarde s'était réunie à l'armée de Mélas, qui alors était forte de soixante mille combattans. Schérer augmenta son armée en diminuant les garnisons des places du Piémont, et résolut de tenter une seconde fois le sort des armes. Ce n'était pas l'avis de plusieurs généraux. Moreau insistait sur l'indispensable nécessité d'évacuer momentanément la Toscane, la république Romaine, et de rappeler la plus grande partie des troupes

que commandait le général Macdonald dans
1799. le royaume de Naples.

Cette disposition, dont l'effet infaillible au commencement de la campagne eût été d'anéantir les forces impériales en Italie avant qu'elles pussent recevoir aucun secours d'Allemagne, ne pouvait alors s'exécuter sans danger, parce que depuis le départ du général Championnet, le commissaire du gouvernement Faypoul avait jeté tant de brandons de discorde dans le midi de la péninsule, qu'on craignait une insurrection générale, dès que l'armée française s'éloignerait de Naples et de Rome; d'ailleurs, les lenteurs qu'entraînait cette retraite, pouvaient avoir les suites les plus funestes.

On savait qu'aussitôt après la bataille de Leiblengen, le prince Charles avait ordonné aux Russes de se réunir aux Autrichiens dans le Veronnais. L'avant-garde arrivait dans le Frioul; l'armée entière de cette nation ne pouvait tarder de se montrer sur les bords de l'Adige. D'ailleurs, l'armée du Danube s'étant repliée à la gauche du Rhin, et celle de l'Helvétie se trouvant contrainte de se concentrer dans ses positions chez les Grisons et sur les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Schaffouse, et ne menaçant plus le Tyrol, on devait présumer que l'empereur, auquel il importait principalement de forcer

les

les Français d'évacuer l'Italie, enverrait dans les états vénitiens toutes les forces dont il pourrait se passer en Allemagne, qu'il atténuerait même les opérations hostiles en Helvétie et vers le Bas-Rhin, pour se donner les moyens de pousser la guerre avec plus de vigueur en Italie.

An VII.

CHAPITRE XXV.

Bataille de Villa-Franca.

Ces considérations réunies décidèrent la bataille de Villa-Franca, donnée le 16 germinal, presque dans les mêmes positions que celle de Castel-Nuovo.

L'armée française campait entre le Mincio et l'Adige; le quartier-général à Isola-Della-Scala, sur le Tartaro; la gauche, aux ordres du général Moreau, était adossée à Peschiera, et occupait les sources du Tartaro; le quartier de Moreau était à Settimo; la droite s'étendait jusqu'au canal Bianco.

Les Autrichiens se préparaient à attaquer Schérer. Maîtres de Veronne et de Porto-Legnago, ils pouvaient passer à volonté de la gauche à la droite de l'Adige. Leur projet était de forcer Schérer de se retirer à la gauche du Mincio, afin de pouvoir entreprendre

le siège de Peschiera et de Mantoue. Les
1799. Autrichiens avaient placé un gros corps de troupes à Suma-Compagno, au-dessus de Peschiera. Le reste de leur armée s'étendait depuis San-Giacomo, le long de l'Adige, jusqu'à Porto-Legnago. L'attaque commença par les divisions Victor et Grenier, qui formaient la droite de l'armée française; ces divisions devaient être soutenues par celle de Dalmas, placée en réserve au village de Butta-Freda. Pendant que l'action s'engageait à la droite, les Autrichiens se portaient en forces sur le camp qu'avait occupé le général Moreau, avec les divisions Hatry, Montrichard et Serrurier. Moreau en était déjà sorti pour marcher aux ennemis; il les pousse jusqu'aux portes de Veronne, et peut-être serait-il entré dans cette ville, si les divisions de la droite l'avaient secondé. Le terrain qu'occupaient ces divisions, auxquelles Schérer avait donné trop d'étendue, ayant été forcé, Moreau fut contraint d'abandonner la poursuite des ennemis pour couvrir la retraite du reste de l'armée, et empêcher qu'elle ne fût taillée en pièces. Les Français se rallièrent sous le canon de Mantoue.

On fut obligé d'abandonner cette importante position. La perte des Français et celle des Autrichiens, dans les batailles de Castel-Nuovo et de Villa-Franca, étaient à-peu-près

égales; mais la grande supériorité des seconds leur promettait les avantages les plus décisifs. Bientôt l'arrivée des Russes les mit en état d'envelopper l'armée de Schérer.

Le feld-maréchal comte de Suwarow avait fait son entrée dans Veronne, le 28 germinal. Il prit sur-le-champ le commandement de l'armée Austro-Russe; on y comptait alors cent mille combattans. Elle s'avançait, par la gauche, dans la république Cisalpine, sur les deux bords du lac de Garda, tandis que sa droite, passant le Pô au-dessus de Ferrare, faisait insurger les habitans du Ferrarais. Schérer, ayant laissé des garnisons assez nombreuses dans Mantoue, dans Peschiera, dans Ferrare, abandonna successivement les bords du Mincio et ceux de l'Oglio, pour prendre sur l'Adda des positions dans lesquelles il assurait que quatre-vingt mille hommes ne pouvaient le forcer à la retraite.

Sous prétexte qu'on craignait des insurrections, le peuple cisalpin avait été désarmé; c'était le résultat du système d'affaiblissement suivi par le directoire de France. Si la garde nationale eût été organisée, elle eût formé, autour de l'armée française, une barrière qui l'aurait soutenue dans le cas d'une défaite. On assure que Schérer, loin d'offrir des armes aux Cisalpins, opposa une

1799. réponse outrageante à l'armement de quinze mille citoyens qui s'offraient d'eux-mêmes. Cependant, le corps législatif de Milan, effrayé des périls qui l'environnaient, et sentant que le directoire avait besoin d'une grande autorité, lui résigna la sienne sur la police, les finances et le militaire. Le directoire, soit pour s'entourer de plus de lumières, ou pour partager le poids d'une responsabilité effrayante, créa des commissions consultatives, chargées de lui présenter leurs vues et de préparer son travail.

On composa ces commissions d'individus dont le patriotisme n'était pas douteux, et touchait bien plutôt à cette exaltation qui, louable dans son principe, est souvent dangereuse dans les moyens qu'elle emploie. La commission de police, qui prenait le titre de *comité de salut public*, renouvelant les procédés du comité de salut public de la convention nationale de France, fit courir des listes d'hommes suspects, dont on voulait s'assurer, en cas que l'armée essuyât de nouveaux revers. L'alarme se répandit dans toutes les familles, toutes les bourses étaient fermées, les contributions ne se payaient plus. Le directoire démentit, par une proclamation, les projets qu'on lui prêtait; mais en même tems il ordonna un emprunt forcé, qui ne fut pas rempli.

L'armée entière attribuait ses défaites à l'ineptie de Schérer. Soulevée contre lui, elle demandait hautement Moreau pour la commander. Elle occupait, le premier floréal, sur la ligne de l'Oglio, les positions de Palasolo, de Chiario et de Calcio. Les Austro-Russes, s'avançant en forces sur Brescia, on passa cette rivière, la gauche au lac Isco, le centre à Calcio, la droite à Soncino; l'avant-garde se prolongeait jusqu'à Pontevico. An VII.

Cependant la division de la Valteline, attaquée par des forces très-supérieures, avait abandonné sa position près de Glurents, pour se replier sur Bormio, en passant par Peschiara. Les Austro-Russes marchaient en même tems sur Bergame, sur Brescia et sur Crémone. Dans cette situation, fut exécutée la retraite sur l'Adda. La division Serrurier eut ordre de se replier, par Bergame, sur le pont de Lecco, qu'elle devait garder, et delà se prolonger jusqu'auprès de Vapprio. La division Grenier vint occuper le pont de Cassano, sa gauche flanquant la division Serrurier, et sa droite la division Victor, qui occupait le pont de Lodi, la ville de Pizzigithone et le cours de l'Adda, jusqu'à son confluent dans le Pô.

1799.

CHAPITRE XXVI.

Les Français évacuent la république cisalpine.

CETTE ligne de défense ne rassurait personne dans Milan. Le découragement était à son comble, le directoire se préparait à s'éloigner. Schérer se rendit à Milan, le 6 floréal. Il fit publier une proclamation dans laquelle il assurait que plusieurs millions de Français allaient se lever en masse pour repousser les ennemis de la république cisalpine, pourvu que les habitans de Milan prissent les mesures convenables pour procurer de l'argent et des subsistances aux divisions qui défendaient les bords de l'Adda. Mais, d'un autre côté, on savait que Rivaud, ambassadeur de France à Milan, avait déjà demeublé presque tout son palais, et que la compagnie des fournisseurs faisait les apprêts du départ.

Plusieurs jours avant l'arrivée de Schérer, le directoire cisalpin, soupçonnant que la conduite de ce général cachait quelque projet sinistre, dont le gouvernement français n'avait pas connaissance, chargea Soprani, son président, de prévenir l'ambassadeur Rivaud, que, les circonstances impérieuses exigeant

des moyens extraordinaires, et toute correspondance par écrit paraissant insuffisante, il avait résolu de dépêcher sur-le-champ un magistrat à Paris, pour informer les directeurs de la situation désespérée où se trouvait la république cisalpine. Non-seulement Rivaud rejetta cette ouverture avec l'audace d'un traître, mais il ajouta qu'il ferait arrêter en Piémont tout individu que le gouvernement cisalpin enverrait en France ; et que, si cet imprudent négociateur était manqué au passage du Mont-Cenis, il ne le serait pas à Paris, où le ministre de la police, averti à tems, ne manquerait pas de le faire enfermer au Temple. An VII.

Ainsi, ce Rivaud qui, du matin au soir, ne quittait pas le lieu des séances du directoire cisalpin, qui destituait les membres de ce corps qui lui déplaisaient, qui dirigeait arbitrairement toutes ses opérations, et ne lui laissait que le fardeau d'une fâcheuse responsabilité, insultait au malheur d'un état qui passait pour libre, en répondant de la manière la plus insultante au chef de son gouvernement.

Le 7 floréal, on reçut à Milan un courier du directoire français qui destituait Schérer, et donnait à Moreau le commandement de l'armée d'Italie. Cette nouvelle rendait un peu de confiance. La commission des finances

présenta des arrêtés qui pouvaient produire
1799. environ quinze millions en peu de jours. La commission militaire procédait à la levée des colonnes mobiles ; mais ces mesures se prenaient trop tard. Les Autrichiens, ne voulant pas donner le tems au nouveau général français de changer les mauvaises dispositions faites par son prédécesseur, l'avaient attaqué durant la nuit du 7 au 8, lorsqu'il arrivait de Lodi pour se rendre au quartier-général à Inzago. En vain Moreau prodigua les talens les plus distingués ; obligé de se battre en personne, plusieurs de ses aides-de-camp furent tués à ses côtés. L'ennemi avait passé l'Adda sur plusieurs ponts. Il ne put que diriger une retraite inévitable, qui, entraînant la perte de Milan, obligea l'armée de passer le Tesin.

Le 8 floréal au matin, le directoire sortit de Milan. Les deux conseils s'assemblent à midi pour discuter s'il ne fallait pas déclarer les directeurs fugitifs, traîtres à leur patrie. Les débats sur cet article duraient depuis deux heures, lorsqu'on apprit que l'ambassadeur Rivaud, accompagné de l'ex-général Schérer, avaient pris brusquement la route du Tesin. Chaque député, ne prenant conseil que de sa frayeur, se dépouillant des marques de sa dignité, se hâte de prendre la fuite ; il n'en resta pas un seul dans

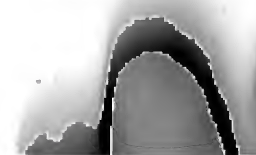
la ville. Plusieurs milliers de républicains, qui avaient eu tròp de confiance dans les Français, abandonnaient en désordre leur patrie. La cohue des voitures, qui obstruaient les barques au passage du Tesin, opéraient une telle confusion que, si les Autrichiens avaient mis plus d'activité dans leur poursuite, ils auraient enlevé la division Grenier, qui fermait la marche, pour protéger les fuyards.

A quatre heures du matin, le 9, la ville était évacuée par l'état-major de la place. Un gouvernement provisoire venait d'être établi, en attendant les Autrichiens. Le général Bechaud, chargé du commandement du château, fit prévenir Moreau, que sa garnison n'était que d'environ sept cents hommes de la vingt-unième demi-brigade, et à-peu-près de six cents Cisalpins; qu'il n'avait que six canons en état de servir, et fort peu de munitions de bouche; que cependant il tiendrait autant qu'il pourrait, malgré l'impossibilité physique de faire une longue résistance.

Les places de Mantoue, de Peschiera et de Ferrare, étaient munies de forces suffisantes; le directoire cisalpin les avait approvisionnées pour un an; mais Schérer, pour s'approprier les deniers publics, avait employé ces munitions à faire le service d'une

partie de sa campagne : elles ne furent pas
1799. remplacées. Ce défaut concourut, avec d'autres causes, à la prompte reddition de ces places. Schérer commandait encore l'armée d'Italie, lorsque Mantoue et Peschiera étaient assiégées par le général Kray, à la tête de vingt-cinq mille hommes.

Le général Moreau jouissait de la plus entière confiance des troupes; mais, malgré son habileté, il ne pouvait lutter contre les Autrichiens et les Russes, qu'en rassemblant en un seul corps toutes les troupes françaises ou alliées, répandues dans le royaume de Naples, dans l'Etat romain, dans la Cisalpine maritime, dans la Toscane, dans les environs du lac de Côme, dans le Piémont, dans la république de Lucques et dans la Ligurie. Cette réunion avait été ordonnée par Schérer, quelques jours avant sa destitution : elle était presque entièrement impraticable. Une insurrection du genre le plus alarmant, se manifestait dans les chaînes méridionales des montagnes du Piémont. Elle laissait craindre que les communications avec les Basses-Alpes ne fussent interrompues, si on retirait les troupes qui gardaient les gorges des montagnes et les passages des rivières. Les appréhensions étaient encore plus grandes dans le midi de la péninsule.



A peine Faypoul, après avoir fait arrêter Championnet, s'était saisi des rênes du gouvernement de la nouvelle république parthénopéenne, que les Napolitains, réduits au désespoir par les exactions de ce nouveau *Séjan*, abjurant les marques d'attachement qu'ils avaient d'abord données aux Français, se soulevaient de toutes parts, contre des hommes qui se permettaient, dans tous les genres, les plus étranges excès. L'armée du général Mack se rassemblait sur les confins maritimes de la Calabre. Le cardinal Ruffo, quittant le rochet pour la cuirasse, se présentait pour la commander.

Les Toscans, paisibles et heureux sous les grands ducs de la maison d'Autriche, s'étaient soumis plutôt aux armes françaises qu'à leurs sentimens révolutionnaires; presque tous, en attendant l'instant de se déclarer, payaient en silence les contributions qu'on leur demandait, et recevaient sans se plaindre les impulsions qu'on leur donnait; mais à peine Schérer avait été défait, que les habitans des montagnes du grand duché, se flattant d'être promptement secourus, préparaient leurs armes pour attaquer les Français dans toutes les positions difficiles. Quelques-uns même commençaient déjà les hostilités.

1799.

CHAPITRE XXVII.

Les Turcs s'emparent des isles vénitiennes de l'Archipel.

La Porte ottomane avait ouvert aux flottes russes de la mer Noire, le port de Constantinople; et tandi s que Bonaparte, après avoir soumis la Basse-Egypte, se préparait à de nouvelles conquêtes, les pavillons ottoman, russe et anglais, réunis, flottaient dans les mers de la Grèce, menaçant l'Italie d'une nouvelle irruption de barbares. Les isles vénitiennes de l'Archipel, dont les Français s'étaient rendu maîtres après la destruction du gouvernement vénitien, furent bientôt envahies et tombèrent au pouvoir des Turcs. Malte fut assiégé par les Anglais. Plusieurs divisions russes débarquèrent à l'est du royaume de Naples. Quelques détachemens anglais se réunirent aux Russes. Les uns et les autres communiquaient une force imposante à l'armée du cardinal Ruffo, qui s'était tenue jusqu'alors sur la défensive. Elle s'approche de Naples : presque toutes les provinces de cette monarchie se déclarent en sa faveur.

Le royaume de Naples était presque le seul

pays dont la ville de Rome tirât ses subsistances, depuis que les Anglais dominaient sur la Méditerranée. La famine menaçait cette immense cité; le peuple commençait à murmurer. An VII.

Dans cette disposition des choses, les Français avaient raison de craindre les suites que pouvait avoir l'évacuation de la terre de Labour et de l'état romain. Le général Moreau, dont l'armée s'appuyait sur les forteresses du Piémont et de la Ligurie, en attendant que des secours venus de France le missent en état de se mesurer avec les ennemis, n'était pas sans inquiétudes sur les moyens de nourrir les troupes qui lui restaient. Séparé de la France par la masse entière des Alpes, la Toscane était sa meilleure ressource, malgré la difficulté de conduire des vivres par les routes des Apennins. Mais on lui refusait les subsistances depuis que les Toscans commençaient à s'insurger. Il fallait les conquérir à la pointe de l'épée, non sans danger.

Enfin, les progrès du cardinal Ruffo et ceux des Austro-Russes forcèrent les Français d'abandonner le midi de l'Italie pour se replier sur la Ligurie; retraite difficile, dans laquelle le général Magdonald, qui la conduisait, eut à combattre, non-seulement les Anglais et les Russes, mais une partie des habitans du pays qu'il traversait.

1799.

CHAPITRE XXVIII.

Voyage de l'escadre de Brest sur la Méditerranée.

Une escadre de vingt-six vaisseaux de ligne était sortie du port de Brest, vers le milieu de germinal; elle faisait voile pour la Méditerranée. On présumait généralement qu'après avoir débarqué, dans le port de Gênes, les renforts qu'on promettait à Moreau, et des vivres dont on manquait sur toute la côte de la Ligurie, la flotte se porterait à l'est, ravitaillerait l'isle de Malte, ferait voile pour les bouches du Nil et ramenerait Bonaparte avec son armée en Italie. Tous les habitans du pays appelaient à grands cris les vainqueurs de Lodi et d'Arcole; s'ils se fussent présentés au milieu de la péninsule, les Italiens, électrisés par leur présence, se seraient précipités en foule au-devant des drapeaux républicains.

La dispersion des forces britanniques dans tous les ports de la Méditerranée et l'Adriatique, ne leur permettait pas de s'opposer efficacement à cette navigation, qui demandait beaucoup de célérité. Les bouches du Nil n'étaient bloquées que par une division de l'escadre de Nelson, commandée par sir

Sidney-Smith , long-tems enfermé à Paris dans la tour du Temple, et qui en était sorti en achetant du directoire ou de ses subordonnés le diplome qui lui rendit la liberté. L'escadre française perdit un tems précieux à attendre, sur les côtes d'Espagne, quelques vaisseaux espagnols qui devaient se réunir à la flotte. Les Anglais, prévenus par ces lenteurs, eurent le tems de rassembler leurs escadres et d'opposer aux Français des forces supérieures. La flotte française ne fit que se montrer devant le port de Gênes. On mit à terre quelques provisions et un corps de troupes peu nombreux, et lorsque chacun s'attendait qu'elle ferait voile à l'est, l'escadre reprit la route de Gibraltar et fit quelque séjour dans le port de Cadix. Elle revint ensuite à Brest, accompagnée d'une escadre espagnole, sans se mesurer avec l'ennemi. Ce n'était pas une expédition guerrière qu'on avait faite, c'était plutôt un dispendieux voyage entrepris et terminé sans encombre.

Depuis que Bonaparte avait quitté l'Europe, l'isle de Malte était constamment bloquée. L'activité et le courage de la garnison et du général Vaubois, qui la commandait, répondaient à la république française que les efforts les plus vigoureux et les plus constans seraient faits pour la conserver ; mais il est un ennemi auquel la bravoure la plus audacieuse, ni les

1799. remparts les plus solides ne sauraient résister; cet ennemi, c'est la faim. Le rocher de Malte produit quelques fruits raffraîchissans. L'isle reçoit de la Sicile la plus grande partie de ses subsistances; privée de ce secours nécessaire, elle était réduite aux seules provisions qu'y avait laissées Bonaparte, et à quelques faibles convois qui venaient des côtes d'Afrique, en trompant l'activité des Anglais.

La constance avec laquelle, durant la dernière guerre, les Anglais avaient fait les sacrifices les plus dispendieux pour ravitailler chaque année la forteresse de Gibraltar, bloquée par les Espagnols, et même pour en changer de tems en tems les défenseurs, avertissait le gouvernement français des attentions délicates, de la sollicitude prévoyante qu'exige une garnison isolée, qui peut être affaiblie par des maladies, des nourritures mal-saines et d'autres fléaux imprévus.

Le czar de Russie lui-même indiquait, par sa conduite, au directoire français, l'attention scrupuleuse et continuelle avec laquelle il devait veiller à la conservation de Malte. A peine Ferdinand Hompesch avait abandonné cette isle, que Paul I.er s'en était fait déclarer grand-maître par les chevaliers qui résidaient dans ses états. Cette vaine promotion était tournée en ridicule en France, par des gens accoutumés à ne considérer que l'écorce des choses,

choses ; mais elle avait le principe le plus adroit. La cour de Pétersbourg, qui portait constamment ses vues ambitieuses sur le trône de Bizance, avait éprouvé plusieurs fois, douloureusement, combien, pour l'exécution de ce vaste dessein, il lui aurait été utile de posséder un port dans la Méditerranée. An vii.

Malte, située entre l'Europe et l'Afrique, semblait destinée par la nature à renfermer, dans un des ports les plus vastes et les plus sûrs de l'Occident, les préparatifs que pouvait faire cette puissance pour attaquer les châteaux des Dardanelles, tandis qu'une flotte, équipée vers la Krimée, assiégerait Constantinople du côté de la mer Noire. Paul I.er mettait un si grand prix à la possession de ce rocher, qui avait déjà bravé toute la puissance des Ottomans, que, pour écarter l'obstacle qui pouvait résulter de la différence entre la religion catholique romaine, que professait l'ordre de Malte, et celle qui dominait à Pétersbourg, il eût donné volontiers les mains à la réunion des églises latine et grecque, sauf à renouveler le schisme, lorsque les circonstances ne le forceraient plus à dissimuler ses opinions religieuses.

Le départ de la flotte française laissait l'armée du général Moreau et toute la côte de Gênes, dans un état alarmant, dont la présence seule de cette armée navale pou-

vait les faire sortir. Les opérations projettées
1799. sur la Manche nécessitaient, peut-être, le retour de l'escadre dans le port de Brest; mais ce retour rendait prodigieusement épineuses les opérations sur la Méditerranée; il n'était pas même forcé par la supériorité de Nelson. Les côtes de Provence présentaient plusieurs abris où les vaisseaux français étaient en sureté. Leur séjour à l'entrée du golfe de Gênes, forçait les Anglais de croiser perpétuellement entre la rivière du Levant et l'isle de Corse, exposés aux tempêtes fréquentes dans ces parages.

Mais, comme on l'a déjà observé, il semblait qu'un génie malfaisant entraînait alors la république vers sa chûte. Des plaintes aussi vaines que multipliées parvenaient de toutes parts à Paris contre une nuée de vampires qui avaient excité contre les Français la fureur des Italiens. Ces vampires jouissaient tranquillement du fruit de leurs rapines ensanglantées. Schérer, à leur tête, dépensait en scandaleuses profusions les dépouilles d'un peuple ami dont on avait comblé la misère. Il bravait lâchement l'opinion publique, jusqu'au tems où, la preuve de ses crimes s'amoncelant sur sa tête, il échappa, par la fuite, au châtiment qu'il méritait.

AN VII.

CHAPITRE XXIX.

Elections de l'an 7. Entrée de Sieyes au directoire. Révolution du 30 prairial.

REWBEL, sorti par le sort du directoire, fut remplacé par Emmanuel Sieyes, ambassadeur de France à la cour de Berlin. La part que Sieyes avait prise aux diverses crises de la révolution, son caractère connu, et ses relations avec le roi de Prusse, le présentaient, à la France épuisée, comme celui qui pouvait arrêter l'incommensurable versatilité du mouvement révolutionnaire. On était généralement persuadé que son entrée au directoire serait suivie d'un nouvel ordre de choses, et peut-être de la paix, si ses collègues voulaient adopter ses principes. Il est probable que la révolution du dix-huit brumaire an huit serait arrivée cinq mois plutôt, si quelques circonstances ne s'y fussent opposées.

Les assemblées primaires de l'an sept avaient été non moins orageuses que celles de l'année précédente. J'ai rapporté que l'an six, sur un message du directoire exécutif présentant des titres imaginaires d'exclusion envers un grand nombre de nouveaux députés

1799. aux deux conseils, d'après les renseignemens que lui avaient donnés ses commissaires dans les départemens, ou les ennemis que ces nouveaux députés avaient à Paris, le corps législatif avait déclaré nulles, non-seulement les élections des corps électoraux, dans lesquelles des scissions s'étaient manifestées, sans égard à la majorité des suffrages ; mais celles de plusieurs départemens, dont les élections n'avaient pas été scissionnées, et où toutes les formalités voulues par la constitution avaient été observées.

Si cette mesure eût passé en coutume, il est certain que, d'un côté, l'influence des commissaires du pouvoir exécutif dans les départemens, leur permettant toujours d'opérer des scissions plus ou moins nombreuses dans les corps électoraux, dont ils n'auraient pû diriger les élections à leur gré; de l'autre, le corps législatif s'arrogeant le droit, lorsqu'une minorité des électeurs avait fait scission, d'adopter les choix de cette minorité, au préjudice de ceux faits par le corps électoral principal, dans lequel résidait cependant la volonté des assemblées primaires, et de se décider, d'après les renseignemens donnés par le directoire ; non-seulement la tenue des assemblées primaires serait devenue illusoire, mais le directoire eût été, par le fait, le seul maître des élections.

L'espoir de ce résultat avait multiplié à tel point les scissions, cette année, que l'abus était dans une évidence trop marquée pour pouvoir être maintenu. Le corps législatif rejeta généralement toutes les scissions. An VII.

Dans le cours des discussions qui eurent lieu à ce sujet, les directeurs Treilhard, Merlin et la Révellière-Lépaux, furent accusés, par la voix publique, d'avoir occasionné, par leur trahison ou par leur incapacité, les revers qu'éprouvaient les armées françaises, sur-tout en Italie, depuis l'expédition de Bonaparte. On attaqua d'abord l'élection de Treilhard à la dignité de directeur, comme contraire à l'article 136 du titre 6 de la constitution. En conséquence il fut destitué de ses fonctions directoriales, par une loi du 30 prairial. Les deux autres, qui ne formaient plus la majorité du directoire, menacés d'être mis en jugement, donnèrent leur démission, et rentrèrent dans une condition privée. Ils eurent pour successeurs le général Moulin, Gohier, ex-ministre de la justice, et Roger-Ducos, ex-conventionnel.

Il était public que Rewbel, Merlin, Treilhard et la Révellière-Lépaux gouvernaient seuls la république. Ils ne laissaient à Barras que l'occupation de la chasse à Gros-Bois. Le premier, sorti par le sort, et les autres

1799. expulsés, on s'attendait à voir prochainement éclore des changemens de la plus haute importance, que la marche des affaires amenait. Les séances des deux conseils continuaient à être très-orageuses. D'un côté on demandait la réforme des abus; de l'autre, la punition des traîtres et des dilapidateurs. Souvent l'enceinte du corps législatif présentait l'image d'une arêne prête à être ensanglantée.

Les deux conseils avaient donné quelque preuve d'énergie, en rejetant toutes les scissions qui avaient été dirigées par les agens du directoire. Le triomphe qu'ils venaient de remporter sur le directoire lui-même, augmentait leur force, mais cette force n'était pas celle de l'opinion publique. Ils l'avaient perdue par des écarts dans lesquels la turbulence des passions cupides les avait entraînés. On disait hautement, jusque dans les tribunes des cinq-cents et des anciens, que, si le corps législatif avait brisé le directoire, ce n'était pas en vue du bien public, mais pour éloigner une catastrophe qui menaçait les deux conseils. Au surplus, cette révolution, du 30 prairial, était elle-même une preuve que la constitution de l'an 3 n'était pas assise sur des bases solides.

Ceux qui avaient élevé ce monument politique, se proposaient sans doute de mettre

les grands pouvoirs en équilibre : cependant ils furent constamment en opposition, parce que, mal habilement constitués, leurs attributions se confondaient, et qu'il n'existait aucun régulateur pour balancer leur puissance. Les droits du corps législatif étaient pour ainsi dire illimités; les deux conseils formaient une convention nationale perpétuelle; mais le directoire, placé par la loi sous la dépendance des deux conseils, disposant de la force publique et de tous les moyens de séduction, avait une autorité de fait qui devenait presque toujours prépondérante. Un état de guerre entre les deux premières autorités les poussait perpétuellement hors de la ligne constitutionnelle. Cet état de guerre les forçait de conspirer l'une contre l'autre; et toutes les divisions se terminaient ordinairement par une secousse révolutionnaire.

Les symptômes avant-coureurs d'une révolution prochaine frappaient les esprits les moins exercés. Quelques membres du corps législatif, sentant la nécessité de rallier autour d'eux la masse du peuple, proposaient de rapporter le décret qui avait augmenté de plus d'un tiers le traitement des députés, au mépris du texte précis de la constitution qui réglait ce traitement. La résolution en fut prise au conseil des cinq

cents ; mais ceux qui avaient intérêt que le
1799. corps législatif restât avili, afin que sa chûte ne produisît aucune secousse alarmante, prirent des moyens indirects pour arrêter les effets de cette mesure. La résolution fut rejetée par les anciens; et les deux conseils, dupes de la feinte générosité de ceux qui ne les embrassaient que pour les étouffer plus surement, perdirent l'occasion d'attacher à leur sort la force et la volonté publiques.

Cependant les deux conseils, agités intérieurement par des convulsions révolutionnaires, ressemblaient à un vaisseau battu par une violente tempête. Plusieurs des nouveaux directeurs, craignant les suites de la révolution qui s'annonçait, employaient leur influence pour faire naître des incidens qui en reculassent l'époque. Les jacobins furent soulevés, comme on le verra bientôt. La nouvelle révolution s'éloigna, mais on prenait secrètement des mesures qui devaient en rendre le succès infaillible dans un tems qui n'était pas éloigné.

CHAPITRE XXX.

An VII.

Mort de Pie VI. Retour du roi des Deux-Siciles dans Naples.

Au milieu de cette lutte intestine, le directoire, effrayé par les progrès des Austro-Russes, devant lesquels toutes les barrières de l'Italie s'abaissaient successivement, employait ses ressources, non-seulement pour faire parvenir au général Moreau des renforts, sans lesquels il ne pouvait repousser les ennemis, mais pour former une nouvelle armée vers les frontières occidentales du Piémont, sous le nom d'armée des Alpes, sous le commandement du général Championnet, rendu à la liberté après la révolution du 30 prairial. Le général Joubert avait ordre de reprendre le commandement de l'armée d'Italie ; et Moreau, dont le sort était de ne commander les armées que lorsqu'elles étaient désorganisées, et d'être rappelé, lorsqu'après avoir rétabli la confiance il pouvait recueillir les fruits de ses travaux, avait ordre de revenir à Paris, sous le prétexte de commander sur les bords du Rhin une armée qui s'assemblait pour s'opposer à un armée allemande, levée en vertu d'un *conclusum* de la diète de Ratisbonne,

1799. du 21 messidor, qui déclarait la guerre aux Français, et à une armée russe qui s'avançait vers le nord de la France.

Une loi rendue au mois de nivose, qui ordonnait que tous les jeunes gens depuis l'âge de vingt jusqu'à vingt-cinq ans se tiendraient prêts à marcher, au premier signal, à la défense de l'état, aurait donné au directoire toutes les facilités de recruter les armées, si cette énergie qui poussait la jeunesse française vers la carrière des armes, eût subsisté. Cependant les cadres des armées se remplissaient; mais telle était l'inconcevable dilapidation, autorisée ou tolérée par les membres de l'ancien gouvernement, qu'il était difficile de procurer des habits et des fusils aux jeunes gens qui se présentaient.

On ordonna un emprunt de guerre de cent millions, qui devait être réparti sur les individus les plus aisés. Personne ne se présenta pour les payer. Le dénûment du trésor national était extrême, malgré l'énormité des impôts portés cette année à six cent millions. Les places frontières manquaient généralement de munitions et de subsistances. Les forteresses de Peschiera, de Pizzighitone, de Milan, de Ferrare, de Turin, d'Alexandrie, enfin de Mantoue, furent successivement enlevées par les Allemands, non par la force des armes, mais parce qu'elles

manquaient de vivres, quoique Schérer eût assuré qu'elles en étaient abondamment pourvues. Les Russes et les Autrichiens trouvèrent dans ces places toute l'artillerie et toutes les munitions de guerre dont ils avaient besoin pour le reste de la campagne. Ils s'emparèrent, dans la seule citadelle de Turin, de trente mille fusils neufs, qu'il était si aisé de faire transporter dans Briançon ou dans Fenestrelles. An VII.

Le comte de Suwarow fait marcher une division de son armée dans la vallée de Suze, dont les Français avaient détruit les fortifications, après le traité conclu avec le roi de Sardaigne, au lieu de conserver une place regardée de tout tems comme la clef de l'Italie, et que les Italiens appelaient la porte de la guerre. Les Austro-Russes s'approchent de Briançon. Cette ville, une des plus fortes de l'Europe, manquait de vivres, de munitions de guerre et d'artillerie. On en avait livré les canons aux fournisseurs qui, ne pouvant les emporter, les brisèrent en morceaux pour vendre le bronze, et brûlèrent les affûts pour en extraire le fer; genre de déprédation auquel je refuserais d'ajouter foi moi-même, si je n'en avais été témoin.

On craignait que le pape ne fût enlevé par les Autrichiens ou par les Russes dans cette place. Il fut conduit à travers les Alpes,

par Embrun et Grenoble, jusqu'à Valence:
1799. Pie VI y trouva la fin de ses longues infortunes, le deux fructidor. Un ministre d'Espagne et l'archevêque de Corinthe qui l'avaient suivi dans ses pélerinages, firent embaumer son corps. Ils le placèrent en habits pontificaux dans un cercueil de plomb qui fut déposé dans l'église cathédrale de cette ville.

A peine les Français avaient abandonné le royaume de Naples, l'état romain et la Toscane, qu'on y éprouvait une nouvelle révolution. Le roi des Deux-Siciles rentra dans Naples le 25 messidor, après le combat le plus sanglant entre les royalistes et les républicains. Les derniers, avant de marcher à leurs ennemis, avaient jeté à la mer plusieurs milliers d'individus accusés d'être fauteurs du royalisme. Les royalistes, vainqueurs, exercèrent les plus effroyables représailles sur les fauteurs du régime républicain. Naples nagea dans le sang de ses habitans. On assure qu'on vit des Lazaronis se disputer les membres sanglans de leurs victimes, qu'ils les grillaient sur des charbons, et qu'ils les dévoraient. Religion, humanité, vertu, vous êtes donc de vains mots, lorsque, dans la tourmente des révolutions, les hommes poussés dans des routes inconnues par des chefs avides qui les égarent, ont foulé aux pieds tous les principes qui les dirigeaient, pour se

jeter dans des entreprises dont il leur est impossible de calculer les résultats. An VII.

Le roi Ferdinand IV se crut bientôt assez solidement rétabli sur son trône pour détacher un corps de ses troupes qui, s'étant réuni à quatre mille Russes, entra dans Rome le vingt-deux thermidor. Un gouvernement militaire fut établi provisoirement dans cette capitale; mais tout le midi de l'Italie s'agitait dans les convulsions de l'anarchie. Ferdinand IV, loin de jouir de ses conquêtes, ne se croyant pas en sureté dans Naples, revint en Sicile, et fixa sa résidence à Palerme.

CHAPITRE XXXI.

Bataille de Novi.

Championnet, arrivé dans les Alpes durant la seconde décade de thermidor, s'occupait dans Grenoble d'organiser une armée de quarante mille hommes, presqu'entièrement composée de jeunes gens qui n'avaient jamais fait la guerre. Le pays aride dans lequel elle se formait, et les difficultés des chemins sur les sommités des Alpes, retardaient la marche de ces troupes, sollicitée vainement par le général Joubert, qui couvrait la Ligurie depuis Nice jusqu'à Bobbio.

1799. L'armée de Joubert, qui avait reçu quelques renforts, et à laquelle s'étaient enfin réunies les divisions de Naples, de Rome et de Toscane, était de cinquante mille hommes. Le général Macdonald qui avait dirigé la retraite la plus difficile, revenait à Paris, tandis que ses talens étaient nécessaires en Italie, au milieu des bataillons dont il avait la confiance. Joubert avait reçu l'ordre précis du directoire d'attaquer les Austro-Russes qui pressaient le siège de Tortone. Il était extrêmement important de dégager cette place. Le nouveau général engagea Moreau à ne quitter la Ligurie qu'après la bataille qu'il était résolu de donner. Une partie de l'armée française gardait les rivières du Levant et du Ponant, le col de Tende, la vallée d'Orméa, et la ville de Gênes. On ne pouvait disposer que de trente-six mille combattans.

L'armée leva le camp de Cornigliano le 26 thermidor, pour marcher aux ennemis. L'aile droite, commandée par le général Ney, formant deux divisions aux ordres des généraux Vatrin et Laboissière, débouchait par le col de la Boccheta pour se rendre à Novi. La gauche, aux ordres du général Pérignon, composée des deux divisions des généraux Grouchy et Lemoine, se porta de Savone par la vallée de la Bormida sur Acqui et Capriala, où deux mille hommes furent laissés pour

assurer les subsistances. Elle arriva le 27 au soir sur les hauteurs de Novi, et se plaça, la gauche à Pasturana, la droite s'appuyant à la gauche du général Ney qui était arrivé le même jour à sept heures du matin. La droite du général Saint-Cyr s'appuyait à la Scrivia. Un petit corps de troupes, aux ordres du général Dombrousky, investissait le fort de Serra-Valle, occupé par les Autrichiens. An VII.

Suwarow et Mélas commandaient trente-huit mille hommes de leur nation, et vingt mille Piémontais armés depuis que les Autrichiens étaient maîtres de Turin, et qui faisaient le service de troupes légères. Le général Kray, qui avait fait le siège de Mantoue, et que Joubert croyait occupé à mettre en état de défense sa nouvelle conquête, arriva le 27 au camp Autro-Russe avec vingt mille hommes. La force de cette armée était alors de cinquante-huit mille hommes, non compris les milices piémontaises. Elle était réunie, la droite à Bocco, sous les ordres du général comte de Bellegarde, la gauche à Tortone, commandée par le général Kray, et le centre, où se trouvaient Suwarow et Mélas, à Pozzolo. Elle avait une réserve à Rivalta.

A l'aspect de forces aussi redoutables, le général Joubert tint un conseil de guerre le



1799. 27 au soir dans Novi. Tous les généraux convinrent qu'il y avait plus que de l'imprudence à descendre dans une plaine immense où le moindre revers entraînait la destruction totale de l'armée française. Il ne fut point pris de détermination, les généraux retournèrent à leurs postes.

Le 28, Joubert et Moreau montaient à cheval pour parcourir la ligne, lorsqu'une ordonnance vint leur annoncer que l'aile gauche était attaquée. La bataille fut bientôt générale. Elle s'engageait à peine, lorsque le général Joubert, se précipitant avec son état-major pour animer, par sa présence, une charge à la bayonnette, fut frappé d'un coup mortel. La perte du général ne ralentit pas l'ardeur du soldat. L'ennemi, reçu par-tout avec intrépidité, fait des efforts inutiles pour enfoncer les bataillons français, et malgré son extrême supériorité, il eût été forcé probablement d'abandonner l'attaque, s'il ne fût parvenu à tourner une partie de la division Saint-Cyr, qui s'était avancée dans la plaine avec trop d'audace. Moreau ordonna la retraite à cinq heures du soir. L'armée reprit ses positions à Ceva, à la Boccheta, à Bobbio. La forteresse de Tortone n'espérant plus d'être secourue, se rendit à Suwarow. Mais ce général avait acheté la victoire de Novi par une perte si énorme, qu'il n'osa pas se présenter

présenter devant la Boccheta, pour pénétrer sur la côte de Gênes. An VII.

Toutes les gazettes d'Allemagne, d'Angleterre et du midi de l'Italie avaient d'abord exagéré la gloire dont s'était couvert le général russe à la journée de Novi. On comparait ses opérations aux campagnes de Bonaparte. Vaines allégations dictées par l'esprit de parti. Il fut bientôt constant que Suwarow n'avait dû ses succès qu'à la grande supériorité des forces qu'il commandait, et qu'il n'avait pas su tirer parti de ses avantages. En vain Paul I.er venait de lui donner le titre de *prince italique*, dans un diplome solemnel ; cette faveur ne faisait que démontrer la vanité des titres donnés par les cours. Le général Championet descendait les Alpes avec une armée composée d'une jeunesse brillante et amoureuse de la gloire. Les Russes et les Autrichiens furent obligés de se partager pour faire face à ces nouveaux ennemis. Tout le fruit de la bataille de Novi fut perdu pour eux.

Bientôt une fatale mésintelligence se mit entre les uns et les autres. Les Russes reprochaient aux Autrichiens qu'ils ne les avaient pas secondés avec toute la force qu'ils recevaient de leur nombre. Les Autrichiens déversaient le même reproche sur leurs alliés. La défiance entre les deux armées devint si prononcée, que, pour en arrêter les résultats,

1799. il fut convenu que Mélas, Bellegarde et les autres généraux autrichiens seraient seuls chargés de continuer la guerre en Italie, tandis que Suwarow et ses Russes pénétreraient dans l'Helvétie, pour essayer d'entrer en France par les bords du lac de Genêve, ou le mont Jura. L'Italique Suwarow abandonnait les bords de l'Eridan, lorsque Championet réunissait, sous son commandement, toutes les armées françaises, charge au-dessus de ses forces, et dont il sentit toute la pesanteur, lorsque Moreau l'eut quitté pour revenir à Paris, sur les ordres du directoire.

CHAPITRE XXXII.

Campagne d'Helvétie.

Depuis la défaite du général Jourdan, la plus grande partie de l'armée autrichienne, aux ordres de l'archiduc Charles, s'était portée sur l'Helvétie par les bords du Rhin, non-seulement pour favoriser les opérations du général Hotze, mais pour empêcher que l'aile droite de Massena, commandée par Lecourbe, ne pénétrât en Italie par le mont Saint-Gothard, et ne mît obstacle aux succès de Suwarow et de Mélas dans la péninsule.

Dès que la guerre avait été déclarée, Mas-

An VII.

sena avait attaqué les Autrichiens dans le pays des Grisons. L'armée d'Helvétie, après avoir forcé les gorges de Luciansteig, se flattait de renvoyer bientôt les Autrichiens dans le Tyrol. La défaite de Jourdan changeait la nature des choses. Le général Lecourbe, au lieu de se porter sur le Haut-Tesin, fut obligé de pénétrer dans la vallée d'Inn, pour faire face aux nombreux corps impériaux qui entraient dans l'Helvétie par cette route difficile. Les Autrichiens furent encore renforcés par une forte division russe, commandée par le général Kinskoy-Korsakow. Ils se flattaient d'un succès d'autant plus certain, que les Suisses, exaspérés par les exactions criantes que se permettait Rapinat, commissaire du gouvernement français, pouvaient leur être d'un grand secours dans un pays montagneux, où quelques gorges livrées devaient avancer prodigieusement les opérations d'une armée.

D'ailleurs, le même esprit de désorganisation qui avait concouru aux défaites de Jourdan et de Schérer, entravait les opérations de Massena, de Lecourbe, de Ferino, de Dessoles, qui déployaient les plus grands talens en Helvétie. On a vu précédemment que Dessoles, à la tête de six mille hommes qui formaient l'avant-garde de Lecourbe, avait pénétré jusqu'à Glurens, sur le Haut-

Adige, et qu'il n'attendait que des renforts
1799. pour descendre ce fleuve jusqu'à Trente, et prendre de revers l'armée de Mélas. Le défaut de subsistances le força d'abandonner cette excellente position pour se retirer dans la Valteline, à Bormio, vers les sources de l'Adda.

Le défaut de subsistances ruinait dans toute l'Helvétie l'armée française, très-inférieure en nombre à celle des Austro-Russes. Elle manquait de nourriture, d'habits, de munitions de guerre, et de toutes les ressources qui assurent le succès des combats. En vain la voix publique accusait de ce fatal dénûment des commissaires dévastateurs, qui traitaient la Suisse comme un pays soumis à une exécution militaire. Soutenu par Rewbel, son parent, Rapinat bravait les cris impuissans des malheureux qu'il réduisait au désespoir. Les Suisses, courbés sous le poids des contributions despotiques, enfouissaient leur argent; ils cachaient leurs grains et leurs bestiaux dans les endroits les plus reculés de leurs montagnes.

Les Austro-Russes étant parvenus à s'emparer de Zurich, multipliaient leurs efforts pour pénétrer en France du côté de Basle ou du côté de Neufchâtel. Massena et Lecourbe furent forcés d'abandonner le projet d'envoyer des secours en Italie. Favorisés par des

positions que leur offrait le théâtre sur lequel ils faisaient la guerre, ils opposaient une résistance opiniâtre. Ils évitaient sur-tout toute affaire décisive, dont l'issue pouvait être fatale à la république française. La conduite de ces guerriers était d'autant plus généreuse, que non-seulement elle les exposait à la censure de ces hommes superficiels qui, ne jugeant les généraux que par les actions d'éclat, auraient blâmé la plus belle campagne du maréchal de Saxe; mais elle était traitée de pusillanime par ceux des membres du gouvernement qui auraient voulu, d'après les perfides combinaisons de leurs projets, que l'armée d'Helvétie eût été traitée comme celles des généraux Schérer et Jourdan. Il est probable que Massena et Lecourbe eussent été destitués, si les événemens de la révolution n'avaient chassé du palais du Luxembourg Rewbel, Threillard, Larevellière et Merlin.

Après cette révolution, il fut pris des mesures pour renforcer en même tems les armées d'Italie, de Suisse du Rhin et des Pays-Bas. Depuis le départ de Bonaparte, un système général de déprédation avait tellement dévoré la fortune de l'état, comme je l'ai déjà observé, que non-seulement toutes les caisses publiques étaient vides, malgré l'énormité des impôts, mais qu'il

ne se trouvait ni armes, ni munitions, ni
1799. denrées dans les magasins de la république. Une expérience désastreuse avait forcé de reconnaître l'abus introduit par les jacobins, de charger des fournitures des hommes qui n'offraient de responsabilité que dans leur prétendu patriotisme. Ces sang-sues avaient pris une autre route pour arriver au même but. Par une dérision aussi amère que publique, des compagnies d'usuriers se présentaient pour se cautionner mutuellement; le cautionné et le cautionneur partageaient les bénéfices, et lorsque l'un avait fait banqueroute, il se trouvait que l'autre n'avait aucune solidité.

Une partie de ces obstacles furent surmontés peu-à-peu. Non-seulement le général Massena reçut de nombreux renforts, mais les nouveaux bataillons envoyés sur les bords du Rhin, permettaient enfin à l'armée d'observation d'entreprendre une guerre offensive. Le général Bernadotte, qui commandait cette armée au commencement de la campagne, avait été chargé du ministère de la guerre, qu'il ne remplit que durant quelques mois. L'armée était conduite par le général Muller. On passe le Rhin; une partie de l'armée pénètre en Souabe, le reste assiège la forteresse de Philisbourg. L'archiduc Charles crut devoir abandonner l'Helvétie, avec une

partie de son armée, pour se porter dans le Brisgaw.

A peine ce général avait passé le Rhin, auprès de Schaffouse, que Massena et Lecourbe attaquèrent les Autrichiens et les Russes sur toute leur ligne, depuis l'embouchure de l'Aar, jusqu'aux extrémités du Vallais.

L'armée française en Helvétie était composée de huit divisions. La première, aux ordres du général Thureau, occupait le Valais, vers les sources de l'Aar et du Rhône; ses avant-postes s'étendaient jusqu'au Domo d'Osala et au lac majeur. La seconde division, commandée par Lecourbe, s'étendait dans les cantons d'Ury et de Schwitz, vers le Mont Saint-Gothard, et les sources de la Reuss, du Rhin et du Tesin; elle occupait les passages qui conduisent du pays des Grisons en Italie. Le général Soult commandait la troisième division, dans les cantons de Glaris, Schwits, et Zug, jusqu'au mont Albis. La quatrième division, aux ordres du général Mortier, était cantonnée depuis le mont Albis jusqu'à Dietticou, près de Zurich. La division du général Lorges s'étendait le long de la Limath, de Dietticou à Baden. La sixième division, aux ordres du général Lehardi, défendait les bords de la Limath et de l'Aar, jusqu'à l'embouchure

de cette dernière rivière dans le Rhin. Le général Klein commandait la septième division dans le Frikthal, à la gauche du Rhin, et le général Chabran la huitième division, cantonnée auprès de Basle, sur les deux rives du Rhin.

1799.

Les trois premières divisions obéissaient à Lecourbe, et les trois dernières à Ferino. Massena avait son quartier-général à Lenzbourg. Les Austro-Russes formaient trois corps; le centre commandé par Kinskoy-Korsakow, la droite par Hotzé, et la gauche par Jellakich; on évaluait leur armée à soixante-dix mille combattans.

CHAPITRE XXXIII.

Défaite des Autrichiens et des Russes.

1799. An VIII.

La bataille commença le 3 vendémiaire sur une ligne de plus de soixante lieues de développement. Elle dura quinze jours entiers. Les Français rentrèrent dans Zurich sur les cadavres de leurs ennemis qui remplissaient les fossés de cette place. Le général autrichien Hotze resta parmi les morts; la principale perte tomba sur la division russe, qui fut presqu'entièrement exterminée. Les Français firent cinq mille prisonniers, prirent cent pièces de canon, quinze drapeaux, et

presque tous les bagages des Autrichiens et des Russes, qui se retiraient avec précipitation vers le lac de Constance et le pays des Grisons. An VIII.

Suwarow abandonnait alors les frontières de la Ligurie; ignorant la défaite de Kinskoy-Korsakow, il traversait rapidement la plaine du Piémont, cotoyait le lac majeur, et se présentait en forces pour se rendre maître des gorges du Saint-Gothard, entre les sources du Rhône et celles du Tesin. Lecourbe, qui venait de battre les corps qui lui étaient opposés, n'avait pas de forces suffisantes pour lutter, avec succès, contre ces nouveaux assaillans; sa division ne formait que quinze à dix-huit mille hommes. Mais la défaite totale des Autrichiens et des Russes aux bords de la Limath et de l'Aar, permettait à Massena d'accourir dans le canton d'Ury avec une partie de son armée.

Suwarow, après avoir franchi le Saint-Gothard, était parvenu aux environs d'Ury. Il y fut attaqué par les Français, le seize, et défait si complettement, qu'il n'évita qu'avec beaucoup de peine de tomber entre les mains de ses ennemis, en se retirant dans le pays des Grisons, par la vallée de Fleins. En vain Korzakow, instruit du danger de Suwarow, avait rassemblé à la hâte les débris de son armée, celle de Hotze, le corps

1799. de Condé, le contingent bavarois, et tous les Autrichiens répandus dans la Turgovie et dans le canton d'Appenzel, pour se porter de nouveau sur Zurich; repoussé par le général Ferino, il fut contraint d'abondonner l'Helvétie. Le général russe, dont l'armée était presqu'anéantie, craignant que la force ou la famine ne le missent dans la nécessité de déposer les armes dans les défilés des Alpes Rhétiques, fit sa retraite par le Haut-Tyrol et la Haute-Souabe, accompagné de Korsakow et du corps de Condé.

De cent mille hommes avec lesquels il était sorti de la Russie huit mois auparavant, ou qui lui avaient été envoyés durant la campagne, à peine en put-il rassembler quarante mille au bord du Lech, aux environs d'Ausbourg. Cette armée prit ses quartiers d'hyver en Bohême.

CHAPITRE XXXIV.

Campagne de Hollande. Les Anglais débarquent au Helder.

Le projet de la nouvelle coalition formée contre la France pendant les négociations de Rastadt, avait été de réunir, pour la campagne de 1799, une masse de forces si redoutable,

que la réqublique ne pût y résister. Deux cent cinquante mille Autrichiens, cent vingt mille Russes, soixante-dix mille Siciliens, auxquels allaient se réunir les forces de la moitié de l'Allemagne, devaient presser en même tems en Italie, en Suisse et sur les bords du Rhin, les Français auxquels l'espoir d'une paix prochaine et la foi d'un armistice cachaient une partie des dangers qui les menaçaient. Les Anglais, dont les trésors amassés par le commerce alimentaient ces armemens gigantesques, agissant comme s'ils disposaient de tout l'or de l'univers, non-seulement bloquaient tous les ports de France par la supériorité de leur marine ; mais, d'un côté, leurs émissaires allumaient de nouveau les feux de la Vendée, et prodiguaient aux chouans l'argent, les armes, les munitions, les habillemens; de l'autre, ils préparaient un des plus redoutables armemens qui fût sorti des ports de la Grande-Bretagne. Quarante mille hommes anglais, émigrés, ou Russes, allaient débarquer au nord de la Hollande, sous la conduite du duc d'Yorck.

AN VIII.

Le général Brune, un des élèves de Bonaparte, commandait les Français dans la république batave. Le gouvernement de la Haye venait de mettre sous ses ordres toutes les troupes hollandaises. Ce général avait donné en Italie et en Suisse des preuves mul-

tipliées de son courage et de ses talens mili-
1799. taires. Il avait besoin de les renouveler dans cette circonstance. Le déploiement des forces nationales sur tous les points les plus éloignés des frontières de France, ne laissaient en sa disposition qu'un petit nombre de troupes. Elles étaient disséminées sur les côtes où les Anglais pouvaient débarquer, lorsqu'une flotte britannique de cent cinquante vaisseaux de tout rang parut devant la rade du Texel, le 3 fructidor an 7.

Vingt mille hommes débarquèrent à la pointe du Helder, et s'emparèrent, après la plus vive résistance, des batteries qui défendaient ce poste important, dont la possession leur ouvrait l'entrée du Texel, et les rendait maîtres de la moitié de la Nord-Hollande. Ce pays, conquis sur la mer par les travaux suivis et opiniâtres des Hollandais, forme une presqu'isle entre la mer du Nord et le Zuiderzée ; il ne tient au reste de la Hollande, que par une langue de terre battue d'un côté par les vagues de la mer, et de l'autre par un golfe appelé mer de Harlem. Le terrain, en plusieurs endroits, est moins élevé que le niveau de la mer. Les Hollandais, pour le garantir de l'inondation, et même d'une submersion totale, ont construit d'immenses digues ; tout le sol est entrecoupé de fossés et de canaux qui éconduisent les

eaux dans le tems de la haute mer, ou par le moyen de moulins d'une construction ingénieuse.

Ces fossés, ces canaux, et la facilité d'inonder à volonté une partie du pays, opposaient des moyens de défense presque insurmontables. Quand on considère combien il eût été difficile aux Anglais de franchir les obstacles qui pouvaient être multipliés entre Harlem et Leide, et de pénétrer, par le chemin qu'ils avaient pris, dans le reste de la Batavie, on est convaincu qu'ils n'avaient choisi le lieu de leur débarquement à la pointe de la Nord-Hollande, que dans l'espoir que le parti des mécontens bataves, dans Amsterdam, leur ouvrirait le port de cette métropole. Il est certain que la compression de ces mécontens ne fut pas une des moindres difficultés que surmonta Brune dans le courant de cette campagne.

Instruit que les Anglais se montraient près d'Enchuysen, le général Brune se rend sur-le-champ dans la West-Frise, à la tête d'un corps de grenadiers, pour fortifier la division du général Daendels, campée entre Alcmaer et Horn. L'armée française et batave, inférieure en nombre, s'était retranchée auprès d'Alcmaer; elle y attendait des renforts en marche de toutes parts. Les Anglais, maîtres de la partie septentrionale de la West-

1799. Frise, paraissaient compter principalement sur les nombreux partisans de la maison d'Orange, qui s'agitaient dans toutes les provinces bataves pour renverser le nouveau système de gouvernement.

Leurs sourdes manœuvres avaient eu d'abord des succès si rapides, qu'à peine le duc d'Yorck plaçait le pavillon Orange sur les clochers et sur les batteries du Helder, que la plus violente fermentation se manifestait parmi les matelots de la flotte batave du Texel. Elle fut suivie d'une insurrection générale. Quelques officiers, qui voulaient en arrêter les funestes résultats, payèrent de leur tête leur noble dévoûment à la cause de leur patrie; la flotte entière se donna aux Anglais.

Cette fatale défection non-seulement livrait sans défense les flancs de l'armée française et batave au feu des vaisseaux anglais, mais elle menaçait la ville d'Amsterdam d'une invasion prochaine, si les mesures les plus vigoureuses n'avaient été prises avec promptitude pour défendre les approches de cette capitale, au sort de laquelle celui de la Hollande était attaché.

Cependant, plusieurs corps de troupes françaises étaient détachés successivement sur divers points pour se rendre à marche forcée auprès de Brune. Alors ce général attaque les Anglais et les Russes. Sur les autres

théâtres de la guerre, les batailles se donnaient sur des lignes d'une immense étendue. Ici les armées ennemies combattaient pour ainsi dire en champ clos. Ce ne fut qu'un combat perpétuel depuis les derniers jours de fructidor an sept, jusqu'au 21 vendémiaire an huit.

CHAPITRE XXXV.

Défaite des Anglais ; ils obtiennent, par capitulation, la permission de se rembarquer.

CETTE expédition ne ressemblait pas aux descentes ordinaires, à la suite desquelles les troupes débarquées, réduites à elles-mêmes dans le pays attaqué, peuvent être exterminées par une force majeure augmentant sans cesse. Les Anglais avaient pris terre dans une presqu'isle, dont la plupart des habitans, étrangers au fracas des armes, cherchaient dans Amsterdam un asyle contre les horreurs de la guerre. La désertion de la flotte, laissait craindre que, parmi les troupes de terre, il ne se trouvât des partisans de la maison d'Orange, qui, dans un jour de combat, abandonnassent la cause qui les avait armés et se rangeassent sous les drapeaux ennemis; quel-

ques mouvemens de cette nature qui se ma-
1799. nifestaient, exigeaient de la part du général en chef une délicate circonspection.

Elle était augmentée par la nécessité de veiller à la sureté d'Amsterdam, sans paraître se défier des habitans de cette grande ville, dont la majorité était attachée aux principes de la révolution, mais où les mécontens étaient si nombreux qu'ils pouvaient à chaque moment introduire les ennemis dans ce port. Enfin, la situation de l'armée française, qui tirait de très-loin ses munitions de guerre, entravait encore les opérations du général Brune.

Les Anglais, au contraire, maîtres de la mer, non-seulement recevaient régulièrement et avec facilité les armes, les munitions, les subsistances; mais de nouveaux bataillons, rassemblés sur les côtes d'Angleterre, arrivaient successivement, remplissaient les vides que faisaient les batailles, et semblaient justifier l'audace avec laquelle le ministre Pitt avait assuré le parlement britannique, non-seulement que le duc d'Yorck s'emparerait infailliblement de la Hollande, mais que cette conquête préluderait à la chûte de la république française. Le duc d'Yorck eut d'abord quelques succès qu'il devait à la supériorité des forces qu'il commandait. Il fut successivement défait le 29 fructidor, le

troisième

troisième jour complémentaire, le 2, le 14, le 15 et le 21 vendémiaire.

Cette armée, qui s'était flattée de conquérir la Belgique, après avoir remis les provinces bataves sous le joug du Stadhouder, et de porter la guerre jusqu'aux portes de Paris, se vit contrainte, pour éviter son entière destruction dans les boues de la Nord-Hollande, de conclure, le 26 vendémiaire, une capitulation qui lui permettait de se rembarquer, après avoir rétabli les batteries et les redoutes qui pouvaient avoir été détériorées lors de l'invasion, et en promettant de renvoyer libres et sans conditions, dans leur patrie, huit mille prisonniers de guerre, Français ou Bataves, détenus en Angleterre. Le général Brune fut regardé comme le sauveur de la Hollande; sa réputation égala celles des Moreau et des Massena.

C'est une justice éclatante à rendre aux troupes françaises stationnées en Hollande, que constamment elles protégèrent la liberté et la propriété des citoyens, et que, toujours d'accord avec les magistrats et les citoyens, elles employèrent leurs forces à maintenir l'ordre public; elles recueillirent le prix de leur bonne conduite, durant l'expédition des Anglais. Nulle part on ne vit ni troubles, ni soulévemens, parce que personne n'avait à se plaindre. Le voisinage des Anglais pou-

vait rendre des insurrections dangereuses ;
1799. il ne s'en manifesta aucune : avantage précieux, fruit des dispositions d'un peuple naturellement tranquille et ami de la paix, mais aussi du desir de récompenser le soldat français de la conduite généreuse qu'il avait tenue en Hollande.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Intérieur de la France depuis le 30 prairial an 7, jusqu'à l'arrivée de Bonaparte.

La fortune qui, durant plusieurs mois, avait favorisé les puissances coalisées contre la France, se déclarait alors en faveur de la république. Ce changement inopiné, joint à un affaissement général, produit en Europe par la guerre la plus exterminatrice qui eût jamais menacé de détruire tous les liens sociaux dans cette belle partie du monde, et de la faire rétrograder vers les siècles de barbarie, aurait peut-être ramené les gouvernemens à des vues pacifiques, si des idées révolutionnaires ne se fussent réveillées en France, précisément lorsque tout annonçait qu'il était tems d'arrêter un ébranlement, dont les factions les plus contraires augmentaient les secousses dans toutes les crises de la révolution, pour parvenir à leurs fins particulières.

Ces idées révolutionnaires n'appartenaient pas sans doute à la masse de la nation; les

Français soupiraient généralement après la
1799. paix, qui seule pouvait consolider les nouvelles formes sociales, éloigner d'affreux souvenirs, guérir des plaies profondes, et ramener le règne des lois protectrices.

Mais la seule perspective de paix au dehors, de tranquillité au dedans, de lois protectrices et de bon ordre, jetait dans l'égarement du délire ces hommes affreux, ou plutôt ces monstres à forme humaine, qui bouleversèrent la France, et qui voulaient la bouleverser encore. Leurs nerfs se crispaient, le sang bouillait dans leurs veines, comme si la proie immense qu'ils dévoraient, depuis si long-tems, était sur le point de leur échapper. Ils n'osaient pas prononcer formellement qu'il ne fallait jamais faire la paix, mais les conditions qu'ils y mettaient, la rendaient impossible. Nous voulons la paix, disaient-ils, mais nous la voulons glorieuse : cela voulait dire, dans leur langage, qu'ils ne consentiraient à poser les armes, que lorsque l'Europe entière serait hors d'état de leur nuire, ou qu'elle aurait adopté leurs maximes.

En vain leur observait-on que toute paix fondée sur la seule force des armes n'est jamais durable ; que les traités ne sont religieusement observés par ceux qui les ont conclus, qu'autant que les grandes puis-

sances, qui tiennent dans leurs mains les intérêts généraux, trouvent leur avantage dans cette observation (1). Des calculs diplomatiques ne faisaient aucune impression sur leurs esprits ; la force était la seule AN VIII.

(1) Un chacun sait combien il est louable dans un prince de garder la foi, et de procéder rondement et sans finesse ; mais l'expérience démontre qu'il n'est arrivé de faire de grandes choses qu'aux princes qui ont su tromper les autres ; au lieu que ceux qui ont procédé loyalement, s'en sont toujours mal trouvés. Achille fut donné à élever au centaure Chiron, pour signifier que, comme le précepteur était demi-homme et demi-bête, son disciple devait réunir les deux natures.

Le prince ayant besoin de contrefaire la bête, doit quelquefois se faire renard et quelquefois lion, parce que le lion ne se défend pas des filets, ni le renard des loups. Il faut donc être renard pour connaître les filets, et lion pour faire peur aux autres. Par conséquent, un prince ne doit point tenir sa parole, lorsque cela lui porte dommage, et que les occasions qui la lui font engager, n'existent plus. Cette maxime ne vaudrait rien si tous les hommes étaient bons ; mais comme ils sont tous méchans, et qu'ils ne tiendraient pas leur parole, tu ne dois pas non plus la leur tenir ; tu ne manqueras jamais de prétextes pour colorer l'inobservation.

Mais il faut savoir bien déguiser cet esprit de renard, il faut être propre à feindre et à dissimuler ; car les hommes sont si simples et si accoutumés à céder au temps, que celui qui trompe en trouvera toujours qui se laisseront tromper. (*Le prince de Machiavel*, *traduction d'Amelot de la Houssaye* ; *chap.* 18.

divinité qu'ils invoquaient. A les entendre;
1799. ils pouvaient dévorer l'Europe : ils le voulaient; et pour parvenir à ce résultat, peu leur importait d'éteindre la génération présente, et de changer la France en un vaste désert.

Leur arrière-pensée était parfaitement connue. Antonnelle, un de leurs coriphées, avait dit, dans l'Orateur Plébéien, n.° 9 : *le droit de propriété est la plus déplorable création de nos fantaisies. Je suis convaincu que l'état de la communauté est le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux purs sentimens de la nature; que hors delà, il ne peut exister de sociétés paisibles et vraiment heureuses.* Et dans le journal des Hommes Libres, n.° 144 : *le nombre est infini de ceux qui adoptent l'opinion que les hommes réunis en société ne peuvent trouver le bonheur que dans la communauté des biens. C'est un des points sur lesquels les philosophes, les cœurs sensibles, les moralistes sévères, les imaginations vives, les logiciens exacts, les esprits exercés et les esprits faibles furent et seront toujours unanimes dans leurs sentimens.*

On a vu, dans tous les volumes de cette histoire, que la doctrine d'Antonnelle fut constamment celle des anarchistes. Projetant de réduire la France à une population

de dix millions d'habitans, il devait entrer dans leurs vues d'anéantir la plus grande partie de l'espèce humaine dans les royaumes voisins de la France. Il fallait donc une guerre perpétuelle, une guerre d'extermination : son véritable résultat devait être de nous réduire à la condition des peuples sauvages.

An viii.

Les royalistes se réunissaient aux anarchistes pour éloigner la conclusion de la paix. Leurs vues étaient différentes ; ils espéraient qu'à la suite des efforts prodigieux de tout genre que faisait la France, elle tomberait dans un tel état d'affaissement et d'inertie, qu'à l'aide des puissances coalisées, les émigrés rentreraient en vainqueurs dans leur patrie désolée, et régneraient sans obstacles sur un peuple réduit aux dernières extrémités du malheur, et ne desirant que le repos.

Aux royalistes et aux anarchistes, se joignait la tourbe insatiable des fournisseurs, des entrepreneurs, des agioteurs, et de toutes les sang-sues auxquelles la guerre produisait des gains immenses. A peine les amis de la paix osaient-ils faire entendre leurs voix au milieu du bruit des armes et de celui des factions. Les révolutions ne sont donc pas faites pour les peuples, mais pour quelques individus fourbes ou adroits, qui s'en emparent, concluait le philosophe dans son réduit soli-

taire, en jetant ses regards soucieux sur les
1799. destinées de sa patrie ?

CHAPITRE II.

Les jacobins rouvrent leurs séances, sous le titre d'assemblée politique des frères et amis.

En vain la révolution du 30 prairial promettait un avenir plus heureux. Les anarchistes, voulant tourner à leur profit cette nouvelle chance politique, publiaient que c'était pour le profit de la royauté que les anciens membres du directoire avaient amené, par la désorganisation et le gaspillage, les défaites des armées républicaines en Allemagne et en Italie. Ils avaient probablement raison; mais ils ajoutaient que c'en était fait de la république, si ceux qui se donnaient le titre de *patriotes énergiques*, ou de *patriotes exclusifs*, n'étaient investis de toutes les dignités, de tous les emplois, de toutes les commissions. L'antre jacobinique, fermé par la convention, vers les derniers mois de sa session, se rouvre solemnellement, sous le titre d'assemblée politique des frères et amis.

Cette société s'établit d'abord dans le local qu'avaient occupé successivement la consti-

tuante, la législative et la conventionnelle. Toute correspondance lui était interdite avec d'autres clubs, dans Paris et dans les départemens; elle ne devait avoir à sa tête ni président ni secrétaire, ni rien qui portât l'empreinte d'une assemblée délibérante.

Mais des hommes qui, dans tous les événemens de la révolution, s'étaient regardés comme supérieurs aux lois, s'arrêtaient peu aux défenses qui leur étaient faites par le corps législatif. Ils se contentèrent de décider que leur président aurait le titre de régulateur; leurs secrétaires, celui de notateurs; et à l'égard des relations avec les sociétés qui se formaient dans les provinces, ils établirent un journal qui rapportait leurs séances comme les autres journaux en usaient à l'égard des deux conseils. De cette manière, les clubs particuliers trouvaient leur conduite toute tracée, sans que la société mère pût être convaincue de correspondance avec eux.

C'était le même machiavélisme avec lequel, durant l'assemblée législative, les jacobins et les cordeliers juraient le maintien de la première constitution, tandis qu'ils prenaient presque publiquement des mesures pour l'abattre. Les députés, sur-tout ceux du conseil des cinq cents, assistaient, en assez grand nombre, à l'assemblée politique du Manège. Les sociétaires se regardèrent bientôt comme les

1799. arbitres du corps législatif, de la même manière que leurs prédécesseurs l'avaient été de la convention ; dans cette persuasion, ils cachaient avec si peu d'art leurs vues destructives, que le conseil des anciens, craignant les suites de leurs séances, qu'ils tenaient pendant la nuit, et qui commençaient à exciter une fermentation assez vive, crut devoir les exclure du local qu'ils occupaient auprès des Tuileries. Ils firent assez de résistance pour forcer le conseil à placer une garde militaire, chargée de faire exécuter ses ordres. Les nouveaux jacobins se réfugièrent dans l'église qui avait appartenu aux Dominicains du faubourg Saint Germain.

Le ressentiment de cette injure augmentant la haine que les anarchistes vouaient depuis long-tems au corps législatif, l'assemblée des frères et amis devint encore plus sulphureuse qu'elle ne l'était au Manège. L'ombre de Marat et celle de Robespierre étaient chaque jour invoquées ; on ne parlait de rien moins que de rétablir la convention, qu'on assurait n'avoir jamais été légalement dissoute. C'était le système de Babeuf qui se développait de nouveau.

Plusieurs membres du directoire, conduits par l'embarras des affaires ou par le bruit qui circulait que Sièyes prenait des mesures pour

détruire la constitution de l'an trois, dont l'observation avait été si vainement jurée, favorisaient les jacobins. Non-seulement les destitutions les plus arbitraires se multipliaient dans les provinces, quoique cet abus d'autorité fût un des motifs, du moins apparent, de la chûte des anciens directeurs; mais on abusait de la loi qui permettait au directoire de déporter les prêtres réfractaires aux lois, pour interdire, d'une manière indirecte, l'exercice du culte catholique. On assure que, dans la seule Belgique, neuf mille prêtres avaient été déportés. Dans ce nombre, se trouvaient non-seulement des prêtres soumis aux lois républicaines, mais d'autres qui, s'étant mariés, avaient entièrement abandonné les fonctions sacerdotales.

Cette persécution, au moins impolitique, produisait des mouvemens dangereux dans toutes les provinces nouvellement réunies à l'empire français, sur-tout dans les départemens voisins de la Vendée, où les ennemis du nouvel ordre de choses réunissaient tous leurs moyens pour exaspérer le peuple, et le porter à une insurrection générale.

1799.

CHAPITRE III.

La société jacobine est de nouveau dispersée.

Il se peut que la majorité des directeurs fut persuadée qu'elle obéissait à son attachement au régime républicain, en confiant tous les emplois lucratifs aux jacobins, et en proscrivant les individus que ceux-ci signalaient comme royalistes. Ces directeurs s'apperçurent insensiblement qu'ils étaient poussés hors de leurs mesures par des extra-révolutionnaires qui, dans la vue de détruire le gouvernement pour ramener celui de la convention, voulaient opérer, par les suites d'un mécontentement universel, une vaste insurrection. Ils dispersèrent les nouveaux propagandistes.

Cette mesure salutaire était prise trop tard. L'impulsion donnée avait acquis une si grande force, que les débiles mains de Gohier et de Moulin ne pouvaient ni l'arrêter, ni même la modérer. La constitution de l'an trois, soutenue de toutes parts en apparence, partageait l'état chancelant où s'était trouvé, en 1792, l'œuvre de la constituante, lorsque les jacobins, d'un côté, les royalistes, de l'autre, la poussaient dans le précipice. Il fallait bien

qu'elle y tombât. Les jacobins tinrent leurs assemblées dans des maisons particulières; les motions qu'on y faisait, n'étant plus tempérées par la publicité, empruntaient des ténèbres un caractère alarmant. Leur fatale influence pénétrait dans l'un et l'autre conseil. An VIII.

CHAPITRE IV.

Fermentation dans les deux conseils. Décrets désastreux.

Depuis plusieurs mois, les séances des deux conseils se convertissaient en une arène bruyante, où les passions les plus corrosives fermentaient avec violence, et annonçaient une prochaine éruption. Quelques amis de l'ordre et de la paix, pour détourner ces sinistres présages, proposaient vainement de s'occuper de la réforme du code civil. Ils peignaient avec les couleurs de l'éloquence, le débordement de tous les vices, de toutes les passions, propagé par le code jacobinique qui régissait la France. Sa réforme prompte et totale pouvait seule mettre un terme au scandale de ces divorces perpétuels qui changeaient le respectable nœud du mariage en un concubinage avoué par les lois; à ces divorces qui, nécessaires quelquefois, sont

toujours un mal, et qui doivent être assujettis à de lentes et nombreuses épreuves; précautions indispensables contre les conseils de l'humeur, de la légèreté, de la licence.

1799.

Cette réforme, de toutes parts sollicitée, était nécessaire pour élever une barrière contre les fougueux écarts de la jeunesse, pour restituer à l'autorité paternelle son légitime empire, pour donner aux pères de famille les moyens de récompenser la piété filiale et de punir l'ingratitude, pour resserrer les liens sociaux que les excès de la révolution avaient relâchés, pour garantir la paix de l'état par l'union des familles, et rendre les hommes plus faciles à conduire, en naturalisant parmi eux les habitudes vertueuses qui concourent, avec les bonnes lois, à garantir la solidité des états.

Un nouveau code civil, permettant au vieillard de disposer librement d'une partie de sa fortune en faveur de ceux qui lui prodiguèrent des soulagemens et des consolations, devait l'arracher au tourment d'entendre, pour ainsi dire au chevet de son lit de mort, ses avides héritiers, lui refusant les soins qui pouvaient prolonger son existence, hâter, par leurs vœux intéressés, l'instant de partager ses dépouilles. Enfin, il fallait raffermir l'intérêt des volontés par celui des intérêts dans la vie domestique;

ramener l'ordre et l'harmonie dans toutes les classes de la société, et préparer le bonheur général de l'état par le bonheur individuel des familles. An VIII.

Ces magnanimes idées ne faisaient aucune impression sur des hommes aveuglés par la passion de dominer, et conduits par quelques légistes ineptes, rapaces, orgueilleux, aussi dénués de droiture que d'humanité. Les cinq cents prenaient une série de résolutions qui semblaient dictées par Couthon et par Saint-Just. Les unes furent adoptées par les anciens, et les autres rejetées. Parmi ces dernières, on distingua celle qui déclarait traître à la patrie et mettait hors de la loi tout directeur ou tout ministre qui recevrait une proposition de paix tendant à la restitution de quelque conquête faite par la république depuis la révolution.

Cette loi, qui fut adoptée unanimement aux cinq-cents dans un mouvement d'enthousiasme qu'il est si aisé de faire naître dans une assemblée nombreuse, rendait impraticable toute ouverture de paix. Il est certain que la plupart des représentans ne s'appercevaient pas qu'ils étaient le jouet d'une tourbe de cannibales qui ne voulaient perpétuer la guerre, que pour plonger la France dans un abyme de faiblesse et d'inertie, et parvenir

ensuite, par l'excès de la misère commune ;
1799. à ce que Babeuf appelait le *bonheur commun*.

Parmi les résolutions converties en décret par les anciens, celles qui furent repoussées par une opposition plus générale, ordonnaient un emprunt forcé de cent millions qui devait être rempli par les riches, progressivement suivant leur fortune réelle ou présumée ; et rendaient, tant les ci-devant nobles, que les parens des émigrés nobles ou roturiers, personnellement responsables des brigandages commis dans l'intérieur de la république. En conséquence de cette loi, qui ressemblait à celles portées contre les suspects sous le règne de Robespierre, les administrateurs des départemens dans lesquels se manifestaient des troubles, étaient autorisés à incarcérer, en qualité d'ôtages, les nobles ou les parens d'émigrés les plus riches ; et, s'il survenait quelque crime capital dans ces cantons, ces ôtages devaient être déportés, et leurs propriétés appliquées en réparations envers les particuliers ou envers la république.

On ne saurait disconvenir que la plupart des ex-nobles ne fussent les ennemis publics ou cachés du nouvel ordre de choses, et les auteurs des troubles qui se manifestaient dans les provinces ; mais ces présomptions, quelque fortes qu'elles fussent, ne pouvaient jamais autoriser la déportation prononcée contre

contre des individus réputés innocens des crimes dont on les supposait complices. An viii.

Il est bien difficile au moraliste et au législateur de placer la borne contre laquelle doivent se briser les lois pénales qu'à la suite d'une grande révolution, un état, pour sa sureté, est autorisé de porter contre les fauteurs du système détruit par le choc révolutionnaire.

Un anéantissement subit de toute espèce de commerce fut l'effet combiné de ces deux lois. Tous les riches propriétaires resserraient le numéraire; plusieurs vendaient leurs biens à vil prix et faisaient leurs dispositions pour passer en pays étranger, lorsqu'ils en trouveraient l'occasion. Non-seulement l'emprunt forcé ne rendit rien, mais une fatale stagnation dans les transactions commerciales diminuait sensiblement l'impôt du timbre et celui de l'enregistrement. L'argent devenait si prodigieusement rare, que l'intérêt montait à trente-six pour cent. Il était à ce taux à Rome du tems de Ciceron. Cette usure effrayante annonçait la chûte de la liberté romaine.

Les résultats de ces deux lois se faisaient sentir avec encore plus d'amertume dans les départemens voisins de la Vendée. Les peuples, déjà exaspérés par la destruction du culte catholique, auquel ils étaient accoutumés,

prenaient les armes de toutes parts. Les chefs
1799. qui les dirigeaient, établissaient un emprunt forcé à leur tour, et prenaient des ôtages parmi les parens des députés aux deux conseils, parmi les acquéreurs des domaines nationaux et parmi les hommes qui leur paraissaient les plus attachés au régime républicain. Le trouble et la confusion augmentaient de proche en proche.

Pour généraliser ces fâcheuses dispositions, les révolutionnaires proposaient de déclarer, par une loi, que la patrie était en danger. On se flattait que cette publication, en volcanisant les têtes, renouvellerait les sanglans orages que fit naître Danton en 1792 par le même moyen.

Des mesures extraordinaires à prendre pour sauver la patrie, devaient amener des mouvemens convulsifs. On parlait vaguement de l'assassinat prochain de Sieyes et de Roger-Ducos, de la destruction du directoire et du rétablissement de la convention. On annonçait un gouvernement révolutionnaire, des listes de suspects, des prisons, des guillotines. Une morne inquiétude régnait sur les visages ; on craignait que le voile de sang qui signala le règne de la terreur, ne couvrît de nouveau la France, lorsque Bonaparte et quelques-uns des généraux qui composaient son état-major, abordèrent inopiné-

ment sur le rivage de Fréjus. Il semblait que le génie de la France portait ces guerriers sur les ailes des vents, pour opérer une nouvelle révolution. AN VIII.

CHAPITRE V.

Suite de l'expédition de Bonaparte en Egypte.

L'ISSUE de la bataille d'Aboukir, en privant Bonaparte de ses communications avec la France, avait augmenté le nombre des soldats confiés à ses soins. Les deux équipages des vaisseaux français, échoués sur la côte, formaient de nouveaux bataillons, qui partageaient l'enthousiasme des vainqueurs d'Alexandrie et du Caire. Cependant, la situation de l'armée d'Egypte devenait plus épineuse.

Le directoire avait été trompé par les ouvrages de voyageurs inexacts ou superficiels. On lui avait représenté l'Egypte livrée à la merci de huit mille Mamlouks indisciplinés, et que la vue seule des bataillons français dissiperait sans attendre le combat. Mais ces Mamlouks, si différens du tableau qu'on en avait fait, se battaient avec un courage que Bonaparte avouait n'avoir rencontré dans aucuns des ennemis qu'il avait combattus jusqu'alors. A peine vainçus, ils reparaissaient de nou-

veau, il fallait se battre et les vaincre en-
1799. core. Chaque victoire était fatale, parce que rien ne pouvait réparer la mort d'un seul Français. Dans les villes, les Imans et les Cheiks suscitaient des insurrections que le nombre des individus pouvait rendre dangereuses, tandis qu'on insinuait aux gens de la campagne, que les Français se proposaient de les réduire en esclavage, pour les traiter comme tous les Européens traitaient les nègres dans les isles de l'Amérique.

Mais quels obstacles ne surmontent pas le talent et le génie? Bonaparte, privé des ressources qui peuvent favoriser les grandes entreprises, voit détruire sous ses yeux la flotte qui porta ses compagnons sur un rivage où les attendent tous les dangers; il les voit jetant un douloureux regard vers leur patrie, dont les sépare le plus indomptable des élémens; il recueille sa pensée, et avec cette inspiration que des prodiges doivent justifier, il leur dit : Amis, la fortune nous abandonne; eh bien, nous ferons de plus grandes choses!...

Il dit, et l'espoir brille dans tous les yeux, la confiance du triomphe anime tous les cœurs. Un climat dangereux et nouveau, et des sables brûlans, que les vents de Libye chassent devant les bataillons français, les menaçent en vain; rien n'arrête leurs efforts :

tout cède, tout fléchit. Bientôt des vainqueurs généreux font chérir leur défaite aux vaincus ; ils imposent un frein salutaire à l'indomptable Mamlouck, ils instruisent le Cophte ignorant, ils attachent au sol l'Arabe vagabond. Dans chaque province est établi un divan, composé de propriétaires chargés de la répartition de l'impôt et des dispositions économiques, propres à augmenter le commerce et l'agriculture de l'Egypte. L'antique palais de Saladin revoit enfin dans ses murs un chef et des guerriers français apporter, au lieu du fléau des croisades, la civilisation et les arts. Bonaparte ordonna un système de fortification pour le Caire, dont l'effet est de garantir cette capitale des insultes des Arabes, et de retenir ses nombreux habitans dans les liens de la fidélité qu'ils ont jurée aux Français. En même tems il fait fortifier Salchich, Balbeis, Alexandrie, Rosette et Damiette. An VIII.

J'ai déjà parlé des efforts de Bonaparte, pour ramener la culture des sciences et des beaux arts dans le pays qui fut jadis leur berceau. Il avait formé, au Caire, un institut sur le modèle de celui de Paris. On rassemblait une bibliothèque dans cette ville. On y construisait un laboratoire de chymie. L'Egyptien, remontant vers sa noble origine, admirait les prodiges créateurs qui

succédaient à la victoire des Français, et
1799. consolaient des ravages qui l'avaient précédée.

L'armée se rendait maitresse de Suez, sous la conduite du général Lebon. Les vastes magasins qui subsistent dans cette ville, annoncent qu'elle fut autrefois l'entrepôt d'un grand commerce. L'amoncellement des sables qui, dans une longue série de siècles, a comblé, entre Suez et la Méditerranée, la vallée que remplissaient autrefois les eaux de la mer Rouge, tend perpétuellement à diminuer le volume de ce bras de l'Océan. Les vaisseaux, qui tirent beaucoup d'eau, s'arrêtent à quatre-vingts lieues au-dessus de Suez. On est obligé de charger les marchandises sur des navires presque plats, avec lesquels on peut éviter la quantité innombrable de bancs de sables qui se trouvent vers la fin du golfe, à mesure qu'on approche de cette ville.

CHAPITRE VI.

Bonaparte examine l'ancien canal du Caire à la mer Rouge.

On sait qu'Alexandre, à l'aspect d'une région située entre deux mers, dont l'une

est la porte de l'Orient, et l'autre la porte de l'Occident, bâtit Alexandrie, et forma le projet d'en faire le siège de son empire et le centre du commerce de l'univers. Ce prince, le plus éclairé des conquérans, comprit que s'il existait un moyen de cimenter l'union du vaste empire qu'il venait de former, et des conquêtes qu'il se proposait encore de faire, c'était dans un pays que la nature avait placé entre l'Asie et l'Afrique, pour les lier à l'Europe. La mort prématurée du plus grand capitaine que l'histoire et la fable aient présenté à l'admiration des hommes, aurait anéanti ses grandes vues, si elles n'eussent été suivies par Ptolomée-Lagus, celui de ses lieutenans qui, dans le partage de ses dépouilles, s'appropria l'opulente Egypte.

Sous le règne de ce prince et de ses premiers successeurs, le port d'Alexandrie servait de débouché aux marchandises qui venaient des Indes. Le port d'Arsinoë fut mis en état de les recevoir. Pour faciliter la communication des deux villes, un canal fut creusé entre le bras le plus oriental du Nil et le golfe arabique. Par le moyen des eaux réunies avec intelligence, et d'un grand nombre d'écluses ingénieusement construites, on parvint à donner à ce canal cinquante lieues de longueur, vingt-cinq toises de

1799. largeur, et la profondeur nécessaire à la navigation des navires destinés à le parcourir. Ces vaisseaux, de même que ceux qu'on employait sur le golfe arabique, étaient longs et plats, tels, à-peu-près, qu'on les voyait flotter sur le Nil. Ce superbe ouvrage, construit sur un terrain sablonneux, était d'un entretien si dispendieux, qu'il se détruisit insensiblement. On y suppléa en faisant construire, dans les pays arides qu'il traversait entre le Caire et Suez, des hôtelleries et des citernes où les voyageurs se reposaient avec leurs chameaux.

Bonaparte, voulant examiner, par lui-même, les vestiges de cet ancien monument de l'industrie humaine, était parti du Caire, pour Suez, le 4 nivose an 7, accompagné de son état-major, des membres de l'institut national, Monge et Bertholet, et d'une partie des savans et des artistes qui l'avaient suivi en Egypte. Il campa à Birket et Hadil ou lac des Pélerins. On bivouaqua, le 5, à dix lieues dans le désert; et le 6, on arriva à Suez. Le général, après avoir ordonné la construction des ouvrages nécessaires à la sureté de ce port, passa la mer Rouge au gué près de Suez. Il se rendit aux fontaines de Moyse, à deux lieues et demie du rivage. Cinq sources forment ces fontaines qui bouillonnent au pied d'un petit monti-

cule de sable ; l'eau en est assez douce. Un acqueduc, à moitié détruit, en conduit les eaux dans des citernes, au bord de la mer, pour abreuver les caravannes qui se rendent à la Mecque. Lorsque Bonaparte revint à Suez, la marée était haute ; il fallut remonter la pointe de la mer Rouge, et traverser un pays marécageux, où les voyageurs avaient quelquefois de l'eau jusqu'à la ceinture. An VIII.

Les circonstances de ce voyage prouvent que, depuis le siècle où Moyse écrivait le Pentateuque, le fond de la mer Rouge, auprès de Suez, est à-peu-près le même. Mais cette observation ne saurait détruire le sentiment de ceux qui pensent que la mer Rouge et la Méditerranée étaient autrefois réunies ; le monde est ancien, et tous nos livres sont modernes. Le canal, entre la Méditerranée et la mer Rouge, ne pourrait-il pas être fait en suivant le gissement des terrains sur lesquels autrefois exista la jonction des deux mers ?

Bonaparte, en cotoyant la mer Rouge au nord, reconnut, à quelques lieues de Suez, les restes de l'ancien canal ; il suivit ces vestiges pendant huit milles. Il coucha le 12 à Belbeis. Le 14, il se trouva de nouveau au bord du canal de Suez, à son entrée sur les terres fertilisées par les eaux du Nil. L'ingé-

nieur Peyre fut chargé de retourner à Suez
1799. et de lever le plan géométrique du canal. Pendant cette opération, le général Andréossy, accompagné des ingénieurs Lefebvre et Bouchard, et de Bertholet, reconnaissait les lacs de Natron et de Menzaleh, connu dans l'histoire ancienne sous le nom de Tannis. Lefebvre et Malus examinaient le canal de Moës; Lanorey, ceux d'Abou-Manège et d'Alexandrie; Nouet et Mechain déterminaient la latitude d'Alexandrie, du Caire, de Damiette, de Suez et des autres principales villes d'Egypte; Denon voyageait dans la Haute-Egypte, pour en dessiner les monumens; Dutertre dessinait ceux d'Alexandrie et du Caire; Arnolet et Champy observaient les minéraux sur les bords du golfe Arabique; Delisle classait les plantes qui se trouvaient dans le Delta; Savigny faisait une collection des insectes qui vivent dans le désert et la Syrie; Geofroy examinait les poissons du Nil et du Menzaleh; Girard levait le plan d'Alexandrie et du Caire; Conté montait un atelier de mécanique, et construisait des moulins à vent inconnus en Egypte; Beauchamp et Nouet dressaient un almanach contenant cinq calendriers, celui de la République et ceux des églises latine, grecque, cophte et musulmane. D'autres savans et d'autres artistes s'occupaient de tous les soins éco-

nomiques qui pouvaient augmenter la prospérité de l'Egypte. AN VIII.

Achmet Djezzar, pacha de Syrie, se préparait à pénétrer dans la province de Damiette, à la tête d'une puissante armée à laquelle s'étaient réunis les beys défaits par les Français dans la Basse-Egypte. Bonaparte apprit à Suez que l'avant-garde des Musulmans s'approchait du fort d'El-Arisch, à l'entrée du désert du côté de la Syrie. Voulant éloigner le théâtre de la guerre du pays qu'il venait de conquérir, ses dispositions furent faites sur-le-champ pour marcher en Syrie.

CHAPITRE VII.

Les Français pénètrent en Syrie.

Le général Regnier, qui commandait à Salchich, eut ordre de s'emparer de Cathich et de s'y fortifier. Cette entreprise fut exécutée, au mois de ventose, par le général Lagrange, avec la neuvième demi-brigade et deux pièces d'artillerie de campagne.

L'armée, destinée pour cette expédition, était composée de dix mille hommes d'infanterie, de neuf cents de cavalerie, de trois cent quarante du génie, de treize cent quatre-vingts d'artillerie, et de quatre cents gardes

à pied ou à cheval, sous les ordres des gé-
1799. néraux de division Kleber, Bon, Lannes, Regnier; des généraux de brigade Verdier, Junot, Lagrange, Rampon, Vial, Veaux, Robin; du général de cavalerie Murat, du général d'artillerie Dommartin, et du général de génie Caffarelli.

La dix-neuvième demi-brigade, les troisièmes bataillons des demi-brigades employées à l'expédition de Syrie, les dépôts des corps de cavalerie, la légion nautique et maltaise, formaient les garnisons du Caire, d'Alexandrie, de Damiette et des autres endroits, propres à contenir les provinces de la Basse-Egypte dans l'obéissance, et à les protéger contre les incursions des Mamlouks. Le commandement de la province du Caire était confié au général Dugua; les autres provinces de la Basse-Egypte obéissaient aux généraux Menou, Beillard, Lanusse, Fugières, Leclerc et Almeiras.

Alexandrie, par l'éloignement du général en chef, devenait presque indépendante sous les rapports militaires et administratifs. Ce commandement était d'autant plus important, que les Anglais bloquaient son port, et que des symptômes de peste s'y manifestaient. Le général de brigade Marmont en fut chargé. Almeiras, qui résidait à Damiette, avait ordre de faire embarquer des vivres et des

munitions pour l'armée de Syrie, en profitant de la navigation du lac Menzaleh. On devait les déposer à Tenek, petite ville à l'extrémité orientale du lac près des ruines de l'ancienne Pelusium, et les transporter ensuite sur des chameaux au fort de Cathich, bâti à cinq lieues dans les terres. Le général Desaix occupait la Haute-Egypte avec sa division. AN VIII.

Des mesures les plus promptes étaient prises au Caire, pour réunir le nombre de chameaux nécessaires pour le passage d'une armée, à travers quatre-vingts lieues du désert le plus aride. Des chaloupes canonnières, construites à Boulac, furent conduites à Damiette, pour s'emparer de la navigation du lac Mensalé. Le général Kleber eut ordre de s'embarquer à Damiette avec sa division, pour se rendre par le lac à Tenek, et se porter ensuite au milieu du désert à Cathich, où le général Regnier, parti de Belbeis, se rendait en même tems.

Bonaparte avait reçu du Caire, le 21 pluviose, un courier d'Alexandrie, qui lui annonçait que l'escadre anglaise, stationnée devant les bouches du Nil, bombardait cette place. Jugeant que cette tentative n'avait d'autre but que d'arrêter son expédition en Syrie, dont les préparatifs alarmaient le divan de Constantinople, il continue sa

1799. marche. En effet, les Anglais, après avoir lancé un grand nombre de bombes, sans aucun effet, abandonnèrent Alexandrie, pour éclairer les mouvemens de l'armée française, et se porter devant S.t-Jean d'Acre.

Les divisions françaises étaient rassemblées devant le fort d'El-Arisch, le 30 pluviose. Environ deux mille hommes des troupes du pacha occupaient cette place; elle se rendit le 2 ventose : la garnison eut la liberté de se retirer. Kleber, avec sa division et la cavalerie, quitta sur-le-champ cette position, pour se rendre à Kan-Iounesse, d'où l'on découvre la petite rivière de Besor et les plaines fertiles de Gaza. Le quartier-général sortit d'El-Arisch le 5; il arriva sur les hauteurs de Kan Iounesse, sans avoir rencontré la division Kleber. Bonaparte, qui n'avait autour de lui qu'une faible escorte, craignant que cette division ne se fût égarée dans les sables, fut contraint de se replier sur Santon, quelques lieues en arrière de Kan-Iounesse. L'avant-garde de la cavalerie arrivait en cet endroit. Les guides avaient en effet égaré le général Kleber dans le désert. Quelques Arabes qu'il rencontra, le remirent dans sa route. Il arriva le 6, après une marche des plus pénibles, et manquant absolument d'eau. Les divisions du général Bon et Lannes, qui suivaient la division Kleber, arrivèrent successivement.

On marcha de suite à Kan-Iounesse, quoique l'armée fût excédée de fatigue et de soif. La division Regnier avait ordre de rester dans El-Arisch, jusqu'à la complète évacuation de la place. Elle devait ensuite former l'arrière-garde à deux journées de distance. An VIII.

A une lieue et demie de Kan-Iounesse, on rencontre, sur la route de Gaza, quelques colonnes de Granit, et des fragmens de marbre qui annoncent les restes d'un magnifique monument. C'était probablement un Caravensérail, où s'arrêtaient autrefois les voyageurs, à l'entrée du désert qui sépare la Syrie de l'Egypte. La vue des campagnes de Gaza inspirait aux soldats français des sentimens d'autant plus délicieux, qu'environné de montagnes couvertes de bois, ce site ressemblait à celui de France, et contrastait avec la monotonie des plaines immenses de l'Egypte et de son sable brûlant, lequel remplit constamment l'atmosphère d'une poussière irritante qui offense l'organe de la vue.

Une armée d'Ottomans et d'Arabes occupait les environs de Gaza. Bonaparte, sans compter le nombre des ennemis, marche à eux. Ils font plusieurs mouvemens, paraissent indécis, s'ébranlent pour venir au devant des Français, puis, rétrogradant avec

rapidité, ils évitent le combat à la faveur
1799. de la nuit.

CHAPITRE VIII.

Conquête de Gaza et de presque toutes les villes de la Syrie.

GAZA ouvre ses portes aux Français. La ville était défendue par un fort circulaire, dans lequel on trouva quinze milliers de poudre, et quelques autres munitions de guerre. Le pays fournissait abondamment des comestibles et sur-tout des fruits rafraîchissans, jouissance inappréciable pour le soldat, après un voyage de cent lieues, sur un sable brûlant et aride. On se reposa quelques jours à Gaza, pour se préparer à de nouvelles fatigues.

On traverse rapidement la province de Gaza, on s'empare d'Ascalon, d'Esdodes, de Ramley, petite ville habitée presqu'entiérement par des chrétiens; de Jebria, de Rama. On arrive devant Joppé, aujourd'hui Jaffa, dans la province de Naplouse. Les Musulmans et les Arabes s'étaient rassemblés en forces dans cette place, où se trouve un petit port, le seul que les anciens Hébreux possédassent dans la Méditerranée. La division Kleber et la cavalerie s'étaient portées en

en avant, au bord du torrent de Lahoya, sur la route de S.t-Jean-d'Acre, pour couvrir le siège qui fut formé par les divisions Bon et Lannes. Jaffa est fermée d'une muraille sans fossés, flanquée de quelques tours. L'entrée du port est défendue par deux châteaux. La tranchée fut ouverte durant la nuit du 13 au 14 ventose, et la ville fut prise d'assaut le 16. Une partie de la garnison, composée de quatre mille hommes, est passée au fil de l'épée ; le reste jette les armes. AN VIII.

Toutes les villes de la Palestine, Naplouse, Césarée, Jérusalem, Majeddo, Cantoura, reçoivent Bonaparte dans leurs murs. La division Regnier, qui formait l'arrière-garde de l'armée française, arrivée à Ramley, le 19 ventose, avait reçu ordre d'occuper Jaffa, dont le port servait d'entrepôt pour toutes les munitions qui pouvaient arriver d'Alexandrie ou de Damiette, et de hâter les convois qui suivaient de loin l'armée. Cette division devait ensuite rejoindre l'armée devant Acre, en laissant dans Jaffa une garnison suffisante.

1799.

CHAPITRE IX.

Siège d'Acre. Défaite des Musulmans dans divers combats.

L'ARMÉE campait, le 26 ventose, au débouché des gorges du Mont-Carmel, sur la plaine d'Acre. La division Kleber se porte sur Caïffa, que les Arabes venaient d'abandonner ; on y trouva quelques rations de riz et de biscuit. Une escadre de deux vaisseaux de ligne anglais, une frégate et deux avisos, mouillait dans le port de Caïffa. Elle prit le large aussitôt que les Français furent maîtres de la ville. Caïffa est fermée de bonnes murailles flanquées de tours ; un fort défend le port ; un château, bâti sur une éminence, sert de citadelle à la ville. Ce château, dominé par le Mont-Carmel, ne peut tenir long-tems ; cependant, cette place eût été d'une grande utilité pour les Français, si les Anglais et les Arabes, en se retirant, n'eussent emporté l'artillerie et les munitions ; Bonaparte n'était pas en mesure d'y suppléer.

On arriva, le 28 ventose, devant Acre, après avoir passé une petite rivière qui coule à quinze cents toises de la place. Le pacha de Syrie avait rassemblé dans cette ville ses principaux moyens de défense ; l'impossibi-

lité de conduire un train d'artillerie de siège à travers les déserts, avait réduit Bonaparte au dangereux expédient d'embarquer cette artillerie, malgré le danger évident qu'elle ne tombât entre les mains des Anglais, maîtres de la mer; on n'avait que des pièces de douze, lorsqu'on ouvrit la tranchée devant Acre, le 30 ventose.

L'armée campait sur une hauteur isolée, qui dominait une plaine d'environ deux lieues de longueur, terminée par les montagnes entre Acre ét le Jourdain. Les magasins, trouvés à Caïffa et dans d'autres villes de la Palestine, furent destinés à la subsistance de l'armée. On employa les moulins de Ranoux et de Kerdanne à moudre du bled. L'armée n'avait pas eu de pain depuis son départ du Caire. Bonaparte fit occuper les châteaux de Saffet, de Nazareth et de Scheffams, pour observer les débouchés des montagnes sur la route de Damas.

Le 2 germinal, l'escadre anglaise, aux ordres du commodor Sidney Smith, voulut surprendre Caïffa, où se trouvaient les approvisionnemens de l'armée française et quelques petits bâtimens venus d'Egypte; il fut repoussé avec perte. La faiblesse de l'artillerie avec laquelle on battait les murailles d'Acre, laissait languir le siège, défendu avec beaucoup d'intelligence par des canon-

niers anglais ; les Français ayant enfin reçu
1799. quelques pièces de vingt-quatre et de dix-huit, les établirent en batterie le 5 floréal.

Dans cet intervalle, une armée musulmane venait de Damas au secours d'Acre. Bonaparte avait été instruit de cette expédition, par les chrétiens du pays. Le commandant du château de Saffet prévenait le général en chef, que quelques troupes turques avaient passé le Jourdain sur le pont de Jacoub. Le commandant de Nazareth avertissait qu'une autre colonne débouchait par le pont de Giz-el-Mecanié, et que des nuées d'Arabes se montraient aux débouchés des montagnes de Naplouse. Le géneral Junot avait été détaché à Nazareth pour observer l'ennemi qui se fortifiait dans le village de Loubi, à quatre lieues de Nazareth. Il se mit aussitôt en marche avec la deuxième demi-brigade d'infanterie légère, trois compagnies de grenadiers et cent soixante chevaux. Les ennemis occupaient des hauteurs ; leur cavalerie, composée de trois mille combattans, se précipite sur les Français qui reçoivent les assaillans sur leurs bayonnettes ; les Arabes prennent bientôt la fuite.

Kleber, à la nouvelle du combat de Loubi, marche au secours du général Junot, attaque les ennemis et les force à se replier sur les bords du Jourdain. Cette position devint le

rassemblement général, d'où, le 25 germinal, toute l'armée turque et arabe se forme en bataille dans la plaine nommée aujourd'hui de Fouli et autrefois d'Esdrélon. Elle est jointe par un corps de Naplousains et de Samaritains. Kleber prévient Bonaparte que l'armée ennemie formait à-peu-près cinquante mille hommes et qu'il allait l'attaquer. Bonaparte, jugeant que le succès du siège d'Acre dépendait de la dispersion de cette armée, ordonne toutes les dispositions d'une affaire générale. An VIII.

Murat part le 24 germinal du camp d'Acre avec mille hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie, pour marcher rapidement sur le pont de Jacoub, s'en emparer, prendre à revers l'ennemi et se réunir au général Kleber.

Bonaparte, laissant devant Acre les divisions Regnier et Lannes, part le 26 avec la division Lebon, le reste de la cavalerie et huit pièces d'artillerie légère, dirigeant sa marche sur les hauteurs de Saffarie. Parvenu, le 27, sur la croupe des montagnes d'où l'on découvre Fouli et le mont Thabor, il apperçoit au pied de cette montagne la division Kleber aux prises avec les Musulmans. Deux mille Français combattaient vingt mille Turcs et Arabes. Bonaparte forme trois carrés, dont un de cavalerie. Ses dispositions sont

1799. faites pour tourner l'ennemi, le séparer de son camp qu'on voyait tendu au pied des montagnes de Nazareth, à deux lieues du champ de bataille, lui couper retraite sur Genin, où se trouvaient ses magasins, et le culbuter vers le Jourdain, où le général Murat devait achever sa défaite.

La cavalerie marche avec deux pièces d'artillerie légère, pour enlever le camp ennemi. Kleber avait formé le projet d'attaquer les Turcs, le 27 avant le jour; mais, malgré toute sa diligence, les chemins qu'il avait à parcourir étaient si difficiles, qu'il ne parvint à la vue des ennemis que deux heures après le lever du soleil. Ils avaient eu le tems de se préparer au combat. Kleber avait fait occuper quelques ruines, où son ambulance était placée. L'ennemi combattait devant le village de Fouli, sa cavalerie entourait la division française qui, formée en bataillon carré, repoussait, par le feu de son artillerie et de sa mousqueterie, toutes les charges dirigées contre elle.

Bonaparte, arrivé à demi-lieue de distance de Kleber, ordonne au général Rampon de marcher au secours de ce corps d'armée avec la vingt-deuxième demi-brigade; au général Vial, de se porter vers la montagne de Nouzer, avec la dix-huitième; et aux guides à pied, de diriger leur marche avec la plus

grande rapidité, pour couper la retraite des ennemis sur Genin. A l'aspect des Français, qui s'avancent en chantant vers leurs camarades, le désordre se met dans la cavalerie ennemie. Le village de Fouli est emporté à la bayonnette; les colonnes marchent au pas de charge sur la cavalerie arabe. Les généraux Vial et Rampon l'avaient coupée vers les montagnes de Naplouse, et les guides à pied fusillaient les Arabes qui fuyaient sur Genin. La déroute est générale; une partie des Musulmans passe le Jourdain au pont de Giz-el-Mecanié; d'autres se noient en voulant franchir la rivière à gué.

En même tems, le fils du pacha de Damas avait été surpris et enlevé avec sa suite et ses bagages, au pont de Jacoub. La colonne de cavalerie s'était emparée du camp des Arabes. Cinq cents chameaux et les provisions de l'ennemi tombaient dans les mains des Français. On trouva, dans les villes voisines, des subsistances suffisantes pour nourrir l'armée durant un an.

Les ennemis dispersés, les travaux du siège étaient poussés avec une nouvelle ardeur; une tour est démolie par les mines; on tente de s'y loger; les grenadiers de la vingt-cinquième demi-brigade, qui arrivaient à l'avant-garde, sollicitent l'honneur de monter les premiers à l'assaut. Ces braves s'élancent.

L'ennemi, prévenu par des transfuges du
1799. pays, avait formé une deuxième et une troisième ligne de feu et de retranchemens. On ordonna la retraite. Le général Lebon fut tué dans cet assaut.

Il était difficile de réparer les pertes que faisaient journellement les Français. La ville d'Acre recevait par mer tous les secours dont elle avait besoin. D'ailleurs, le principal but de l'expédition était rempli par la dispersion de l'armée musulmane, rassemblée pour porter la guerre en Egypte. Enfin, Bonaparte, ayant appris que les Turcs préparaient, de concert avec les Anglais, une expédition maritime contre Alexandrie, ne crut pas devoir prolonger plus long-tems son séjour devant Acre, où les symptômes de la peste se manifestaient. Il fut décidé de lever le siège.

CHAPITRE X.

Retour de l'armée française en Egypte.

Il fallait plusieurs jours pour transporter à Jaffa les malades, les blessés et l'artillerie de siège. Ce tems fut employé à brûler le palais du pacha et les principaux édifices de la ville. Le siège fut levé le premier prairial, à neuf heures du soir, après cinquante-neuf jours

de tranchée ouverte. Les ennemis avaient été si maltraités, qu'ils ne songèrent pas à troubler la retraite des Français. L'armée, après avoir détruit toutes les munitions qu'on ne voulait pas emporter, arrive le 5 à Jaffa; elle y séjourne trois jours. Ce tems est employé à punir quelques villages qui avaient inquiété les convois français durant le siège. On fait sauter les fortifications de la place, on jette à la mer l'artillerie de fer qui s'y trouvait; mais on respecte les propriétés des citoyens qui paient une contribution de quinze cent mille francs. An VIII.

Bonaparte reçut, dans Jaffa, des dépêches du général Dugua, qui l'instruisaient que des mouvemens insurrectionnels s'étaient manifestés dans plusieurs provinces d'Egypte. Ces soulévemens étaient des ramifications du plan général d'attaque que devaient tenter, de concert, les Anglais, les Turcs et les Mamlouks. Pour faciliter la réussite de cette combinaison, on avait employé un ressort approprié au peuple, sur lequel il devait agir. Un émissaire venu d'Afrique, se donnait pour l'ange El Mahdi, annoncé par l'alcoran. D'autres émissaires, qui se déclaraient les disciples de l'ange, assuraient les crédules Egyptiens qu'il ne se nourrissait que de la rosée du ciel. El Mahdi prêche le peuple; il assure que l'heure de la délivrance de l'Egypte est son-

1799. née; que les Français seront exterminés, sans pouvoir se défendre, parce que, d'après les ordres de l'Eternel dont il était l'exécuteur, leurs fusils, leurs bayonnettes, leurs sabres, leurs canons ne pourraient atteindre les vrais croyans qui marcheraient à sa suite. Il est bientôt environné d'une troupe assez nombreuse; il la conduit sur une petite ville où soixante hommes de la légion Nautique étaient en garnison. Ces soixante hommes sont égorgés.

L'ange El Mahdi, profitant de ce succès, augmente le nombre de ses disciples armés. Le chef de brigade Lefebvre sort du fort de Rhamanié, pour combattre une multitude qui s'avançait sur lui. Il combat jusqu'au soir qu'il rentre dans le fort, après avoir tué tout ce qui s'était approché à la portée de son feu. El Mahdi perdait la plus grande partie de son crédit par la mort de ses disciples, que les balles françaises avaient atteints; mais les provinces restaient soulevées. Le général Lanusse, avec une colonne mobile, disperse entièrement l'armée fanatisée. El Mahdi, blessé lui-même, fuit, disparaît, et tout rentre dans l'ordre.

Bonaparte avait quitté Jaffa, le 9, pour continuer sa route vers le désert. Le général Regnier, qui formait la gauche, avait ordre de brûler les villages qui feraient la moindre résistance. Les divisions Bon et Lannes étaient

au centre; la cavalerie, formant la droite, suivait les bords de la mer. Kleber était à l'arrière-garde. L'armée marche en cet ordre jusqu'à Kan-Iounesse. Tous les villages, toutes les maisons de campagne, toutes les moissons, tous les arbres, sont livrés aux flammes, dans la vaste plaine qui environne ce bourg. Mesure terrible, autorisée par les lois de la guerre, pour venger les assassinats commis sur les Français pendant l'expédition. Mais la ville de Gaza, qui avait reçu les Français avec hospitalité, évita la ruine commune; les personnes et les propriétés y furent respectées.

On quitta Kan-Iounesse, le 12, pour entrer dans le désert. L'armée était accompagnée d'une quantité considérable de bestiaux destinés à l'approvisionnement du fort d'El-Arisch. On compte entre ces deux places onze lieues. Les endroits les moins rebelles à la culture sont habités par quelques hordes d'Arabes qui avaient souvent attaqué les convois français; on brûla leurs habitations et le peu de subsistances qu'ils avaient amassées. On passa par El-Arisch, par Cathich, par Salchich; des garnisons suffisantes furent laissées dans ces places. On revit enfin les bords fertiles du Nil. Bonaparte entra dans le Caire, le 26. On avait perdu, en quatre mois, douze cents hommes, morts de

1799. maladies ou dans les combats, et dix-huit cents blessés, la plupart légèrement.

CHAPITRE XI.

Défaite des Turcs devant Aboukir.

A PEINE l'armée avait pris quelques jours de repos, que Bonaparte est informé que cent vaisseaux de différentes grandeurs mouillaient à la rade d'Aboukir. Les Turcs, débarqués le 27 messidor dans les environs d'Alexandrie, avaient emporté d'assaut le fort d'Aboukir. Leur général mettait à terre son artillerie de campagne, et se fortifiait. Toutes les colonnes françaises, réunies auprès des pyramides de Giseh, descendent le Nil; elles sont en présence des ennemis, le 7 thermidor, à six heures du matin. Le général Murat, qui commandait l'avant-garde, fait attaquer la droite de l'ennemi par le général de brigade Destaing; le général Lannes attaque la gauche; le général Lanusse soutient l'avant-garde. Une petite plaine séparait les ailes de l'armée turque, commandée par Kussei Mustapha, pacha de Natolie; la cavalerie française y pénètre; elle se porte avec rapidité entre la première et la seconde ligne des Ottomans. La première ligne, frappée d'une terreur pa-

nique, se disperse dans un moment; les soldats se jetent à la mer pour gagner les chaloupes qu'ils voyaient à un mille du rivage : ils se noient presque tous. An VIII.

On attaque alors la seconde ligne ottomane, retranchée dans une position formidable, entre la mer et un village crénelé. Le général Murat force le village, malgré le feu de trente chaloupes canonnières qui foudroyaient son flanc. Les Turcs se jetent encore à la mer. Bonaparte investit le fort d'Aboukir, dont la garnison était renforcée des Turcs qui avaient pu s'y sauver à la nage ou dans des chaloupes. Le fort est bombardé; il se rend bientôt; on fait prisonniers deux mille hommes avec le pacha de Natolie et son fils.

Cette expédition avait été terminée en quinze jours. Bonaparte prit alors la résolution de revenir en France, soit qu'il en eût reçu l'ordre d'une partie des directeurs, ou que l'isolement dans lequel il se trouvait, depuis que les Anglais, maîtres de la mer, ne laissaient venir jusqu'à lui aucune nouvelle de France, lui imposât la loi de consulter lui-même le gouvernement sur la conduite ultérieure qu'il devait tenir.

1799.

CHAPITRE XII.

Mort de Tipoo-Zaëb, sultan de Maissour. Démembrement de ses états par les Anglais.

On assurait en France, lorsque la flotte d'Egypte sortit du port de Toulon, que le principal but de l'expédition, confiée à Bonaparte, était de parvenir dans la presqu'isle de l'Inde, soit par terre à travers les provinces méridionales de Perse, soit par mer sur des vaisseaux qu'on prétendait être rassemblés à l'Isle-de France, et qui devaient se rendre dans le golfe Arabique par le détroit de Babel-Mandel. Cette disposition, dont la réussite aurait enlevé aux Anglais les sources de leur puissance et de leurs richesses, fut l'origine de la perte du sultan Tipoo-Zaëb, fils d'Heider-Aly-Kan, célèbres l'un et l'autre par leurs grandes actions, par la haine qu'ils avaient vouée aux Anglais barbares dévastateurs de leur patrie, par leur fatal attachement à la France; et dont la fin tragique doit laisser dans l'ame des Français les plus douloureux souvenirs.

Tipoo-Zaëb, forcé de se réconcilier, en apparence, avec les Anglais, lorsque les

cours de Paris et de Londres signèrent la paix en 1783, présumant que les Français, écrasés dans les Indes, n'avaient déposé les armes, que pour épier l'occasion de les reprendre avec avantage, préparait ses forces pour les seconder puissamment. Son but, depuis la signature de la paix, était d'engager les Marattes, les Patanes, et les autres grandes puissances de l'Indostan, à réunir leurs intérêts et leurs efforts pour expulser de l'Inde un peuple, qui devait son excessive influence moins à ses forces réelles, qu'aux divisions qu'il avait eu l'art de semer parmi les princes Indous, pour les combattre les uns par les autres, et s'élever sur les ruines de tous. AN VIII.

Ce fut le motif d'un congrès ouvert dans Golconde en 1785; mais Tipoo-Zaëb n'ignorait pas que les forces maritimes des Anglais à Calcuta, à Bombai, à Madras, les mettaient en état de braver impunément les armées les plus nombreuses des Indous, par la facilité qu'elles leur donnaient de transporter rapidement, dans toutes les places menacées, les troupes et les munitions qu'on ne pouvait y conduire par terre, que lentement et avec beaucoup de frais. En conséquence, il prévoyait qu'aucune guerre ne réussirait contre la compagnie anglaise, sans l'intervention d'une marine aussi for-

midable que celle de la Grande-Bretagne :
1799. la France seule pouvait offrir cette marine.

Ce motif avait décidé une célèbre ambassade, envoyée, en 1786, par le roi de Maissour, à la cour de Versailles.

Si les pavillons de France avaient sillonné les mers de l'Inde, tandis que toutes les puissances de cette vaste contrée réunissaient leurs forces pour accabler les Anglais par terre dans le Bengale et dans le Carnatte, ces insulaires pouvaient-ils se flatter de conserver leurs possessions orientales à cinq mille lieues de leur métropole, tandis qu'ils n'avaient pu retenir, sous leur domination, les Américains, dont ils n'étaient éloignés que de quinze cents lieues, et parmi lesquels ils comptaient de nombreux partisans? Non-seulement les Français, regardés comme les libérateurs de l'Indostan, auraient acquis une gloire immortelle, mais les plus vastes et les plus lucratives possessions devaient être le prix mérité de leurs efforts.

La cour de Versailles était bien éloignée d'adopter ces grandes idées, à l'époque où trois ambassadeurs de Tipoo-Sultan venaient offrir aux efféminés courtisans du faible Louis XVI, le frivole spectacle d'une pompe asiatique, à laquelle leurs yeux n'étaient pas accoutumés. D'un côté l'excessive déprédation des

An VIII.

des finances; de l'autre, les sommes qu'on remettait régulièrement à l'empereur, en guerre avec la Porte, éloignaient le conseil de tout projet hostile. La crainte de donner le moindre ombrage aux Anglais, permit à peine d'entendre les propositions faites par le sultan de Maissour. Ses ambassadeurs, accablés de tous les bons traitemens que put imaginer le génie de la galanterie, retournèrent dans leur patrie, avec des paroles vagues et dilatoires, équivalentes à des refus formels. Cette négociation devint aussi fatale à Tipoo qu'à ses ambassadeurs. Ce prince, persuadé qu'ils avaient rempli leur mission avec une négligence coupable, fit périr, sur un échafaud, le chef de l'ambassade, quelques mois après son arrivée à Heydernagor.

A peine les Anglais virent la révolution française commencée, que, fidèles à leurs principes d'attaquer les princes Indous, toutes les fois qu'ils croyaient le pouvoir faire avec avantage, ils déclarèrent la guerre au sultan de Maissour. Non-seulement les alliés de Tipoo l'abandonnèrent lâchement, lorsqu'ils sûrent que la France ne lui donnait aucun secours, mais ils prirent, presque tous, les armes en faveur de ses ennemis. Tipoo fut contraint de faire une paix désastreuse au mois de juillet 1792; les Anglais lui enlevèrent une partie de ses états; ils exigèrent



encore que ses deux fils fussent envoyés en
1799. ôtage à Madras.

Le malheureux Tipoo n'avait pas perdu l'espoir de se venger. L'avarice des Anglais lui rendit ses enfans. Il leva de plus fortes armées, fit de nouvelles alliances, et attendait l'instant de sortir de l'état d'humiliation où ses ennemis l'avaient réduit, lorsque la renommée publia aux extrémités de l'Asie l'étonnante expédition de Bonaparte en Egypte. Soit que ce prince eût reçu l'assurance positive que le vainqueur de l'Italie et de l'Afrique passerait incessamment au centre de l'Asie, pour expulser les Anglais de la péninsule de l'Inde, ou seulement que la ruine totale des Anglais, qui devait être la suite de cette expédition, la lui fit envisager comme aussi certaine que prochaine, il ne crut pas devoir dissimuler ses sentimens. Il est constant que l'époque de l'arrivée de quarante mille Français sur la côte de Malabar, eût été celle de la destruction totale de la puissance britannique dans l'Indostan. Le général Harris, commandant général des forces britanniques dans l'empire Mogol, voulant prévenir cette catastrophe, rassemble son armée, et envahit le Maissour.

Tipoo-Zaëb ne connut pas d'abord toute l'étendue du malheur dont il était menacé.

Regardant, au contraire, l'agression des Anglais comme une certitude que la régence de Bombai était informée de la prochaine arrivée de Bonaparte, il sentait une secrète joie de ce que leur procédé hostile écartait le reproche qu'on aurait pu lui faire d'avoir rompu la paix. Il résolut, par sa belle défense, de donner le tems aux alliés qu'il attendait, de changer la face de la guerre.

Tandis qu'il se reposait sur ses vaines espérances, le souba du Dekan, persuadé par les agens de la compagnie britannique, que Tipoo-Zaëb, aidé par les Français, allait être investi du pouvoir suprême dans toute la presqu'isle de l'Inde, réunissait ses forces à celles des régences de Bombai et de Madras. Le roi de Maissour ne s'attendait pas à ce nouvel orage. Accablé par le nombre de ses ennemis, il périt en combattant. Ses deux capitales, Heydernagor et Siryng-Patnan, prises d'assaut, furent livrées au pillage par les Anglais, qui firent un butin immense. Les femmes et les enfans de Tipoo tombèrent entre les mains du vainqueur, ses armées se dispersèrent, ses villes se soumirent.

Les Anglais démembrèrent ce royaume, que la valeur d'Heyder-Aly-Kan avait formé. Les provinces septentrionales furent données au souba de Dekan; deux princes Indous prétendaient avoir des droits aux couronnes

du Maissour et du Canara : ils eurent l'un
1799. et l'autre un apanage peu considérable, en se déclarant tributaires des Anglais, qui se réservèrent le reste du pays, et reléguèrent les femmes et les enfans de Tipoo dans le château de Velour. Heyder-Aly-Kan et Tipoo-Zaëb avaient rassemblé dans Heydernagor une superbe collection de littérature orientale ; elle fut envoyée à Londres.

CHAPITRE XIII.

Retour de Bonaparte en France.

Ce bouleversement s'opérait sur la côte de Malabar, vers le tems où Bonaparte détruisait une armée musulmane sur la côte d'Aboukir. Le général français n'en pouvait avoir aucune connaissance ; cependant il est probable qu'une combinaison d'opérations militaires, qui avaient les Indes pour objet, entrait pour quelque chose dans le voyage de Bonaparte en France.

Ce dessein, dont le secret le plus profond pouvait seul assurer la réussite, ne fut confié qu'au général Berthier. Le vice-amiral Gantheaume avait ordre d'armer les frégates la Carrière, la Murrhon, la Tartane, l'Indépendance et l'aviso la Revanche, sans connaître la croi-

sière dont il était chargé. Le général, ayant assuré la solde de l'armée durant un an, adresse un billet cacheté à ceux qui devaient l'accompagner, avec ordre de ne l'ouvrir que sur les bords de la mer. Chacun se rend au lieu indiqué, le 2 fructidor, au lever du soleil. On s'embarque sur-le-champ, les ancres se lèvent, les bâtimens sont sous voiles; mais les vents contraires ne permettent de faire route que le 7.

Bonaparte, en quittant l'Egypte, laissa, pour le général Kleber, un paquet cacheté, qui ne devait être ouvert que vingt-quatre heures après le départ de la petite escadre. Dans cette dépêche, Kleber était nommé commandant de l'armée d'Egypte, pendant l'absence du général en chef. La conduite de la guerre, dans la Haute-Egypte, était confiée au général Desaix. Bonaparte jeta l'ancre au port d'Ajaccio, le 9 vendémiaire, sans avoir apperçu d'autres vaisseaux ennemis qu'une frégate, en sortant de la rade d'Aboukir. Les vents contraires retinrent les vaisseaux français en Corse jusqu'au 16, qu'ils firent voile pour Toulon; mais étant chassés par une escadre supérieure, Bonaparte prit terre, à deux heures après-midi, dans la rade de S.t Rapheau, à un mille de Fréjus. Il partit sur-le-champ pour Paris, accompagné des membres de l'institut national Monge et Bertholet;

il y fut joint successivement par les généraux
1799. Berthier, Lannes, Murat, Marmont, Andréossy, par sa compagnie des guides et par les autres individus qu'il avait amenés avec lui d'Egypte.

L'inexplicable navigation de Bonaparte offrait un champ aux conjectures les plus disparates; c'était une énigme que chacun expliquait à son gré. Comment ce général avait-il abandonné son armée sur les rivages brûlans du Nil, lorsque la conquête pouvait encore être troublée? Plus la réputation de ce guerrier emportait de poids dans l'opinion publique, plus aussi supposait-on d'importance dans les motifs qui avaient déterminé son retour à Paris.

Ceux qui pensaient que les membres du directoire, dans la vue atroce de replonger la France dans les horreurs de la guerre et de rendre les hostilités renaissantes fatales au système républicain, avaient profité du caractère chevaleresque de Bonaparte pour l'éloigner de sa patrie, dont il était le bouclier, et pour déporter avec lui quarante mille de ses plus braves compagnons, trouvaient dans cette opinion la solution du problême qu'ils cherchaient. Bonaparte, disaient-ils, venait se venger, et terminer, malgré ses ennemis, l'ouvrage de la paix qu'il avait com-

mencé à Léoben, continué à Campo-Formio, et qu'il eût fini à Rastadt, si le gouvernement n'y avait mis obstacle. An VIII.

Au surplus, ce général était considéré, généralement, comme portant dans ses mains les destinées de la France. Les deux conseils, partageant à ce sujet l'opinion publique, résolurent de lui donner un banquet solemnel dans l'église de S.t-Sulpice, appelée, depuis la révolution, *le Temple de la victoire.* Cette cérémonie, à laquelle était invité le directoire, les ministres et les généraux qui se trouvaient à Paris, eut lieu le quinze brumaire, à l'entrée de la nuit. Tout avait été disposé pour la rendre très-brillante. Les plus magnifiques tentures des Gobelins décoraient le temple. Une musique délicieuse y charmait les oreilles; cependant l'ame des festins, la douce joie, en fut absolument bannie. La défiance, l'inquiétude, l'embarras, paraissaient sur les fronts soucieux des principaux convives. Le festin dura peu. Bonaparte ne fit que s'y montrer; on eût dit qu'il craignait d'y rencontrer la coupe d'Atrée. Les représentans du peuple ne soupçonnaient pas, sans doute, que quelques jours après, ce général devait briser en éclats la constitution dont ils étaient les organes. Mais, s'il n'est pas donné aux hommes de lire dans l'avenir, c'est sur-tout

en tems de révolution que les règles de la
1799. prévoyance sont presque toujours en défaut.

CHAPITRE XIV.

Préludes de la révolution du dix-huit brumaire.

Jusqu'alors, toutes les secousses dont il était résulté de nouvelles modifications du mouvement révolutionnaire, avaient été précédées d'un bouillonnement sensible, qui déterminait une explosion prochaine. Ainsi, les convulsions physiques de la nature sont ordinairement annoncées par des bruits souterrains, présages effrayans du malheur qui menace les hommes. Ceux qui ont suivi avec attention la marche de la révolution française, ne peuvent s'empêcher de remarquer que presque toutes les crises révolutionnaires tournent contre le gré de leurs premiers auteurs. Ce résultat fut l'effet du tâtonnement, de l'incertitude, qui avaient accompagné leurs démarches.

En révolution, volonté, audace, exécution prompte, voilà les garanties du succès. Si Catilina avait exécuté sa conjuration, le premier janvier, jour de l'installation des consuls à Rome, sans la remettre à une autre époque,

Cicéron n'eût pas eu le tems de prendre les mesures qui la firent échouer. Si le marquis de Bedmar n'avait pas ajourné plusieurs fois le complot formé contre le gouvernement de Venise, il est probable que le patriciat eût été aboli dans cette république.

Un assez grand nombre de mémoires, publiés depuis le 18 fructidor an 5, par des hommes qui eurent le plus de part à cet événement, prouvent que, si quelques royalistes voulaient l'incliner vers le rétablissement de la maison de Bourbon en France, la plupart des conspirateurs n'avaient d'autre projet que de détruire le directoire, de donner de l'action au gouvernement, et d'en profiter pour faire la paix. C'était à-peu-près un dix-huit brumaire qu'ils voulaient faire par anticipation.

Le germe d'une guerre civile, provoquée par la continuation des mesures révolutionnaires, se développait en France. Des attentats journaliers à la liberté individuelle; la violation des propriétés et de la pacification de la Vendée, fomentaient un mécontentement général. Les coffres de la trésorerie vides, un arriéré incalculable, le service n'allant que par des anticipations sur les recettes des années suivantes; des ventes stellionnataires, ou plutôt la dilapidation publique des domaines nationaux

1799. dévorés par des vampires, sans aucun avantage pour l'état; enfin, dix-huit cent millions, dissipés par un gouvernement inepte et dévorateur, annonçaient la chûte prochaine de la république.

Mais les armées françaises étaient encore sur le pied le plus imposant; on ne les avait pas corrompues par le luxe ni avilies par des exactions dont elles repoussèrent long-tems la honte avec une énergie digne des vainqueurs de l'Europe. Alors, la rapace cupidité de quelques hommes n'avait pas provoqué la haine des bons Suisses qui nous avaient nourris dans des tems de disette, et dont la neutralité respectée couvrait nos frontières, dans un tems où, cette barrière une fois renversée, les coalisés auraient pénétré sans obstacles jusqu'au cœur de la France, en traversant des provinces qui n'offraient aucun moyen de défense.

Alors, on n'avait pas violé, aux yeux de l'Europe indignée, les traités les plus solemnels, conclus avec le pape, le roi de Sardaigne, et les Etats-Unis de l'Amérique, dont la tendre sollicitude, en envoyant dans les ports de France, en 1794, cent navires chargés de bled, avait retardé de quelques mois la famine, qui devait être la suite inévitable des lois révolutionnaires, publiées par le comité de salut public de la convention.

L'Amérique-Unie n'avait pas encore manifesté son mécontentement de ce que ses ambassadeurs avaient été obligés de se traîner servilement dans les anti-chambres du palais directorial, pour obtenir la faveur d'une audience. An VIII.

Alors, nos ministres à Rastadt n'avaient pas repoussé la paix par des pointilleries ridicules, des demandes fallacieuses, des prétentions aussi contraires aux droits des gens, qu'à ceux de l'humanité. Ils n'avaient pas refusé de remplir, envers les Belges, les articles de la paix signés par Bonaparte; ils n'avaient pas chicané les princes d'Allemagne sur quelques isles du Rhin, sur quelques péages établis par eux à la rive droite du fleuve, sur dix ou douze millions de dettes, au moment où ces princes consentaient à nous céder un territoire aussi vaste que productif, couvert de quinze cent mille habitans; ils n'avaient pas allumé l'indignation de la Germanie entière, par l'inhumaine opiniâtreté avec laquelle ils soutinrent que les individus qui s'étaient absentés de la rive gauche du Rhin, pour porter les armes dans les troupes de leurs souverains, dans un tems où il était au moins indécis si ces pays feraient partie de la France ou de la Germanie, seraient dépouillés de leurs propriétés et punis de mort par la république française. Ils n'avaient pas remis en question la cession de cette rive gauche

du Rhin qui, depuis plus de cent ans, était
1799. l'objet de l'ambition du gouvernement français, et que la valeur de nos soldats avait enfin amenée.

Alors, nous n'avions pas perdu l'Italie, qui nous donnait trente mille hommes de troupes auxiliaires, et dont les revenus nous aidaient à supporter le fardeau de la guerre. Une armée de héros n'avait pas été arrachée au théâtre de ses triomphes, et reléguée dans les sables de l'Egypte, où ces guerriers généreux furent voués à l'abandon le plus absolu. La France, si long-tems balottée par les factions corrosives, eût marché rapidement vers ses hautes destinées, si le dix-huit fructidor eût été un dix-huit brumaire ; mais ceux qui conspiraient alors contre le directoire, n'étaient pas des *Bonaparte*.

La lenteur et l'irrésolution des représentans du peuple qui voulaient changer le gouvernement, en fructidor an cinq, détruisirent leur ouvrage. Le directoire, prévenu des projets de ses ennemis, eut le tems de recourir à la force. Il s'entoura de bayonnettes, et ayant publié la découverte d'une conspiration royale, et que cet événement nécessitait le déploiement de la force publique, il foula aux pieds la constitution, décima la représentation nationale, relégua les fonctionnaires publics et les écrivains pério-

diques qui lui faisaient ombrage, dans le fond de la Guyane. An VIII.

On est surpris, à chaque crise de la révolution, de voir les mêmes moyens se reproduire. L'étonnement doit cesser, en réfléchissant que, dans tout événement semblable, pourvu que les hommes ou les circonstances varient, les mêmes moyens peuvent être employés avec succès par un gouvernement révolutionnaire, dont le droit de réprimer par la force tout ce qui tendrait à jeter trop de clarté sur sa conduite, fait essentiellement partie.

Depuis la révolution du 18 fructidor, le corps législatif ne pouvait plus être considéré en France, que comme une puissance entièrement subjuguée par le directoire. Son rôle était précisément celui de la convention, depuis la création du comité de salut public, jusqu'au supplice de Robespierre (1).

Quelques-uns des députés déportés par le directoire dans la Guyane, après les événemens de fructidor, étant parvenus à briser leurs fers, des relations de leur captivité circulaient en France. Un cri d'indignation s'élevait de toutes parts contre l'atroce barbarie avec laquelle les directeurs Rewbel,

---

(1) Entretien politique sur la situation de la France et sur le plan du nouveau gouvernement.

1799. Barras et Larevellière avaient traité deux collègues dont ils jalousaient les talens, et qu'ils n'accusaient de royalisme, que pour cacher leur dépit de ce que ces deux magistrats, dignes de la confiance publique, réunissant leurs efforts pour procurer la paix à leur patrie, voulaient tarir les sources de l'épouvantable gaspillage dans lequel s'absorbait la fortune publique.

CHAPITRE XV.

Observations sur les déportés de fructidor. Leur voyage de France à la Guyane.

Les mêmes sentimens se manifestaient envers les députés, aux deux conseils, assez faibles ou assez corrompus pour avoir lâchement abandonné à leurs ennemis un grand nombre de représentans qu'ils savaient n'être pas coupables du délit dont on les accusait. Il n'existait plus de confiance dans un gouvernement aussi mal organisé.

J'ai parlé, dans le septième tome de cet ouvrage, du départ des déportés pour le lieu de leur exil, mais je ne connaissais pas les tristes détails de ce voyage.

C'était le 22 fructidor (8 septembre), à deux heures du matin, que les déportés sor-

tirent du Temple, pour être enfermés sur des charriots à quatre roues, dans des espèces de cages entourées de barreaux de fer : ils étaient au nombre de seize. Le directeur Barthélemy, les députés Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudrai, Lafond-Ladebat, Pichegru, Willot, Larue, Aubry, Rovère, Bourdon, le général Murinais, Ramel, commandant de la garde du corps législatif; Dossonville, attaché à la police; Lavilleurnoy, Brottier, et Letellier, domestique de Barthélemy, dont le généreux dévoûment mérite de passer à la postérité. Letellier, ayant obtenu, à force de sollicitations, un ordre du directoire qui lui permettait d'accompagner son maître, se précipite sur les voitures, lorsqu'elles allaient partir, et demande une place avec instance. En vain, les conducteurs du convoi lui représentent qu'en s'associant au sort des proscrits, il court à une mort certaine : Mon parti est pris, répond Letellier avec fermeté, je suis heureux de partager le malheur de mon maître. Brave jeune homme ! tu fus heureux sans doute : car le bonheur est dans la conscience du bien qu'on a fait. Ton exemple prouve que dans la période des crimes que nous parcourons, il est encore des vertus.

Pendant la route de Paris à Rochefort, les déportés furent déposés chaque soir dans

1799. des cachots ; à peine leur donnait-on une nourriture suffisante pour les empêcher de mourir de faim. Madame de Marbois résidait dans ses biens, auprès de Metz, lorsqu'elle apprit l'infortune de son mari. Elle vole aussitôt à Paris : les déportés étaient partis. Elle les suit, sans se donner le tems de solliciter auprès du directoire une permission de voir son mari, à l'endroit où elle pourrait l'atteindre. Le général Dutertre, qui commandait un détachement de cavalerie, chargé d'escorter le convoi, se sert de ce prétexte pour lui refuser la légère satisfaction qu'elle demandait. Elle obtient enfin des geoliers de Blois, la faveur de pénétrer un quart d'heure dans la prison. Un geolier, la montre à la main, veillait à ce qu'elle n'eût pas une minute de plus. Un peu avant que la quinzième minute fut écoulée, Marbois, recueillant ses forces, conduisit vers ses compagnons sa respectable épouse. Mes amis, je vous présente madame de Marbois, qui, au moment de se séparer de moi, veut aussi vous faire ses adieux : tous l'entouraient avec transport. Elle leur souhaita, non du courage, mais de la force et de la patience. Comme elle fondait en larmes, partez, lui dit Marbois, partez, il en est tems. Il emporta sa femme dans ses bras jusqu'à la porte de la prison, puis

puis tomba évanoui sur le pavé, où l'on eut beaucoup de peine à le rappeler à la vie. An VIII.

On arriva le 1.er vendémiaire à la vue de Rochefort. Un seul instant ne fut pas donné aux déportés pour prendre du repos. Ils ne sortirent des charriots, qui les cahotaient, que pour entrer dans le canot qui les conduisit à bord de la corvette la Vaillante, commandée par le capitaine Laporte, qui les fit descendre dans l'entre-pont. Ils n'avaient rien pris depuis vingt-quatre heures. Nous sommes destinés à mourir de faim, s'écriait Dossonville, celui des déportés qui souffrait le plus cruellement du manque d'alimens. Non, messieurs, dit en riant un officier de la corvette, on va vous servir à souper. Un instant après, on leur jeta de dessus le pont deux pains de munition, et on leur apporta un seau d'eau : c'était le souper promis.

La corvette mit aussitôt à la voile. Le capitaine Laporte descend dans l'entre-pont, accompagné de quelques soldats, appèle Willot, Pichegru, Dossonville et Ramel, les fait descendre à fond de cale, et les laisse dans les plus épaisses ténèbres, n'ayant ni hamac, ni couvertures, et ne pouvant se tenir debout dans ce lieu infect. Les autres furent très-resserrés dans l'entre-pont. On ne leur donna pour nourriture, pendant la navigation, que du biscuit et

des fèves de marais sèches, cuites à l'eau ;
1799. sans le moindre assaisonnement.

Quelques momens après le départ, un bateau s'approchait de la corvette, à force de rames. On le hêla ; un jeune homme répondit qu'il apportait des effets appartenant aux déportés. Le capitaine lui défend d'approcher, sous peine d'être coulé bas. Le bateau était déjà sous la poupe de la Vaillante : le fils de Lafond-Ladebat se nomme ; il supplie qu'on lui permette d'embrasser son père et de lui remettre quelques vêtemens. Le capitaine fut sourd aux cris du malheureux père qui, reconnaissant la voix de son fils, heurlait de rage, en se débattant dans l'entre-pont. Il fut inflexible aux larmes de ce bon jeune homme, qui suppliait à genoux qu'on lui permît de dire ses derniers adieux à son père. On consentit seulement que la malle apportée fut mise sur la corvette, par des matelots.

Après une traversée de cinquante jours, la corvette mouilla dans la rade de Cayenne. Le capitaine fit sur-le-champ prévenir le gouverneur. Les déportés prirent terre en face d'un hôpital bâti sur le bord de la mer. Le commandant de Cayenne se nommait Jeannet ; il était neveu de Danton, qui lui avait donné cette place vers le tems où la convention ouvrait ses séances.

Jeannet, en recevant les déportés dans une des salles de l'hôpital, laissa couler quelques larmes. Vous avez beaucoup souffert, citoyens, leur dit-il, il n'est que trop facile d'en juger. Je vous ai fait préparer ici des logemens ; quelque resserrés qu'ils vous paraissent, c'est pourtant ce que j'ai de mieux à vous offrir pour le moment, c'est aussi la situation la plus salubre, et qui convient le mieux à votre état. Vous êtes dans les mains des respectables sœurs de la charité, elles ne vous laisseront manquer de rien ; j'aurai soin que vous soyez pourvus de vivres et de rafraîchissemens. Comptez que, tant que je pourrai agir d'après ma volonté, vous aurez lieu d'être contens. Il se retira, sans laisser aucune consigne qui pût gêner les déportés.

CHAPITRE XVI.

Les déportés sont conduits à Synamari.

Un changement si subit dans leur situation ; les soins compatissans des bonnes sœurs auxquelles la direction de l'hôpital de Cayenne était confiée ; la saveur des alimens et des fruits rendaient les déportés à l'existence. Ils ne doutaient point qu'ils n'eussent la li-

1799. berté de choisir dans la Guyane le lieu qui leur conviendrait pour leur résidence. Quelques-uns d'eux se proposaient de s'établir volontairement dans une colonie qui paraissait jouir d'une tranquillité bannie depuis long-tems de la métropole.

Ces songes consolans s'évanouissent. Jeannet ne semblait leur avoir donné de fausses espérances, que pour rendre leur supplice plus insupportable. Soit que le capitaine Laporte lui eût remis des instructions particulières, dont il ne pouvait s'écarter, ou que, circonvenu par des révolutionnaires, il craignît que le directoire ne lui fît un crime de ses sentimens généreux, les déportés reçurent ordre de ne pas sortir de leurs logemens, et bientôt on les prévint de se tenir prêts pour être transportés dans le fort de Synamari. Les plus malades, qui paraissaient hors d'état de faire le voyage, réclamaient en vain; ils furent tous embarqués et conduits dans le fort de Synamari.

C'est un carré d'environ cent toises, flanqué de quatre bastions en madriers, et entouré d'un large fossé plein d'eau; les casernes pour la garnison, le logement du commandant et quelques huttes pour les vivandiers, occupent la courtine à droite, du côté de la rivière. La garnison était composée de quatre-vingts hommes, moitié blancs moitié

nègres ; c'était un détachement de l'ancien régiment d'Alsace, entiérement renouvelé depuis son arrivée à la Guyane. Le long de la courtine opposée, est l'ancienne chapelle que les révolutionnaires blancs ont dévastée, et que les noirs respectent encore. A côté de ce bâtiment se trouve un hangard, sous lequel sont bâties huit cases, où l'on enfermait autrefois les criminels et les nègres marrons ; en face de l'entrée du fort, est le logement du garde-magasin. Les terre-pleins des bastions sont occupés par des magasins de vivres et de munitions. Celui du Nord sert de corps-de-garde ; l'espace qui reste au milieu du fort, est planté d'orangers. An VIII.

Le commandant conduisit les déportés vers le hangard, et leur montrant les cases : voilà le seul logement que je peux vous donner. Billaut-Varennes occupait une de ces cases ; les sept autres furent réparties entre les seize déportés ; elles pouvaient, suivant leur inégale proportion, en recevoir un plus ou moins grand nombre. Murinais logea dans la première ; Aubry dans la seconde ; Pichegru et Marbois dans la troisième ; Willot, Larue et Dossonville, dans la quatrième ; Bourdon et Rovère, dans la cinquième ; Lafond-Ladebat, Barthélemy et Tronçon-Ducoudray, dans la sixième ; Brot-

tier, Lavilleurnoy, Letellier et Ramel, dans
1799. la septième ; ce fut le sort qui régla ces logemens. On donna un hamac à chaque déporté ; c'était le seul meuble qui fût dans leurs huttes. On leur distribuait, par jour, une ration de biscuit, une livre de viande salée, et un verre de rhum, pour corriger l'eau qui est très-mauvaise. Ils résolurent de former des chambrées pour manger ensemble ; ce ne fut plus le sort qui décida de ces associations, mais les convenances de caractère et d'opinions. Marbois, Barthélemy, Tronçon-Ducoudray, Lafond, Murinais et Letellier, formèrent la première chambrée ; Willot, Pichegru, Larue, Aubry, Dossonville, Ramel, la seconde ; Bourdon et Rovère, la troisième ; Brottier et Lavilleurnoy, la quatrième. Un seul nègre faisait la soupe pour tous les ordinaires ; chacun veillait à sa ration, car ce redoutable cuisinier menaçait souvent d'empoisonner ceux dont il était chargé de préparer les alimens.



An VIII.

CHAPITRE XVII.

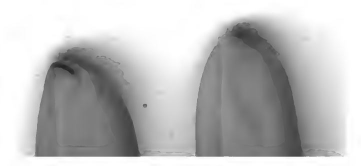
Mort de quelques déportés ; quelques autres font le projet de prendre la fuite.

Les déportés étaient prisonniers dans le fort, et assujétis à deux appels par jour. L'un se faisait à neuf heures du matin, l'autre à quatre heures après-midi. Murinais tomba malade au mois de frimaire ; on ne lui donna pas le moindre secours. Ce vieillard donna à ses compagnons, jusqu'à son dernier moment, l'exemple du courage et de la résignation. Cet homme respectable, étranger aux intrigues dans lesquelles on l'avait enveloppé pour avoir à frapper une victime pure et illustre, ne se plaignit jamais ni de sa séparation d'une nombreuse famille, ni de la perte d'une grande fortune ; mais il s'indignait qu'on eût pu révoquer en doute la fidélité avec laquelle il devait remplir la mission dont il était chargé par ceux qui l'avaient député au corps législatif. Barthélemy tomba malade quelques jours après les funérailles de Murinais. On eut heureusement le tems d'envoyer à Cayenne, pour prévenir Jeannet, qui fit transporter le malade à l'hôpital de cette ville. Letellier eut la permission de

l'accompagner. Willot et Bourdon, atteints
1799. d'une fièvre dévorante, n'obtinrent pas la même faveur. Le malheureux Bourdon succomba sous une maladie inflammatoire, dont sa rage contre ses collègues avait augmenté les accès. Willot recouvra la santé.

Barthélemy fut renvoyé à Synamari, au mois de nivose 1798, quoiqu'il ne fût pas entièrement rétabli. Depuis lors la situation des déportés devint encore plus fâcheuse. Pichegru, Willot, Larue, Aubry, Barthélemy, Letellier, Ramel et Dossonville résolurent de tout hasarder pour ravir à leurs tyrans le barbare plaisir de les voir périr lentement sous leur main de fer. Marbois, Lafond-Ladebat et Tronçon-Ducoudray refusèrent de s'associer à ce projet, dont le secret ne fut pas confié à Rovère, Brottier et Lavilleurnoy. Le plan de cette évasion varia plusieurs fois; la première idée des déportés fut de se réfugier chez les sauvages, et de parvenir, par l'intérieur du continent, jusqu'aux établissemens des Portugais; mais ils n'avaient point de guides, et ne pouvaient espérer d'en trouver; ce plan fut abandonné.

Au mois de floréal, Lafond-Ladebat et Tronçon-Ducoudray se sentirent en même tems fort incommodés; quelques heures après, ils commencèrent à vomir avec violence; ils souffraient les douleurs les plus aiguës.



On écrivit à Jeannet qui répondit : « Je ne sais pourquoi ces messieurs ne cessent de m'importuner ; ils devraient savoir qu'ils n'ont pas été envoyés à Synamari pour vivre éternellement. » Tronçon - Ducoudray fut bientôt enflé à ne pouvoir faire aucun mouvement. Les deux infortunés, placés vis-à-vis l'un de l'autre dans leurs lits de mort, se débattaient, sans que rien pût calmer leur affreux vomissement. Lafond - Ladebat levait les mains au ciel, appelant à grands cris sa femme et ses enfans.

Ce supplice dura vingt-cinq à trente jours. Tronçon, voyant approcher sa dernière heure, rassemble autour de lui ses compagnons, et faisant un dernier effort, il leur dit d'une voix éteinte : « Fuyez, mes amis, fuyez, que le ciel protège votre voyage ! Je vais mourir ; si jamais vous revoyez votre patrie, n'oubliez pas que mes derniers soupirs ont été pour elle. De retour en Europe, bravez plutôt la misère, que de troubler la France. » Il partagea entre ces compagnons le peu d'argent qui lui restait. Il vit couler leurs larmes ; il leur dit un éternel adieu. Marbois ferma les yeux à son ami. Lafond, agonisant, semblait ne devoir pas survivre à Tronçon ; absorbé par les douleurs physiques et morales, il articulait à peine quelques sons ; quelquefois il nommait avec atten-

drissement ses enfans et sa femme. La force
1799. de son tempérament l'emporta sur la maladie; il revint à la vie.

Les déportés, qui avaient résolu d'abandonner Synamari, savaient que les habitans de Surinam prenaient un vif intérêt à leur situation. Ces habitans leur avaient même envoyé une provision de bière et de vivres. Ce secours n'était pas arrivé à sa destination; mais l'indiscrétion du caboteur français qui s'en était chargé, et qui vint se vanter au fort, d'avoir bu et mangé, avec son équipage, des provisions que les Hollandais de Surinam destinaient à des *aristocrates*, dévoila ce secret à ces aristocrates prétendus. Ils décidèrent de prendre la route de Surinam.

Mais comment arriver sur cette terre hospitalière? Les goëlettes, seuls bâtimens qui fréquentaient la rivière de Synamari, mouillaient à la redoute de la pointe, quelques lieues au-dessous du fort. Il était aussi difficile de se soustraire à la vigilance du commandant, que d'atteindre un de ses bâtimens, et de l'enlever au mouillage.

Se promenant sur les remparts au bord de la rivière, leurs regards inquiets se portaient sur la côte de l'Ouest, sans rien appercevoir ni sur les eaux, ni dans les bois qui bordent cette côte inhabitée, qui pût leur inspirer une idée secourable. Il y avait au pied

d'un bastion au bord de la riviere, une petite chaloupe qui servait à transporter à la redoute de la pointe, la garde montante, et à ramener la garde descendante. Cette chaloupe avait ses agrêts; ils l'envisageaient d'un œil d'envie. Ce ne fut cependant que poussés par le désespoir, qu'ils s'accoutumèrent à l'idée de se hasarder en pleine mer sur un si frêle esquif. Aucun d'eux ne savait conduire un bateau; ils n'avaient aucun instrument de navigateurs; il fallait se confier à quelque matelot. An VIII.

Leur première tentative échoua. Pichegru ayant essayé de séduire un sauvage qui venait vendre des légumes dans le fort, celui-ci répandit les soupçons que cette demi-confidence avait donnés. Les déportés prirent le parti de faire part de leur projet à un habitant du canton de Synamari, qui leur avait témoigné de l'attachement et dont le nom ne m'est point connu. Cet homme, connaissant parfaitement la côte, les assura qu'ils ne pouvaient aller qu'à Surinam; il leur donna sur les divers postes des Hollandais, les renseignemens nécessaires, mais il prétendait que la chaloupe stationnée dans la rivière ne pouvait les conduire aux postes du fort Orange et du Mont-Krick. Il ajoutait que la police de la colonie hollandaise était si sévère, qu'on repoussait tous les étran-

gers qui se présentaient sans passeports en
1799. règle.

Les déportés avaient à Cayenne un ami qui leur transmit, par une main sûre, huit passeports signés de la main de Jeannet, conformes à ceux qu'on délivrait aux habitans de la colonie que leurs affaires conduisaient chez les Hollandais. Ils étaient sous des noms supposés.

Celui de Barthélemy, sous le nom de Gallois,
Dossonville, ... Daunon,
Pichegru, ... Picard,
Aubry, ... Desailleux,
Larue, ... Delvezei,
Letellier, ... Tollibois,
Willot, ... Toulouse,
Ramel, ... Frédéric.

A mesure que le projet mûrissait, les déportés redoublaient d'attention, pour en dérober la connaissance à tous les regards; Brottier soupçonna le mystère sans pouvoir le pénétrer. On fit un nouvel effort pour déterminer Marbois à quitter Synamari, on n'y réussit pas. Il semblait qu'il fût retenu sur la terre qui avait reçu dans son sein son ami Tronçon-Ducoudray. La santé affaiblie de Lafond-Ladebat ne lui permettait pas d'entreprendre le voyage. Le jour fut pris pour le départ. Je crois devoir, pour peindre cette

singulière navigation, me servir d'une des relations qui circulèrent dans Paris.

CHAPITRE XVIII.

Les déportés s'embarquent sur la rivière de Synamari.

Il ne (1) nous manquait plus qu'un pilote; mais où découvrir, dans ce désert, l'homme capable d'un tel dévoûment ? Comment trouver l'ange qui devait nous tirer de cet enfer ?

Un ordre donné, par le directoire, d'arrêter tous les vaisseaux neutres, fit sortir du port de Cayenne, au mois de prairial, une foule de petits corsaires. Un d'eux, commandé par le capitaine Poisvert, captura, à la hauteur de Synamari, un bâtiment américain, commandé par le capitaine Tilly, dont la cargaison consistait en farine et en vins de Bordeaux et d'Espagne. La crainte d'être pris, à son tour, par quelque navire anglais, en louvoyant contre les courans, pour remonter à Cayenne, détermina Poisvert à

(1) Journal de l'adjudant-général Ramel, sur le transport, le séjour et l'évasion de quelques déportés. (*Londres*, 1799.)

1799. mouiller, avec sa prise, dans la rade de Synamari. La garnison s'empressait d'aider au débarquement de la cargaison capturée.

Mais quel fut notre étonnement, lorsque le capitaine Tilly vint à nous sans témoins, et nous dit les larmes aux yeux : C'est vous, infortunés, c'est vous que je cherchais. Je vous savais ici ; j'ai des nouvelles de vos familles, de vos amis, et des paquets pour vous, cachés derrière les barils de farine auxquels je ne peux plus toucher. Je ne m'attendais pas à être attaqué par un corsaire français, je me suis laissé affaler sous le vent de Cayenne pour avoir un prétexte de mouiller à la rade de Synamari, d'où j'espérais parvenir à vous enlever. Le ciel en a disposé autrement. Je croyais être votre libérateur, je suis prisonnier avec vous. Qu'on juge de l'impression que durent faire sur nous, dans de telles circonstances, les paroles du capitaine Tilly ! Sa seule présence était pour nous un bienfait du ciel. C'était depuis notre emprisonnement à Synamari la seule personne qui nous eût donné des nouvelles sûres de notre patrie, et les consolations dont nous avions besoin pour ne pas succomber sous le poids de nos peines.

La loyauté du capitaine Tilly, et l'intérêt qu'il nous témoignait, entraînaient notre confiance. Nous lui communiquâmes notre

projet, et le conduisant sur le rempart, nous lui montrâmes la chaloupe. Il frémit. Non, non, messieurs, cette pirogue ne peut vous conduire à Surinam ; ne faites pas cette expérience : vous péririez tous. Nous lui répondîmes que nous préférions la mort à notre esclavage ; que, si nous la rencontrions dans le naufrage, le souvenir de la longue agonie de nos amis en adoucirait les horreurs. Eh bien, reprit-il, je ne crois pas que vous puissiez échapper à tant de périls ; mais ne me refusez pas de les partager. Je veux gouverner moi-même la chaloupe ; j'emmenerai mon pilote, l'intrépide Barrick ; peut-être le ciel nous protégera. AN VIII.

Dès ce moment, le capitaine Tilly se montra aussi ardent que nous à terminer les apprêts de notre fuite. Il mit dans notre confidence le brave Barrick, qui ne balança pas à se dévouer pour nous : il ne restait plus qu'à choisir le moment convenable pour tromper la vigilance du commandant du fort, attaquer la sentinelle qui gardait la chaloupe, l'enlever et gagner la haute mer avant que l'alerte fût donnée à la garnison.

Nous touchions au dénoûment, lorsque Tilly, qui faisait les provisions nécessaires pour notre petit voyage, nous annonça que Jeannet avait donné ordre de le transférer à Cayenne avec son équipage, et qu'il devait

1799. partir dans deux jours. Tilly voulait se cacher dans les bois, à l'entrée de la nuit, et courir, le lendemain matin, à la chaloupe. Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il cédât au généreux Barrick l'honneur de cette belle action. Nous lui observâmes que la disparition de Barrick éveillerait moins le soupçon, que celle du capitaine. Tilly ne se rendit qu'avec peine à cette considération ; il nous quitta pour s'exposer à de plus grands dangers que nous, et porter tout le poids de la fureur de Jeannet.

Le 14 prairial, le capitaine Poisvert, prêt à quitter le fort pour conduire sa prise à Cayenne, avait invité à dîner le commandant du fort, pour lui témoigner sa reconnaissance du bon accueil qu'il en avait reçu. Tandis que les vins les plus précieux étaient bus par le commandant, on faisait distribuer à la garnison du gros vin de Bordeaux. Une jeune fille, arrivée de Cayenne depuis quelques jours, en faisait les honneurs. Elle donnait les bouteilles avec profusion aux soldats, dans leurs casernes et dans leurs corps-de-gardes ; aux nègres, dans leurs cases, et aux déportés, dans leur hangard. Cette journée nous parut longue. Nous suivions des yeux, avec un vif intérêt, cette jeune fille si joyeuse de verser des rasades aux soldats déjà ivres. Son activité, sa sollicitude nous servaient à souhait.

A

A l'entrée de la nuit, nous vîmes rentrer chez lui le commandant, qu'on portait comme s'il eût été mort. Le silence avait succédé aux chants des buveurs. Les soldats et les nègres étaient couchés çà et là, le service oublié, les corps-de-gardes abandonnés. Barrick profita de la confusion pour sortir du fort, sans que personne ne fît attention à lui. An VIII.

Nous fîmes nos adieux à Marbois et à Lafond. Neuf heures sonnèrent; c'était la dernière de notre séjour à Synamari. Nous nous rassemblâmes vers la porte du fort, qu'on n'avait pas fermée. Tout dormait d'un profond somme. Pichegru, Ramel et Aubry montent sur le bastion du corps-de-garde; la sentinelle, entièrement ivre, dormait à côté de son fusil. Ils rejoignent leurs compagnons; personne n'était dans le corps-de-garde; ils y prennent des armes et des cartouches. Il leur fut aisé de porter dans la chaloupe les provisions qu'ils avaient faites. Barrick était déjà embarqué, et tenait le gouvernail. Le cable est coupé, nous suivons le fil de l'eau, écoutant attentivement si notre fuite n'a produit aucun mouvement dans le fort; nous n'entendons que le murmure des eaux, et la brise de terre qui bientôt enfle notre petite voile.

Quand nous approchâmes de la redoute, nous amenâmes la voile, afin de n'être pas

1799. apperçus. Nous savions que les huit hommes de garde à ce poste avaient eu leur bonne part des bienfaits du capitaine Poisvert. Nous ne fûmes point hêlés, la marée nous porta au-delà de la barre. La brise fraîchit, la mer était belle, mais nous étions forcés de suivre la côte, au risque de nous briser sur les écueils dont elle est parsemée jusqu'à Iracombo. La lune parut tout-à-coup, comme pour éclairer notre marche. Nous remerciâmes la providence et notre généreux pilote, qui était dans un état affreux, enflé par les piqûres des moustics.

CHAPITRE XIX.

Navigation de Synamari à Surinam.

Nous voguions heureusement depuis quelques heures, lorsqu'on entendit trois coups de canons, deux du fort de Synamari, et un de la redoute de la pointe. Le poste d'Iracombo répéta bientôt les trois coups de canon. Nous ne pûmes douter que notre fuite ne fût découverte, mais nous ne redoutions aucune poursuite directe de Synamari. Il n'y avait pas un seul bâtiment qui pût être armé. La garnison d'Iracombo consistait en douze hommes; ils ne pouvaient venir à notre ren-

contre que dans une chaloupe semblable à la nôtre. Nous continuâmes à longer la côte, préparant nos armes, et déterminés à forcer le passage d'Iracombo, si nous éprouvions quelque obstacle.

A 4 heures du matin, deux coups de canon se firent entendre à l'est; il y fut répondu par un coup qui partit presque à nos oreilles. Nous étions devant le fort. Il était nuit encore, nous marchions bien; et quand le jour parut, nous n'avions plus à craindre d'être poursuivis. Il ne nous restait à vaincre que les dangers de la mer. Notre chaloupe était si petite et si rase, que les vagues nous menaçaient à chaque moment de la remplir toute entière. Nous étions obligés de travailler sans cesse à la vider avec une calebasse. Nous n'avions ni boussole, ni aucun instrument pour prendre hauteur, ce qui nous empêchait de tenir le large; mais nous pensions que les vents d'est, qui soufflent constamment d'est en ouest, nous porteraient en deux jours à Monte-Krick, premier poste hollandais.

Nous souffrîmes beaucoup de la chaleur pendant la journée du 15. Cependant la brise était bonne; et quand la nuit nous déroba la vue de la côte, nous estimions nous trouver par le travers de la rivière de Marowni, dont les deux rives forment les limites des possessions françaises et hollandaises, et qui n'est

guères qu'à quarante lieues du poste de Monte-
1799. Krick. A onze heures du soir, au lever de la lune, nous n'apperçûmes ni dans la conformation des terres, ni dans le mouvement des eaux, rien qui annonçât l'embouchure d'une grande rivière. Le 16, nous ne fûmes pas plus heureux; nous étions vraisemblablement encore un peu au vent de la rivière d'Amaribo, partie de la côte qui se relève un peu vers le nord-ouest, et ne permet pas de découvrir fort au loin.

CHAPITRE XX.

Les voyageurs prennent terre.

Le dix-sept, un calme surprit la chaloupe. Le peu de provisions que les voyageurs avaient fait, étaient consommées. Le soleil, dont l'ardeur n'était plus tempérée par la brise, les desséchait. N'étant plus distraits par le mouvement, ils éprouvaient toute l'horreur de leur situation. Dans ce jour de désespoir, et lorsque les déportés n'attendaient plus rien de leurs efforts trompés par les élémens, ils jurèrent devant Dieu de sacrifier à leurs concitoyens leurs justes ressentimens, et de ne jamais porter les armes contre leur patrie.

Le 18, le vent fraîchit un peu vers les huit

heures du matin. On fut bientôt en vue du fort de Marowni. Le 19, à une heure après midi, on apperçut des habitations hollandaises. Les voyageurs se trouvaient à une portée de canon du poste de Monte-Krick, lorsqu'ils furent salués de plusieurs coups de canons, qui se succédaient si vivement, que la chaloupe eût coulé bas, si l'on n'eût gagné le large. Les voyageurs surent, dans la suite, qu'on avait voulu seulement les forcer d'arborer leur pavillon; ils n'en avaient point. AN VIII.

Vers les quatre heures après midi, le tems s'obscurcit; le vent augmenta; la chaloupe allait très-vîte, cependant elle fuyait avec peine devant la lame qui la poussait à la côte. Barrick espérait d'atteindre le fort Orange avant l'orage, mais il n'était plus possible de tenir la mer. Barrick dirige la barque vers le rivage. On prend terre, ignorant s'il serait possible d'arriver le long de la côte jusqu'au fort Orange, qui paraissait distant de quatre lieues.

Les voyageurs étaient exténués de fatigue et de faim, sans autre abri qu'un bois couvert de reptiles et d'insectes. La nuit qui survint, rendait leur position plus pénible; la pluie qui tombait par torrens, les pénétrait; cependant ils n'abandonnèrent pas leur chaloupe. Nuds dans la mer, ils passèrent la nuit à

lutter contre les flots qui entraînaient leur
1799. dernière ressource.

Au point du jour, le 20 prairial, un rayon d'espoir vint luire dans leurs ames. Ils parvinrent à faire un grand feu pour sécher leurs vêtemens. On fit cuire quelques coquillages trouvés sur le rivage. Letellier avait conservé une demi-bouteille de rhum, qui fut d'un grand secours.

Pendant cette journée, Letellier, l'héroïque ami de Barthélemy, lui avait arrangé un petit abri avec des branches d'arbres; et pendant qu'il prenait un peu de repos, oubliant ses propres souffrances, il chassait les insectes avec un léger rameau, et les éloignait du visage et des mains de son maître. Un nouvel orage s'annonça le soir. La nuit fut encore employée à disputer la chaloupe à la mer en fureur. On apperçut le 21, au lever du soleil, un vaisseau que Barrick reconnut pour un corsaire anglais. Ramel et Barrick s'avançaient pour essayer des signaux; ils avaient à peine fait quelques pas, qu'ils apperçoivent sur le rivage deux hommes armés. Ramel se rapproche de ses compagnons pour leur faire part de cette rencontre, et Barrick part comme un éclair au devant de ces étrangers.

En voyant accourir Barrick, qui n'avait presque pas figure humaine, les deux soldats s'arrêtent et le couchent en joue. Il

tombe à genoux, lève vers le ciel ses mains suppliantes, et montre la chaloupe. Les soldats l'écoutent, s'approchent de lui; c'étaient deux Allemands de la garnison de Monte-Krick. Pichegru, qui parlait la langue allemande, lie conversation avec eux; il apprend qu'on est à trois lieues de Monte-Krick. Les deux soldats allaient en ordonnance au fort Orange, où ils ne pouvaient manquer de rendre compte du nombre et de l'état des naufragés. Deux d'entre eux accompagnent les Allemands pour demander, au commandant du fort, les secours dont ils avaient besoin, et pour exhiber leurs passeports. — An VIII.

Barthélemy et Larue furent choisis. Ils arrivèrent au fort Orange, au moment où le commandant, instruit, de son côté, qu'une petite embarcation avait fait naufrage sur la côte, disposait un piquet de cinquante hommes pour porter les secours dont les naufragés avaient besoin. Barthélemy et Larue exposèrent que leurs compagnons étaient des marchands de Cayenne, qui avaient perdu dans le naufrage leurs provisions et leurs effets, et auxquels le mauvais état de leur bâtiment n'avait pas permis de remettre en mer après la tempête dont ils avaient été battus. Le commandant les accueillit avec humanité; et pendant qu'il leur faisait servir des rafraîchissemen dont

ils avaient grand besoin, des ouvriers et
1799. des nègres furent chargés de réparer la chaloupe, d'aider à la remettre à flot, et de rechercher les prétendues marchandises que Barthélemy et Larue disaient avoir perdues.

Le bateau fut bientôt réparé ; mais il fallait attendre la marée pour monter au fort Orange : on passa encore la nuit dans le même endroit. Les ouvriers ne voulurent pas abandonner les Français qu'ils étaient venus secourir. On arriva le 22 dans le port. Les déportés se rendent sur-le-champ auprès du commandant hollandais, qui ne revenait pas de sa surprise, en considérant l'audace avec laquelle neuf hommes s'étaient hasardés en pleine mer dans un canot. Ce commandant parlait français ; les déportés employaient tous leurs efforts pour le persuader qu'ils étaient des marchands : leurs haillons et leur dénûment démentaient cette fable ; au surplus, sans approfondir davantage la vérité du rapport qui lui était fait, il traita parfaitement bien les neuf naufragés, par cela seul qu'ils étaient malheureux.

Le commandant, après avoir pourvu aux premiers besoins de ses hôtes, les prévint qu'il allait rendre compte de leur arrivée au commandant-général de la colonie. Il ne leur cacha pas les motifs de la sur-

veillance qui lui était particulièrement recommandée à l'égard des Français. La colonie de Surinam était préservée, par la vigilance de son gouvernement, des troubles qui avaient ruiné les principales possessions françaises. Les nègres esclaves, bien traités et laborieux, n'ambitionnaient pas le don de la liberté, au nom de laquelle on s'exterminait mutuellement à Saint-Domingue. Jeannet, mécontent de quelques refus qu'on lui avait fait d'argent et de denrées, avait dit plusieurs fois qu'il saurait bien révolutionner Surinam. Les Hollandais prenaient les mesures les plus exactes pour prévenir les effets de cette menace.

An VIII.

Les déportés ne pouvaient éviter de se faire connaître au commandant-général; ils lui exposèrent, en peu de mots, les traitemens dont ils avaient été victimes, leur évasion de Synamari, et réclamèrent, au nom de l'humanité et de l'honneur, sureté et protection. Il y a vingt-quatre lieues du fort Orange à Paramaribo, où réside le gouverneur hollandais. On ne manquait d'aucun secours; mais Barrick et Dossonville, attaqués d'une fièvre ardente, paraissaient au terme de leurs jours. Un colon, dont l'habitation n'était pas éloignée du fort, touché de l'état dans lequel se trouvaient les Français, leur proposait de venir chez lui, sans

soupçonner quels étaient les hommes aux-
1799. quels il faisait les offres les plus obligeantes ; après plusieurs refus on allait les accepter, lorsque Willot, de tour de service pour la garde de la chaloupe, apperçut un cavalier, et appela Pichegru.

Il reconnut les marques distinctives du service de Hollande, et assura ses compagnons que c'était un officier supérieur. Celui-ci, à la vue de la case qu'habitaient les Français, et que le commandant du fort avait sans doute désignée dans son rapport au commandant-général, met pied à terre, entre dans la chambre où les Français étaient assemblés, et demande, avec une extrême agitation : MM. Gallois et Picard sont-ils ici ? Barthélemy et Pichegru se présentent, vêtus d'une veste et d'un pantalon de toile grise. L'officier hollandais fit un mouvement de surprise et d'indignation, ensuite il les serra dans ses bras, eux et leurs compagnons.

Messieurs, leur dit-il, après un moment de silence, vous avez bien jugé notre gouverneur ; il vous attend avec impatience ; et tous les habitans de Surinam sont touchés de vos infortunes. On partit sur-le-champ. Deux gondoles commodes attendaient les voyageurs : dans la première étaient préparés des rafraîchissemens, et dans l'autre

du linge et des habits dont ils avaient le plus pressant besoin. On fut coucher chez un ami du gouverneur-général, qui, prévenu du nom et de l'état des prétendus marchands français, naufragés, avait tout préparé pour leur faire oublier et les souffrances qu'ils avaient éprouvées à Synamari, et les fatigues de leur périlleuse navigation.

CHAPITRE XXI.

Leur réception dans la capitale de Surinam.

Le 25, au matin, les voyageurs s'embarquèrent dans les gondoles et cotoyèrent la rivière de Comervine, admirant la richesse des plantations, l'élégance des jardins, la magnificence des bâtimens qui bordent ses rives. On entra vers midi dans la rivière de Surinam, en face d'une belle habitation où plusieurs colons s'étaient réunis. La réception qui fut faite aux étrangers, contrastait avec leur barbe longue, leur visage brûlé par le soleil et déchiré par la piqûre des moustics.

La marée leur permit de remettre à la voile à quatre heures. On passa entre le fort de Nassau et celui d'Amsterdam. La nuit était close, lorsqu'on entra dans le port.

Le gouverneur et son épouse reçurent les
1799. déportés avec les marques les plus expressives de sensibilité. Ils retinrent au palais du gouvernement Barthélemy et son fidèle Letellier. Les principaux habitans se disputèrent le plaisir de loger les autres déportés. On connaît la richesse des habitans de Surinam, l'état florissant de cette colonie, l'aspect riant de ses cultures, le nombre et la commodité de ses canaux qui dessèchent les terres marécageuses; la beauté des établissemens publics et des maisons particulières; mais les bons traitemens que recevaient les Français, les frappaient moins que cette humanité bienfaisante animant tout un peuple, et infusant dans toutes les clases de citoyens les vertus de son gouvernement. C'était ce sentiment, et non celui d'une vaine curiosité, que nos déportés rencontraient dans les Hollandais. Bien loin de fatiguer leurs hôtes de questions indiscrètes sur les maux qu'ils avaient soufferts, ils évitaient de leur en parler; mais l'horrible tableau de Synamari, la captivité de ceux de leurs compatriotes qui y restaient détenus, et peut-être plus durement à cause de leur évasion; enfin, le situation du capitaine Tilly, auquel ils devaient leur délivrance, et qui peut-être était dans les prisons de Cayenne, troublaient la douceur de leur état présent par les plus



douloureux souvenirs mêlés de quelque inquiétude sur leur sort futur. An viii.

CHAPITRE XXII.

Le commandant de Cayenne réclame les déportés.

Le vingt-neuf prairial, un parlementaire parut dans le port de Paramaribo. Le capitaine David qui le commandait, était chargé, pour le gouverneur hollandais, de dépêches dans lesquelles Jeannet l'instruisait de l'évasion des déportés. Il terminait ainsi sa lettre :

« Si ces messieurs n'ont pas été pris par des corsaires anglais, ils ne peuvent s'être réfugiés que dans votre colonie. Je dois à ma place de les réclamer au nom du directoire. Si vous parvenez à les découvrir, je vous prie, et même je vous requiers de les faire arrêter, en leur accordant les égards dus à leur malheur. » Le gouvernement répondit, qu'il n'avait aucune connaissance de l'évasion des citoyens Barthélemy, Pichegru, Aubry, Larue, Willot, Ramel, Letellier et Dossonville, mais qu'il était arrivé depuis quelques jours à Paramaribo huit marchands et un matelot; avec des passe-ports signés de lui; qu'au reste, il

pouvait être assuré de ses ménagemens pour
1799. les personnes qu'il lui indiquait, s'ils venaient à Surinam. On apprit, par le capitaine David, l'arrivée à Cayenne de la frégate la Décade, qui avait à bord cent déportés, parmi lesquels se trouvaient deux députés au conseil des cinq cents Gilbert-Desmolières, et Job Aimé.

Un second envoyé de Cayenne arriva dans la colonie hollandaise le 8 messidor. Il apportait au commandant la réponse à sa lettre. Jeannet convenait que les passe-ports des prétendus marchands étaient en effet signés de lui ; il ajoutait qu'il savait parfaitement que Barthélemy et sept autres déportés étaient à Paramaribo sous des noms supposés, qu'il le sommait de les faire arrêter et qu'il frétait un bâtiment pour rendre compte de cette sommation au gouvernement d'Amsterdam. D'après cette lettre, les déportés offraient au commandant de rester cachés jusqu'au moment de leur départ prochain ; il refusait de consentir à cette précaution. Cependant, ne voulant pas devenir un sujet de querelle ou peut-être de fâcheuses représailles, ils résolurent de quitter la colonie, et rien ne put changer leur résolution. Ils partirent en messidor, sur un petit bâtiment frété par le gouverneur de Surinam.

A peine en pleine mer, un coup de canon

les avertit d'amener. Ils continuent leur route ; un second coup est si bien dirigé, que le boulet renverse le pilote qui tenait le gouvernail. Le bâtiment n'étant plus dirigé, tombait sous le vent. Ils furent hêlés en français. Les déportés ne doutaient pas de toute l'étendue de leur malheur, sur-tout lorsqu'ils virent le capitaine mettre son canot à la mer, manœuvré par les nègres. Heureusement le navire se trouvait à l'entrée de la rivière de Barbiche, colonie hollandaise, dont les Anglais s'étaient emparés. Il eut le tems d'arriver sous le canon du fort S.t-André, avant d'être joint par le corsaire français, qui vint mouiller hors de la portée du canon, pour bloquer la rivière. An VIII.

Le commandant anglais reçut les Français avec les égards les plus affectueux. Convaincus qu'ils ne pouvaient se remettre en mer sans tomber dans les mains des corsaires que Victor Hugues, commandant de la Guadeloupe, instruit de leur évasion, avait mis à leur poursuite, ils résolurent de faire quelque séjour dans cette colonie. Letellier y mourut. Ses compagnons se rendirent en Europe par des routes différentes.

1799.

CHAPITRE XXIII.

Arrivée de Bonaparte à Paris.

Une représentation nationale passée au tamis directorial, composée d'élémens hétérogènes, avilie par une longue nullité, n'ayant pu concevoir aucune idée conservatrice, ni profiter d'aucune crise pour affermir la révolution; les balances de nos destinées dans des mains inhabiles ou timides; aucun plan fixe en diplomatique, aucun système de guerre, de finance, de gouvernement; le gouffre toujours ouvert d'une banqueroute universelle, engloutissant toutes les fortunes, désolant, ruinant toutes les familles; l'éducation publique abandonnée; la génération naissante livrée au double fléau de l'ignorance et de la démoralisation; par-tout le désordre et la dissolution dévorant le corps social; des légions invisibles d'espions délateurs, moyens odieux devenus nécessaires à une administration faible et sans boussole; le soupçon et l'inquiétude en tous lieux; plus de confiance ni d'amitié; l'isolement, l'égoïsme resserrant et desséchant les ames, bannissant les sentimens affectueux et les passions généreuses, une apathique

apathique indifférence dans tous les individus sur les intérêts de l'état ; An VIII.

On faisait trafic des emplois et des trahisons ; la justice n'était qu'un mot, le patriotisme qu'un masque, la liberté qu'un fantôme, la vertu qu'un mensonge ; des machinations perfides, des intrigues obscures ou la vile passion de l'avarice conduisaient les démarches des législateurs ; on ne savait où l'on allait et où on voulait aller ; l'état ressemblait à un homme ivre qui chancelle et qui ne peut plus se soutenir ;

Toutes les sectes politiques, toutes les passions déchaînées spéculaient à-la-fois sur les malheurs publics ; les intrigues et les conspirations se pressaient autour de nous ; les uns voulaient nous donner un prince étranger, les autres recourir à la dictature, ou nous rejeter dans le vague des mesures arbitraires ; des assassinats étaient organisés, et le gouvernement gardait le silence ; la Vendée renaissait de ses cendres, et un machiavélisme pervers fomentait en secret les dissentions intérieures ; la nation dégoûtée et trahie ; le but de la révolution manqué ; le fruit de nos travaux, de nos sacrifices, de nos victoires anéanti ; la lie des factions s'agitant à l'intérieur et se disputant avec l'étranger les lambeaux de notre patrie ;

A l'extérieur, nos conquêtes perdues en

1799. Italie ; la paix devenue impossible à moins qu'elle ne fût déshonorante ; les armées se battant au nom d'une république dont le nom seul existait ; la nation ne sachant ni comment faire la guerre, ni comment faire la paix ; les républiques créées par nous, opprimées et dépouillées par la puissance même qui devait les protéger ; l'influence du cabinet des rois se glissant dans notre cabinet et dans notre sénat :

Tel était le tableau que présentait la France, dans les premiers jours de l'an 8.

La constitution de l'an 3 avait été si souvent violée, qu'elle ne présentait aucune garantie. Une crise semblait nécessaire, inévitable ; mais on tenait à ses sermens et à la crainte de franchir la barrière constitutionnelle. Une nation qui se fait une habitude de renouveler périodiquement sa constitution par des commotions politiques, devient le jouet de toutes les ambitions, de toutes les passions individuelles qui spéculent perpétuellement sur une modification entière du code social. Il n'y a plus de stabilité ni même de patrie. La foi des sermens, méprisée, conduit à un état d'insouciance qui finit par entraîner la ruine du plus vaste et du plus florissant empire.

Cependant, les Français éprouvaient une impression profonde des maux passés et pré-

sens, les angoisses d'un long état de souffrance, et le besoin impérieux d'un meilleur ordre de choses. Ils desiraient un gouvernement capable de recueillir les débris chancelans de l'édifice politique, de raffermir ses bases ébranlées, et de le reconstruire sur des fondemens plus solides; mais on ne savait ni comment ni par qui pouvait s'opérer ce changement. — An VIII.

Dans ces circonstances, la fortune ramène Bonaparte à Paris. Sa réputation remplissait le monde. Absent depuis plus d'une année, les événemens survenus dans cet intervalle lui étaient étrangers. Ses talens militaires lui donnaient une vaste influence sur la marche du gouvernement et sur les affaires générales de l'Europe. C'était le seul homme qui pouvait étouffer tous les partis ou les concilier, et procurer à la France la paix intérieure et extérieure dont elle avait besoin pour sortir de sa longue anarchie.

A peine ce général rentrait dans sa famille, que les chefs de toutes les factions se pressaient autour de lui pour se fortifier de son suffrage. Au milieu de cette fluctuation, frappé de la nécessité de ramener promptement dans le port le vaisseau de l'état faisant eau de toute part, il se décide à couper le nœud gordien, et à fixer sur sa tete une immense responsabilité, comme une

gloire immense, en saisissant d'une main
1799. hardie les rênes du gouvernement.

Pour régulariser ce changement, Bonaparte aurait dû se concerter avec le corps législatif ; mais il est certain que la lenteur des formes eût fait échouer une révolution devenue indispensable. Dès que le 18 brumaire fut décidé, la promptitude avec laquelle cette mesure s'exécuta, répondit au caractère énergique de celui qui allait porter le poids d'un vaste empire. Un petit nombre de députés des deux conseils, assemblés, le 16, chez Lemercier, président du conseil des anciens, détermine le mode d'exécution. On convient que les deux conseils et le directoire seraient transférés à Saint-Cloud, et que la commission des deux conseils proposerait cette mesure aux anciens, dans une assemblée extraordinaire convoquée pour le 18, à sept heures du matin. Les mesures générales étant prises, la petite assemblée se dissout ; chacun des membres qui la composaient, avait promis un secret inviolable, et d'amener les députés de leur connaissance par tous les moyens de persuasion qu'inspirait la crise où l'on était, à sauver la patrie, à l'aide de la mesure qu'on venait d'adopter.

Les membres de la commission des inspecteurs employèrent la nuit de 17 à faire les

lettres de convocation. On se servit de celles qui étaient disposées depuis long-tems au bureau de la commission, et qui furent remplies des noms des représentans qu'on voulait avoir à la séance. Dans la séance du 19, tenue à Saint-Cloud, plusieurs députés des anciens s'étant plaints de n'avoir pas reçu des lettres de convocation, il leur fut répondu qu'on ne savait pas comment cette omission pouvait avoir eu lieu, puisqu'on avait adressé les lettres à tous les représentans. Il n'est pas moins vrai que ces lettres ne furent pas envoyées aux députés connus par leurs principes démagogiques, ou dont les déclamations auraient pu entraver les délibérations dont la réussite dépendait du moment.

CHAPITRE XXIV.

Journée du 18 brumaire. Séance du conseil des anciens.

Le dix-huit, à cinq heures du matin, quelques sous-officiers de la garde du corps législatif furent chargés de remettre les lettres de convocation à leurs adresses. Le commandant de la garde eut ordre de doubler les postes, et de tenir prête une force respectable pour faire exécuter les volontés du

1799. conseil qui allait s'assembler extraordinairement.

Entre sept et huit heures du matin, les députés, en arrivant successivement, témoignaient l'inquiétude que leur inspirait cette séance extraordinaire. Ceux de leurs collègues qui étaient dans le secret, leur faisaient part des mesures qui allaient être proposées, en les assurant qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour éviter la tragique catastrophe dont on était menacé. Les uns disaient que les anarchistes accouraient dans Paris de tous les coins de la France, et que leurs chefs préparaient un mouvement dans les faubourgs de Paris; d'autres ajoutaient que tout était prêt pour ce mouvement; que les anarchistes avaient nommé Garau commandant de Paris, Santerre commandant particulier du faubourg Saint-Antoine; qu'ils allaient proclamer la résurrection de la convention nationale et du comité de salut public, et que le premier acte émané de la Montagne serait la proscription du général Bonaparte, des directeurs Sieyes et Roger-Ducos, et de tous les députés aux deux conseils, traités d'aristocrates par les anarchistes.

Ces propos, répétés de plusieurs manières, faisaient impression sur des hommes qui craignaient de tomber sous le joug des déma-

gogues. Ils entraient dans la salle du conseil, disposés à combattre à outrance les prétentions des disciples de Babeuf et de Marat. Le conseil se trouvait en majorité à huit heures, lorsque Cornet (du Loiret), obtenant la parole au nom de la commission des inspecteurs, s'exprima en ces termes :

« Représentans du peuple, la confiance dont vous avez investi votre commission des inspecteurs, lui impose le devoir de veiller à votre sureté individuelle, à laquelle est attaché le salut de la chose publique. Les symptômes les plus alarmans se manifestent depuis quelques jours. Les rapports les plus sinistres nous sont faits. Si des mesures ne sont pas prises, si le conseil des anciens ne met la patrie à l'abri des plus grands dangers qui l'aient encore menacée, l'embrâsement devient général ; nous ne pouvons plus en arrêter les dévorans effets ; ils enveloppent amis et ennemis ; la patrie est consumée; et ceux qui échapperont à l'incendie, verseront des pleurs amers et inutiles sur les cendres qu'il aura laissées sur son passage. »

» Vous pouvez le prévenir encore. Un instant suffit; mais si vous ne le saisissez pas, la république aura existé ; son squelette sera entre les mains des vautours qui s'en disputeront les lambeaux décharnés. Les conjurés

1799. se rendent en foule à Paris ; ceux qui s'y trouvent déjà, n'attendent que le signal pour lever les poignards sur les représentans de la nation. Le conseil des anciens a dans ses mains des moyens de sauver la patrie et la liberté ; ce serait douter de sa profonde sagesse, que de penser qu'il ne les emploiera pas avec son courage accoutumé. »

Regnier, qui monte ensuite à la tribune, développant l'opinion de Cornet, observe que, sans la dernière stupidité, on ne peut douter des dangers qui entourent la représentation nationale. « Les preuves n'en sont que trop multipliées, ajoute-t-il; mais ce n'est pas le tems de dérouler leur épouvantable série. Le tems presse, le moindre retard pourrait devenir si fatal, qu'il ne fût plus en votre puissance de délibérer sur les remèdes. »

» Je ne fais pas aux habitans de Paris l'injure de les croire capables d'attenter à la représentation nationale; je ne doute pas au contraire qu'ils ne lui fissent, au besoin, un rempart de leurs corps. Mais cette ville immense renferme dans son sein une foule de brigands audacieux et de scélérats désespérés, vomis parmi nous, de toutes les parties du globe, par cette exécrable faction de l'étranger qui causa tous nos malheurs. Ces instrumens du crime attendent, avec une impa-

tience féroce, un moment d'imprévoyance et de surprise, pour vous frapper. » AN VIII.

» Votre existence n'est plus à vous, elle est à la république. L'insouciance sur votre propre sûreté serait un crime envers elle; arrachez-la des dangers qui la menacent; transférez le corps législatif dans une commune voisine de Paris, et fixez votre choix de manière que les habitans de cette grande ville demeurent convaincus que votre résidence ailleurs ne sera que momentanée. Ne concevez aucune inquiétude sur l'exécution de votre décret. D'abord, il est puisé dans la constitution elle-même, à qui tout doit être soumis; ensuite, il aura pour garant la confiance publique, que vous avez méritée jusqu'ici par votre courage, autant que par votre sagesse. S'il fallait quelque chose de plus, je vous dirais que Bonaparte est là, prêt à exécuter votre décret aussitôt que vous l'en aurez chargé. Cet homme illustre, qui a tant mérité de la patrie, brûle de couronner ses nobles travaux par cet acte de dévoûment envers la république et la représentation nationale. »

» La voix de la patrie se fait entendre; point de temporisation, elle pourrait vous coûter des regrets. Je vous propose le projet de décret irrévocable qui suit. »

Alors Regnier propose de transférer le corps

législatif à Saint-Cloud. Les députés Mont-
1799. mayou, Dentzel, Noblet, Perrin demandent que ce projet soit discuté. Cornudet, Courtois, Fargues s'y opposent. Le projet est mis aux voix, il passe à une grande majorité, et aux termes de la constitution, il devient loi de la république, sans le concours du conseil des cinq-cents.

Le conseil des anciens, en vertu des articles 102, 103 et 104 de la constitution, décrète ce qui suit :

I. Le corps législatif est transféré dans la commune de Saint-Cloud ; les deux conseils y siégeront dans les deux ailes du palais.

II. Ils y seront rendus demain 19 brumaire, à midi. Toute continuation de fonctions, de délibérations, est interdite ailleurs et avant ce tems.

III. Le général Bonaparte est chargé de l'exécution du présent décret. Il prendra les mesures nécessaires pour la sureté de la représentation nationale. Le général commandant de la dix-septième division militaire, la garde du corps législatif, les gardes nationales sédentaires, les troupes de ligne qui se trouvent dans la commune de Paris, dans le rayon constitutionnel et dans toute l'étendue de la dix-septième division, sont mis immédiatement sous ses ordres, et tenus de le reconnaître en cette qualité. Tous les citoyens

lui prêteront main-forte à sa première réquisition. AN VIII.

IV. Le général Bonaparte est appelé dans le sein du conseil, pour y recevoir une expédition du présent décret, et prêter serment. Il se concertera avec la commission des inspecteurs des deux conseils.

V. Le présent décret sera de suite transmis, par un message, au conseil des cinq-cents et au directoire exécutif. Il sera imprimé, affiché, promulgué, et envoyé dans toutes les communes de la république, par des couriers extraordinaires.

Immédiatement après l'adoption de cette loi, Cornudet présente un projet d'adresse aux Français, pour accompagner le décret qui venait d'être rendu. Il est adopté, sans réclamation, dans les termes suivans :

« Français, le conseil des anciens use du droit qui lui est délégué par la constitution, de changer la résidence du corps législatif. Il use de ce droit, pour enchaîner les factions qui prétendent subjuguer la représentation nationale, et pour rendre la paix intérieure. Il use de ce droit, pour amener la paix extérieure, que vos longs sacrifices et l'humanité réclament. Le salut commun, la prospérité commune, tel est le but de cette mesure constitutionnelle : il sera rempli. Et vous, habitans de Paris, soyez calmes ; dans peu, la présence

1799. du corps législatif vous sera rendue. Les résultats de cette journée feront foi si le corps législatif est digne de préparer votre bonheur, et s'il le peut. Vive le peuple, par qui et en qui est la république ! »

CHAPITRE XXV.

Bonaparte accepte les fonctions qui lui sont confiées par les anciens.

Bonaparte, entouré d'un nombreux état-major, attendait, dans sa maison, rue des Victoires, le résultat de cette séance. Une voiture arrive à sa porte; c'étaient les députés Cornet et Baraillon, membres de la commission des inspecteurs, et deux huissiers des conseils, chargés de notifier au général, le décret qui venait d'être rendu. Je n'observerai pas que, cet acte n'étant par revêtu de l'attache du directoire, n'avait aucune force légale; ce n'était pas une loi ordinaire, mais un acte révolutionnaire, dont les suites étaient livrées aux incertitudes des événemens.

Bonaparte se transporte sur-le-champ au palais des Tuileries. Général, lui dit le président des anciens, en le voyant paraître, on va vous donner connaissance du décret

que le conseil vient de rendre ; un secrétaire lit le décret. Bonaparte prend la parole : An VIII.

« Citoyens représentans, la république périssait, vous l'avez su, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre ! je les arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général Berthier, et de tous mes compagnons d'armes. Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche ; rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle au moment actuel. »

« Votre sagesse a rendu le décret, nos bras sauront l'exécuter. Nous voulons une république fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale ; nous l'aurons. Je le jure en mon nom, et en celui de mes compagnons d'armes. »

Je le jure, répètent de concert tous ceux qui accompagnaient Bonaparte. Général, ajoute Lemercier, président, le conseil des anciens reçoit vos sermens ; il ne forme aucun doute sur leur sincérité et sur votre zèle à les remplir. Celui qui ne promit jamais en vain des victoires à sa patrie, ne peut qu'exécuter avec dévoûment ses nouveaux engagemens, de la servir et de lui rester fidèle !

Cependant, les députés qui n'avaient pas reçu de lettres de convocation, instruits,

1799. d'une manière indirecte, de la séance extraordinaire qui se tenait, se rendaient successivement aux Tuileries. Quelques - uns d'eux demandaient qu'en attendant l'arrivée de Bonaparte, il leur fût permis de présenter des observations sur le décret qu'on venait de rendre en leur absence, et qui leur paraissait un peu précipité. Le président leur fermait la bouche, en leur objectant le texte formel de la constitution, qui prononçait que, lorsque la translation du corps législatif avait été ordonnée par le conseil des anciens, les députés qui continueraient leurs fonctions dans l'ancienne résidence des conseils, se rendaient coupables d'attentat envers la république. La séance fut levée, malgré toutes les réclamations, aussitôt que Bonaparte eut prêté le serment.

CHAPITRE XXVI.

Séance du directoire exécutif et du conseil des cinq cents.

A LA nouvelle de la séance inattendue du conseil des anciens, le directoire s'était assemblé extraordinairement. De cinq directeurs, trois se trouvaient dans le palais du Luxembourg; Barras, Gohier et Moulin.

Les deux autres, Sièyes et Roger-Ducos, s'étaient rendus, vers les neuf heures, à la commission des inspecteurs des anciens. Le directoire, voulant s'instruire des circonstances du mouvement qui s'annonçait, mande auprès de lui les ministres et le commandant militaire de la place de Paris. Les ministres arrivent du Luxembourg; le commandant militaire répond qu'un décret, qui vient d'être rendu, investit Bonaparte du commandement suprême de toutes les troupes dans Paris; qu'il n'est plus qu'un subalterne; qu'il faut s'adresser à Bonaparte pour avoir les renseignemens qu'on demande. AN VIII.

Les trois directeurs, ne se voyant plus soutenus par la force publique, sentent le pouvoir s'échapper de leurs mains. Bientôt les détails qui arrivent de toute part, les instruisent que leur règne est irrévocablement passé. Barras envoie sa démission à Bonaparte, et en obtient l'autorisation de se retirer à sa superbe terre de Grosbois, avec une escorte de dragons pour sa sureté.

A midi, le conseil des cinq cents ouvrit sa séance. Les députés étaient informés du décret rendu par les anciens; mais, en général, dans une grande assemblée qui n'a pas eu le tems de se concerter, il ne saurait se trouver d'ensemble. On ne connaissait les causes qui avaient déterminé

1799. la conduite des anciens, que par des traits vagues qui circulaient. Les imaginations étaient frappées par la défiance et par la crainte. La plupart des députés entraient au conseil sans aucune opinion formée, et avec le projet de se décider d'après les renseignemens qu'ils recevraient de leurs collègues.

Après la lecture du procès-verbal, la parole était vivement réclamée. Le président annonce qu'il vient de recevoir un message des anciens, dont lecture doit être faite sur-le-champ. Un secrétaire lit le décret qui transfère le corps législatif dans le château de Saint-Cloud. En vain on veut incidenter pour avoir la parole : le président prononce, en exécution de l'article 103 de la constitution, que le conseil est ajourné à Saint-Cloud, où la séance doit être tenue le lendemain à midi. Les conseils ayant tenu leur séance, les deux commissions des inspecteurs se réunissent dans le local destiné aux séances de celle des anciens. Elles prirent, avec Bonaparte, les mesures convenables. Deux proclamations furent affichées aux murs de Paris : l'une adressée aux gardes nationales sédentaires, l'autre aux troupes de ligne.

Bonaparte annonçait, dans la première, que le conseil des anciens venait de le charger

charger de veiller à la sureté du corps législatif ; que sa translation à St.-Cloud avait été nécessitée, pour le garantir du danger où le conduisait la désorganisation de toutes les parties de l'administration. Il déclarait aux soldats, dans la seconde, qu'il n'avait accepté le commandement de l'armée, que pour seconder les mesures qui tourneraient à l'avantage du peuple. La république est mal gouvernée depuis deux ans, leur dit-il, vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux ; vous seconderez votre général avec la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous. La liberté, la victoire et la paix replaceront la république française au rang qu'elle occupait en Europe, et que l'ineptie et la trahison ont pu seules lui faire perdre. An VIII.

Ces proclamations militaires furent accompagnées de deux affiches civiles, l'une du ministre de la police générale, l'autre de l'administration centrale du département de la Seine. Elles invitaient les citoyens à résister aux suggestions perfides de ceux qui, dans les mouvemens politiques, ne cherchent que des occasions de troubles, et à se persuader que le résultat de la mesure qui se prenait, serait le rétablissement de l'ordre intérieur, la restauration de la liberté, et l'affermissement de la république.

1799. Vers les onze heures, le jardin des Tuileries était fermé au public ; il présentait l'aspect d'un camp retranché, où l'on voyait jusqu'aux grenadiers, à cheval, du directoire. Les officiers-généraux qui se trouvaient à Paris, mandés ou non mandés, s'étaient rendus auprès de Bonaparte qui prit avec eux les précautions exigées par la circonstance, pour assurer la tranquillité de Paris. La commission des inspecteurs resta assemblée toute la nuit. Les ministres s'y rendirent successivement pour concerter les opérations propres à rassurer les esprits. On observait que le décret qui investissait Bonaparte de l'autorité publique, pouvait être argué de nullité, parce que les directeurs n'en avaient pas signé la formule exécutoire, et que le sceau de l'état n'y était pas apposé : ce fut le sujet d'une négociation. Gohier se rendit, enfin, à la commission des inspecteurs, à trois heures après midi ; il signa le décret en qualité de président du directoire ; mais, lorsqu'on lui proposa de donner sa démission, il déclara qu'ayant juré de maintenir la constitution de l'an 3, il resterait à son poste jusqu'à ce que la force l'en chassât.

De retour au Luxembourg, Moulin et lui furent détenus prisonniers dans leurs appartemens : le premier prit la fuite durant

la nuit ; le second obtint, le lendemain, la liberté de se rendre chez lui, lorsque la révolution fut terminée. Sieyes et Roger-Ducos, dont l'autorité directoriale devenait inutile, donnèrent leur démission, lorsqu'ils eurent signé, avec Gohier, le décret de translation.

CHAPITRE XXVII.

Journée du 19 brumaire. Commencement de la séance du conseil des cinq cents.

Le 19, de nombreux détachemens de toute arme occupaient tous les postes à S.t-Cloud. Nul individu, excepté les militaires et les députés, n'entrait dans le château, sans une carte particulière : elles étaient distribuées, en petit nombre, par les inspecteurs des anciens, pour éviter une foule importune et peut-être turbulente. La galerie avait été disposée pour recevoir les anciens, et l'orangerie pour recevoir les cinq cents.

La séance des cinq cents s'ouvrit à une heure, sous la présidence de Lucien Bonaparte. Un bureau avait été élevé à la hâte pour le président et les secrétaires. Les dé-

putés, dans leur costume ordinaire, occupaient des banquettes. Le local ne comportait pas plus de cent spectateurs à-la-fois à chacune des extrémités de la salle. Un secrétaire ayant donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, Emile Gaudin, obtenant la parole pour une motion d'ordre, demande qu'il soit formé une commission de sept membres pour faire un rapport sur la situation actuelle de la république, et pour présenter des mesures de salut public, et que toute délibération fût suspendue jusqu'à ce rapport.

1799.

Cette motion, précédée de réflexions rapides sur les dangers de la patrie, avait été concertée avec les membres de la commission des inspecteurs des anciens. Le rapport qu'auraient fait les sept députés, était même préparé : on se proposait de demander l'exclusion de soixante députés signalés comme anarchistes, et d'assurer de cette manière le succès de l'opération. On assure que les principaux personnages qui dirigeaient cette manœuvre, avaient imaginé un moyen qui assurait la réussite de cette exclusion : il s'agissait de distribuer des cartes particulières aux députés, et lorsque les soixante, qu'on voulait éconduire, se seraient présentés à la grille, avec leur médaille de représentant, la consigne eût

été de les repousser. On ajoute que cet avis fut rejeté par Bonaparte, qui se flattait que la majorité du conseil serait assez prononcée pour en imposer aux mécontens. An VIII.

Il se trompait. A peine Gaudin avait achevé sa motion, que plusieurs députés s'élancent à-la-fois à la tribune. Des cris tumultueux partent d'un groupe rassemblé en face du bureau. A bas les dictateurs, s'écrie celui-ci ! La constitution de l'an 3 ou la mort, ajoute celui-là ! Les uns demandent qu'avant tout, il soit prêté un nouveau serment à la constitution ; les autres exigent un message aux anciens, pour connaître les motifs de la translation du corps législatif. La tribune est encombrée, le bureau assailli, le président menacé.

Au milieu de l'agitation, la voix du député Grandmaison parvient à se faire entendre. Il s'étonne de ce que le conseil n'est pas encore instruit des motifs de sa translation à S. Cloud. J'ai juré, ajoute-t-il, de mourir libre en gardant le dépôt de la constitution ; je tiendrai mes sermens. Nous ne souffrirons pas qu'on nous donne un gouvernement semblable à celui de Venise. Il termine par demander que chaque député monte à la tribune pour renouveler le serment de fidélité à la constitution de l'an 3, et qu'il soit fait un message aux anciens, pour connaître les

1799. détails de la vaste conspiration qu'on annonce: Sa proposition est adoptée: la prestation de ce serment dure deux heures.

Il était résulté de l'appel nominal que le conseil siégeait à Saint-Cloud en très-grande majorité. On en fit une déclaration qui fut envoyée aux anciens et au directoire. On lut ensuite un message des anciens, qui transmettait la démission du directeur Barras; l'ambiguité avec laquelle cette pièce était rédigée, frappait singulièrement; ce mot *démission* n'y était pas prononcé; on y flagornait Bonaparte, les troupes et même le parti anarchiste. Cependant, personne ne témoigna le moindre intérêt pour le démissionnaire. On demanda qu'une liste décuple fût aussitôt formée pour procéder au remplacement; les débats, à ce sujet, devenaient orageux, lorsqu'une nouvelle scène s'ouvre tout-à-coup.

CHAPITRE XXVIII.

Commencement de la séance du conseil des anciens.

LA démission de Barras exigeait les mesures les plus promptes. Réuni avec Gohier et Moulin, il formait la majorité du direc-

toire ; ces trois hommes pouvaient exciter un soulévement dans Paris, aidés des jacobins, toujours prêts à allumer le feu de la discorde, dès qu'ils trouvaient des matières inflammables. Ces réflexions ne pouvaient échapper à Bonaparte, qui était alors au comité des inspecteurs avec Sieyes, Roger-Ducos et quelques officiers-généraux ; il se présente au conseil des anciens pour hâter les mesures nécessaires. AN VIII.

Ce conseil, réuni à deux heures, sous la présidence de Lemercier, offrait une contenance calme et froide qui contrastait avec l'ébullition des cinq-cents. Bonaparte entre sans armes, et ayant obtenu la parole, il dit : « Représentans du peuple, vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires ; vous êtes sur un volcan, permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, et suspendez, je vous prie, votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez entendu jusqu'à la fin. »

» Je cherchais dans Paris quelques momens d'un repos dont j'avais besoin, lorsque je reçus le décret des anciens, qui me parlait des dangers de la république. A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes et nous vînmes vous offrir notre appui ; Nous vînmes vous offrir les bras de la nation, parce que vous en êtes la tête. Nos intentions furent pures, désintéressées ; et pour prix

1799. du dévoûment que nous avons montré hier; déjà on nous abreuve de calomnies, on parle d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwel; on répand que je veux établir un gouvernement militaire. »

» Si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, je ne me serais point rendu aux ordres que vous m'avez donnés, je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances extrêmement favorables, j'ai été appelé à la prendre. Après nos triomphes en Italie j'y étais porté par le vœu de *la nation*, par le vœu de mes camarades, par celui de ces soldats qu'on a maltraités depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres, de ces soldats qui sont obligés encore aujourd'hui d'aller faire dans les départemens de l'Ouest une guerre horrible, que la sagesse et le retour aux principes avaient calmée, et que l'ineptie ou la trahison viennent de rallumer. »

» La patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi, je me dévoue tout entier pour faire exécuter vos ordres. Mais c'est sur vous seuls que repose son salut, car il n'y a plus de directoire, quatre des magistrats qui en faisaient partie ont donné leur démission; les dangers sont pressans, le mal augmente; le ministre de la police vient

de m'avertir que, dans la Vendée, plusieurs places étaient tombées entre les mains des chouans. Le conseil des anciens est investi d'un grand pouvoir, mais il est encore animé d'une grande sagesse ; ne consultez qu'elle et l'imminence des dangers ; prévenez les déchiremens, évitons de perdre les deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices, la liberté et l'égalité. An VIII.

Et la constitution de l'an trois, s'écrie un député en interrompant l'orateur !

« La constitution, reprend Bonaparte, pouvez-vous l'invoquer ? Qu'est-elle autre chose à présent qu'une ruine ? N'a-t-elle pas été successivement le jouet de tous les partis ? Ne l'avez-vous pas foulée aux pieds le 18 fructidor, le 22 floréal, le 28 prairial ? La constitution ! N'est-ce pas en son nom qu'on a organisé toutes les tyrannies depuis qu'elle existe ? A qui peut-elle désormais offrir une garantie réelle ? Son insuffisance n'est-elle pas attestée par les nombreux outrages qui lui ont été prodigués par ceux même qui lui jurent en ce moment une fidélité dérisoire ? Tous les droits du peuple ont été indignement violés ; c'est à les rétablir, sur une base immuable, qu'il faut de suite travailler pour consolider enfin, dans la France, la liberté et la république. Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers seront passés, j'abdiquerai le

commandement qui m'est confié. Je ne veux
1799. être, à l'égard de la magistrature nommée par
vous, que le bras qui la soutiendra. »

Cornudet, saisissant la parole, appuyait le discours de Bonaparte, et ajoutant qu'on ne pouvait révoquer en doute l'existence d'une conspiration révélée par un héros qui faisait la gloire de la France et l'admiration de l'Europe, il assurait qu'il connaissait des propositions criminelles faites à Bonaparte, mais qu'elles ne pouvaient être manifestées qu'en comité général. Les spectacteurs ayant évacué la salle, Bonaparte reprit la parole : « Je pourrais vous faire des révélations qui confondraient à l'instant mes calomniateurs ; je me contenterai de vous dire que Barras et Moulin m'ont eux-mêmes engagé à renverser le gouvernement, et à me mettre à la tête des affaires. J'ai repoussé de telles ouvertures, parce que la liberté m'est plus chère que la vie, et que je ne veux servir que le peuple français. » Bonaparte jetant les yeux sur quelques militaires qui se trouvaient à leur poste dans l'intérieur de la salle, les somme de tourner contre lui leurs bayonnettes, s'il s'écarte jamais du chemin de la liberté. Il termina en engageant les anciens à se hâter de faire usage de tous les moyens pour sauver la patrie.

CHAPITRE XXIX.

Réception de Bonaparte au conseil des cinq cents ; les députés sont chassés de la salle par la force armée.

La nuit approchait. J'ai observé que la discussion introduite au conseil des cinq cents, après la lecture de la lettre de Barras, dégénérait en altercations. Elles étaient très-violentes, lorsqu'un mouvement se manifeste à l'entrée de la salle. Tous les regards se portent dans cet endroit : c'était Bonaparte qui, ayant laissé à l'entrée de la salle quelques officiers et quelques soldats qui l'accompagnaient, s'avançait vers le bureau, tête nue et sans armes, pour rendre compte aux cinq cents, comme il venait de le faire aux anciens, des propositions qui lui avaient été faites par Moulin et Barras, de l'investir de la dictature, s'il voulait se réunir à eux.

Une agitation inexprimable règne dans la salle. Les députés, en grand nombre, sortent de leurs places ; les uns se portent à la tribune qu'ils encombrent, les autres entourent Bonaparte, le pressent, le menacent. Le général demandait la parole du geste et de la voix ; mais les cris et le désordre ne

lui permettent pas d'être entendu. Quelques
1799. députés, debout sur les banquettes, s'écriaient : Hors la loi ! A bas le dictateur ! Le général Lefebvre et plusieurs grenadiers volent à son secours, l'enveloppent et l'entraînent hors de cette enceinte. On dit que plusieurs démagogues, se pressant autour des soldats, cherchaient à se faire jour pour immoler Bonaparte, et qu'il fut manqué d'un coup de stilet que reçut pour lui un des grenadiers qui lui faisaient un rempart de leurs corps. Le coup ne fut pas dangereux; le grenadier n'eut que son habit percé.

Il est impossible de peindre la situation du conseil, lorsque Bonaparte fut sorti de la salle. Le président est menacé. Désespérant de ramener l'ordre, il quitte le fauteuil, où il est remplacé par Chazal. Lucien Bonaparte monte à la tribune, et s'efforce de faire entendre quelques mots. Il s'écrie qu'après les services rendus par son frère, il serait odieux de supposer à ce général des vues liberticides ; quel Français a donné plus de gages que lui à la liberté ? Il venait sans doute pour nous rendre quelque compte important relatif aux circonstances. L'orateur veut continuer ; sa voix est étouffée par des vociférations effrayantes.

Les uns haranguent les soldats postés aux extrémités de la salle ; on cherche à les sou-

lever contre le général, d'autres proposent des mesures violentes. Ils veulent qu'on casse le décret des anciens qui nomme Bonaparte général; qu'on quitte Saint-Cloud, pour revenir à Paris; qu'un nouveau commandant soit nommé pour protéger le voyage; que toutes les troupes, cantonnées à Saint-Cloud, soient déclarées faire partie de la garde du corps législatif; enfin, qu'un décret mette Bonaparte hors la loi. AN VIII.

Toutes ces propositions se croisaient avec tant de rapidité, qu'on n'avait le tems, ni de les développer, ni de les appuyer, ni de les combattre. Un grand nombre de députés, après avoir fait de vains efforts pour être entendus, abandonnaient le conseil. Lucien Bonaparte, de nouveau injurié, est forcé de reprendre le fauteuil. On exige de lui qu'il prononce le décret de hors la loi, contre son frère. Accablé par la douleur et par l'indignation, des larmes brûlantes tombent de ses joues; il déclare qu'il se dépouille de la magistrature dont il est investi, et en même tems il dépose sur le bureau sa toge, son manteau, son écharpe.

Un bruit s'était répandu à l'extérieur, que les jours de Lucien Bonaparte étaient menacés. Quelques grenadiers sont chargés, par le général, de le mettre en sureté. Ils entrent dans la salle, prennent Lucien Bonaparte

dans leurs bras, et le portent auprès de son
1799. frère.

La confusion et le tumulte étaient alors à leur comble dans l'assemblée ; elle paraissait hors d'état de délibérer. Les uns criaient : A bas les agitateurs, quittons la séance. D'autres demandaient qu'une députation fût envoyée à Lucien Bonaparte, pour l'engager à reprendre ses fonctions de président. Leurs voix étaient étouffées par les cris de ceux qui continuaient de demander que Bonaparte fût mis hors la loi.

Le pas de charge se fait entendre dans les environs de la salle. Un corps de grenadiers paraît à la porte; un chef de brigade invite les députés, de la sureté desquels il ne répond plus, à se retirer. Grenadiers, en avant, s'écrie un autre officier! Les grenadiers avancent; les députés, se précipitant les uns sur les autres, cherchent des issues de toutes parts, sortent par les croisées, s'évadent par les jardins; quelques-uns d'eux jettent leur costume dans les bosquets, pour se cacher plus aisément dans la foule.

Depuis que Bonaparte avait quitté les anciens, ce conseil, sans partager l'agitation des cinq cents, n'était cependant pas tranquille. Le bruit courait que les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, insurgés, s'avançaient vers Saint-Cloud, pour ramener



à Paris la représentation nationale. D'un côté, on voulait qu'il fût prêté un nouveau serment à la constitution de l'an trois ; de l'autre, on réclamait des mesures promptes pour organiser un gouvernement à la place du directoire, qui n'existait plus. Le tumulte augmentait, lorsqu'on apprit les événemens qui venaient de se succéder aux cinq-cents. Fargues, qui rendit compte de ces événemens, conclut à la formation d'un comité secret.

Lemercier quitte le fauteuil, pour appuyer cette proposition. Il observe que le respect religieux dont il a donné des preuves pour la constitution, n'est pas un asservissement littéral aux articles réglementaires de cette charte, mais aux principes éternels et sacrés sur lesquels elle est fondée. Le conseil se forme en comité général.

La séance étant rendue de nouveau publique, plusieurs membres du conseil des cinq-cents se présentent, les uns pour inculper Bonaparte, les autres pour prendre sa défense. La position des anciens devenait très-épineuse. Cornudet obtenant la parole au nom d'une commission nommée par le comité secret, observait que, le conseil des cinq cents étant séparé, et le pouvoir exécutif n'existant plus, le conseil des anciens restait seule autorité légitime. Il demandait

1799. qu'il fût nommé une commission exécutive provisoire composée de trois magistrats, et que le corps législatif s'ajournât au premier nivose. Cette proposition fut combattue par quelques députés, et défendue par d'autres. Les uns voulaient qu'on allât de suite aux voix, les autres s'y opposaient. Le président profite d'un moment de calme, pour mettre aux voix le projet de décret. Plusieurs députés ne prirent aucune part à la délibération. Parmi ceux qui se levèrent pour ou contre, le président crut voir la majorité pour le décret, et en proclama l'adoption. Des murmures se renouvellent; le président suspend la séance, qui ne fut reprise qu'à neuf heures du soir.

CHAPITRE XXX.

Reprise et fin de la séance. Création d'un gouvernement provisoire.

Dans cet intervalle, les membres épars du conseil des cinq cents, s'étaient réunis; les seuls agitateurs n'avaient osé reparaître. La séance se rouvrit à neuf heures du soir; la tranquillité la plus parfaite régnait dans l'assemblée.

Villetart propose ce projet de décret: « Il n'y

n'y a plus de directoire. Ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès auxquels ils se sont constamment portés, Joubert, de l'Hérault ; Jouenne, Talot, Duplantier, Arena, Garau, Quirot, Leclerc, Brische, Poullain-Grandprey, Bertrand, Goupilleau, Daubermesnil, Marquesy, Guesdon, Grandmaison, Groscassant, Frison, Dessaix, Bergasse, Montpellier, Constant, Briot, Destrem, Carrère-la-Garrière, Gorrand, Legot, Blin, Boulay-Paty, Souilhé, Demoor, Bigonnet, Mentor, Boissier, Bailly, Bouvier, Brichet, Declerck, Housset, Gastaing, Laurent, Beytz, Prudon, Porto, Truck, Delbrel, Lery, Doche, Stevenotte, Jourdan, Lesage-Senault, Chalmel, André, Dimartinelly, Collombel, Philippe, Moreau, Jourdain, Letourneux, Citadella, Bordas. » AN VIII.

Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire, composée des ex-directeurs Sièyes, Roger-Ducos, et du général Bonaparte, qui porteront le nom de consuls de la république française. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial et spécialement chargée de rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration intérieure, et de procurer une paix honorable et solide ; elle est autorisée à envoyer des délégués avec des pouvoirs dans la limite du sien.

Le corps législatif s'ajourne au premier
1799. ventose prochain. Il se réunira de plein droit à cette époque, à Paris, dans ses palais. Pendant l'ajournement, les membres ajournés conservent leur indemnité et leur garantie constitutionnelle. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentans du peuple, être employés comme ministres, agens diplomatiques, délégués de la commission consulaire, et dans toutes les autres fonctions civiles; ils sont même invités, au nom du bien public, de les accepter.

Avant sa séparation, chaque conseil nommera dans son sein une commission de vingt-cinq membres. Ces commissions statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire, sur tous les objets urgens de police, de législation et de finances. La commission des cinq cents exercera l'initiative; la commission des anciens, l'approbation. Les deux commissions sont encore chargées de préparer, dans le même ordre, les changemens à apporter aux dispositions organiques de la constitution, dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvéniens.

Ces changemens ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer la souveraineté du peuple français, la république, le systême représentatif, la division

des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sureté, la propriété. La commission consulaire pourra leur présenter ses vues à cet égard. Enfin, les deux commissions sont chargées de présenter un code civil. Elles siégeront à Paris, dans les palais du corps législatif, et pourront le convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix, ou dans un grand danger public. An VIII.

Plusieurs députés firent sentir successivement la nécessité d'adopter sur-le-champ cette résolution ; elle passa sans réclamation, et fut portée au conseil des anciens, qui l'adoptèrent, après avoir rapporté le décret rendu deux heures auparavant. On nomme aussitôt les deux commissions législatives, dans lesquelles entrèrent les députés qui, trois jours auparavant, avaient préparé ce changement, chez Lemercier, président des anciens. Les nouveaux consuls prêtent le serment de fidélité à la république, et la séance des deux conseils est levée, le 20, à deux heures du matin.

Avant la naissance du jour, une proclamation avait annoncé dans Paris l'installation du gouvernement provisoire. Il s'occupa sur-le-champ d'une nouvelle constitution, qui fut publiée le vingt-quatre frimaire. Le mode adopté pour l'acceptation de ce pacte social, hâtait cette formalité. Les consuls avaient

1799. arrêté qu'aussitôt que l'acte constitutionnel parviendrait dans chaque commune, les magistrats prépareraient des registres dans lesquels chaque citoyen signerait l'approbation ou le rejet, et que ces registres seraient fermés au bout de trois jours. L'acceptation fut si prompte et si générale, que le nouveau corps législatif tint sa séance le onze nivose, correspondant au premier janvier 1800.

CHAPITRE XXXI.

Caractère des quatre constitutions qui ont gouverné la France depuis la révolution.

Depuis la révolution, quatre constitutions ont successivement gouverné la France. La première, faite par la constituante, fut connue sous le nom de Constitution de 1791: elle tomba en désuétude lorsque la république fut décrétée, dans la première séance de la convention nationale. La deuxième constitution, connue sous le nom de Constitution de 1793, fut publiée, par la convention nationale, après la journée du 2 juin an 1.er : elle n'a jamais eu aucune exécution. La constitution de l'an 3, décrétée vers les dernières séances de la con-

vention, fut mise en activité dans les premiers mois de l'an 4. Enfin, en l'an 8 fut publié un quatrième acte constitutionnel. An VIII.

La première constitution était un mélange de république et de monarchie : le pouvoir législatif devait être exercé par une assemblée nationale, composée de sept cent cinquante représentans, ne formant qu'une seule chambre, distribués entre les départemens, d'après les trois proportions combinées du territoire, de la population et de la contribution directe. Cette assemblée était permanente, le roi n'avait pas le droit de la dissoudre. Des assemblées électorales, nommées dans chaque département par les assemblées primaires, devaient la renouveler en entier tous les deux ans.

Le pouvoir exécutif était délégué au roi. Des ministres et des autres agens responsables devaient l'exercer sous son autorité. La royauté, déclarée indivisible, devenait l'apanage héréditaire de la dynastie régnante, de mâle en mâle, selon l'ordre de primogéniture. Les décrets du corps législatif n'avaient aucune autorité légale avant de passer sous les yeux du roi, qui pouvait leur refuser son adhésion. Ce refus suspendait l'exécution du décret ; mais si trois législatures consécutives présentaient au roi un même acte du corps législatif, le roi était

censé avoir donné sa sanction ; et l'acte
1799. prenait le caractère de loi.

Des juges élus temporairement par le peuple exerçaient toutes les branches du pouvoir judiciaire absolument indépendant du corps législatif et du roi. Les juges recevaient leurs provisions du ministre de la justice, qui ne pouvait pas les leur refuser. Des juges de paix, établis dans les villes et dans les communes rurales, terminaient, avec leurs assesseurs, les contestations de peu de conséquence, qui sont le plus journalières. Chaque département avait un tribunal civil et un tribunal criminel. L'appel des sentences civiles se portait aux tribunaux voisins, au choix de la partie qui avait été condamnée en première instance. Les tribunaux criminels jugeaient souverainement. Nul citoyen ne pouvait être mis en jugement que sur une accusation reçue par les jurés, ou décrétée par le corps législatif. La procédure était d'abord portée devant un jury d'accusation qui décidait s'il y avait lieu ou s'il n'y avait pas lieu à accusation ; si le jury prononçait l'alternative, l'affaire était portée devant un jury de jugement, qui prononçait si l'accusé était ou n'était pas coupable. L'accusé avait le droit de récuser ceux des jurés qui lui étaient suspects ; et ceux qui restaient, ne pouvaient pro-

noncer au-dessous du nombre de douze. Les juges ne faisaient qu'appliquer la peine d'après la loi. L'instruction criminelle était publique. On ne pouvait refuser aux accusés le secours d'un conseil.

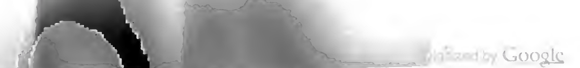
Un tribunal de cassation était institué dans la commune où résidait le corps législatif; les membres en étaient nommés par les assemblées électorales ; leurs fonctions duraient cinq ans : ce tribunal suprême prononçait sur les demandes en cassation, contre les jugemens rendus en dernier ressort en matière civile ou criminelle ; sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre, pour cause de suspicion légitime ; sur les réglemens de juges, et sur les prises à partie contre un tribunal entier.

Les délits des ministres, des principaux agens du pouvoir exécutif, et les crimes qui attaquaient la sureté générale de la nation, ressortissaient à une haute-cour nationale, formée de membres du tribunal de cassation et de hauts jurés nommés par les corps électoraux. Lorsque le corps législatif avait rendu un décret d'accusation, la haute-cour était tenue de s'assembler, sur une proclamation, dans une ville à trente mille toises, au moins, du lieu où le corps législatif tenait ses séances.

Il est difficile d'expliquer quel était le

but de ceux qui rédigèrent la seconde cons-
1799. titution. Elle se fondait sur les bases démocratiques de la souveraineté du peuple; quelques principes républicains y étaient même développés avec assez de vérité : mais les conséquences de ces principes, consacrées jusque dans les derniers excès de ce mode d'institution politique, donnaient une telle influence à la multitude sur l'action de son gouvernement, qu'il en résultait, dans le sein de la société, un état de guerre perpétuel qui devait conduire l'état, de convulsions en convulsions, à sa destruction inévitable.

Des hommes qui établissaient ce principe : *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour tout le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs*, pouvaient-ils avoir en vue de fonder un gouvernement stable dans un empire d'une aussi vaste étendue que la France, où les intérêts locaux d'un pays peuvent quelquefois contrarier les intérêts locaux d'un autre, et où il est si aisé de calomnier, au moins momentanément, les intentions des premiers magistrats, chargés du fardeau de la république? Ne voulaient-ils pas plutôt dégoûter le peuple d'un mode d'administration dans lequel la paix inté-



rieure pouvait être à chaque instant troublée, et le ramener à d'autres institutions ? AN VIII.

Une courte analyse de ce code anarchique prouve qu'il aurait été aussi peu admissible dans un petit que dans un grand état.

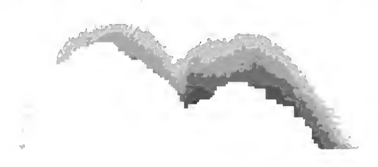
Le corps législatif, composé d'une seule chambre, devait être renouvelé chaque année ; les assemblées primaires en nommaient immédiatement tous les membres ; une partie du pouvoir exécutif était de son ressort ; il formait les lois, mais elles devaient être présentées à la sanction de toutes les communes de la république, qui pouvaient les rejeter.

Le pouvoir exécutif était confié à une commission de vingt-quatre membres, élus par le corps législatif, sur la présentation des départemens, qui désignaient chacun un candidat. Ce corps devait être renouvelé, par moitié, chaque année ; il était chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale ; il nommait les agens en chef de l'administration générale de la république ; mais le corps législatif déterminait le nombre et les fonctions de ces agens ; il nommait les ministres de la république dans les cours étrangères, et négociait les traités ; mais l'établissement des forces de terre et de mer, la permission ou la défense du passage des troupes étrangères

sur le territoire français, l'introduction des
1799. forces navales étrangères dans les ports français, et même la nomination ainsi que la destitution des commandans en chef des armées étaient du ressort du corps législatif.

Le tribunal de cassation était conservé de même que les tribunaux criminels, mais on supprimait tous les tribunaux civils. A leur place étaient institués des juges de paix et des arbitres publics. Les juges de paix, résidant dans toutes les communes, élus par les citoyens de leur arrondissement, devaient concilier ou juger, sans frais, toutes les contestations portées à leur tribunal; et lorsque leur sentence ne contentait pas les parties, les arbitres publics, établis dans chaque département, terminaient les différends en dernier ressort, sur défenses verbales ou sur simples mémoires signés des parties, sans procédure et sans frais.

La constitution de l'an 3 était républicaine. Celle de l'an 1.er n'ayant pas été mise à exécution, il n'avait été fait, dans l'administration de la justice instituée par la constituante, d'autres changemens que l'addition des tribunaux révolutionnaires, dont l'existence ne devait être que momentannée. Les institutions de la constituante, qui concernaient l'ordre judiciaire, furent conservées par la constitution de l'an 3.



Le corps législatif se composait d'un conseil des cinq cents et d'un conseil des anciens ou de deux cent cinquante. Les deux conseils devaient être renouvelés tous les ans, par tiers, par les corps électoraux nommés par les assemblées primaires. Ils étaient permanens. La proposition des lois appartenait exclusivement au conseil des cinq cents; la fonction des anciens était d'approuver ou de rejeter les résolutions du conseil des cinq cents. Les résolutions adoptées prenaient le nom de lois. Le conseil des anciens n'avait l'initiative des lois, que dans le seul cas où un danger imminent commandait de changer le lieu des séances du corps législatif. Le décret rendu à ce sujet, par les deux cent cinquante, devait être exécuté sur-le-champ sans avoir besoin d'aucune approbation. An VIII.

Le pouvoir exécutif était délégué à un directoire de cinq membres, nommés par le corps législatif, faisant alors fonction d'assemblée électorale, au nom de la nation. Le conseil des cinq cents devait former, au scrutin secret, une liste décuple du nombre des membres du directoire à nommer, et l'envoyer au conseil des anciens qui choisissait dans cette liste. Les membres du directoire devaient être âgés de quarante ans au moins; ils ne pouvaient être pris que parmi les citoyens qui avaient été membres du corps

législatif ou ministres. Un des directeurs de-
1799. vait sortir de charge chaque année.

Le président du directoire avait la garde du sceau de la république. Le directoire devait pourvoir, d'après les lois, à la sureté intérieure et extérieure de la république ; il disposait de la force armée, et en nommait tous les chefs : mais un directeur ne pouvait commander une armée lui-même. Le directoire faisait les proclamations convenables, surveillait l'exécution des lois dans les tribunaux et dans les administrations par des commissaires de son choix ; choisissait les ministres à l'intérieur ou près des cours étrangères, et pouvait les révoquer à volonté ; nommait le receveur des impositions directes dans chaque département, les proposés en chef aux régies des impositions directes, à l'administration des domaines nationaux, et tous les fonctionnaires publics dans les Colonies françaises.

Le directoire était tenu, chaque année, de présenter par écrit, à l'un et à l'autre conseil, l'apperçu des dépenses, la situation des finances, et d'indiquer les abus dont il avait connaissance. Il pouvait en tout tems inviter, par écrit, le conseil des cinq cents, à prendre un objet en considération ; il pouvait lui proposer des mesures, mais non des projets rédigés en forme de lois.

Cette constitution se trouva abrogée par la

révolution des 18 et 19 brumaire an 8, et par une loi rendue à Saint-Cloud, qui déclarait la non-existence du directoire, et qui établissait un nouveau mode de gouvernement. AN VIII.

La constitution de l'an 8 confie le pouvoir exécutif à trois consuls nommés pour dix ans, et rééligibles. Le premier consul jouit de la principale autorité ; il nomme et destitue les ministres, les généraux, les ambassadeurs, les conseillers d'état.

Le corps législatif est composé de deux chambres; l'une, composée de cent membres, porte le nom de Tribunat. Ses fonctions principales sont de discuter les lois que lui proposent les consuls par l'organe de trois conseillers d'état. Trois cents membres composent l'autre chambre ; ils sont chargés de prononcer sur les lois proposées par le consulat, et consenties par le tribunat.

La nomination des législateurs et des magistrats n'est plus faite par les assemblées primaires. Ces fonctions sont confiées à un corps de soixante à quatre-vingts membres, qui porte le titre de Sénat conservateur. Lorsqu'une place vaque dans le sénat, le premier consul, le corps législatif et le tribunat nomment chacun un candidat ; le sénat choisit entre les présentés. Les sénateurs conservent leur place jusqu'à leur mort ; ils élisent les consuls, les législateurs, les tribuns, les



1799. An VIII. membres du tribunal de cassation, et les commissaires chargés du dépôt de la trésorerie. Toutes les autres places administratives ou judiciaires, sont à la nomination du premier consul. Les juges de première et de seconde instance ne peuvent perdre leurs places que par mort, par démission ou par forfaiture.

La constitution de l'an 8 établit un conseil d'état chargé, sous la direction des consuls, de rédiger les projets de loi, les réglemens d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative. Les conseillers d'état sont nommés par le premier consul, qui peut les révoquer. C'est parmi eux que sont toujours pris les orateurs chargés de porter la parole, au nom du gouvernement, devant le corps législatif.

Il n'est presque rien changé dans l'organisation du pouvoir judiciaire, seulement en matière civile. Des tribunaux d'appels sont établis pour juger, en dernier ressort, toutes les contestations entre les citoyens.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le tome huitième.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

CHAP.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.



Voyez le discours de Bonapa aux Ancien

Fin de la Table.

